



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :**Intercom de la Vire au Noireau****Election des conseillers
communautaires***Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00***Monsieur Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :**

Mes Chers Collègues,

Vu l'arrêté du Préfet du Calvados en date du 17 novembre 2016, portant création de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau, à compter du 1^{er} janvier 2017, comportant : la communauté de communes du Pays de Condé et de la Druance, l'Intercom Séverine qui sera dissoute au 1^{er} janvier 2017 pour devenir la commune nouvelle de Noue de Sienne, les communes nouvelles Valdallière, Souleuvre en Bocage et Vire Normandie, et les communes n'intégrant pas la commune nouvelle de Noue de Sienne.

- **Composition de la gouvernance du nouvel EPCI.**

L'ensemble des communes seront représentées au Conseil Communautaire qui comporte 87 sièges. Ce futur EPCI regroupera 49 278 habitants (INSEE, 2013). Conformément à l'arrêté préfectoral du Préfet du Calvados du 2 décembre 2016, la commune de Vire Normandie dispose de 20 conseillers communautaires.

Le Bureau sera composé du Président et de ses Vice-présidents.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-6-2 1^{er}bis fixant les règles applicables à la désignation des conseillers communautaires d'un EPCI à fiscalité propre né d'une fusion intervenue entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux, et comportant commune nouvelle créée après le renouvellement des conseillers municipaux,

Considérant que la commune de Vire Normandie dispose de 20 sièges,

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection des représentants de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau,

Considérant que cette élection

- s'effectue au sein du Conseil municipal et tous les conseillers municipaux sont potentiellement éligibles,
- qu'il s'agit d'un scrutin de liste à un tour, sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Considérant que la répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, et que si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes,

Considérant que dans son arrêté du 2 décembre 2016, M. le Préfet indique que la commune de Vire Normandie doit délibérer dans les meilleurs délais, afin que le conseil communautaire se réunisse dès le début de l'année 2017,

Le Conseil Municipal de Vire Normandie est invité à procéder à l'élection des conseillers communautaires,

• **ELECTION :**

Conformément à l'article L5211-2 du CGCT, le conseil municipal élit les conseillers communautaires au scrutin secret dans les mêmes conditions que l'élection du Maire par renvoi à l'article L2122-4 du CGCT,

Par conséquent, Monsieur Marc ANDREU SABATER, en qualité de Maire, prend la présidence de l'assemblée

Monsieur Marc ANDREU SABATER président de séance constate 83 conseillers municipaux présents, 18 conseillers municipaux ayant donné pouvoir et 35 conseillers absents.

Les mandataires ont remis leur pouvoir écrit et nominatif (article L2121-20 du CGCT) au président de séance.

Par conséquent, le Président constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est régulière.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance en la personne de Mme DUBOURGUAIS.

La séance du conseil municipal du 15 décembre 2016 est donc ouverte sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER, au cours de laquelle il est procédé notamment à l'élection des conseillers communautaires,

Le président invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des conseillers municipaux après avoir rappelé qu'en application du Code général des collectivités Territoriales, notamment l'article Article L5211-6-2, cette élection :

- s'effectue au sein du Conseil municipal et tous les conseillers municipaux sont potentiellement éligibles, qu'il s'agit d'un scrutin de liste à un tour, sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,
- que la répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, et que si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes,
- qu'il n'est pas nécessaire que des candidatures soient exprimées. Tout conseiller peut néanmoins poser sa liste ou proposer celle d'un autre conseiller.
- Que les candidatures doivent être présentées sur l'invitation du président de séance jusqu'au moment où il déclare le scrutin ouvert. Un conseiller déclarant qu'il n'est pas candidat reste éligible et doit être proclamé élu s'il recueille le nombre de voix exigé. UN conseiller seul ne peut être candidat. Il s'agit d'un scrutin de liste et non uninominal ce qui implique un minima de 2 noms par liste.

Le Conseil Municipal est appelé, pour constituer le bureau, à désigner deux assesseurs au moins. Afin de faciliter le déroulement de l'élection, il est proposé au Conseil Municipal de désigner 4 assesseurs :

- 1 – Mme Lyliane MAINCENT
- 2 – M. Rémy MAUBANT
- 3 – M. Alain LE GRAET
- 4 – Mme Valérie OLLIVIER

Le président de séance, Monsieur le Maire, Marc ANDREU SABATER invite les candidats à se présenter aux fonctions de conseillers communautaires en déposant leur liste.

Le Conseil Municipal décide de laisser un délai de trois minutes pour le dépôt,

Considérant qu'une liste a été présentée pour l'élection des conseillers communautaires de communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau,

Le président propose que chaque conseiller se rende par ordre alphabétique des communes déléguées à l'isoloir pour procéder au vote muni d'une enveloppe réglementaire mise à disposition par la commune et du bulletin de son choix. Les conditions de vote à l'élection des conseillers communautaires au bulletin secret posées à l'article L 5211-2 du CGCT par renvoi à l'élection du Maire posé à l'article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales sont donc respectées.

Déroulement du tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Chaque conseiller municipal qui dépose dans l'urne son enveloppe en indiquant son nom au Président signe la liste d'émargement.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Le Conseil municipal après avoir procédé au vote au scrutin secret,

PROCLAME les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
- Nombre de votants :	101
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art L66 du Code électoral) :	30
- Nombre de suffrages exprimés :	71

- Voix attribuée à la liste A présentée par Marc ANDREU SABATER : soixante et onze voix.

Considérant qu'il y a qu'une liste en présence, le calcul du quotient électoral par une répartition à la proportionnelle à la plus forte moyenne n'a pas lieu d'être.

Est proclamé élu 71 voix la liste présentée par M. Marc ANDREU SABATER.

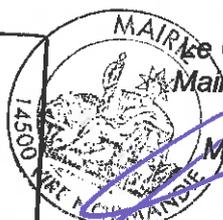
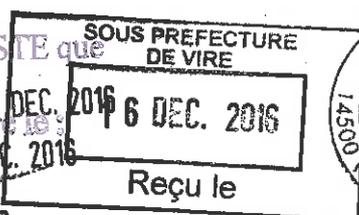
DÉCLARE élus conseillers communautaires de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau, les conseillers suivants :

1 - Marc ANDREU SABATER	11 - Fernand CHENEL
2 - Annie BIHEL	12 - Claudine ARRIVE
3 - Gérard MARY	13 - Serge COUASNON
4 - Nicole DESMOTTES	14 - Isabelle SEGUIN
5 - Gilles MALOISEL	15 - Régis PICOT
6 - Catherine MADELAINE	16 - Catherine GODBARGE
7 - Pierre-Henri GALLIER	17 - Gaëtan PREVERT
8 - Marie-Odile MOREL	18 - Roselyne DUBOURGUAIS
9 - Guy VELANY	19 - Roland BERAS
10 - Nadine LETELLIER	20 - Jacqueline HUET

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Vire dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné **ATTESTE** que
Le présent acte
a été reçu en sous-préfecture le :
publié-notifié le :
A VIRE le :
Le Maire



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 83

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 21

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Emmanuel SEBERT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Daniel LECLERCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEIL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-le-Lande-Yaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROUJON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Héléne LEPRINCE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Madame Christelle MARIE			<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>			M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>				

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoit LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASNON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémy FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Remy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Urbanisme/Habitat

Programme Local de l'Habitat (PLH)
– Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) –
Subvention aux particuliers

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

La Communauté de Communes de Vire substituée depuis le 1^{er} janvier 2016 par la commune nouvelle de Vire Normandie, a signé une convention avec l'ANAH le 31 mai 2014 permettant la mise en place du suivi-animation de l'OPAH qui se déroulera sur la période 2014-2017.

Le dispositif prévoit une subvention complémentaire à celle de l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) au profit des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs selon le barème indiqué ci-dessous :

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie (toute commune déléguée)		Primes supplémentaires (centre-ville de Vire)
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
1 - Lutte contre l'habitat Indigne			
Revenus « modestes »	10 %	2 500 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
2 - Logement très dégradé			
Revenus « modestes »	5 %	2 150 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
3 - Sécurité salubrité			
Revenus « modestes »	5 %	400 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
4 - Autonomie de la personne			
Revenus « très modestes »	5 %	Pas de plafond	-
5 - Lutte contre la précarité énergétique			
Revenus « modestes » et « très modestes »	Prime de 500 €		+ 500 €
6 - Prime assainissement autonome*			
Revenus « modestes » et « très modestes »	10 % des travaux ANC	1 000 €	-

* dans le cadre d'une réhabilitation du logement. Les cibles prioritaires de cette action sont les logements ne disposant pas d'un système d'assainissement et les installations existantes dont la réhabilitation est considérée comme urgente par le SPANC.

.../...

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie (toute commune déléguée)		Primes supplémentaires (centre-ville de Vire)
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
1 - Lutte contre l'habitat indigne			
Niveau « social » et « très social »	10 %	3 400 €	-
2 - Logement très dégradé			
Niveau « social » et « très social »	5 %	2 350 €	-
3 - Sécurité salubrité			
Niveau « social » et « très social »	5%	1 300 €	-
4 - Logement dégradé			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1 300 €	-
5 - Autonomie de la personne			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1 300 €	-
6 - RSD non décence			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1 300 €	-
7 - Travaux d'amélioration de la performance énergétique			
Niveau « social » et « très social »	10 %	2 600 €	+ 1 000 €
8 - Primes sorties de vacance*			
Niveau « intermédiaire »		1 000 €	+ 1 500 €
Niveau « social » et « très social »		2 000 €	+ 3 000 €

* Primes accordées pour la remise sur le marché des logements vacants depuis 2 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année N-2. Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. L'ancienneté de la vacance du logement sera justifiée à partir du fichier des locaux vacants transmis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans ce cadre, les personnes dont le nom figure dans le tableau annexé au présent rapport ont réalisé des travaux conformes aux objectifs de l'OPAH et peuvent prétendre à des subventions d'un montant global de 2 800,00 € (subventions commune de Vire Normandie) et 1 000,00 € (subvention du périmètre « centre-ville ») pour un montant total de travaux de 94 751,00 € TTC, concernant 3 logements.

Vu la convention d'OPAH adoptée par délibération n°1 du Conseil Communautaire le 06 mars 2014.

Vu l'arrêté N° 86-15 portant création d'une commune nouvelle Vire Normandie, et notamment son article 7.

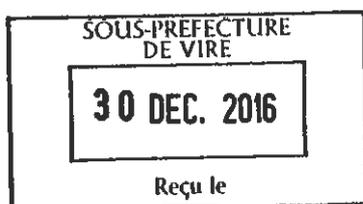
Suivant l'avis du Bureau municipal, le Conseil Municipal de Vire Normandie est invité :

- à autoriser le versement des primes visées en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH.
- à dire que la dépense d'un montant total de 2 800,00 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie.
- à dire que la dépense d'un montant total de 1 000,00 € sera imputée à l'état spécial de la commune déléguée de Vire. »

Le Maire informe que la présente note

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

.../...

Annexe – Travaux réalisés ouvrant droit à une subvention au titre de l'OPAH

Demandeur	Adresse du logement	Nombre de logements concernés	Statut (*)	Type de travaux	Coût des travaux	Subventions Vire Normandie	Aides « centre-ville »	Date de réception des factures
GROULT Michael	19, résidence des Acres Vire 14500 VIRE NORMANDIE	1	PO	Travaux d'économie d'énergie	13 451 €	500 €	-	17/11/2016
HENRY Gérard	16, rue Ambroise Paré Vire 14500 VIRE NORMANDIE	1	PO	Travaux d'économie d'énergie	14 841 €	500 €	-	21/11/2016
MAUDUIT Paul	10, rue de Rennes Vire 14500 VIRE NORMANDIE	1	PO	Travaux d'économie d'énergie	19 028 €	500 €	-	14/03/2016
SCI DU CHANOINE	6 Place du 6 juin 1944 Vire 14500 VIRE NORMANDIE	1	PB	Travaux de réhabilitation (logement dégradé) et d'économie d'énergie	47 431 €	1 300 €	1 000 €	02/11/2016
Total		3			94 751 €	2 800 €	1 000 €	

(*) PO : Propriétaire occupant /PB : Propriétaire bailleur



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 83

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 21

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Daniel LECLERCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEIL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irene GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULO	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Traittemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			M. GIRARD
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Hélène LEPRINCE	<input checked="" type="checkbox"/>			

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoit LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			M. CHENEL
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			Mme BIHEL
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE				Mme SEGUIN
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			M. COUASNON
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL				M. PICOT
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Urbanisme/Habitat

**Programme Opérationnel de
Prévention et d'Accompagnement
des Copropriétés (POPAC) –
Habilitation du Maire à solliciter
l'ANAH et à transmettre le dossier
d'opportunité**

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Comme de nombreuses villes et villages normands en juin 1944, Vire a été touchée par les bombardements. Détruite à 84 %, « *la ville a été rasée, déblayée, redessinée, reconstruite* »¹. Entre histoire, mémoire et architecture, le patrimoine de la reconstruction joue un rôle identitaire fort pour le territoire. Longtemps victime de son impopularité, ce patrimoine, quelquefois peu entretenu et vieillissant, est aujourd'hui reconnu et doit être préservé.

Cet enjeu des centres-villes reconstruits n'est pas propre à Vire. En 2014, la région Basse Normandie a constitué un réseau des villes normandes reconstruites, dont les travaux ont abouti à la signature d'une convention le 17 juillet 2015, à Vire, définissant le cadre partenarial pour soutenir la requalification urbaine et la transition énergétique des centres-villes reconstruits.

A travers sa politique de l'habitat, définit notamment au sein du Programme Local de l'Habitat (PLH), de nombreuses actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre. A titre d'exemple, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) connaît un véritable succès depuis son lancement en juin 2014. De son côté, le Plan Local d'Urbanisme, nouvellement approuvé, a mis ce patrimoine à l'honneur.

Pour autant, l'OPAH, bénéfique pour les propriétaires prêts à s'engager dans la réalisation de travaux (économie d'énergie, mise aux normes,...), ne permet pas de traiter et/ou repérer les situations les plus difficiles, rencontrées le plus souvent à l'échelle de l'immeuble, dans les copropriétés construites après-guerre.

Le parc de logements de Vire déléguée, les enjeux en quelques chiffres

- 6 700 logements dont 5 800 résidences principales
- 3 700 appartements dont 2 200 privés
- 1 400 appartements privés en copropriétés dont **940 issus de la Reconstruction**
- 220 copropriétés privés (et environ 100(estimation) gérées par un syndic)

Dans l'objectif d'approfondir ces actions en faveur de l'habitat privé et de profiter de la dynamique engagée, la collectivité souhaite aujourd'hui s'investir davantage en mettant en œuvre un **Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)**, soutenu par l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et visant à résoudre les difficultés liées à l'organisation interne des copropriétés, à éviter leur dégradation et à favoriser la réalisation de travaux.

.../...

¹ Permis de (re)construire, Vire 1944-1965, Coédition OREP/Musée des arts et traditions populaires de Vire 2012

Objectifs généraux

Etabli pour une durée de 3 ans, ce programme permettrait de mettre en place une ingénierie opérationnelle pour traiter de façon précoce les difficultés rencontrées dans les **copropriétés**, de telle sorte que les dysfonctionnements puissent être résorbés le plus en amont possible, à moindre coût. D'autre part, il facilitera la connaissance des copropriétés du territoire et de leurs occupants, avec la mise en place d'un outil d'aide au repérage et au diagnostic des copropriétés.

Cela doit permettre de déclencher au besoin et le plus en amont possible un dispositif d'accompagnement personnalisé en fonction des situations rencontrées, et sur un périmètre défini (besoin de s'organiser, projet de réhabilitation de la copropriété, souhait de remembrement foncier des espaces extérieurs, nécessité d'établissement d'un règlement de copropriété, de faire voter des travaux...)

A court terme, l'objectif de cette opération serait également d'aboutir à un projet global à l'échelle d'un (ou plusieurs) îlot(s) de la reconstruction. Ce projet, comprenant nécessairement plusieurs copropriétés, devra tenir compte des espaces communs (cours d'immeuble, façades, ascenseurs,...).

Périmètre

Projet de périmètre - Programme Opérationnel d'Accompagnement et de Prévention en Copropriétés (POPAC)



Ce périmètre comprend 132 copropriétés environ, et 920 logements environ situés en copropriétés (dont 91% de la reconstruction).

Eléments de mission, phasage

L'opération POPAC est envisagée selon une approche méthodologique ET pragmatique, afin de s'adapter aux différents cas de figure. Pour chaque situation rencontrée, l'objectif devra être de repositionner le logement dans l'immeuble ET l'îlot qu'il occupe, afin d'apporter des solutions globales à même de développer une massification des processus de réhabilitation, aujourd'hui trop individualisés au logement. La question des cours intérieures communes, appartenant souvent à plusieurs propriétaires et copropriétaires, fera également partie des éléments d'étude.

Un travail préalable de terrain, et d'échange avec les professionnels, sera indispensable en début de mission pour identifier les copropriétés à accompagner en priorité. 4 types de missions seront par ailleurs développés (a, b, c et d) :

Un POPAC, pour quoi faire ?

a. Repérage et connaissance des copropriétés, notamment de leurs occupants

- Réaliser un repérage des copropriétés (manifestant les signes précurseurs de fragilité), à partir d'enquêtes de terrain ou de commande expresse de la collectivité, en complément d'éléments déjà collectés à travers d'autres études, mise en contexte systématique de la copropriété à l'échelle de l'ilot,
- Traiter les informations issues du repérage et constituer un observatoire local des copropriétés,
- Mettre en place un partenariat avec les milieux professionnels locaux, les acteurs de terrain, notamment les syndicats de copropriétés, les agences immobilières et les professionnels du bâtiment, pour les informer du dispositif mis en place et contribuer à l'identification de copropriétés cibles.

b. Actions de soutien et d'accompagnement des copropriétés

- Mettre en place des actions de sensibilisation, de communication, de formation à destination des copropriétaires (notamment dans le cas des copropriétés non gérées par un syndic), et des commerçants, le cas échéant,
- Accompagner les copropriétaires à gérer juridiquement et techniquement leur copropriété (notamment dans le cas des copropriétés non gérées par un syndic) : aide à l'organisation en vue de retenir un mode de gestion pour constituer les assemblées, rédiger un règlement, faire des travaux...

c. Résorption des copropriétés en situation de fragilité

- Réaliser des diagnostics multicritères sur les copropriétés identifiées en phase de repérage ou par la collectivité, permettant ainsi de proposer une aide à la résolution des premières difficultés en matière de gestion et de fonctionnement.

d. Accompagnement des copropriétés dans leur projet (bâtiment et espace extérieur)

- Assister les copropriétés dans la définition d'un projet de réaménagement, étudier les possibilités de remembrement, rechercher des solutions techniques et juridiques, explorer les solutions de financements, en lien avec la collectivité.

En plus des ilots faisant partie du périmètre d'étude, tous potentiellement concernés par cette action, la collectivité imagine notamment faire travailler l'équipe opérationnelle sur un périmètre restreint, circonscrit aux pourtours de la place Sainte-Anne, en lien avec le renouveau attendu de ce quartier par l'arrivée du PSLA.

Conduite de l'opération et financement

Soutenu par l'ANAH, la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire Vire Normandie devra être soumis à l'avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), sur présentation d'un dossier d'opportunité de la collectivité, tel que détaillé en annexe.

Ensuite, une équipe pluridisciplinaire devra être recrutée pour assurer l'animation du POPAC, étant entendu que les coûts d'ingénierie seront pris en charge jusqu'à 50 % par l'ANAH, et, jusqu'à 25 % par la Caisse des Dépôts et de Consignation, avec un plafond de dépenses de 100 000 € HT par an.

Une fois recruté, et après échange avec l'opérateur, une convention pluriannuelle de 3 ans entre l'ANAH et la collectivité devra être signée.

.../...

Au vu de l'exposé de ces motifs, et selon l'avis favorable de la Commission « Urbanisme et Habitat », et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'affirmer notre volonté de mettre en œuvre un POPAC pour 3 années sur le périmètre de Vire Normandie défini ci-dessus,
- De transmettre le dossier d'opportunité de Vire Normandie, tel que détaillé en annexe,
- D'habiliter M. le Maire ou son représentant à faire toutes diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions auprès de partenaires à identifier (notamment l'ANAH), visant à faciliter la mise en place de cette démarche, et le cas échéant, à signer toutes les conventions et documents s'y rapportant. »

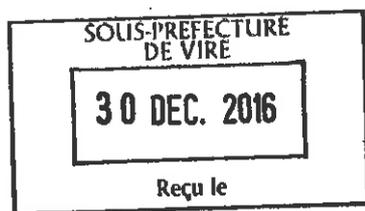
Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné ATTESTE que

le présent acte a été enregistré en préfecture le : 30 DEC. 2016
 par le notaire le : 30 DEC. 2016
 A VIRE le :
 Le Maire 30 DEC. 2016

Le Maire informe que le présent acte
 peut être l'objet d'un recours
 en justice devant le Tribunal
 administratif de Caen
 dans un délai de deux mois à compter
 de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 23

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Daniel LECLERCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEIL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TROOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Yvonne BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULOLOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Héléne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLIARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelle-la-Jourdan :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patck PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoît LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUIER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			Mme SEGUIN
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASNON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur JérémY FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Urbanisme/Habitat

Programme Local de l'Habitat (PLH)
– Bilan à mi-parcours

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Par délibération du 4 mars 2013, la Communauté de Communes de Vire a adopté son PLH. Ce document définit, pour une durée de 6 ans, la politique du logement au niveau local, et en constitue le principal dispositif à travers la mise en œuvre de 22 actions, déclinées en 6 orientations clés :

Depuis le 1er janvier 2016, le PLH est, de fait, piloté par la commune nouvelle.

Selon l'article L302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, un bilan à mi-parcours du PLH doit être réalisé, ainsi qu'un bilan à la fin de la période d'application. Il doit être communiqué pour avis au Préfet du Département, au Préfet de la région, ainsi qu'au Comité Régionale de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Le bilan triennal permet de faire le point sur l'avancement des objectifs fixés dans le PLH et de réinterroger l'ensemble des dispositifs.

ORIENTATION DU PLH	actions à mettre en œuvre	actions mises en œuvre au 30.06.2016	nombre de logements aidés au 30.06.2016	budget mobilisé au 30.06.2016
1 : Requalifier le parc privé	6	4	163	299 197 €
2 : Mettre en œuvre une politique de gestion du foncier	6	4	1	20 000 €
3 : Favoriser la mixité dans les nouveaux programmes de logements	3	3	23	54 000 €
4 : Répondre aux besoins des populations spécifiques	3	3	14	3 000 €
5 : Inscrire le développement de l'habitat dans une démarche « durable »	2	1	45	90 000 €
6 : Faire vivre le PLH	2	2	-	93 353 €
	22	16	240	553 550 €

.../...

En juin 2016 et par rapport aux objectifs fixés au démarrage, le PLH a un avancement de 33%, sur un objectif logiquement souhaité de 50% à mi-parcours. Le budget initial prévisionnel de 1 593 000 € a été consommé à hauteur de 35%, soit un budget réalisé de 460 196,85 €.

Au total, ces aides mobilisées au titre de la politique de l'habitat communautaire ont permis de soutenir près de 9 millions d'euros d'investissement de travaux sur le territoire, le plus souvent réalisés par des entreprises locales.

Ce bilan à mi-parcours, présenté le 09 novembre dernier au comité de pilotage qui avait participé à l'élaboration du PLH en 2013, a permis de réaliser des préconisations, et de revoir certaines perspectives pour la seconde partie du PLH, dont la mise en œuvre coure jusqu'en 2019. Le tableau ci-dessous fait ainsi état des préconisations, action par action.

N° et intitulé de l'action	Description initiale	Préconisations à mi-parcours
1 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	Apporter des conseils et aides aux PO et PB pour des projets de réhabilitation	Prolonger l'OPAH de deux ans.
2 - Opération « Façades »	Apporter des aides pour des travaux concernant la façade d'immeuble (ravalement, menuiseries extérieures....)	Communiquer davantage sur cette action, revoir l'objectif et valoriser le dispositif via la mise en œuvre d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC).
3 - Instaurer une taxe sur les logements vacants	Favoriser la remise sur le marché de logements vacants	Conserver l'action comme levier possible, cependant, il vaut mieux insister sur des aides pour la réhabilitation, plutôt que de sanctionner.
4 - Promouvoir la réhabilitation de logements dégradés	Participer au financement de logements conventionnés dans le cadre d'une opération de réhabilitation	Conserver l'action. Poursuivre la mise en œuvre avec la SEMIVIR
5 - Promouvoir le Fonds Partenarial de Restructuration de l'Habitat	Participer au déficit financier des opérations aux côtés de la Région et de l'EPF	Conserver l'action, Cibler une opération d'envergure, un périmètre d'intervention.
6 - Favoriser le repérage des logements indécents et en situation de précarité énergétique	Etablir un bilan annuel des situations identifiées et des solutions apportées	faire circuler et diffuser les fiches de liaisons aux élus et services de Vire Normandie
7 - Mettre en place une stratégie foncière	Anticiper des opérations avec l'acquisition de foncier	Cibler précisément immeubles et fonciers nu à acquérir à partir du diagnostic foncier réalisé à travers l'élaboration du PLU.
8 - Soutenir les communes déléguées dans leurs projets d'habitat locatif	Favoriser et soutenir les programmes d'habitat locatif	Supprimer l'action et réaffecter le budget à l'acquisition foncière (action 7).
9 - Mobiliser des outils réglementaires de maîtrise foncière	Identifier des zones à enjeux et mobiliser des outils	Contacteur dès maintenant les propriétaires concernés par des emplacements réservés.

17 - Développer l'offre de logements pour les jeunes	Promouvoir les formules de sous-location et de bail glissant	Développer d'autres logements jeunes dans le parc social, par de la sous-location CCAS/CLLAJ
18 - Développer l'offre de logements pour les personnes défavorisées.	Soutenir les communes déléguées s'engageant avec les bailleurs à la production de logements d'intégration + inciter à la production de logements "aidés" par l'OPAH	Poursuivre le développement de logements conventionnés très social à travers l'OPAH
	Promouvoir les formules de sous-location et de bail glissant	
19 - Privilégier une approche environnementale de l'Urbanisme	Inscrire le développement résidentiel dans une démarche de qualité.	accompagner les porteurs de projets
20 - Favoriser un habitat durable dans le parc social public et communal	Apporter une aide aux bailleurs pour la réalisation de travaux permettant un gain énergétique.	revoir les objectifs à la hausse
21 - Mettre en place un dispositif d'observatoire de l'Habitat	Décliner le PLH comme un outil pour la création de logements (constructions neuves et réhabilitations) et développer une ingénierie et un accompagnement internes.	Fusionner les actions 21 et 22 en une seule « Suivi du PLH et Observatoire de l'Habitat » pour une meilleure lisibilité.
22 - S'assurer de la mise en œuvre des actions au quotidien		

Un bilan qualitatif détaillé est exposé à travers le rapport du bilan à mi-parcours, détaillé en annexe.

Ceci étant exposé, et suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Habitat » et du Bureau Municipal, Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- DELIBERER sur ce bilan triennal, conformément aux articles L. 302-3 et R 302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- COMMUNIQUER ce bilan pour avis au représentant de l'Etat et au comité régional de l'habitat et de l'hébergement. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

30 DEC. 2016

A VIRE le : 30 DEC. 2016

Le Maire

Le Maire informe que le présent acte peut être consulté dans le cadre de sa notification ou de sa publication.

10 - Instaurer la taxe forfaitaire sur la cession des terrains devenus constructibles	Maîtriser les phénomènes de spéculation foncière	supprimer cette action.
11 - Se fixer des objectifs maximum de consommation d'espace	Respecter une valeur de densité pour les nouvelles constructions	appliquer le PLU
12 - Mettre en place un observatoire du foncier	Connaître les dynamiques foncières	poursuivre le travail d'inventaire et d'analyse
13 - Développer le locatif aidé	Elaborer un accord cadre avec les bailleurs	Intégrer cet objectif dans une nouvelle action à RENOMMER (Développer le locatif social et œuvrer à son renouvellement) dédiée aux engagements des bailleurs sociaux pour l'amélioration du locatif aidé.
	Soutenir les communes déléguées dans la viabilisation	supprimer cette action, basculer le budget dans l'action 13 à renommer
	Développer une offre adaptée dans le parc privé	Conserver cette action
	Favoriser le conventionnement sans travaux	Conserver cette action
14 - Favoriser le Renouveau Urbain	Cibler une opération d'envergure avec un bailleur social et la soutenir financièrement	Intégrer cet objectif dans une nouvelle action à RENOMMER dédiée aux engagements des bailleurs sociaux pour l'amélioration du locatif aidé (action 13)
15a - Soutenir l'accèsion à la propriété : Prêt Social de Location Accession (PSLA)	Favoriser l'accèsion à la propriété et attirer de nouvelles familles sur le territoire	Supprimer le dispositif.
15b - Soutenir l'accèsion à la propriété : Prêt à Taux Zéro (PTZ)		Conserver l'action.
16 - Développer une offre de logements adaptés aux personnes âgées	Inscrire des objectifs de production de logements dans un accord cadre	Fixer des objectifs avec les bailleurs sociaux, notamment de mise en accessibilité de logements existants.
	Inciter à l'adaptation des logements publics	
	Proposer une aide aux communes déléguées	Supprimer l'action, basculer le budget dans des opérations de rénovations de bâtiments communaux



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

Nombre de membres en exercice : 136
 Nombre de membres présents : 81
 Quorum (89) : Atteint
 Nombre de membres excusés : 23
 Nombre de membres excusés ayant
 donné pouvoir : 18
 Nombre de membres absents : 32

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Conférences :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Hendrika VAN RIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GULLIARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Daniel LECLERCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Michel TELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jeanine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Ande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT			<input checked="" type="checkbox"/>	Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL			<input checked="" type="checkbox"/>	Mme ROBBS
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Marie-Tréèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU			<input checked="" type="checkbox"/>	M. BALLE
Monsieur Roland MULOIT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBBS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Hélène LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christèle MARIE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUINIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Arnaud RAOULT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttenne-le-Pati :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoît LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASSON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémy FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nora KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINGENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Mobilité/Déplacements

TADAMI –
Modification du règlement intérieur

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Selon l'avis favorable de la Commission Mobilité, le Conseil Municipal de VIRE NORMANDIE a décidé par délibération N°3a du 29 juin 2016 d'apporter deux modifications principales au service de Transport à la demande TADAMI à compter du 1^{er} septembre 2016, à savoir :

- Fixer un tarif unique pour le service TADAMI à 1 € le trajet, soit 2 € l'Aller-Retour,
- Permettre aux habitants de la commune déléguée de Vire de rejoindre les centres bourgs des autres communes déléguées (arrêt mairie), depuis les douze points de dépose en centre ville de Vire.

Aussi, il convient de modifier les articles 1 (*Objet du règlement*), 2 (*zone géographique*), 3 (*Jours et horaires*), 5 (*Public concerné*), 7 (*fonctionnement du service*) et 14 (*réclamations*) du règlement intérieur du TADAMI signé le 17 décembre 2015, pour prendre en compte notamment les adaptations ci-dessus.

Suivant l'avis du Bureau Municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier le nouveau règlement intérieur du TADAMI notamment ses articles 1, 2, 3, 5, 7 et 14 (tel qu'il est joint en annexe). »

Adopté à l'unanimité

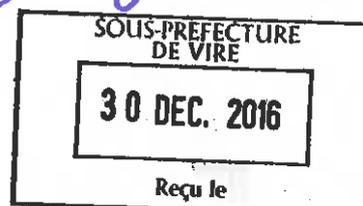
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le 30 DEC. 2016
publié-notifié le :
A VIRE le : 30 DEC. 2016
Le Maire 30 DEC. 2016



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent acte
pour être publié au Journal Officiel
dans le délai de 15 jours à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 23

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, d'abord convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCC			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Daniel LECLERCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLMIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMIEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULOIT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLMIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttier-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Héléne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	<input checked="" type="checkbox"/>			M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Marcel LEGRAND		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Jocelyne LEPRINCE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoit LETINTURIER			<input checked="" type="checkbox"/>	M. CHENEL
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			Mme BIHEL
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUIER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			Mme SEGUIN
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASNON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUJOMT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINGENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT

Ce règlement vise à définir les modalités d'utilisation du service de transport à la demande « TADAMI », complémentaire à l'activité du réseau de transport urbain AMIBUS, instauré par l'ex Communauté de Communes de VIRE, coordinatrice du projet, devenue Vire Normandie. Ce service vise à permettre aux habitants des communes déléguées, motorisés ou non, de se déplacer vers Vire, et aux habitants de la commune déléguée de Vire de rejoindre les centres bourgs des sept autres communes déléguées.

ARTICLE 2 : ZONE GEOGRAPHIQUE

Le service de transport à la demande couvre l'ensemble du territoire de VIRE NORMANDIE, il est de type zonal (chaque commune, ou quartier, dépend d'une zone (1, 2, 3, 4 ou 5)).

ARTICLE 3 : JOURS ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Les déplacements sont assurés du mardi au samedi (hors jours fériés), de 8h30 à 17h00.

Le matin, les horaires de prises en charge s'établissent de 8h30 à 11h30 (sauf vendredi 8h00 – 11h30).

L'après-midi, les horaires de prises en charge s'établissent de 13h30 à 16h30.

Chaque zone est desservie à raison de 1 à 2 demi-journées par semaine, en plus des vendredis matin, mercredi après-midi et samedi après-midi. (soit 4 à 5 demi-journées par semaine et par commune).

Le fonctionnement du service est réparti par zone de la façon suivante :

Zone	Communes déléguées desservies	Jours de circulation	Horaires de prise en charge
	Toutes les communes déléguées	Vendredi matin, Mercredi après-midi Samedi après-midi	De 8h00 à 11h30 De 13h30 à 16h30 De 13h30 à 16h30
1	Coulonces Saint-Martin-de-Tallevende (hors Martilly)	Jeudi matin Samedi matin	De 8h30 à 11h30 De 8h30 à 11h30
2	Saint-Germain-De-Tallevende	Mercredi matin Jeudi après-midi	De 8h30 à 11h30 De 13h30 à 16h30
3	Vaudry Roulours	Mardi après-midi	De 13h30 à 16h30
4	Truttener-le-Grand Truttener-le-Petit Maisoncelles-la-Jourdan	Mardi matin Vendredi après-midi	De 8h30 à 11h30 De 13h30 à 16h30
5	Quartiers Redettière, Delotière, Haut du Pavé et Martilly (en remplacement d'AMIBUS)	Du mardi au samedi	De 8h30 à 11h30 De 13h30 à 16h30

ARTICLE 4 : POINTS DE DEPOSE ET DE PRISES EN CHARGE SUR VIRE DELEGUE

Les uniques points de dépôt et de prises en charge, définis sur Vire déléguée, sont les suivants :

- Arrêt AMIBUS « Gare SNCF »
- Arrêt AMIBUS « Champ de Foire »
- Arrêt AMIBUS « Hôpital »
- Arrêt AMIBUS « Clinique »
- Arrêt AMIBUS « Parc Commercial »
- Arrêt AMIBUS « Atacmultico »
- Arrêt AMIBUS « Gare SNCF »
- Arrêt AMIBUS « Aquavire »
- Arrêt AMIBUS « Place de Martilly »
- Arrêt AMIBUS « Sainte Anne »
- Arrêt AMIBUS « Le Maupas »
- Arrêt AMIBUS « Porte de Condé »
- Arrêt AMIBUS « Bischwiler »

Sur les 7 autres communes déléguées, les points de destination sont les maires annexes, situées en coeurs de bourg.

ARTICLE 5 : PUBLIC CONCERNE

L'usager doit être habitant d'une des 8 communes déléguées de Vire Normandie. Sur Vire et ses quartiers agglomérés, seuls les résidents de Saint-Martin-de-Tallevende et des quartiers Sud (Redettière, Besnardière, Haut du Pavé (Saint-Germain-de-T.) ont accès au service, sauf pour des trajets vers les coeurs de bourgs des autres communes déléguées, où tous les habitants peuvent y prétendre.

ARTICLE 6 : DEPLACEMENTS EXCLUS DU SERVICE

Le public concerné ne peut pas utiliser ce service de transport pour les trajets effectués dans le cadre d'une activité professionnelle.

Le public concerné ne peut pas utiliser ce service de transport dans le cas où il s'agit d'un trajet médical (ambulance) déjà pris en charge par tout autre organisme (mutuelle, sécurité sociale, employeur...)

ARTICLE 7 : FONCTIONNEMENT GLOBAL DU SERVICE

L'usager réserve auprès de Vire Normandie au plus tard la veille du jour de circulation avant 16h00.

Les personnes en situation de handicap (fauteuil roulant nécessitant une rampe d'accès, présence d'un chien guide d'aveugle ou d'assistance pour personnes handicapées...) devront en informer l'agent au moment de la réservation afin que celui-ci puisse organiser le déplacement.

Le coût du trajet aller-retour est fixé à 2 €, soit 1 € le trajet simple. Pour un trajet aller-retour, l'usager devra régler l'intégralité du transport lors de la prise en charge « aller ».

Si un usager paie pour un aller-retour et qu'il n'est pas présent au retour, le prix du transport ne lui sera pas remboursé.

Dans la mesure où le service de transport à la demande repose sur une optimisation des coûts, la centrale de réservation peut être amenée à négocier les horaires demandés, proposer des groupages avec d'autres usagers. En effet, ce service n'est pas un service classique de « taxi » mais un service de transport collectif. Il est ainsi conseillé à l'usager d'anticiper sa réservation s'il le peut afin d'obtenir une réponse la plus conforme possible à sa demande initiale. L'usager précisera au moment de la réservation s'il s'agit d'un horaire souhaité ou impératif (tendez-vous médical, par exemple).

Tout retard pénalise les usagers suivants, c'est pourquoi le transporteur ne pourra pas attendre l'usager.

ARTICLE 9 : ANNULATION D'UNE RESERVATION

Par l'usager :

En cas d'annulation de son trajet, l'usager devra en informer le service de réservation au moins 2 heures avant la prise en charge prévue. Sauf cas de force majeure, les usagers qui ne respecteraient pas cet article pourront être sanctionnés par une interdiction d'accès temporaire ou permanente au service. Si l'usager qui a réservé la navette n'annule pas avant l'heure fixée, il devra s'acquitter du tarif de la course.

Par la collectivité :

En cas d'annulation d'un service pour cas de force majeure (panne du véhicule, intempéries...), le service de réservation préviendra par téléphone les usagers ayant réservé leur place, dès connaissance de la situation.

ARTICLE 10 : SECURITE A BORD DU VEHICULE, MONTEE ET DESCENTE

Les usagers doivent se tenir près, quelques minutes avant le passage du service.

L'usager peut demander l'aide du transporteur pour monter à bord et descendre du véhicule. A bord, l'usager doit obligatoirement boucler sa ceinture de sécurité. Il lui est interdit d'actionner les poignées ou dispositifs d'ouverture des portes lorsque le véhicule est en marche.

La législation oblige à transporter les enfants de moins de 3 ans dans un siège bébé et les enfants de 3 à 10 ans dans un rehausseur. L'usager devra signaler s'il est accompagné d'un enfant et son âge au moment de la réservation et s'il dispose d'un siège bébé ou d'un rehausseur. Les enfants doivent s'acquitter d'un billet pour être en règle.

ARTICLE 11 : INTERDICTIONS GENERALES

Pour la sécurité et la tranquillité de tous, il est interdit :

- d'enfreindre le présent règlement
- de faire usage d'appareils ou d'instruments sonores
- de transporter des matières dangereuses
- de jeter des détritus par les fenêtres
- d'ouvrir les fenêtres sans l'accord du transporteur
- de se lever lorsque le véhicule roule
- de boire, fumer ou manger à bord
- de monter en état d'ivresse ou de boire de l'alcool à l'intérieur du véhicule,
- de dégrader le véhicule, de mettre les pieds sur les sièges,
- de distribuer sans autorisation, de quêter ou de vendre quoi que ce soit dans le véhicule
- d'avoir toute attitude qui dérangerait les autres passagers ou le chauffeur
- de parler au conducteur, sauf en cas de nécessité.

Les usagers sont civilement responsables des dommages qu'ils causent aux biens et aux personnes dans le véhicule.

ARTICLE 12 : BAGAGES – ANIMAUX

Sont admis dans le véhicule, s'ils sont tenus et ne gênent pas les autres usagers, les bagages à main, sacs ou objets peu volumineux.

Le transport d'objets plus importants (valise, poussette, chariot de course...) devra être signalé à l'agent lors de la réservation afin qu'il puisse ou non confirmer la disponibilité.

Sont admis dans le véhicule, de droit, les chiens guidés accompagnateurs. Seront également tolérés les petits chiens et les chats transportés dans un panier, ainsi que les chiens muselés tenus en laisse. Cela devra être signalé lors de la réservation.

ARTICLE 13 : INFRACTION AU REGLEMENT

Tout acte de violence verbale ou physique à l'encontre du transporteur ou de toute autre usager est passible d'un procès-verbal conformément aux dispositions du code de procédure pénale.

En cas de refus d'un usager de respecter les consignes, le conducteur est habilité à lui refuser dès l'instant l'accès au véhicule.

ARTICLE 14 : RECLAMATIONS

Toute réclamation pourra être faite :

- par téléphone : 02 31 66 60 00
- par écrit : Vire Normandie, Hôtel de Ville - 11 rue Deslongrais – 14500 VIRE
- par courrier électronique à l'adresse : transport@virenormandie.fr

ARTICLE 15 : VALIDITE DU PRESENT REGLEMENT

Ce règlement est valable jusqu'à interruption du service de transport à la demande, ou modification de la consistance du service par l'autorité organisatrice de transport.

Vu pour être annexé à la délibération du
15 décembre 2016,
Le Maire de Vire Normandie,

Marc ANDREU-SABATER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Accessibilité

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Rapport annuel d'accessibilité

Madame Marie-Odile MOREL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et suite à l'installation du Conseil Communal de Vire Normandie, une nouvelle Commission Communale « Accessibilité aux personnes handicapées » a été constituée par arrêté du 18 janvier 2016.

La Commission « Accessibilité aux personnes handicapées » a plusieurs objectifs :

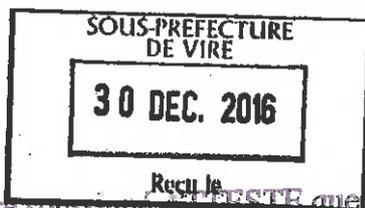
- dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel à l'organe délibérant, transmis au Préfet, au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental Consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à l'ensemble des responsables des bâtiments, installations et lieux de travail directement concernés par ce rapport ;
- faire des propositions utiles de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- tenir à jour la liste des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Le rapport annuel permet d'informer le public de l'avancement des travaux prévus dans les Ad'AP et des projets visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments, des espaces publics, de la voirie et des transports.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'acter le rapport 2016 (joint en annexe) sur l'avancement des travaux, avant transmission au Préfet. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire soussigné **M. ESTER** que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 30 DEC. 2016
publié-notifié le : 30 DEC. 2016
A VIRE le :
Le Maire 30 DEC. 2016



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte
pour être publié dans le Journal
officiel de la Région Normandie
d'après le décret n° 2015-1000
du 27 août 2015 relatif à la
transmission de la notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délégations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

Nombre de membres en exercice : 136
 Nombre de membres présents : 81
 Quorum (69) : Atteint
 Nombre de membres excusés : 23
 Nombre de membres excusés ayant
 donné pouvoir : 18
 Nombre de membres absents : 32

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maissoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie MANSON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Daniel LECLERCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT			<input checked="" type="checkbox"/>	Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL			<input checked="" type="checkbox"/>	Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU			<input checked="" type="checkbox"/>	M. BALLE
Monsieur Roland MULOY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN			<input checked="" type="checkbox"/>	Mme BOUVET

Commune déléguée de Trutteneville-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Hélène LEPRINCE			<input checked="" type="checkbox"/>	

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Arnaud RAOULT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoit LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corenth GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Chryx BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERRAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHALVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASSON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémy FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFFEVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Philippe MALLEON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



Annexe à la délibération N°6
Conseil Municipal du 15.12.2016

Rapport annuel de la Commission
Communale pour l'Accessibilité aux Personnes
Handicapées

Commune Nouvelle de Vire Normandie

Année 2016

THEMATIQUES

1. Données générales.....	3
2. Voirie et espaces publics	6
3. Services de transports collectifs et intermodalité	7
4. Etablissement recevant du public et Installations ouvertes au public	11
5. Logements	12
6. Gouvernance, coordination et conseil/expertise.....	12
7. Fiche de synthèse sur l'évolution de l'état des lieux d'accessibilité des communes déléguées.....	13

1. Données générales

1.1. Informations administratives

Nom : Commune de Vire Normandie

Adresse : 11, rue Deslongrais – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE

Maire : Monsieur Marc ANDREU SABATER

Personne référent de la Commission « Accessibilité des Personnes Handicapées » : Madame Marie-Odile MOREL

Date de création de la commune nouvelle :

- Création du District Urbain de Vire par arrêté préfectoral en date du 9 juin 1964.
- Transformation du District en Communauté de Communes par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1999.
- Création de la commune nouvelle de Vire Normandie se substituant à la Communauté de Communes de Vire le 1^{er} janvier 2016.

Communes déléguées de Vire Normande et nombre d'habitants

Communes déléguées	Nombre d'habitants (recensement 2013)
Vire/ Saint-Martin-de-Tallevende	11 597
Saint-Germain-de-Tallevende	1 989
Vaudry	1 486
Roullours	930
Coulonces	744
Truttemer-le-Grand	643
Maisoncelles-la-Jourdan	461
Truttemer-le-Petit	101
Vire Normandie	17951

Compétences de la commune :

La commune nouvelle se substitue à la communauté de communes de Vire, aux communes membres et aux syndicats (art, L. 2113-5 et L.5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- L'ensemble des biens, droits et obligations de la communauté de communes, des syndicats et des communes dont est issue la commune nouvelle est transféré à cette dernière ;
- La création de la commune nouvelle entraîne sa substitution dans toutes les délibérations et dans tous les actes pris par la communauté de communes, les syndicats et par les communes qui en étaient membres ;
- Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties ;
- L'ensemble des personnels de la communauté de communes, des syndicats supprimés et des communes dont est issue la commune nouvelle est réputé relever de cette dernière dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.

La commune nouvelle dispose de la clause générale de compétences, notamment la compétence petite enfance- jeunesse et les Temps d'Activités Périscolaires. Certaines compétences peuvent faire l'objet d'une délégation à la commune déléguée.

Il est rappelé que les propositions faites par les communes déléguées au conseil municipal de la commune nouvelle ne seront pas remises en question lors de leur présentation.

Certaines compétences, au regard de l'évolution intercommunale, seront transférées au nouvel EPCI.

1.2. Informations administratives de la CAPH

Rappel : Conformément à l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, et suite aux élections municipales de mars 2014, une nouvelle Commission Intercommunale Accessibilité de la Communauté de Communes de VIRE, avait été constituée par arrêté de son Président en date du 1^{er} juillet 2014.

Suite à la création de la commune nouvelle de Vire Normandie, cette commission a été reconduite, avec les mêmes membres (collège des élus et des usagers), à savoir :

- Collège des élus : 9 membres ;
- Collèges des usagers : 27 membres.

Collège des élus :

Mme Marie-Odile MOREL
M. Guy BARBIER
Mme Nicole DESMOTTES
Mme Nadine POTHIER
M. Florian HALOTEL
M. Christian BACHELET
M. Fernand CHESNEL
M. Guy VELANY
M. DROULLON Joël

Collège des usagers :

M. Eric du ROSEL, Association « Ages : vieillir ensemble »
Mme Sandrine LELANDAIS, CCAS de VIRE – Pôle petite enfance.
M. François LEPETIT, Lion's Club
M. Jacques LESOUEF, DDTM du Bocage
M. Pascal MAUDUIT, Association des Commerçants de la Gare
Mme Karine MESLIN Karine, Vire Avenir
M. Christophe MORIN, EHPAD « Communauté de Blon »
M. Frédéric RUAULT, Centre Hospitalier de VIRE
M. le Lieutenant Pascal VENON, Centre de secours principal de VIRE
M. René BISSON, Union Nationale des Combattants
Mme Colette DESMORTREUX, Club des Aînés de ROULLOURS
Mme Jacqueline HUET, Club de l'Amitié de VAUDRY
M. Jean-Pierre JOUNIER, Association SEMIVIR 1
M. Jean LEVALOIS, Club des anciens de TRUTTEMER LE GRAND
Mme Corinne MAHAUT, LOGIPAYS
Mme Catherine MADELAINE
M. Gilles SAVARY-HUET, CALVADOS HABITAT
M. Daniel BARBE, ACPG-CATM (association d'anciens combattants)
Mme Maryline BERTRAN, SAS Symphonia (maison de retraite)
Mme Mireille LECONTE, SAS Symphonia (maison de retraite)
M. Loïc CLEMENT, Association des Paralysés de France
M. Yvon GUILLOUET, usager
M. Jean-Marie LEVERRIER, Ligue contre la violence routière
M. Guy POTEY, Association des accidentés de la vie
M. Patrick RENAULT, Service Voirie de la Ville de VIRE
M. Emile VILLY, Fédération Nationale des Anciens Combattants de l'Algérie
M. Henri HAYS, APAEI

Aucune sous-commission n'a été reconduite.

Depuis la création de la première Commission Intercommunale « Accessibilité » intervenue le 20 mai 2009, sept rapports annuels ont été réalisés, en fin d'années 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015. Ce présent rapport est le premier depuis la création de Vire Normandie en 2016.

2. Voirie et espaces publics

Données et faits antérieurs

2009/2010 : Elaboration dans les communes des Plans de mise en Accessibilité de la voirie, des équipements et des espaces publics.

Année 2010 : premiers travaux d'aménagement

Années 2011 – 2012 – 2013 – 2014 - 2015 : poursuite des travaux d'aménagement

Commune déléguées	Voirie et espaces publics travaux réalisés en 2016
Coulonces	Une place handicapée Place de la Fontaine
Maisoncelles-la-Jourdan	-
Roullours	-
Saint-Germain-de-Tallevende	Deux places handicapées au parking de la salle multivalente
Truttemer-le-Grand	Une place handicapée au parking de la salle communale
Truttemer-le-Petit	-
Vaudry	-
Vire – Saint-Martin-de-Tallevende	<ul style="list-style-type: none">• 7 places handicapées :<ul style="list-style-type: none">- 1 au Champ de Foire- 2 Stade de l'Orient- 2 rue de Geôle- 2 Place Nationale • 2 passages piétons :<ul style="list-style-type: none">- 3 rue Georges Fauvel- 9 rue Jean Lehoux



Place aménagée à la Place du Champ de Foire

3. Services de transports collectifs et intermodalité

3.1 Etat d'avancement – Document d'accessibilité

La loi du 11 février 2005 prévoyait la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie, pour le 1er janvier 2015.

La loi du 10 juillet 2014 prévoit un allongement de ces délais de mise en accessibilité de 3 à 6 ans, sous réserve d'élaborer un Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée (Sd'AP) d'ici le 27 septembre 2015.

Avant le 1^{er} décembre 2016, la Communauté de Communes de Vire, compétente en matière de transport, à l'intérieur de son Périmètre de Transport Urbain (PTU) (couvrant les 8 communes de l'EPCI – Arrêté préfectoral du 22 août 2012), est concernée par ces nouvelles dispositions. En conséquence, la Communauté de Communes par délibération n° 3 du 11 décembre 2014 s'est engagée à élaborer avant le 27 septembre 2015 un Sd'AP. Ce document permettra de poursuivre après le 13 février 2015 le programme de mise en accessibilité du réseau de transport (allongement des délais de 3 ans à compter de la date du dépôt du Sd'AP).

Ainsi le 23 septembre 2015, le projet de Sd'AP de la Communauté de Communes de Vire a été transmis aux services de l'Etat et a été adopté par délibération du Conseil communautaire le 29 septembre 2015.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Communes a laissé place à la commune nouvelle de Vire Normandie qui récupère, de fait, la compétence liée au transport.

Un programme d'accessibilité a été décliné pour les trois réseaux de transport de Vire Normandie, à savoir : le réseau urbain AMIBUS, le réseau du service de transport à la demande TADAMI et le service de transports scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Ci-après, le programme des actions à mener chaque année dans le cadre du Sd'AP :

2016				
Actions	Service concerné	Coût	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement
Mise en accessibilité de l'arrêt « Clinique »	AMIBUS	2 868 €	Ville de Vire	Travaux terminés en 2016
Mise en accessibilité de l'arrêt « Le Préau »	AMIBUS	3 000 €	Ville de Vire	Travaux terminés en 2016
Mise en accessibilité de l'arrêt « Porte Horloge	AMIBUS	4 800 €	Ville de Vire	Travaux terminés en 2016
Mise en accessibilité de l'arrêt « La poste »	AMIBUS	4 200 €	Ville de Vire	Travaux terminés en 2016
Mise en accessibilité de l'arrêt « Hôpital »	AMIBUS	4 044 €	Ville de Vire	Travaux terminés en 2016
Mise en accessibilité de l'arrêt « rue d'Aunay » vers la Lauvière	AMIBUS	3 660 €	Ville de Vire	Travaux terminés en 2016
Mise en accessibilité de l'arrêt « rue d'Aunay » vers la Monderie	AMIBUS	4 638 €	Ville de Vire	Travaux terminés en 2016
Mise en accessibilité de l'arrêt « Neuville (Bourg) » vers les Mancelières	AMIBUS	4 824 €	Ville de Vire	Travaux terminés en 2016
Mise en accessibilité de l'arrêt « Neuville (Bourg) » vers le Maupas	AMIBUS	3 144 €	Ville de Vire	Travaux terminés en 2016
Formation de 4 chauffeurs à l'accueil des personnes à mobilité réduite	AMIBUS	3920 €	Voyages Robert	Réalisée
Renouvellement du contrat TADAMI	TADAMI	-	Vire Normandie	Renouvelé en 2016
Mise en place de mesures d'information adaptées à chaque point d'arrêt	AMIBUS	14 478 €	Vire Normandie	Travaux terminés en 2016

2017				
Actions	Service concerné	Coût	Maître d'ouvrage	
Mise en accessibilité de l'arrêt « Martilly »	AMIBUS	2 500 €	Ville de Vire	
Formation d'un agent de la Communauté de Communes à l'accueil des personnes en situation de handicap	AMIBUS, TADAMI, transport scolaire, périscolaire et extrascolaire	0 € (cotisations annuelles)	Vire Normandie	
2018				
Actions	Service concerné	Coût	Maître d'ouvrage	
Formation d'un chauffeur à l'accueil des personnes en situation de handicap	Transport scolaire	980 €	Voyages Robert	
Formation de l'agent de la boutique Voyages Robert à l'accueil des personnes en situation de handicap	AMIBUS, Transport scolaire et périscolaire	820 €	Voyages Robert	
COÛT TOTAL		57 876 €		

Les travaux prévus pour 2016, c'est-à-dire la mise en accessibilité de 9 arrêts de bus, ont été réalisés par la commune déléguée de Vire. La commune de Vire Normandie, quant à elle, a renouvelé le contrat TADAMI et équipée 25 abris bus du réseau de transport urbain de têtes d'arrêt.



Quai de l'arrêt « Porte Horloge » aménagé (l'un des 9 points d'arrêt aménagés en 2016).



Arrêt de bus « Les Mancellières » équipé d'une tête d'arrêt (l'un des 25 abris bus équipés en 2016).

3.2 Eléments de suivi et difficultés rencontrées

Le nouveau dispositif rappelle également la nécessité de pouvoir suivre et évaluer la mise en œuvre du Sd'AP. Le dispositif prévu pour assurer ce suivi et cette évaluation doit être écrit dans le Sd'AP, comme le prévoit le code des transports modifié par le décret n° 2014-1321 du 4 novembre 2014 :

« Art. R1112-13. – I – Le schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée comprend :

[...]

7° La description des modalités de mise en œuvre et de suivi de l'exécution du Schéma directeur d'accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée ainsi que celles de l'actualisation à laquelle il donne lieu, notamment, lorsqu'est fait le bilan des actions nécessaires à la mise en accessibilité prévue par l'article R. 1112-22. »

Les éléments de bilan, fournis à intervalles réguliers, permettront de juger à la fois de l'avancement de sa mise en œuvre, mais aussi de vérifier que celui-ci reste pertinent : le Sd'AP doit en effet pouvoir intégrer les évolutions du territoire sur lequel s'exerce le service de transport ou encore les diverses évolutions technologiques ou réglementaires qui peuvent impacter ce service.

Le code des transports modifié par le décret n° 2014-1321 du 4 novembre 2014 précise cette obligation dans la sous-section 6 – Suivi de l'avancement du schéma :

« Art. R1112-22 – I. – Sont adressés, par l'autorité qui a élaboré le Schéma directeur d'accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée, à l'autorité qui l'a approuvé, par pli recommandé avec demande d'avis de réception :

1° A l'issue de la première année, un point de situation ;

2° A l'issue de chaque période intermédiaire, un bilan des actions nécessaires à la mise en accessibilité qui ont été effectuées.

[...]

II. Le bilan prévu au 2° du I. indique les actualisations du schéma qui ont été décidées pour prendre en compte notamment les modifications intervenues dans les périmètres des services de transport, les modalités d'exploitation des points d'arrêt ferroviaires, la localisation et la taille des pôles d'échanges, des pôles générateurs de déplacement et des structures d'accueil pour personnes handicapées ou pour personnes âgées ainsi que les évolutions démographiques, réglementaires et technologiques. »

Le suivi et l'actualisation du Sd'AP de la commune de Vire Normandie seront présentés chaque année à la Commission communale d'Accessibilité. Les éléments constituant ce bilan annuel seront reportés au présent rapport annuel d'accessibilité.

4. Etablissement recevant du public et Installations ouvertes au public

Commune	Cadre bâti – Etablissements recevant du public – travaux réalisés en 2016
Coulonces	Aucun
Maisoncelles-la-Jourdan	Mise en accessibilité des sanitaires de la salle des Associations et de la salle des fêtes.
Roullours	Mise en accessibilité d'un logement.
Saint-Germain-de-Tallevende	Mise en accessibilité de la salle des Associations.
Truttemer-le-Grand	Aucun
Truttemer-le-Petit	Aucun
Vaudry	Aucun
Vire – Saint-Martin-de-Tallevende	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en accessibilité du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville ; • Banque d'accueil du cinéma « Le Basselin » ; • Tribune du stade de l'Orient ; • Espace de convivialité au Stade Pierre Compte.

Pour les ERP appartenant anciennement à La Communauté de Communes de Vire, devenue Vire Normandie, des Ad'AP ont été réalisés en 2015 pour la mise en accessibilité, en voici le programme :

- **Centre aquatique Aquavire** : Vire Normandie a réalisé les travaux de mise aux normes accessibilité en 2016 (travaux commencés en décembre 2016). Initialement prévus sur plusieurs années, les élus ont décidé d'effectuer l'intégralité des travaux fin 2016, (amélioration de l'accessibilité de l'entrée, de l'escalier principal, des cabines dédiées et mise en place de bandes de signalisation sur les parties vitrées).
- **Centre de loisirs Olivier Basselin** : Il est prévu de rendre accessible l'ensemble des sanitaires en 2017 (le montant engagé est de 3000 €). En 2018 seront réalisés les travaux les moins prioritaires, à savoir la signalisation de l'escalier (celui-ci mène à une partie du bâtiment qui n'est pas ouverte au public), l'élargissement des portes de la salle de motricité (celles-ci sont composées de deux battants, qui une fois ouverts, sont assez larges pour laisser passer un fauteuil roulant) (le montant engagé pour 2018 est de 4 900 €). Le montant des travaux d'accessibilité s'élève ainsi à 11 800 € HT.
- **La déchèterie** : un projet de déménagement est prévu pour cet équipement.
- **Ancien siège de la Communauté de Communes** : les travaux prévus dans le Sd'AP ne sont plus d'actualité car ce bâtiment n'aura plus vocation à recevoir du public en 2017.

Exemples de réalisation en 2016



Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville de Vire réorganisé



Nouvel espace d'accueil au cinéma « Le Basselin »

5. Logements

5.1 Etat d'avancement – Document d'accessibilité

Le 4 mars 2013, le Programme Local de l'Habitat de Vire Normandie a été adopté. Plusieurs actions en faveur de l'adaptation des logements aux personnes âgées et/ou handicapées ont été définies.

Souhaitant créer une dynamique de rénovation et de mise à niveau du parc de logements anciens, Vire Normandie a mis en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, inscrite comme l'une des priorités de son PLH.

Il est ainsi prévu d'aider financièrement (à hauteur de 5 % du montant des travaux subventionnables) 2 propriétaires bailleurs et 30 propriétaires occupants s'engageant à réaliser des travaux d'adaptation de leur logement.

Au 30 novembre 2016, 10 propriétaires occupants ont bénéficiés des aides de la collectivité. Par ailleurs, d'autres aides sont possibles dans le cadre du PLH pour l'adaptation des logements.

5.2 Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Un observatoire de l'Habitat a été mis en place afin d'évaluer chacune des actions du PLH. De plus, dans le cadre de l'OPAH, un bilan semestriel est réalisé par l'opérateur, le CDHAT.

6. Gouvernance, coordination et conseil/expertise

En 2016, les membres de ladite commission se sont réunis :

- La commission du 30 novembre 2016 a permis de présenter, entre autre, les travaux réalisés en 2016, ainsi que les projets 2017. Cette commission a également permis d'échanger avec le collège des usagers et d'écouter leurs remarques.

7. Fiche de synthèse sur l'évolution de l'état des lieux d'accessibilité des communes déléguées

Voie et espaces publics	Communes déléguées de Vire-Normandie							
	Coulonces	Maisoncelles la Jourdan	Roullours	Saint-Germain de Tallevende	Truttemer-le-Grand	Truttemer-le-Petit	Vaudry	Vire - Saint-Martin-de-Tallevende
1. Date élaboration du PAVE	Novembre 2009	Octobre 2009	Octobre 2009	Octobre 2009	Octobre 2009	Octobre 2009	Septembre 2009	Lancement en décembre 2009 achevé en mai 2010
2. Nombre de places de stationnement réservé en 2015	3	6	-	9	3	4	10	87
3. Nombre de places réservé réalisées en 2016	1	0	0	2	1	0	0	7
4. Des travaux de mise en accessibilité de la voie ont-ils été réalisés en 2016	-	-	-	-	-	-	-	Question intégrée au projet de voirie
5. Nombre de feux de signalisation accessibles	0	0	0	0	0	0	0	2
6. Nombre de feux de signalisation rendus accessibles en 2016	0	0	0	0	0	0	0	3
7. Nombre de traversées piétonnes accessibles	4	0	0	0	0	0	11	Sur 350, 50% accessible
8. Nombre de traversées piétonnes rendues accessibles en 2016	0	0	0	0	0	0	1	2

Services de transports collectifs et intermodalité	Communes déléguées de Vire Normandie							
	Coulonces	Malsances/les-la-Jourdan	Roullours	Saint-Germain-de-Tallevende	Truttemer-le-Grand	Truttemer-le-Petit	Vaubry	Vire – Saint-Martin-de-Tallevende
9. Date d'élaboration du Schéma directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (Sd'AP)	2015							
10. Nombre de points d'arrêts rendus accessibles en 2016	0	0	0	0	0	0	0	9 points d'arrêt AMIBUS
11. Nombre de matériel roulant par service de transport	Deux bus entièrement accessibles sur le réseau AMIBUS							
12. Nombre de plaintes déposées sur le registre de dépôt de plainte :	9 véhicules accessibles aux PMR (prédisposés pour accueillir un UFR) sur le réseau de transport scolaire (70 % du service) En 2016, il n'y a pas de véhicule accessible sur le réseau du TADAMI							
	Aucune en 2016.							

Cadre bâti – établissement recevant du public et logement :	Communes déléguées de Vire Normandie							
	Coutances	Maisoncelles-la-Jourdan	Rouillours	Saint-Germain-de-Tallevende	Truttemer-le-Grand	Truttemer-le-Petit	Vovary	Vire – Saint-Martin-de-Tallevende
13. Nombre d'ERP en 2016	4	3	6	19	8	2	14	409
14. Nombre d'ERP publics mis en accessibilité en 2016	0	1	0	1	0	0	0	5
15. Nombre de logements publics	2	3	2	7	1	2	1	23
16. Nombre de logements publics mis en accessibilité en 2016	0	0	1	0	0	0	0	0



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Travaux

Attribution du marché de conception-réalisation pour les études et travaux pour l'implantation d'un service unique d'urgences pour la Clinique Notre Dame et le Centre Hospitalier de Vire Normandie sur le site de la Clinique

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

En date du lundi 26 septembre 2016, Monsieur Le Maire de Vire Normandie a été autorisé par le Conseil municipal à signer le marché et tout document s'y référant concernant les études et les travaux pour l'implantation d'un service unique d'urgences pour la Clinique Notre Dame et le Centre hospitalier de Vire Normandie sur le site de la Clinique.

Une procédure adaptée restreinte de conception réalisation passée en application de l'article 27 du décret du 25 mars relatif aux marchés publics a été lancée.

Le marché est composé :

- Une tranche ferme « conception/réalisation pour l'implantation d'un service unique d'urgences pour la Clinique Notre Dame et le centre hospitalier de Vire Normandie,
- Quatre tranches conditionnelles : études/fourniture et pose d'un autocommutateur central destiné au service des urgences, conception/réalisation des placards et rangements hauts et bas, conception/réalisation des paillasse humides et sèches, et conception/réalisation de la banque d'accueil vitrée toute hauteur de l'accueil et des plans de travail.

La date de remise des candidatures était le vendredi 20 mai 2016. 7 (sept) groupements ont remis une candidature.

A l'issue de l'examen de la situation propre des opérateurs économiques, des capacités économiques et financières, et des capacités techniques, la commission de sélection définie dans le règlement de consultation de la présente procédure a retenue 3 (trois) groupements admis à remettre une offre :

- **Ets ZANELLO (mandataire)**
Rue de l'Ancienne Gare
BP26
50420 TESSY SUR VIRE
- **GC Construction (mandataire)**
1 rue du Bocage
14460 COLOMBELLES
- **G. Zenone Constructions (mandataire)**
ZI de la Chevalerie
BP253
50003 SAINT-LÔ Cedex

Ils ont présenté chacun une offre. A l'issue de cette phase « offre », une analyse a été réalisée conformément aux critères de jugement suivants définis dans le règlement de consultation :

.../...

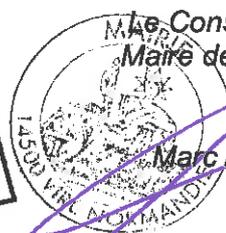
- Fonctionnalités du projet, insertion dans le site, qualité architecturale, valeur technique et environnementale du projet : pondéré à 40%,
- Prix global et forfaitaire : pondéré à 40%,
- Méthode et calendrier de réalisation du marché : pondéré à 20%.

La commission de sélection s'est rassemblée pour émettre un avis motivé sur le choix du groupement. Le groupement ZENONE (mandataire) a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant global de 2 127 853.20€ HT (tranche ferme 2 073 478€ HT et tranches conditionnelles 54 375.20€ HT).

Il est donc demandé au Conseil Municipal, ayant autorisé M. Le Maire à signer le marché le 26 septembre 2016, de suivre l'avis de la commission de sélection et de déclarer le groupement ZENONE (mandataire) attributaire du marché cité en objet. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 16 DEC. 2016
publié-notifié le : 16 DEC. 2016
A VIRE le : 16 DEC. 2016
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 138

Nombre de membres présents : 81

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 23

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLIARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUIET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOQ	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Daniel LECLERCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEIL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TROEL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Méaud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Yaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttémont-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Héléne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Jocelyne LEPRINCE				
Monsieur Benoît LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Angé HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			Mme SEGUIN
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASON	<input checked="" type="checkbox"/>			M. COUASON
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			M. PICOT
Madame Oïna NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

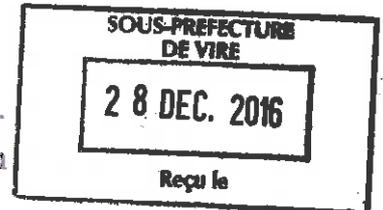
Objet :

Transition Energétique

Participation à l'Appel à
Manifestation d'Intérêt de la Caisse
des dépôts –
Rénovation énergétique du
patrimoine bâti des collectivités
territoriales

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Le Maire informe que le présent acte
peut être l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Caen dans un délai de
deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



Monsieur Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commune nouvelle de VIRE NORMANDIE est aujourd'hui reconnue « Territoire en Transition Energétique » par l'ADEME et la Région. Par ailleurs, elle a reconduit la démarche de labellisation CITERGIE à l'échelle de la commune nouvelle et a été sélectionnée par l'Etat dans le cadre de l'Appel à projet TEP-CV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).

Dans le cadre de sa démarche d'optimisation et de rationalisation des dépenses énergétiques, la commune de Vire a réalisé un Schéma Directeur Immobilier (SDI), suite à sa participation à l'opération collective mise en place par l'ADEME.

Afin de renforcer et de structurer son action en matière de rénovation énergétique de son patrimoine la commune nouvelle souhaite candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités territoriales » lancé par la Caisse des dépôts.

Si elle est retenue la commune pourra ainsi bénéficier de 50% d'aide de la Caisse des dépôts pour la réalisation d'études de rénovation énergétique (avec un plafond de 100 000 €).

La commune a sélectionné parmi son parc des bâtiments de typologie différente, pour lesquelles elle souhaite missionner un bureau d'études spécialisé pour :

- Réaliser des audits énergétiques,
- Estimer le coût global des travaux de rénovation énergétique (coût d'investissement et économies de fonctionnement),
- Réaliser des propositions pour le montage juridique et financier des opérations par bâtiment.

Les bâtiments retenus pour l'étude sont :

- L'école et la cantine de la commune déléguée de Vaudry ;
- La Mairie de la commune déléguée de Truttemer-le-Grand ;
- La salle des fêtes de la commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le maire à déposer une demande de candidature auprès de la Caisse des Dépôts pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités territoriales » ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à cette candidature, ainsi que toutes demandes de cofinancement pour la réalisation des études et travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 23

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLIARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUMIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Daniel LECLERCO	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVEIL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TROLO			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystal ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUÉDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			M. GIRARD
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			Mme LETELLIER
Madame Héliane LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	<input checked="" type="checkbox"/>			M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CALLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Bernadette HARDY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoît LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEI
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASNON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Philippe MALLEON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Oblét :

Transition Energétique

Diagnostic et Schéma Directeur de
l'Eclairage Public à l'échelle de la
commune Vire Normandie

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Gaëtan PREVERT donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

La commune nouvelle de Vire Normandie souhaite engager une démarche structurante **d'amélioration des performances énergétiques de son parc d'éclairage public** grâce à la réalisation **d'un diagnostic et d'un Schéma Directeur de son parc**, conforme au cahier des charges de l'ADEME.

Cette démarche s'inscrit notamment dans le cadre :

- Du processus de **labellisation Cit'ergie** ;
- De l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME et la région grâce auquel le territoire est reconnu en « **TERRITOIRE EN TRANSITION ENERGETIQUE** ». Ce qui permet notamment une bonification des aides régionales aux investissements pour les projets inscrits au programme d'actions de transition et éligibles aux régimes d'aides régionales, **que le porteur du projet soit la commune nouvelle ou un de ses partenaires** ;
- La convention TEP-CV, Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, réalisée entre le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et la commune nouvelle, grâce à laquelle la commune a obtenu 926 240 € d'aide de l'Etat.

Le diagnostic et le Schéma Directeur du parc d'éclairage public permettront de :

- réaliser un **audit du parc existant**,
- proposer des **scénarii pour améliorer les performances énergétiques du parc**,
- dimensionner et **planifier les futures opérations de travaux sur l'éclairage public**.

Le schéma directeur est subventionné à hauteur de **70 % par l'ADEME** avec un plafond d'étude à 50 000 euros. Pour le parc de la commune nouvelle qui compte 4 518 foyers lumineux, le montant de la prestation devrait atteindre les 50 000 €.

Il est nécessaire de lancer une consultation pour recruter un bureau d'études compétent en la matière. La procédure retenue est une procédure adaptée, constituée d'une tranche ferme concernant l'établissement du diagnostic du parc existant et schéma, ainsi que deux tranches conditionnelles concernant des campagnes de mesures supplémentaires (mesures photométriques avec véhicule et mesures d'isolement des conducteurs).

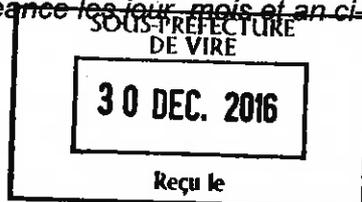
Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la réalisation du Schéma Directeur pour le parc d'éclairage public à l'échelle de la commune nouvelle,
- D'autoriser le maire à déposer une demande de subvention pour la réalisation du Schéma Directeur de l'éclairage public auprès de l'ADEME (70% d'aide) et tout autre organisme susceptible de cofinancer l'étude,
- D'approuver les modalités de passation du marché,
- D'approuver les critères d'attribution du marché. »

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte 30 DEC. 2016
a été reçu en sous préfecture le :
publié-notifié le : 30 DEC. 2016
A VIRE le : 30 DEC. 2016
Le Maire

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER

Le présent acte est communiqué que le présent acte
pour être communiqué
de sa notification ou de sa publication
dans le délai de 15 jours
à compter de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délégations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 23

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Daniel LECLERCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Michel LE LARGÉ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEIL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TROOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Meud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttémont-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Hélène LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marçal LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoît LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUIER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASNON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Philippe MALLEON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			M. PICOT
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Transition Energétique

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

**Etude de faisabilité pour l'installation
d'une production d'énergie solaire
photovoltaïque au sol**

Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Labellisée Cit'ergie depuis 2013, Vire Normandie est aujourd'hui engagée dans l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) 2014-2018 « territoires en transition énergétique ».

Dans ce cadre, la commune peut prétendre à des bonifications en termes de subvention et participer à des Appels à Projets lancés par le ministère de l'écologie et du développement durable, tel que l'Appel à Projet TEP-CV.

L'obtention du label Cit'ergie sanctionne l'exemplarité des actions de la commune en matière notamment d'économie d'énergie.

Afin de maintenir son niveau de performance la commune souhaite lancer une étude de faisabilité pour l'installation d'une production d'énergie solaire photovoltaïque au sol.

La présente consultation aura pour objet la réalisation d'une **étude de faisabilités technique, économique, et financière** pour étudier **la création d'un générateur photovoltaïque implanté au sol et raccordé au réseau.**

Présentation du site à étudier

Le site à étudier est situé à Vire Normandie, sur la commune déléguée Saint-Martin-de-Tallevende, dans le sud-ouest du Calvados. C'est un terrain surplombant la carrière de la société Granulats de Basse-Normandie, GBN, une sous-entité de Vinci. L'exploitation de la carrière est autorisée jusque 2019 pour une partie, et 2022 pour le reste.



Le site est un terrain remblayé (type « tuf ») non exploité, où ne poussent que quelques genêts. Il correspond à la parcelle cadastrale n°147 et mesure 56 450 m². Ce terrain est la propriété de GBN.

.../...

Une autre partie légèrement en contrebas, pourrait être aménagée dans un second temps. C'est pour le moment une zone de stockage des granulats et de déchargement. Elle correspond aux parcelles cadastrales n° 146 et 145, de respectivement 10 295 m² et 15 520 m².

Ces 3 parcelles sont desservies par une route carrossable.



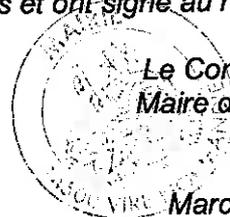
Par conséquent, suivant l'avis favorable de la Commission « Travaux, Systèmes d'Information, Transition Energétique » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- D'autoriser le maire à lancer une étude faisabilité pour un montant estimé de 8 580 € HT pour l'installation d'une production d'énergie solaire photovoltaïque au sol.
- D'autoriser le maire à solliciter les fonds européens LEADER à hauteur de 6 320 € soit 80% de la dépense.
- D'autoriser le maire à signer tous les documents contractuels s'y rapportant. »

Adopté à l'unanimité

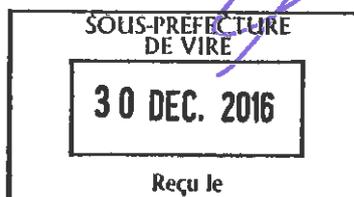
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'
exceptionnellement
A l'expiration de ce délai
dans un délai de ...
de sa notification ou de sa publication



**Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,**

Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné ATTESTE que
l'acte est en date du 30 DEC. 2016
a été déposé en sous préfecture le :
pour être notifié le : 30 DEC. 2016
A VIRE le :
Le Maire 30 DEC. 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 23

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLIARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCCQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Daniel LECLERCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEIL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREAL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maury VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Veronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMIEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROUILLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Héliène LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Jocelyne LEPRINCE				
Monsieur Benoit LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			Mme BIHEL
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			Mme GOSSELIN
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			Mme SEGUIN
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASON	<input checked="" type="checkbox"/>			M. COUASON
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noëlle KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINÉ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Philippe MALLEON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			M. PICOT
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Finances

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

**Taxe forfaitaire sur les terrains
devenus constructibles**

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

La création de la commune nouvelle de Vire Normandie au 1^{er} janvier 2016, prend fiscalement effet au 1^{er} janvier 2017. En matière d'institution de la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles, la commune peut mettre en place cette taxe.

A défaut, les délibérations adoptées antérieurement par les communes sont maintenues sur le territoire des communes concernées, pendant l'année au cours de laquelle la création de la commune nouvelle prend fiscalement effet.

Trois communes, Maisoncelles la Jourdan, Saint-Germain de Tallevende et Vaudry avaient instauré cette taxe.

Afin de ne pas porter atteinte au principe d'égalité devant l'impôt et supprimer cette taxe facultative sur l'ensemble du territoire de Vire Normandie, et après avis favorable des conseils communaux concernés,

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances/Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Supprimer cette taxe facultative sur les communes déléguées de Maisoncelles la Jourdan, Saint-Germain de Tallevende et Vaudry
- Rappporter les délibérations des communes déléguées de Maisoncelles la Jourdan, Saint-Germain de Tallevende et Vaudry.
- Ne pas instituer cette taxe facultative sur l'ensemble du territoire de Vire Normandie. »

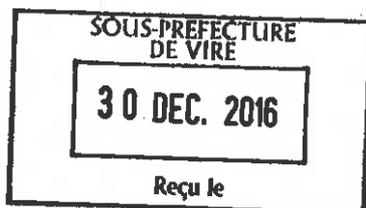
Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent acte
peut être l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Vire Normandie
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le

a été reçu en sous-préfecture le : 30 DEC. 2016

Prés-notifié le : 30 DEC. 2016

A VIRE le : 30 DEC. 2016

Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 27

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Daniel LECLERCQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérémie MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Talleyende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULOY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttémont-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			M. GIRARD
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Héléne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Bernadette HARDY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoit LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN				
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUIER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Franche BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUJOMT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINGENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			M. PICOT
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Finances

**Prêt –
Travaux de voirie (Giratoire de la
route de Caen et voie de desserte
zone PIPA)**

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Au budget primitif 2016, un emprunt a été inscrit pour les travaux de voirie du pôle environnement. A ce jour, le montant des travaux a été arrêté et une répartition des travaux a été effectuée entre le budget principal (giratoire) et le budget Papi II- Pipa (desserte du pôle environnement), il est nécessaire de contracter un prêt de 520 000 €, celui-ci sera réparti entre les 2 budgets, 104 000 € sur le budget principal et 416 000 € sur le budget Papillonnière II.

Une consultation a été lancée auprès d'organismes bancaires, suite à l'analyse des offres, le Crédit Agricole propose le meilleur taux.

Montant du prêt : 520 000 €

Durée : 15 ans

Taux : 1.14 %

Périodicité : Trimestrielle

Frais de dossier : 1 040 €

Coût du crédit : 45 201 €

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances/Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal:

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole pour un montant de 520 000 €. »

Adopté à l'unanimité

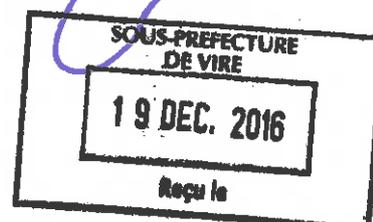
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 19 DEC. 2016
publié-notifié le : 19 DEC. 2016
A VIRE le : 19 DEC. 2016
Le Maire



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 27

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 18 Décembre 2016 à 20 h.00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Daniel LECLERCQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jarline LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEIL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérémie MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Meud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-le-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystal ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULO	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Héliène LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoit LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUIER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE				
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASNON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémy FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBU	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			M. PICOT
Madame Olliva NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Finances

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Remboursement de frais

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Depuis le 1^{er} juillet 2015, un architecte a été recrutée pour assurer différentes missions sur la préservation du patrimoine et notamment sur :

- Le projet de réaménagement du musée de Vire
- Le pré-projet de rénovation du Château du Cotin

A ce titre, elle assure la maîtrise d'œuvre des différents projets, elle doit cotiser à l'ordre des architectes, la cotisation s'élève à 280 €.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances/Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal :

- De rembourser cette somme à cet agent. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que

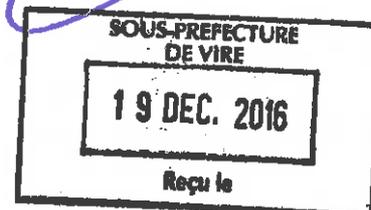
Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 19 DEC. 2016

publié-notifié le : 19 DEC. 2016

A VIRE le : 19 DEC. 2016

Le Maire



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours par excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, à compter de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 27

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLIARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCCQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Daniel LECLERCQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérémie MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TROLO			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Talleyende-la-Lande-Yaumort :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU			<input checked="" type="checkbox"/>	M. BALLE
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttarnet-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Héliane LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Amaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY				
Monsieur Marcel LEGRAND		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoît LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			M. BIDEL
Madame Marie-Josée LARVIERE	<input checked="" type="checkbox"/>			M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER				
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémy FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Philippe MALLEON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Finances

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Tarifs Publics Municipaux 2017

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour fixer les tarifs des services publics locaux,

Considérant que les communes déléguées sont compétentes pour proposer les tarifs des services publics locaux s'appliquant sur leur territoire,

Considérant que l'indice des prix à la consommation a connu une hausse de 0.40 % entre septembre 2015 et septembre 2016,

Après en avoir délibéré, et suivant l'avis du Bureau Municipal il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs publics municipaux joints en annexes, applicables au 1^{er} janvier 2017.

Il convient de noter que, pour la commune déléguée de Vire,

- *les tarifs des services périscolaires suivants :*
 - Garderie
 - Etude surveillée
 - Participation des communes extérieures aux charges de fonctionnement
 - Restaurant scolaire
- *les tarifs du conservatoire de musique et danse*

n'apparaissent pas dans la présente délibération. En effet, ces tarifs, n'étant pas votés en année civile mais en année scolaire. Ils ont déjà été délibérés au Conseil Municipal. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 19 DEC. 2016

publié-notifié le : 19 DEC. 2016

A VIRE le : 19 DEC. 2016

Le Maire

Le Maire informe que le présent acte

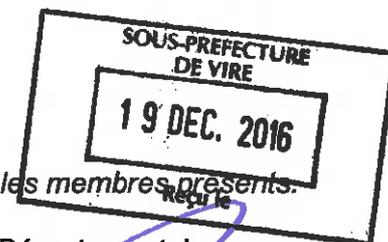
peut être l'objet d'un recours pour

excès de pouvoir devant le Tribunal

Administratif de Vire Normandie

dans un délai de deux mois à compter

de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 138

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 27

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdain

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECCQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCCQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Handrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Daniel LECLERCQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEIL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérémie MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Meud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lange-Yaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystal ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBBS
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULOY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBBS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Joël DROUILLON	<input checked="" type="checkbox"/>			M. GIRARD
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Héléne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoît LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARVIÈRE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Yvre :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémy FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE				
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINÉ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINGENT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Philippe MALLEON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			M. PICOT
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	

	TARIFS 2016	TARIFS 2017	% / n-1	Evolution (%)	OBSERVATIONS
Visiteurs :					
- Adultes					
- Groupe de 10 adultes	3,00	3,00	0%	↔	Plein tarif
- Enfants de moins de 16 ans, personnes bénéficiant des minimas sociaux, Accueil des scolaires (Cycle primaire et secondaire), étudiants et détenteurs de la carte ICOM (professionnels des métiers de la conservation) - carte ambassadeur selon règlement	Gratuit	Gratuit			Visiteurs de moins de 26 ans, personnes bénéficiant des minimas sociaux, personnes en situation de handicap et leur accompagnant, groupes scolaires, détenteurs de la carte ICOM, carte ambassadeur selon règlement,

	TARIFS 2016	TARIFS 2017	% / p-1	Evolution: p-1	OBSERVATIONS
CINEMA					
- Tarif normal	7,00	7,00	0,00%	↔	
- Tarif réduit toute la semaine et Week-End ("Mercredi pour tous", + de 65 ans, jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, CEZAM, Trip Normand)	5,40	5,50	1,85%	↑	Pas d'augmentation depuis 2012
- Bénéficiaires des minima sociaux, tarif de groupe en sn+2 et au delà)	3,20	3,20	0,00%	↔	
Tarif pour les moins de 14 ans (- de 14 ans)	4,00	4,00	0,00%	↔	
- Remplacement des lunettes 3D (prix TTC)	15,00	15,00	0,00%	↔	
- Consignation Carte d'abonnement magnétique	1,00	1,00	0,00%	↔	
- Carte Fidélité Adultes (vendu par 5)	26,00	26,00	0,00%	↔	5,20 €/place
- Carte Fidélité Jeunes - 16 ans (vendu par 5)	20,00	20,00	0,00%	↔	4 €/place
Frais de Facturation (2,40 %) à valoir sur l'achat d'une place TTC de cinéma sur INTERNET					frais de transaction correspondant au service HEXAPAY
Via le SITE WEB DU CINEMA					déclé au niveau national
- Collège au cinéma					déclé au niveau national
- Ecole et cinéma					déclé au niveau national
- Lycéens et apprentis au Cinéma					déclé au niveau national
les élèves disposant de la carte lycéens au cinéma et les élèves de l'option cinéma du lycée Marie Curie bénéficient d'un tarif de groupe					
- Opérations Spéciales, groupes en SN et SN+1	4,30	4,50	4,65%	↗	
- Orange Cinéday	5,00	5,00	0,00%	↔	
- Opérations nationales (Festival Télérama AFCAE, Fête du cinéma, Rentrée du cinéma ...)	3,50	3,50	0,00%		
Location salle Cinéma (prix TTC)					déclé au niveau national
- Location en journée	420,00	420,00	0,00%		
- Caution	500,00	500,00	0,00%		

LA HALLE		TARIFS 2016	TARIF 2017	%/T17	Evolution / n-1	OBSERVATIONS
L	Entreprises privées	420,00	420,00	0,00%	↔	
O	Etablissements scolaires Vire Normandie	Gratuit 1 fois/an et 90 € au-delà	Gratuit 1 fois/an et 91 € au-delà		↗	
C	Associations Vire Normandie	90,00	91,00	1,11%	↗	
A	Associations Hors Vire Normandie	180,00	182,00	1,11%	↗	
T	Collectivités locales, établissements publics et services de l'Etat	180,00	182,00	1,11%	↗	
I	Cautions	500,00	500,00	0,00%	↔	
O	Grille A : groupes scolaires de notoriété nationale ou régionale					
N	Tarif normal	15,00	15,00	0,00%	↔	
	Tarif réduit (scolaires et étudiants - 26 ans)	10,00	10,00	0,00%	↔	
	Tarif spécial (demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux)	8,00	8,00	0,00%	↔	
	Gratuit - 12 ans					
B	Grille B : groupes de visites de notoriété nationale ou régionale					
I	Tarif normal	12,00	12,00	0,00%	↔	
L	Tarif réduit (scolaires, étudiants - 26 ans et groupes supérieurs à 5 personnes)	9,00	9,00	0,00%	↔	
L	Tarif spécial (demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux)	6,00	6,00	0,00%	↔	
E	Grille C : groupes ou ateliers "découverte"					
T	Tarif normal	10,00	10,00	0,00%	↔	
E	Tarif réduit (scolaires, étudiants - 26 ans et groupes supérieurs à 5 personnes)	8,00	8,00	0,00%	↔	
R	Tarif spécial (demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux)	5,00	5,00	0,00%	↔	
I	Gratuit - 12 ans					
E	Tarif unique	7,50	7,50	0,00%	↔	
	Concert pédagogique	3,20	3,20	0,00%	↔	

	TARIFS 2016	TARIFS 2017	% / 16-1	Evolution / 16-1	OBSERVATIONS
Forfait Vire Normandie	Gratuit	Gratuit			
Tickets Plus					
Réserve aux abonnés sur présentation du reçu à la banque de prêt	10,00	10,00	0,00%	↑	
Forfait annuel collectivités	Gratuit	Gratuit			
Mediatheque (pour les usagers hors Vire Normandie)					
Forfait Hors-Vire Normandie Tarif réduit (*enfants de -16 ans, lycéens, étudiants, chercheurs d'emplois, bénéficiaires des minima sociaux)	10,00	10,00	0,00%	↔	
Forfait hors-Vire Normandie Tarif normal (*adultes)	20,10	20,20	0,50%	↔	
Forfait hors-Vire Normandie Famille (un minimum de 3 personnes dont un adulte)	30,10	30,20	0,33%	↔	
Tickets Plus					
Réserve aux abonnés sur présentation du reçu à la banque de prêt	20,00	20,00	0,00%	↔	
Forfait annuel collectivités					
Forfait de documents pour les collectivités, les écoles	15,10	15,20	0,50%	↔	
MEDIATHEQUE (Commun à Vire Normandie et hors Vire Normandie)					
Document dégradé (non rendu)					
- Rappel scolaires, étudiants et adultes par relance 1er rappel	5,00	5,00	0,00%	↔	
2ème rappel	10,00	10,00	0,00%	↔	
3ème rappel	15,00	15,00	0,00%	↔	
Tout document non rendu ou dégradé fera l'objet d'une facturation au prix d'achat					

LE SOCIAL CHARLES LEMAITRE

LOISIRS FAMILIAUX DE PROXIMITE :

Sorties de proximité (bus) :

- pour un adulte et un enfant (0 à 15 ans)
- par enfant supplémentaire (0 à 15 ans)
- pour un adulte seul

Sorties (activité + bus) :

- par adulte
- par enfant (0 à 15 ans)

Sorties exceptionnelles (Saint-Malo, Chausey, Paris...) :

- par adulte
- par enfant (0 à 15 ans)

TARIFS 2016	TARIFS 2017	% TP1	Evolution / TP1	OBSERVATIONS
4,00	4,00	0%	↔	
1,00	1,00	0%	↔	
4,00	4,00	0%	↔	
5,00	5,00	0%	↔	
2,00	2,00	0%	↔	
10,00	10,00	0%	↔	
5,00	5,00	0%	↔	

TARIFS 2016	TARIFS 2017	% / (+/-)	Evolution (+/-)	OBSERVATIONS	Nombre d'enfants
ÉCOLE MUNICIPALE DES STOKIS (Tarif annuel)					
47,00 €	47,00 €	0,00%	↔	Communes	17
59,50 €	59,50 €	0,00%	↔	VIRE	4
				COULONCES	4
				MAISONCELLES LA JOURNAN	1
				ROULLOURS	2
				ST GERMAN TALLEVENDE	4
				TRUTTEMER LE GRAND	2
				VAUDRY	4
				CAMPAGNOLLES	1
				LA GRAVERIE	1
				CHAULIEU	1
				ST MARIE LAUMONT	1
				MONTCHAUVEY	1
				BEAULIEU	1
				Total communes : 13	Total enfants: 40
VELOS ELECTRIQUES					
LOCATION					
Pour les particuliers Vire Normandie tarif en fonction des ressources :					
Tranche au-delà de 570 €					
	35,15 €	0,00%	↔		
Mois					
Trimestre	90,40 €	0,00%	↔		
Semestre	180,00 €				
Année	301,20 €	0,00%	↔		
Tranche de 0 à 570 €					
	25,10 €	0,00%	↔		
Mois					
Trimestre	60,25 €	0,00%	↔		
Semestre	100,00 €				
Année	200,80 €	0,00%	↔		
Pour les particuliers hors Vire Normandie :					
	45,20 €	0,00%	↔		
Mois					
Trimestre	110,45 €	0,00%	↔		
Semestre	200,00 €				

	Année	351,40 €	351,40 €	0,00%	↗
Location Salle de sport:					
	Coût horaire		20,00 €		
	Coût de la journée		130,00 €		
Pour les associations vairoises					
	Année	200,80 €	200,80 €	0,00%	↗
CHALET					
	Week-end	350,00 €	350,00 €	0,00%	↗
	Semaine	300,00 €	300,00 €	0,00%	↗
	journée	250,00 €	250,00 €	0,00%	↗
	Durée du marché de Noël	800,00 €	800,00 €	0,00%	↗
Ces tarifs prennent en compte le montage, le démontage, et la livraison uniquement sur Vire et pour des structures locales ou pour des pour des manifestations					

CAMPING (à la journée)

	TARIFS 2016	TARIFS 2017	% +/-	Evolution / +/-	OBSERVATIONS
- Adultes	2,00 €	2,00 €	0,00%	↔	
- Enfants : de 5 à 14 ans	1,70 €	1,70 €	0,00%	↔	
- Voiture	1,70 €	1,70 €	0,00%	↔	
- Moto	1,60 €	1,60 €	0,00%	↔	
- Caravane	1,70 €	1,70 €	0,00%	↔	
- Tente	1,60 €	1,60 €	0,00%	↔	
- Electricité	2,00 €	2,00 €	0,00%	↔	
- Garage mort	2,00 €	2,00 €	0,00%	↔	
- Camping-Car	3,00 €	3,00 €	0,00%	↔	
LES IDEES AU VOYAGE					
- Forfait journalier par emplacement	2,00 €	2,00 €	0,00%	↔	
- Eau	3,40 €	3,40 €	0,00%	↔	le m3
- Electricité	0,18 €	0,18 €	0,00%	↔	le Kwh
LES IDEES AU VOYAGE					
- Verrou WC et douche	44,01 €	44,01 €	0,00%	↔	
- Prise de courant extérieure	4,98 €	4,98 €	0,00%	↔	
- Interrupteur lumière extérieure WC et douche	4,40 €	4,40 €	0,00%	↔	
- Interrupteur chauffage douche	4,40 €	4,40 €	0,00%	↔	
- Interrupteur disjoncteur	5,12 €	5,12 €	0,00%	↔	
- Robinet évier	54,24 €	54,24 €	0,00%	↔	
- Robinet lavabo	72,51 €	72,51 €	0,00%	↔	
- Poussoir douche	78,90 €	78,90 €	0,00%	↔	
- Poussoir chasse d'eau	91,57 €	91,57 €	0,00%	↔	
- Siphon PVC évier	4,33 €	4,33 €	0,00%	↔	
- Siphon PVC machine à laver	7,34 €	7,34 €	0,00%	↔	
- Serrure WC et douche	10,26 €	10,26 €	0,00%	↔	
- Serrure du local technique	9,65 €	9,65 €	0,00%	↔	
- Ensemble cuvette WC	142,35 €	142,35 €	0,00%	↔	
- Containeur poubelle	90,00 €	90,00 €	0,00%	↔	
- Etendoir à linge	15,00 €	15,00 €	0,00%	↔	
LES IDEES AU VOYAGE					
FOURNIERS (Vire Normande)					
- Prise en charge chien	71,00 €	71,00 €	0,00%	↔	
- Prise en charge chat	57,50 €	57,50 €	0,00%	↔	

	TARIFS 2016	TARIFS 2017	%/n-1	Evolution / n-	OBSERVATIONS
- Prise en charge chiens dimanches, fériés, nuits	81,00 €	81,00 €	0,00%	↔	
- Prise en charge chats dimanches, fériés, nuits	76,00 €	76,00 €	0,00%	↔	
- Pension par jour chien	6,00 €	6,00 €	0,00%	↔	
- Pension par jour chat	3,50 €	3,50 €	0,00%	↔	
- Tatouage chien-chat puce électronique sans anesthésie	51,00 €	51,00 €	0,00%	↔	
- Euthanasie	51,50 €	51,50 €	0,00%	↔	
- Divers soins du vétérinaire (factures à joindre)					
Utilisation de la fourrière (hors Vire Normandie)					
- Prise en charge chiens ou chats par la fourrière	86,00 €	86,00 €	0,00%	↔	
- Euthanasie des chiens ou chats	58,00 €	58,00 €	0,00%	↔	
- Pension journalière	11,00 €	11,00 €	0,00%	↔	
- Tatouage à puce électronique sans anesthésie	51,00 €	51,00 €	0,00%	↔	
Fourrière (Toutes communes)					
- Chiens mordeurs (forfait 3 visites de vétérinaires obligatoires) :					
- au chenil	157,00 €	157,00 €	0,00%	↔	
- à la clinique vétérinaire	136,00 €	136,00 €	0,00%	↔	
- Consultation du vétérinaire à la clinique	35,50 €	35,50 €	0,00%	↔	
- Perfusion	41,00 €	41,00 €	0,00%	↔	
- Frais d'adoption	51,00 €	51,00 €	0,00%	↔	
Pension					
Pension par jour pour chien dont les maîtres seuls nécessitent une hospitalisation de longue durée + réquisition longue durée	5,00 €	5,00 €	0,00%	↔	
- Pension pour chat (même cas)	3,00 €	3,00 €	0,00%	↔	
- Pension chien des S.D.F.	Gratuit	Gratuit			
- Dépôts animaux morts (Particuliers, vétérinaires)	12,00 €	12,00 €	0,00%	↔	
- Location d'une châtière aux personnes extérieures	10,00 €	10,00 €	0,00%	↔	
Intervention pour animaux morts					
a) VIRE NORMANDIE	30,50 €	30,50 €	0,00%	↔	
b) hors VIRE NORMANDIE	35,50 €	35,50 €	0,00%	↔	
Divers					
- Location du fusil hypodermique (1/2 journée)	43,00 €	43,00 €	0,00%	↔	
- Seringues, fléchettes	13,00 €	13,00 €	0,00%	↔	
Coût de main-d'œuvre du personnel communal	26,10 €	26,10 €	0,00%	↔	
Coût de main-d'œuvre dimanche, jours fériés et nuits					

FÊTES ET MANIFESTATIONS

	TARIFS 2016		TARIFS 2017		Evolution % par jour	Evolution % week-end	OBSERVATIONS
	par jour	week-end	par jour	week-end			
Podium roulant bâché 7,10 m x 6 m	390,72	558,15	392,28	560,39	0,40%	0,40%	↑
Podium modulable non bâché grandeur maxi 10,5 m x 7,5 m x 1,10 m	133,95	200,93	134,49	201,73	0,40%	0,40%	↑
(Sert aussi de ring de boxe 6x6)							
Podium bâché modulable 12 x 4,50	223,26	334,88	224,15	336,22	0,40%	0,40%	↑
9 x 4,50	167,44	223,26	168,11	224,15	0,40%	0,40%	↑
6 x 4,50	111,62	167,44	112,07	168,11	0,40%	0,40%	↑
3 x 4,50	55,81	66,98	56,04	67,24	0,40%	0,40%	↑
Estrade 3 m x 1,50 m hauteur 0,40 m à 0,70 m	22,33	27,89	22,42	28,00	0,40%	0,40%	↑
Podium 3 marches	11,42	13,70	11,46	13,76	0,40%	0,40%	↑
Escalier en bois	11,42	13,70	11,46	13,76	0,40%	0,40%	↑
Gradin "Virevoltés"	34,25	41,11	34,38	41,28	0,40%	0,40%	↑
Gradin pour concert-église en escalier 6 m largeur 5 m profondeur	205,60	251,28	206,42	252,29	0,40%	0,40%	↑
Estrade en bois 2m x 1,50 m x 0,35 m	17,11	20,55	17,18	20,63	0,40%	0,40%	↑
Estrade en bois 2m x 0,70 m x 0,35 m	4,88	9,19	4,90	9,22	0,40%	0,40%	↑
Poteau bleus grandes longueurs	2,28	2,49	2,29	2,50	0,40%	0,40%	↑
Poteau blancs	2,28	2,49	2,29	2,50	0,40%	0,40%	↑
Poteau bleus moyennes longueurs	2,28	2,49	2,29	2,50	0,40%	0,40%	↑
Pupitre	11,42	13,70	11,46	13,76	0,40%	0,40%	↑
Bac à eau 800 litres	13,70	22,83	13,76	22,92	0,40%	0,40%	↑
Platine à pieds blancs + 24 cordes de séparation - l'unité (2 pieds et 1 corde)	4,55	5,13	4,57	5,15	0,40%	0,40%	↑
Paravents	3,99	4,55	4,00	4,57	0,40%	0,40%	↑
Barnums rouge 2 x 2	22,83	27,41	22,92	27,52	0,40%	0,40%	↑
Barnum bleu 4 x 1,5	28,54	34,25	28,66	34,38	0,40%	0,40%	↑
Panneau d'exposition feutre 1,70 x 1,20 + pieds	5,69	6,28	5,72	6,30	0,40%	0,40%	↑
Grille d'exposition dont 12 avec panneaux pleins moquetés	3,42	3,99	3,44	4,00	0,40%	0,40%	↑
Tréteau + plateau différents longueurs	5,69	6,84	5,72	6,86	0,40%	0,40%	↑
Table de 2 m dont 13 anciennes	5,89	6,84	5,72	6,86	0,40%	0,40%	↑
Table de 1,20 x 0,80 m	6,84	9,13	6,86	9,16	0,40%	0,40%	↑
Table de 0,88 x 0,88 (mises dans les écoles)	3,42	3,99	3,44	4,00	0,40%	0,40%	↑
Table de 1,50 x 0,80	7,41	9,70	7,44	9,74	0,40%	0,40%	↑
Table de 1,60 x 0,80	7,99	10,27	8,02	10,31	0,40%	0,40%	↑
Isoloir en fer	4,55	5,13	4,57	5,15	0,40%	0,40%	↑
Isoloir sans barre dans le bas	4,55	5,13	4,57	5,15	0,40%	0,40%	↑
Isoloir en isorel	5,69	6,84	5,72	6,86	0,40%	0,40%	↑
Siège pour élections	2,28	2,49	2,29	2,50	0,40%	0,40%	↑
Bancelle de 3,50 m	1,71	2,06	1,71	2,07	0,40%	0,40%	↑

	TARIFS 2016		TARIFS 2017		% / m ²		Evolution / m ²		OBSERVATIONS
	par jour	week-end	par jour	week-end	par jour	week-end	par jour	week-end	
	week-end	par jour	week-end	par jour	week-end	par jour	week-end	par jour	
Chaise en bois (anciennes)	0,90	1,13	0,91	1,14	0,40%	0,40%	↑	↑	
Chaise en plastique	1,37	1,72	1,37	1,72	0,40%	0,40%	↑	↑	
Chaise en bois (propre)	1,37	1,72	1,37	1,72	0,40%	0,40%	↑	↑	
Chaise pliante verte	0,90	1,13	0,91	1,14	0,40%	0,40%	↑	↑	
Urne en bois rouge	1,13	1,37	1,14	1,37	0,40%	0,40%	↑	↑	
Rouleau de tapis de coco environ 15 m x 2 m de large	13,70	17,11	13,76	17,18	0,40%	0,40%	↑	↑	
Rouleau de protection en 1,50 m de large x 20 m de long	13,70	17,11	13,76	17,18	0,40%	0,40%	↑	↑	
Cube d'exposition 1,20 x 1,20 x 2,40	9,13	10,27	9,16	10,31	0,40%	0,40%	↑	↑	
Cube d'exposition 1,20 x 1,45 x 2,60	9,13	10,27	9,16	10,31	0,40%	0,40%	↑	↑	
Cube d'exposition 1,00 x 0,30 x 2,40	5,69	6,84	5,72	6,86	0,40%	0,40%	↑	↑	
Cube d'exposition 1,20 x 0,30 x 2,40	5,69	6,84	5,72	6,86	0,40%	0,40%	↑	↑	
Cube d'exposition 1,45 x 0,30 x 2,60	5,69	6,84	5,72	6,86	0,40%	0,40%	↑	↑	
Ecran sur Pied	15,00	25,00	15,06	25,10	0,40%	0,40%	↑	↑	
Sonorisation Portable	25,00	45,00	25,10	45,18	0,40%	0,40%	↑	↑	
Cube d'exposition 1,45 x 0,30 x 2,40	5,69	6,84	5,72	6,86	0,40%	0,40%	↑	↑	
Panneau 1,50 1,50 m en bois blanc	3,42	3,99	3,44	4,00	0,40%	0,40%	↑	↑	
Panneau 1,50 m x 2,10 m	3,42	3,99	3,44	4,00	0,40%	0,40%	↑	↑	
Pied noir (support)	0,56	0,90	0,56	0,91	0,40%	0,40%	↑	↑	
Parquet en panneaux de 2 m ²	4,55	5,48	4,57	5,50	0,40%	0,40%	↑	↑	
Barrière de 2 m	4,55	5,48	4,57	5,50	0,40%	0,40%	↑	↑	
Barrière de 2,50 m	4,78	5,35	4,80	5,37	0,40%	0,40%	↑	↑	
Drapeau à mettre sur écusson	2,28	2,49	2,29	2,50	0,40%	0,40%	↑	↑	
Pavillon 150 x 225 cm	3,42	3,99	3,44	4,00	0,40%	0,40%	↑	↑	
Transport et mise en place taux horaire normal		25,45	0,00	25,55					

VOIRIE (non soumis à la T.V.A.)

	TARIFS 2016	TARIFS 2017	%AN-1	Evolution / an-1	OBSERVATIONS
Dépose et repose de bordures béton ou granit	37,95	32,06 €	0,40%	↑	
F. et P. de bordures béton	39,22 €	39,37 €	0,40%	↑	
F. et P. de bordures granit	108,96 €	109,40 €	0,40%	↑	
F. et P. de contrebordures béton	39,22 €	39,37 €	0,40%	↑	
F. et P. de contrebordures granit	108,01 €	109,05 €	0,40%	↑	
Dépose et repose de contrebordures	31,95 €	32,08 €	0,40%	↑	
Dépose et repose de sabot de gargouille	16,61 €	16,67 €	0,40%	↑	
Dépose et repose de bec de gargouille	16,61 €	16,67 €	0,40%	↑	
Dépose et repose de tuyau gargouille	19,92 €	20,00 €	0,40%	↑	
Fourniture et pose de tuyau gargouille acier Ø 100	37,47 €	37,62 €	0,40%	↑	
Fourniture et pose de bec en fonte	48,42 €	48,62 €	0,40%	↑	
Fourniture et pose de sabot de gargouille	48,42 €	48,62 €	0,40%	↑	
Caniveaux double revers	43,88 €	44,06 €	0,40%	↑	
Construction de regard 20 x 20 avec toile striée	72,97 €	73,26 €	0,40%	↑	
Construction de regard 40 x 40 avec toile striée	108,30 €	108,73 €	0,40%	↑	
Fourniture et pose de coude Valorex	6,05 €	6,08 €	0,40%	↑	
Démolition et réfection de trottoir en T.V. sur 0,20	14,73 €	14,79 €	0,40%	↑	
Réfection de trottoir en enrobé à chaud 80 kg/m ²	32,01 €	32,14 €	0,40%	↑	
Réfection de chaussée en enrobé à chaud 100 kg/m ²	33,98 €	34,09 €	0,40%	↑	
Fourniture et transport d'enrobé à froid et mise en œuvre	32,01 €	32,14 €	0,40%	↑	
Mise à niveau de bouche à clé	31,57 €	31,69 €	0,40%	↑	
Réfection de trottoir ou chaussée en émulsion bi-couche	25,45 €	25,55 €	0,40%	↑	
Reprise de chaussée devant les caniveaux	20,37 €	20,45 €	0,40%	↑	
Mise à niveau de chambre PTT simple	70,37 €	70,65 €	0,40%	↑	
double	90,31 €	90,67 €	0,40%	↑	
triple	110,42 €	110,86 €	0,40%	↑	
Balayeuse	108,00 €	108,43 €			
Roto-faucheuse	98,00 €	98,39 €			
Tracteur remorque avec chauffeur	50,20 €	50,40 €	0,40%	↑	
Mise en place de signalisation	70,28 €	70,56 €	0,40%	↑	
Fourniture et pose de latte 1500x140	190,00 €	190,76 €			
Fourniture et pose de latte 1500x250	245,00 €	245,98 €			
Fourniture et pose de panneau de police/dos ouvert	176,71 €	177,42 €	0,40%	↑	
Fourniture et pose de panneau de police/dos fermé	218,29 €	219,16 €	0,40%	↑	
Mise en place - coût horaire	27,34 €	27,45 €			

TARIFS 2018		TARIFS 2017		% I.T.C.		Evolution	
par jour	week-end	par jour	week-end	par jour	week-end	par jour	week-end

LOCATION SALLES COMMUNALES (en I.T.C.)

CAUTION : 50% du montant de la loc. pour l'ensemble des salles (sauf St Martin)
MAJORATION : 20% pour les extérieurs (Particuliers et Sociétés non virois).
Au delà du Week-End : application du tarif journalier.
Salle du Vaudeville : Pour les jours sup. autour du WE, application du tarif journalier hormis l'installation.
Le tarif Week-End est appliqué les veilles de jours fériés en semaine.

Nouvelles mesures pour les associations viroises pour la 1ère utilisation dans l'année, sauf association caritative (association à but non lucratif dont l'objectif est de porter secours et assistance aux plus démunis) ou association ne bénéficiant pas de subvention

	par jour	week-end	par jour	week-end	% I.T.C.	Evolution
Salle le Vaudeville						
Caution pour occupation de la salle	200 €	200 €	200 €	200 €		
Caution pour le ménage	200 €	200 €	200 €	200 €		
Facturation du coût de l'énergie	111 €	111 €	111 €	111 €		
Salle Polinière						
Caution pour occupation de la salle	145 €	145 €	145 €	145 €		
Caution pour le ménage	50 €	50 €	50 €	50 €		
Facturation du coût de l'énergie	50 €	50 €	50 €	50 €		
Salle Chenedollé						
Caution pour occupation de la salle	145 €	145 €	145 €	145 €		
Caution pour le ménage	50 €	50 €	50 €	50 €		
Facturation du coût de l'énergie	25 €	25 €	25 €	25 €		
Salle Jean Moulin						
Caution pour occupation de la salle	74 €	74 €	74 €	74 €		
Caution pour le ménage	50 €	50 €	50 €	50 €		
Facturation du coût de l'énergie	21 €	21 €	21 €	21 €		
Forfait vaisselle en fonction du nombre de personnes :						
* de 0 à 100	20 €	20 €	20 €	20 €		
* de 101 à 200	40 €	40 €	40 €	40 €		
* de 201 à 300	60 €	60 €	60 €	60 €		
* de 301 à 500	100 €	100 €	100 €	100 €		
* de 501 à 750	150 €	150 €	150 €	150 €		
* de 751 à 1 000	200 €	200 €	200 €	200 €		

OBSERVATIONS

	TARIFS 2016		TARIFS 2017		% n-1		Evolution / n-1		OBSERVATIONS
	par jour	week-end	par jour	week-end	par jour	week-end	par jour	week-end	
2eme utilisation pour les associations ou autres									
- <u>Salle Polinière (260 personnes)</u>									
- Sans cuisine	72,59	145,46	72,88	146,04	0,40%	0,40%	↑	↑	
- Avec cuisine (Avec lave-vaisselle)	145,19	290,39	145,77	291,55	0,40%	0,40%	↑	↑	
- Caution sans cuisine (50% de la salle + garantie ménage : 50 €)	86,00	122,00	86,00	122,00					
- Caution avec cuisine (50% de la salle + garantie ménage)	122,00	195,00	122,00	195,00					
- <u>Salle Chénédoillé (270 personnes)</u>									
- Sans cuisine	72,59	145,46	72,88	146,04	0,40%	0,40%	↑	↑	
- Avec cuisine (Avec lave-vaisselle)	145,19	290,39	145,77	291,55	0,40%	0,40%	↑	↑	
- Caution sans cuisine (50% de la salle + garantie ménage / 50 €)	86,00	122,00	86,00	122,00					
- Caution avec cuisine (50% de la salle + garantie ménage / 50 €)	122,00	195,00	122,00	195,00					
- <u>Ex-Cantine Jean Moulin (60 personnes)</u>									
- Sans cuisine	44,96	73,91	45,14	74,21	0,40%	0,40%	↑	↑	
- Avec cuisine	75,12	150,28	75,42	150,88	0,40%	0,40%	↑	↑	
- Caution sans cuisine (50% de la salle + garantie ménage / 50 €)	72,00	86,00	72,00	86,00					
- Caution avec cuisine (50% de la salle + garantie ménage / 50 €)	87,00	124,00	87,00	124,00					
- <u>Salle de la Maison des Associations (Rue de Picardie)</u>									
- Salle du Vaudeville (1000 personnes)									
Particuliers, associations, entreprises	248,80	446,39	249,80	448,17	0,40%	0,40%	↑	↑	
+ Coin traiteur (Avec lave-vaisselle)	232,21	232,21	233,13	233,13	0,40%	0,40%	↑	↑	
- Caution (Dépôt de garantie + garantie ménage : 200 €)	400,00	400,00	400,00	400,00					
- Extérieures à Vire Normandie									
- Extérieures à Vire Normandie	347,94	554,52	349,33	556,74	0,40%	0,40%	↑	↑	
+ Coin traiteur (Avec lave-vaisselle)	263,49	263,49	264,54	264,54	0,40%	0,40%	↑	↑	
- Caution (Dépôt de garantie + garantie ménage : 200 €)	400,00	400,00	400,00	400,00					
- <u>Locations de couverts (l'unité)</u>									
- Particuliers, entreprises ou associations extérieures à Vire	1,53	1,53	1,53	1,53	0,40%	0,40%	↑	↑	
- Locations à la Douzaine (Coupes, Flûtes, Verres...)	2,40	2,40	2,41	2,41	0,40%	0,40%	↑	↑	

	TARIFS 2016		TARIFS 2017		% (par semaine)	Evolution par jour	Evolution par semaine	OBSERVATIONS
	par jour	week-end	par jour	week-end				
- Salle de la rue Turpin								
- A la journée	53,12		53,33		0,40%	↑		
- A la demi-journée	31,87		32,0		0,40%	↑		
- Caution journée	27,00		27,00					
- Caution demi-journée	16,00		16,00					
Salle Tour aux Raines								
- sans cuisine	44,96	73,91	45,14	74,21				
- Caution (50% de la salle + garantie ménage : 50 €)	72,00	86,00	72,00	86,00				
- Salle de la Mairie de St Martin de Tallevende								
- Caution salle	207,90	207,90	207,90	207,90	0,00%	→		
- Vin d'Honneur	70,04	70,04	70,32	70,32	0,40%	↑		
- Salle avec cuisine	80,64	161,28	80,96	161,93	0,40%	↑		
- Lave-Vaisselle	22,83	22,83	22,92	22,92	0,40%	↑		
- Le couvert	1,53	1,53	1,53	1,53	0,00%	→		
REPLACEMENT - LE CASSE OU PERDUE								
	TARIFS 2016	TARIFS 2017	% (par semaine)	Evolution par jour	Evolution par semaine	OBSERVATIONS		
- Fourchette	2,01 €	2,05 €	2,06%	↑				
- Couteau	2,01 €	2,05 €	2,09%	↑				
- Cuillère à café	1,00 €	1,05 €	4,56%	↑				
- Cuillère à soupe	2,01 €	2,05 €	2,09%	↑				
- Assiette plate	1,80 €	1,85 €	2,78%	↑				
- Assiette creuse	1,81 €	1,85 €	2,37%	↑				
- Assiette à dessert	1,81 €	1,85 €	2,37%	↑				
- Verre à pied 14 cl	1,81 €	1,85 €	2,37%	↑				
- Verre à pied 19 cl	1,81 €	1,85 €	2,37%	↑				
- Coupe à champagne	1,81 €	1,85 €	2,37%	↑				
- Verre pyrex	1,10 €	1,15 €	4,13%	↑				
- Tasse à café	1,20 €	1,25 €	3,75%	↑				
ORGANIGRAMME KABBA - GESTION D'OUVERTURE								
- Clé à puce électronique	63,12 €	63,37 €	0,40%	↑				
- Clé sans puce électronique	26,48 €	26,58 €	0,40%	↑				

salle multifonction	Résidents VIRE NORMANDIE	Résidents hors VIRE NORMANDIE	Associations
journée	100€ ht / 120€ ttc	150€ht / 180€ ttc	100€ ht / 120 €ttc
Week-end (vendredi (17H) au lundi (9H))	166.67€ ht / 200€ ttc	250€ ht / 300€ ttc	166.67€ ht / 200€ ttc
Arrhes (journée ou WE)	25% de la location	25% de la location	
Cauton	300€	300€	
Vin d'honneur (inhumation ou réunion)	33.33€ ht / 40€ ttc	55€ ht / 60€ ttc	

Salle annexe	
Occupation en complément de la salle multifonction	41.67€ ht / 50€ ttc
Vin d'honneur ou inhumation (1/2 journée)	25€ ht / 30 € ttc

location vaisselle	0.83€ ht/1.00€ ttc le couvert
Casse	1.67€ ht/ 2€ ttc l'unité
Le matériel de cuisine	Valeur d'achat

consommations	
électricité	0.12€/kwh
gaz	Tarif en vigueur à la consommation

Les associations de Coulonces, commune déléguée de Vire Normandie, bénéficient de la gratuité de la salle avec mise à disposition de la vaisselle une fois par an. Les frais d'électricité sont facturés au-delà d'une consommation de 500 kwh.

Applicables au 01-01-2017

	EDF hiver Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	EDF été Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	COMMUNE Vire Normandie	HORS Vire Normandie
1 jour	36 €	15 €	135 €	170 €
2 jours	60 €	25 €	175 €	210 €
vin d'honneur ou réunion			45 €	60 €
Associations de Maisoncelles la Jourdan			gratuit	

TARIFS LOCATION petite salle des Associations (PSA)

applicables au 01.01.2017

	EDF hiver Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	EDF été Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	COMMUNE Vire Normandie	HORS Vire Normandie
1 jour	15 €	7 €	55 €	75 €
2 jours	20 €	8 €	80 €	90 €
vin d'honneur ou dortoir			30 €	

Versement de caution : 300 €

Location du couvert complet : 1,00 €

Bris de vaisselle :

Assiette	4,00 €
Verre, couteau	2,00 €
Tasse, soucoupe, cuillère ou fourchette	1,00 €

Tarifs au 1 ^{er} janvier 2017		
SALLE COMMUNALE	RÉSIDENTS VIRE NORMANDIE	HORS VIRE NORMANDIE
1 Journée	124 €	229,50 €
Week-end	165 €	283,50 €
Journée supplémentaire	41 €	87,75 €
Supplément ménage		90 €
Électricité (au-delà de 30 Kw)		0,36 € le Kw

Tarifs au 1 ^{er} janvier 2017		
PRÉAU	RÉSIDENTS VIRE NORMANDIE	HORS VIRE NORMANDIE
Vin d'honneur	62 €	135 €

SAINTE GERMAINE DE TALLEVEENDE

TARIFS AU 1^{er} Janvier 2017 (T.T.C.)

Salle Multivalente :	
* GRANDE SALLE	
- Avec cuisines : Banquet, repas dansant (week-end)	420 €
- Avec point de chauffe : Thé dansant, bal (par jour)	200 €
- Vin d'honneur (par jour)	110 €
- Sans cuisine : Belote, tarot, loto, théâtre, spectacle (par jour)	130 €
- Locations commerciales (par jour)	500 €
* PETITE SALLE	
- Repas avec cuisines (week-end)	160 €
- Vin d'honneur, réunion (par jour)	85 €
- Vin après obsèques (par jour)	55 €
Cantine	
- Repas de famille (sans vaisselle) (week-end)	130 €
- Repas de famille (avec vaisselle) (week-end)	180 €
- Vin d'honneur (par jour)	55 €
- Casse vaisselle :	
. Assiettes, verres, tasses et couverts	1,50 €
. Plats, saladiers et carafe	6,00 €

* Pour les Associations communales : une location gratuite dans l'année et une réduction de 25 % sur la grande salle pour les autres locations.
Pour le Personnel communal : Une réduction de 25 % sur la grande et la petite salle.

TRUTTEMER LE GRAND

TARIFS AU 1er Janvier 2017 (T.T.C.)

Salle Communale "Pierre Leconte"

. Location pour le weekend	180 €
. Location pour une journée dans la semaine	90 €
. Location pour un vin d'honneur	50 €

TARIFS AU 1^{er} Janvier 2017 (T.T.C.)

<p><u>Avec cuisine</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 jours week-end - 1 jour week-end ou jour férié - 1 jour semaine (hors jour férié) <p><u>Sans cuisine</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 jours week-end - 1 jour week-end ou jour férié - 1 jour semaine (hors jour férié) 	<p>280 € 190 € 140 €</p> <p>190 € 110 € 80 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 1 journée supplémentaire (suivant disponibilité de la salle) • A compter du vendredi 10 heures • Après inhumation 	<p>80 € 24 € 50 €</p>
<p><u>Participation aux frais de fonctionnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 jour - 2 jours 	<p>40 € 65 €</p>
<p><u>Associations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Utilisation hebdomadaire – Tarif pour un an <ul style="list-style-type: none"> - Association de Gymnastique volontaire - Club de l’Amitié - Association Kick n’Clap ➤ Utilisation annuelle <ul style="list-style-type: none"> - Une gratuité par an, sauf frais de fonctionnement <p><u>Associations et groupes d’activités sportives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Utilisation hebdomadaire – Tarif pour un an 	<p>92 € 230 € 300 €</p> <p>100 €</p>

Majoration de 35 % des tarifs de location de base pour les locataires hors Vire Normandie – Arrhes : 25 % du tarif de base de location à verser lors de la réservation

BIBLIOTHÈQUE DES ENTREPRISES

	TARIFS 2016	TARIFS 2017	% P.A.	Evolution / 11-1	OBSERVATIONS
Visioconférence salle des ST	50 €/1/2 journée 1ère utilisation gratuite	50 €/1/2 journée 1ère utilisation gratuite	0%		
Visioconférence salle de la Médiathèque (petite capacité)	15 €/2h 1ère utilisation gratuite	15 €/2h 1ère utilisation gratuite	0%	↑	
	150,00 €	150,00 €	0%		
	40,00 €	40,00 €	0%		
Location d'un box au mois	10,00 €	10,00 €	0%		
Location d'un box à la semaine	6 €	6 €			
Location d'un box à la 1/2 journée	1ère utilisation gratuite	1ère utilisation gratuite			
Forfait d'utilisation libre du box 20h	30,00 €	30,00 €	0%		
Forfait d'utilisation libre du box 50h	75,00 €	75,00 €	0%		
Forfait d'utilisation libre du box 100h	150,00 €	150,00 €	0%		
Photocopie/impression A4 couleur	0,2 € / page	0,2 € / page	0%		
Photocopie/impression A3 noir	0,2 € / page	0,2 € / page	0%		
Photocopie/impression A3 couleur	0,2€ / page	0,2€ / page	0%		

CATEGORIE COMMUNALES	TARIFS		TARIFS	%	Evolution / %	OBSERVATIONS
	2016	2017				
I) OPERATIONS RELEVANT DU BUDGET GENERAL (Tarif T.T.C.)						
INHUMATION EN TERRAIN COMMUN AVEC EMPLACEMENT INDIVIDUEL POUR UNE DUREE DE 5 ANS	GRATUIT	GRATUIT				
II. Concessions renouvelables de terrain dans les cimetières :						
II.A. Pour les adultes 3,36m² :						
- Concession 15 ans	150,00 €	150,00 €	0,00%	↔		
- Concession 30 ans	250,00 €	250,00 €	0,00%	↔		
- Concession 50 ans	400,00 €	400,00 €	0,00%	↔		
II.B. Pour les enfants 1m² :						
- Concession 15 ans	30,00 €	30,00 €	0,00%	↔		
- Concession 30 ans	60,00 €	60,00 €	0,00%	↔		
- Concession 50 ans	90,00 €	90,00 €	0,00%	↔		
III. Caveau provisoire :						
- Redevance journalière (pour les 10 premiers jours)	1,66 €	1,66 €	0,00%	↔		
- Redevance journalière du 11 ^e au 20 ^e ème jour	1,88 €	1,88 €	0,00%	↔		
- Redevance journalière au-delà du 20 ^e ème jour	2,25 €	2,25 €	0,00%	↔		
- Droit fixe pour ouverture, nettoyage et fermeture caveau provisoire	13,06 €	13,06 €	0,00%	↔		
IV. Jardin de Souvenir : Dispersion des Cendres						
V. Concession renouvelable "caveau-urne" 0,50 x 0,50	30,00 €	30,00 €	0,00%	↔		
- Concession caveau-urne 15 ans	40,00 €	40,00 €	0,00%	↔		
- Concession caveau urne 30 ans	80,00 €	80,00 €	0,00%	↔		
- Concession caveau urne 50 ans	160,00 €	160,00 €	0,00%	↔		
VI. Concession renouvelable en columbarium :						
- Columbarium : 15 ans	210,00 €	210,00 €	0,00%	↔		
- Columbarium : 30 ans	420,00 €	420,00 €	0,00%	↔		
VII. Taxe d'inhumation						
	17,50 €	17,50 €	0,00%	↔		
art.L.2223-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Les convois, les inhumations et les crémations peuvent donner lieu à la perception de taxes dont les tarifs sont votés par le conseil municipal. Dans ces tarifs, aucune surtaxe ne peut être exigée pour les présentations et stations dans un lieu de culte. La circulaire du 12 déc. 1997 le prévoit expressément (paragraphe 1.1.2., p. 5 « les opérations d'inhumation comprennent les inhumations en terrain commun, dans une propriété privée, dans une concession particulière, dans un caveau provisoire, les dépôts des urnes cinéraires dans une sépulture ou dans une case de columbariums, éventuellement la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir ».						

TARIFS	TARIFS	%H.T.	Evolution / N-1	OBSERVATIONS
2) OPERATIONS RELEVANT DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES (Tarif H.T.)				
- Creusement des fosses - : pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes				
creusement forfaitaire d'une place adulte	168,00 €	0,00%	↔	
creusement forfaitaire d'une place enfant	42,00 €	0,00%	↔	
Evidement des cases sanitaires des caveaux construits	8,50 €	0,00%	↔	

	Tarifs au 1 ^{er} Janvier 2017
Cavurne :	
Concession d'1 m ² :	90 €
. Centenaire	45 €
. Trentenaire	
Concession :	
. Centenaire	180 €
. Trentenaire	90 €

MAISONCELLES LA JOURDAN

	Tarifs au 1 ^{er} Janvier 2017
Concession perpétuelle	260 €
Concession 50 ans	200 €
Concession 30 ans	160 €
Caveau-urne perpétuel	120 €
Caveau-urne 50 ans	100 €
Caveau-urne 30 ans	75 €

	Tarifs au 1 ^{er} Janvier 2017
Concession trentenaire	190 €
Concession perpétuelle*	275 €
Cavurne trentenaire	95 €
Cavurne perpétuelle*	140 €

* Droits d'enregistrement de 25 € en sus

SAINT GERMAIN DE TALLEVENDIE

	Tarifs au 1 ^{er} Janvier 2017
Cimetière : Concession 1 m ² : . Temporaire –de 15 ans . Trentenaire . Cinquantenaire	35 € 70 € 140 €
Concession 2 m ² : . Temporaire –de 15 ans . Trentenaire . Cinquantenaire	70 € 140 € 280 €
Sites cinéraires : Columbarium (1 case pour 4 personnes) . Temporaire –de 15 ans . Trentenaire . Cinquantenaire Cavurne (1m x 1 m) (emplacement pour 4 personnes) . Temporaire –de 15 ans . Trentenaire . Cinquantenaire	220 € 440 € 730 € 45 € 90 € 180 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	35 €
Scellement d'une urne sur un monument funéraire	35 €

TRUTTEMER LE PETIT

	Tarifs au 1 ^{er} Janvier 2017
Concession perpétuelle	150 €
Cavurne	75 €
Columbarium pour 50 ans	650 €

TRUTTEMER LE GRAND

	Tarifs au 1 ^{er} Janvier 2017
<p>Columbarium –seulement une ou deux urnes seront acceptées par case (la plaque gravée au nom du défunt sera à la charge du locataire)</p> <ul style="list-style-type: none"> . 15 ans . 30 ans . 50 ans 	<p>120 € 250 € 520 €</p>
<p>Concessions cavurnes – la taille de ces concessions ne pourra excéder 60 x 60 cm</p> <ul style="list-style-type: none"> . 15 ans . 30 ans . 50 ans <p>Jardin du souvenir</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dispersion des cendres autour de la stèle <p>Concessions dans le cimetière communal</p> <ul style="list-style-type: none"> . Concession cinquantenaire . Concession perpétuelle 	<p>80 € 160 € 350 € 65 € 100 € 200 €</p>



	Tarifs au 1 ^{er} Janvier 2017
<p>Espace cinéraire – Cimetière II</p> <p>Case pouvant contenir 2 urnes</p> <ul style="list-style-type: none"> . 30 ans . 15 ans <p>Cave-urne</p> <ul style="list-style-type: none"> . 30 ans . 15 ans <p>Jardin du souvenir (dispersion sur les galets)</p>	<p>800 € 550 € 350 € 250 € 60 €</p>
<p>Espace funéraire – Cimetière I et II – 30 ans</p> <p>Avec caveau</p> <p>Pleine terre</p> <p>Enfant de moins de 10 ans (place avec ou sans caveau dans l'endroit réservé aux enfants)</p> <p>"Mort pour la France"</p>	<p>350 € 200 € 60 € Gratuit</p>

Tarifs droits de place et redevance d'occupation du domaine public gérés par délégation de service public

MARCHE HEBDOMADAIRE

	TARIFS 2016	TARIFS 2017	%	Evolution	OBSERVATIONS
- Forfait pour tout déballage	2,29 €	2,32 €	0,88%	↑	
- Alimentaires, le ml abonné au mois	0,71 €	0,72 €	0,88%	↑	
- Alimentaires, le ml non abonné à la journée	0,89 €	0,90 €	0,88%	↑	
- Non alimentaires, le ml abonné au mois	0,61 €	0,62 €	0,88%	↑	
- Non alimentaires, le ml non abonné à la journée	0,79 €	0,79 €	0,88%	↑	
- panier à l'unité	0,48 €	0,49 €	0,88%	↑	
- Hâlette	4,75 €	4,80 €	0,88%	↑	

MARCHES NOCTURNES

droit de place le ML par jour	3,09 €	3,12 €	0,88%	↑	
-------------------------------	--------	--------	-------	---	--

FETES FORAINES

Foire des rogations, l'emplacement le M2 par jour (foire qui dure environ 10-15 jours)	1,02 €	1,03 €	0,88%	↑	
Exposition de voitures publicitaires ou voitures d'occasions destinées ou non à la vente par jour et par unité.	5,06 €	5,11 €	0,88%	↑	

FOIRES

Etalage le ML par jour pour les buvettes, ventes alimentaires et non alimentaires, fleurs, ...	3,90 €	3,94 €	0,88%	↑	
Friteuse ou grill à l'unité	5,08 €	5,11 €	0,88%	↑	
Exposition de voitures publicitaires ou voitures d'occasions destinées ou non à la vente par jour et par unité	7,24 €	7,31 €	0,88%	↑	
Exposition de matériel agricole le m2 par jour	1,67 €	1,69 €	0,88%	↑	
Foire aux arbres, l'emplacement le ML par jour (foire qui dure un week-end)	4,58 €	4,61 €	0,88%	↑	

BROCANTES ET VIDE GRENIER dans le cadre de la foire des rogations

VIRE NORMANDIE EN DESSOUS DE 5 ML	1,00 €	1,00 €	0,00%	→	
VIRE NORMANDIE AU DESSUS DE 5ML, LE ML SUPPLEMENTAIRE	0,50 €	0,50 €	0,00%	→	
HORS VIRE NORMANDIE EN DESSOUS DE 5ML	2,00 €	2,00 €	0,00%	→	
HORS VIRE NORMANDIE LE ML SUPPLEMENTAIRE	1,00 €	1,00 €	0,00%	→	

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GEREE EN REGIE PAR LA COMMUNE

LES CIRQUES (forfait pour un emplacement n'excédant pas 3 jours)

- 4ème catégorie (moins de 300 places)	158,00 €	158,00 €	0,00%	↑
- 3ème catégorie (301 à 700 places)	320,00 €	320,00 €	0,00%	↑
- 2ème catégorie (701 à 1500 places)	440,00 €	440,00 €	0,00%	↑
- 1ère catégorie (+ de 1500 places)	495,00 €	495,00 €	0,00%	↑
le jour supplémentaire toute catégorie	30,00 €	30,00 €	0,00%	↑

Les actions d'animations, ventes, manifestations, spectacles, attractions

exposition de voitures publicitaires ou voitures d'occasions destinées ou non à la vente par jour et par unité	5,00 €	5,00 €	0,00%	↑
vente de fleurs le ML par jour	2,00 €	2,00 €	0,00%	↑
fêtes foraines : tarif forfaitaire appliqué à l'organisateur, en dehors des fêtes gérées par DSP droits de place	766,00 €	766,00 €	0,00%	↑
étalage le ML par jour pour les buvettes, ventes alimentaires et non alimentaires (hors fleurs)	3,85 €	3,85 €	0,00%	↑
supplément à payer une seule fois "forfait", au moment de l'autorisation de la demande, quelque soit la durée de l'empilement, pour le fait d'utiliser une friteuse, grilli, four	5,00 €	5,00 €	0,00%	↑
Exposition de matériel agricole le m² par jour	1,65 €	1,65 €	0,00%	↑
taxe journalière : tarif applicable pour toute occupation du domaine public par ML par jour pour laquelle un tarif n'est pas expressément prévu dans le présent règlement	2,00 €	2,00 €	0,00%	↑

Spectacles (marionnettes, représentation théâtrale...) et attractions en dehors d'une foire:

manège égal ou inférieur à 10X10m2 en dehors de ceux installés dans le cadre d'une foire (forfait à la semaine)	48,00 €	48,00 €	0,00%	↑
manège égal ou supérieur à 12X14m2 en dehors de ceux installés dans le cadre d'une foire (forfait à la semaine)	96,00 €	96,00 €	0,00%	↑
Spectacles ou attractions 6ème catégorie (Moins de 100 places)	60,00 €	60,00 €	0,00%	↑
Spectacles ou attractions 5ème catégorie (de 101 à 200 places)	120,00 €	120,00 €	0,00%	↑

REDEVANCES DU DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERCES, BARS, RESTAURANTS : INSTALLATION DE

- Terrasses sur la voie publique (le m²) par an	10,00 €	10,00 €	0,00%	↑
- tarif annuel forfaitaire pour emprise sur le trottoir hors terrasse pour emplacement de chevalets, portes menus, présentoirs, corbeilles, porte vêtement, paravents, supports publicitaires, glacière, parasols, meubles... dans une limite de 2m2 en facade. Attention, la collectivité est libre de retirer l'autorisation ou d'imposer des restrictions pour assurer la sécurité, le stationnement ou la libre circulation des piétons	36,00 €	36,00 €	0,00%	↑

EXONERATION DE REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC conformément au Code Général des Personnes Publiques

TARIFS	TARIFS	Evolution / N-1	OBSERVATIONS
gratuit	gratuit		
gratuit	gratuit		
gratuit	gratuit		

les événements à caractère culturels, associatifs, sportifs, caricatifs, institutionnels à but non lucratif et non promotionnel ou publicitaire

lorsque l'occupation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous (sécurité et salubrité publique) ou lorsque l'occupation contribue à assurer la conservation du domaine public lui-même (canalisations d'égouts, d'eaux pluviales ou ménagères...).

lorsque l'occupation est à but non commercial notamment lorsque la ville facilite le déménagement d'un usager en bloquant une rue afin de garantir la sécurité des demandeurs et des tiers utilisateurs du domaine public

nb : toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite auprès de la Mairie 1 mois avant l'événement

tout métrage sera arrondi au métrage supérieur.
toute période forfaitaire entamée est due

en cas de force majeure toute annulation d'événement et remboursement de la créance est acceptée si le service instructeur est prévenu 24h avant, hormis les personnes bénéficiant d'abonnement forfaitaire à la semaine, au mois ou annuel où toute période entamée est due sauf à demander le retrait de l'autorisation pour la période suivante

GARDERIES - ETUDES

ROULLOURS

ETUDE SURVEILLE	1,50 € par jour
-----------------	-----------------

SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

	Tarifs au 1 ^{er} Janvier 2017
. la ½ heure	0,80 €
. 1 heure	1,50 €

TRUTTEMER LE GRAND

	Tarifs au 1 ^{er} Janvier 2017
. Aide aux devoirs – la séance goûter compris	2,00 €
. Garderie	
. le ¼ d'heure	0,40 €
. l'heure	1,60 €

VAUDRY

	Tarifs au 1 ^{er} Janvier 2017
. Le matin (forfait)	0,90 €
. Le soir (forfait)	1,10 €

CANTINES

MAISONCELLES LA JOURDAN

Repas enfant	3,15 €
Repas adulte	4,50 €

SAINTE-CERMAINE DE TALLEVEYDRE

	Tarifs au 1 ^{er} Janvier 2017
. Enfants mangeant occasionnellement	3,30 €
. Adultes	4,00 €
. 10 repas pour les enfants mangeant tous les jours (la carte)	29,00 €
. 10 repas à partir du 3 ^{ème} enfant mangeant tous les jours (la carte)	15,00 €

TRUTTEMER LE GRAND

	Tarifs au 1 ^{er} Janvier 2017
. Repas pour les enfants, les agents communaux et syndicaux	3,00 €
. Repas pour les enseignants	6,00 €

VAUDRY

	Tarifs au 1 ^{er} Janvier 2017
. Le repas	2,85 €

TARIFS DIVERS

SAINT GERMAIN DE TALLEVEDE

	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2017
Renard	8 €
Renardeau	4 €
Fouine	4 €
Blaireau	8 €
Débit de boissons (la consommation)	1,50 €

ROULLOURS

DROIT DE PLACE	100 € TTC
-----------------------	-----------

VALDRE

	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2017
Queues de Renards	7,62 €

	Format A4	Format A3
Noir et Blanc	0,15 €	0,30 €
Couleur	0,30 €	0,50 €



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Environnement

Tarifs d'accès à la déchèterie et
vente de compost –
Exercice 2017

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Suivant l'avis favorable de la Commission « Environnement, Aménagement Rural », de la Commission « Finances/Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs d'accès à la déchèterie de Canvie, pour les socioprofessionnels, et les tarifs de vente du compost pour l'année 2017, comme suit :

a) Tarifs d'accès des socioprofessionnels à la déchèterie de Canvie :

- Tonte : 30,00 € / tonne
- Branchage et déchets verts en mélange : 40,70 € / tonne
- Gravats : 25,00 € / tonne
- Tout-venant : 92,00 € / tonne
- Pneumatiques (véhicules légers uniquement) : 1,10 € l'unité
- Bois de classe A : 20,00 € / tonne
- Bois de classe B : 66,00 € / tonne
- Badge (en cas de perte ou d'un 2^e badge) : 5 € / badge

b) Tarifs de vente du compost :

	Compost criblé		Compost non criblé	
	Avec Chargement	Sans Chargement	Avec Chargement	Sans Chargement
2 sacs de 30 litres	 	2,30 €	 	
Prix au m ³ < 5 m ³	 	10,55 €	 	
Prix au m ³ > 5 m ³	9,50 €	7,45 €	 	
Prix au m ³ > 100 m ³	8,45 €	6,40 €	2,50 €	1,75 €
Prix au m ³ > 500 m ³	 	 	1,60 €	0,80 €
Prix à la tonne > 300T	 	 	1,60 €	0,80 €

- Tarif de livraison du compost par le SEROC : 35,20 € par voyage pour livraison dans un rayon de 20 km (à partir de 5 m³).

.../...

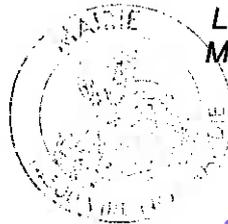
Etant précisé que l'ensemble des recettes perçues par Vire Normandie au titre de la vente du compost (y compris la livraison), est reversé au SEROC, compétent en matière de compostage industriel, suivant les accords intervenus dès 2009.

- Tarif de renouvellement carte d'accès à la déchèterie pour les particuliers, en cas de perte : 2€. »

Adopté à l'unanimité

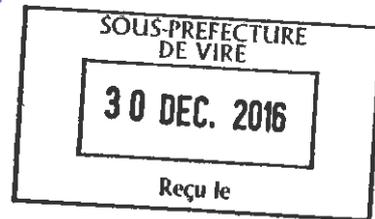
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte
peut être l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Vire
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte a été enregistré en préfecture le : 30 DEC. 2016
par l'incollage de : 30 DEC. 2016
A VIRE le :
Le Maire 30 DEC. 2016



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 27

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLIARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Daniel LECLERCQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEIL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérémie MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystal ESNALUT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU			<input checked="" type="checkbox"/>	M. BALLE
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Charital PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttain-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoit DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			M. GIRARD
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Charital HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Héléne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Bernard VINCENT				

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoît LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			M. CHENEL
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN			<input checked="" type="checkbox"/>	M. MENARD
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEI
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Madame Marie-José LARIVIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Wilfrid LAURENT				
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			Mme GOSSELIN
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUIER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			Mme SEGUIN
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHALVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASON	<input checked="" type="checkbox"/>			M. COUASON
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Philippe MALLEON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ouïlle MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			M. PICOT
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Environnement

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

**Tarif de la Redevance Spéciale –
Exercice 2017**

Monsieur Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

L'article 5.2 du règlement de la Redevance Spéciale, adopté par délibération n°6 du Conseil Communautaire du 07 novembre 2013, stipule que les tarifs de la redevance spéciale sont fixés annuellement par le Conseil Communautaire.

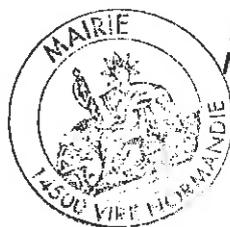
Depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune nouvelle de Vire Normandie, créée sur le périmètre initial de la Communauté de Communes de Vire, dissoute à cette même date, s'est substituée dans les droits et obligation de l'EPCI historique. Ainsi, il convient que le Conseil Municipal de Vire Normandie fixe ce tarif pour l'exercice 2017.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Environnement, Aménagement Rural », de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer ce tarif à 0,03 € le litre, pour l'exercice 2017, identique au tarif 2016. »

Adopté à l'unanimité

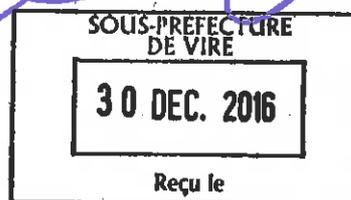
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 30 DEC. 2016
publié-notifié le : 30 DEC. 2016
A VIRE le : 30 DEC. 2016
Le Maire 30 DEC. 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 27

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romaln COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoit DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-le-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoit ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHALVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Daniel LECLERCQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVEIL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérémie MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TROLO			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Veronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttomer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoit DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			M. GIRARD
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Hélène LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Amaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoit LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Franche BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Environnement

Avenant de prolongation de la convention de mise à disposition de services et de moyens avec le SEROC – Exercice 2017

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

En application des dispositions de l'article L.5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales, le SEROC de BAYEUX, la Communauté de Communes de VIRE et la Ville de VIRE ont signé en janvier 2013, une convention de mise à disposition de services et de moyens pour la gestion et l'organisation du site de Canvie.

L'article 6 - durée - de la convention, stipulait entre autre, qu'elle restait en vigueur pendant toute la durée du mandat électif.

Par avenant n°1, signé le 19 mars 2014, il a été décidé de prolonger cette convention au-delà du mandat électif, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette mise à disposition contribuant au bon fonctionnement des équipements du site de Canvie, par avenant n°2 signé le 26 mars 2015, il a été décidé de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, dans l'attente du schéma de mutualisation à établir.

Par avenant n° 3 signé le 21 décembre 2015, les parties signataires décidaient de prolonger d'un an supplémentaire, soit pour l'année 2016, cette convention, dans l'attente du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale issu de la Loi NOTRe du 07 août 2015.

Par arrêté préfectoral du 04 mai 2015, M. le Préfet du Calvados arrête le projet de périmètre du futur EPCI à effet du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

- Fusion des communautés de communes de Condé et Saint-Sever
- Extension aux communes nouvelles de Souleuvre-en-Bocage, Valdallière et Vire Normandie.

De plus, la Loi NOTRe définit comme « compétence obligatoire » exercée par les communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

Ainsi, l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création de la communauté de communes « Intercom de la Vire au Noireau » à effet du 1^{er} janvier 2017, vise en son article 4, cette compétence dévolue de plein droit au nouvel EPCI.

A noter également, que depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune nouvelle de Vire Normandie, créée sur le périmètre initial de la Communauté de Communes de Vire, dissoute à cette même date, s'est substituée dans les droits et obligation de l'EPCI historique.

Afin de permettre à la nouvelle communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » qui sera installée courant Janvier 2017, la poursuite du bon fonctionnement de son service public de collecte et traitement des déchets sur l'année 2017, et lui permettre de prendre les décisions d'organisation qui impacteront l'ensemble de son territoire élargi, il convient de nouveau de prolonger, pour motif d'intérêt général, la convention de mise à disposition de services et moyens entre le SEROC et la Commune Nouvelle de Vire Normandie, pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, objet du présent avenant n° 4.

.../...

Cependant, l'Intercom de la Vire au Noireau, non constituée à ce jour, sera appelée d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2017 maximum, et au plus tôt suivant l'installation de son assemblée délibérante, à se prononcer sur la prolongation de cette convention jusqu'au 31 décembre 2017.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Environnement, Aménagement Rural » réunie le 30 novembre 2016 et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet d'avenant n°4 à intervenir dans les conditions susvisées et d'autoriser M. le Maire de Vire Normandie ou son représentant, à signer cet acte. »

Adopté à l'unanimité

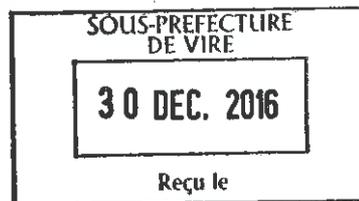
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte
a été délibéré en séance publique
et a été adopté à l'unanimité
de la part des membres présents
et compte de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Je soussigné, Maire de Vire Normandie, ATTESTE que
ce document a été reçu en sous préfecture le : 30 DEC. 2016
notifié le : 30 DEC. 2016
A VIRE le : 30 DEC. 2016
Le Maire



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 27

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Daniel LECLERQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVEIL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérémie MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TROOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystal ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU			<input checked="" type="checkbox"/>	M. BALLE
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Héléne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLIARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Bernard VINCENT				

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoit LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			M. CHENEL
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			Mme BIHEL
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			Mme GOSSELIN
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			Mme SEGUIN
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHALVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASON	<input checked="" type="checkbox"/>			M. COUASON
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémy FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Remy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			M. PICOT
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Environnement

Service Public d'Assainissement
Non Collectif (SPANC) –
Tarifs 2017

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Joël DROULLON donne lecture du rapport suivant :

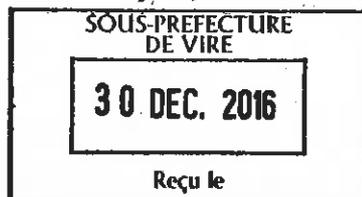
Mes Chers Collègues,

Suivant l'avis du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs à facturer aux usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour 2017, comme suit :

Type de prestation	Tarifs 2012 € net (+2,58 %)	Tarifs 2013 € net (+2,26 %)	Tarifs 2014 € net (+1,30%)	Tarifs 2015 € net (+1,44%)	Tarifs 2016 € net (+0,73%)	Tarifs 2017 € net (+2 %)
Contrôle des installations neuves ou réhabilitées Contrôle de conception et d'implantation si le <u>projet a été étudié par un bureau d'étude</u> + Contrôle de bonne exécution des travaux	75,30	77,00	78,00	79,12	79,70	81,30
Contrôle des installations neuves ou réhabilitées Contrôle de conception et d'implantation si le <u>projet n'a pas été étudié par un bureau d'étude</u> + Contrôle de bonne exécution des travaux	112,95	115,50	117,00	118,67	119,54	121,95
Contrôle des installations existantes	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00
Contrôle de bon fonctionnement	-	-	-	79,12	79,70	81,30
Diagnostic de l'existant dans le cas d'une vente immobilière pour les diagnostics supérieurs à 3 ans (date de visite)	-	-	117,00	118,67	119,54	121,95

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de Vire Normandie
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous-préfecture le :

30 DEC. 2016

A VIRE le :

Le Maire

30 DEC. 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 138

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 27

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Mme DUBOURGUIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Séance du Jeudi 18 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Daniel LECLERCQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEIL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérémie MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-le-Lande-Vaurmont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Yvonne BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystal ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU			<input checked="" type="checkbox"/>	M. BALLE
Monsieur Roland MULOIT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marthe ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttormer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROUILLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Hélène LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LIEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-le-Jourdan :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BNET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemerle-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoit LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUIER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASNON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémy FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Environnement

**Service Public d'Assainissement
Non Collectif (SPANC) – Signature
d'une convention d'assistance
technique avec les « Services Eau et
Assainissement Vire Normandie »
pour 2017**

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Joël DROULLON donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

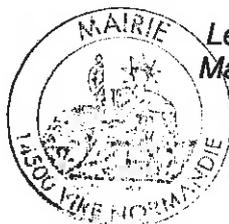
La convention d'assistance technique signée dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) entre Vire Normandie et les « Services Eau et Assainissement Vire Normandie » (SEAVN) expire au 31 décembre 2016.

Afin de permettre la continuité de ce service public et suivant l'avis du Bureau Municipal, il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer une nouvelle convention, jointe en annexe, à compter du 1^{er} janvier 2017 avec possibilité de reconduction expresse pendant 3 ans (par période annuelle). »

Adopté à l'unanimité

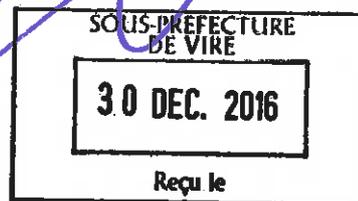
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : **30 DEC. 2016**
publié-notifié le : **30 DEC. 2016**
A VIRE le : **30 DEC. 2016**
Le Maire : **30 DEC. 2016**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 75

Quorum (65) : Atteint

Nombre de membres excusés : 29

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLIARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LEGOCQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roulleurs :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Daniel LECLERCQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEIL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérôme MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Yaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Veronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMOTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystal ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU			<input checked="" type="checkbox"/>	M. BALLE
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Trutteneur-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Hélène LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvie MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truffemare-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoit LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARVIÈRE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vitre :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASNON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			M. PICOT
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	

CALVADOS

	
<p>SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE VIRE NORMANDIE</p>	<p>SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT VIRE NORMANDIE</p>

<p>CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE</p> <p>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</p>
--

Entre :

La Commune Nouvelle Vire Normandie, sise 11, Rue Deslongrais - Vire, 14500 VIRE NORMANDIE, représentée par M. Marc ANDREU-SABATER, son Maire, agissant en cette qualité, ou son représentant, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du

ci-après désignée « la Commune Nouvelle Vire Normandie »,
d'une part,

et

Les Services Eau et Assainissement Vire Normandie, sis 1, rue de l'Artisanat - Vire, 14500 VIRE NORMANDIE, représentés par M. Joël DROULLON, Président des Services Eau et Assainissement Vire Normandie agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Administration en date du

ci-après désignés « les Services Eau et Assainissement Vire Normandie »,
d'autre part,

SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	3
La compétence Assainissement Non Collectif est dévolue à la Commune Nouvelle Vire Normandie. Afin de permettre à la Commune Nouvelle Vire Normandie d'effectuer dans les meilleures conditions possibles sa compétence de Service Public pour l'Assainissement Non Collectif (SPANC), la Commune Nouvelle Vire Normandie demande aux Services Eau et Assainissement Vire Normandie de mettre à sa disposition des moyens humains, techniques et matériels, afin de réaliser les prestations techniques et de terrain propre à cette compétence.	
Tel est l'objet de cette convention de mise à disposition des Services Eau et Assainissement Vire Normandie conclue entre la Commune Nouvelle Vire Normandie et les Services Eau et Assainissement Vire Normandie	
CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :	
<u>ARTICLE 1 – OBJET</u>	5
<u>ARTICLE 2 – NATURE DE CES MISSIONS</u>	5
I – MISSIONS D'ORDRE TECHNIQUE :	5
1- DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EXISTANTES (ARRETE MINISTERIEL DU 27 AVRIL 2012)	5
2- DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EXISTANTES DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIERE (ARRETE MINISTERIEL DU 27 AVRIL 2012)	5
3- CONTROLE DE CONCEPTION DES INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES D'ASSAINISSEMENT AUTONOME (ARRETE MINISTERIEL DU 27 AVRIL 2012)	5
4- CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS (ARRETE MINISTERIEL DU 27 AVRIL 2012)	6
II – MISSIONS COMPLEMENTAIRES :	7
1- RETUNION D'INFORMATION	7
2- VILLEE REGLEMENTAIRE	7
3- EVOLUTION DU REGLEMENT	7
4- SUIVI BUDGETAIRE	7
<u>ARTICLE 3 – FACTURATION DES CONTROLES</u>	7
<u>ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION</u>	7
<u>ARTICLE 5 – MISE EN ŒUVRE</u>	7
<u>ARTICLE 6 – REMUNERATION</u>	7
<u>ARTICLE 7 – TVA</u>	8
<u>ARTICLE 8 – RESPONSABILITE</u>	8
<u>ARTICLE 9 – RESILIATION</u>	8

ARTICLE 1 – OBJET

Les Services Eau et Assainissement Vire Normandie, de par leurs compétences techniques et les moyens dont ils disposent, seront mis à disposition de la Commune Nouvelle Vire Normandie, en vue d'accomplir les missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif dans les conditions définies ci-après.

ARTICLE 2 – NATURE DE CES MISSIONS

Les missions réalisées pour la Commune Nouvelle Vire Normandie par les Services Eau et Assainissement Vire Normandie, sont définies ci-après :

1 – Missions d'ordre technique :

1- Diagnostic des installations existantes (arrêté ministériel du 27 avril 2012)

Il s'agit de réaliser sur le terrain une visite au cours de laquelle la conception de l'installation d'assainissement autonome est vérifiée (surface disponible, particularité du site) et le cas échéant mettre aux normes en vigueur la filière existante. Cette visite permet également d'expliquer à l'utilisateur le fonctionnement du service et de l'informer sur la réglementation.

Un rapport proposé par les Services Eau et Assainissement Vire Normandie est remis à la Commune Nouvelle Vire Normandie pour signature. Un exemplaire signé du rapport est envoyé par la Commune Nouvelle Vire Normandie au propriétaire de l'installation et au Maire Délégué de la Commune où se situe l'ouvrage lorsque l'installation est classée « réhabilitation urgente ».

Ce rapport tient lieu de diagnostic de l'installation existante.

2- Diagnostic des installations existantes dans le cadre d'une vente immobilière (arrêté ministériel du 27 avril 2012)

Dans le cadre d'une vente immobilière ayant lieu trois ans après le diagnostic de l'installation (date de visite faisant foi), il est nécessaire de faire un contrôle.

Cette mission de contrôle consiste à :

- vérifier l'existence d'une installation, conformément aux dispositions de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique ;
- vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation ;
- évaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement ;
- évaluer une éventuelle non-conformité de l'installation ;
- vérifier, les documents attestant de la réalisation des opérations d'entretien et des vidanges, notamment les bordereaux de suivi des matières de vidange établis conformément aux dispositions en vigueur.

Un rapport proposé par les Services Eau et Assainissement Vire Normandie sera remis à la Commune Nouvelle Vire Normandie pour signature. Un exemplaire signé du rapport sera envoyé par la Commune Nouvelle Vire Normandie au propriétaire de l'installation et au Maire Délégué de la Commune où se situe l'ouvrage lorsque l'installation est classée « réhabilitation urgente ».

Ce rapport tient lieu de diagnostic de l'installation existante.

3- Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées d'assainissement autonome (arrêté ministériel du 27 avril 2012)

Il s'agit de réaliser :

- a) Un examen préalable de la conception : cet examen consiste en une étude du dossier fourni par le propriétaire de l'immeuble, complétée si nécessaire par une visite sur site, qui vise notamment à vérifier :

- l'adaptation du projet au type d'usage, aux contraintes sanitaires et environnementales, aux exigences et à la sensibilité du milieu, aux caractéristiques du terrain et à l'immeuble desservi ;
- la conformité de l'installation envisagée au regard de la législation en vigueur.

A l'issue de l'examen préalable de la conception, les Services Eau et Assainissement Vire Normandie complètent le dossier de contrôle de conception et d'implantation remis au propriétaire de l'immeuble. Ce document comporte :

- la liste des points contrôlés ;
- la liste des éventuels manques et anomalies du projet engendrant une non-conformité au regard des prescriptions réglementaires ;
- la liste des éléments conformes à la réglementation ;
- le cas échéant, l'attestation de conformité du projet prévue à l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.

b) Une vérification de l'exécution : cette vérification consiste, sur la base de l'examen préalable de la conception de l'installation et lors d'une visite sur site effectuée avant remblayage, à :

- identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation ;
- repérer l'accessibilité ;
- vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur.

Les installations neuves ou à réhabiliter sont considérées comme conformes dès lors qu'elles respectent, suivant leur capacité, les principes généraux et les prescriptions techniques imposés par la législation en vigueur.

A l'issue de la vérification de l'exécution, les Services Eau et Assainissement Vire Normandie rédigent un rapport de bonne exécution des travaux dans lequel ils consignent les observations réalisées au cours de la visite et où ils évaluent la conformité de l'installation. En cas de non-conformité, les Services Eau et Assainissement Vire Normandie précisent la liste des aménagements ou modifications de l'installation à réaliser par le propriétaire de l'installation. Le cas échéant, ils établissent un ordre de priorité.

Les Services Eau et Assainissement Vire Normandie effectuent une contre-visite pour vérifier l'exécution des travaux dans les délais impartis, avant remblayage.

Un rapport proposé par les Services Eau et Assainissement Vire Normandie sera remis à la Commune Nouvelle Vire Normandie pour signature. Un exemplaire signé du rapport sera envoyé par la Commune Nouvelle Vire Normandie au propriétaire de l'installation et au Maire Délégué de la Commune où se situe l'ouvrage.

Ce rapport tient lieu de certificat de bonne exécution des travaux.

4- Contrôle périodique de bon fonctionnement des dispositifs (arrêté ministériel du 27 avril 2012)

Selon l'article 7 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le contrôle de bon fonctionnement ne doit pas excéder 10 ans. En application de l'article 16 du règlement du SPANC, le contrôle périodique de bon fonctionnement sera réalisé tous les 8 ans.

Cette visite permet de vérifier que les travaux prescrits suite à la visite de diagnostic des installations existantes ont été effectués en suivant la réglementation, les règles de l'art et éventuellement le projet validé par la Commune Nouvelle Vire Normandie.

Elle permet de vérifier également les documents attestant de la réalisation des opérations d'entretien et des vidanges, notamment les bordereaux de suivi des matières de vidange établis conformément aux dispositions en vigueur.

Un rapport proposé par les Services Eau et Assainissement Vire Normandie sera remis à la Commune Nouvelle Vire Normandie pour signature. Un exemplaire signé du rapport sera envoyé par la Commune Nouvelle Vire Normandie au propriétaire de l'installation et au Maire Délégué de la Commune où se situe l'ouvrage.

Ce rapport tient lieu de contrôle de bon fonctionnement.

II – Missions complémentaires :**1- Réunion d'information**

Les Services Eau et Assainissement Vire Normandie organiseront et animeront toutes les réunions d'information pour le public que la Commune Nouvelle Vire Normandie jugera nécessaire sur son territoire.

2- Veille réglementaire

Les Services Eau et Assainissement Vire Normandie suivront l'évolution de la réglementation en Assainissement Non Collectif et apporteront tous les conseils utiles à la Commune Nouvelle Vire Normandie.

3- Evolution du règlement

Un règlement de service Assainissement Non Collectif existe, les Services Eau et Assainissement Vire Normandie remettront à jour ce règlement si besoin est. Cette proposition de règlement devra être validée par la Commune Nouvelle Vire Normandie.

4- Suivi budgétaire

Les Services Eau et Assainissement Vire Normandie pourront être sollicités pour l'élaboration et le suivi du budget Assainissement Non Collectif de la Commune Nouvelle Vire Normandie, ainsi que pour la détermination des différents tarifs et prix facturés aux usagers.

ARTICLE 3 – FACTURATION DES CONTROLES

La Commune Nouvelle Vire Normandie réalisera les factures des contrôles, sur la base des tarifs votés et procédera à l'émission des titres de recette correspondants.

Afin de faciliter le travail de facturation, l'ensemble des données des dossiers devront être correctement saisis et parvenus dans les meilleurs délais à la commune nouvelle Vire Normandie.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2017, avec reconduction expresse possible 3 fois pour la même durée.

ARTICLE 5 – MISE EN ŒUVRE

Les Services Eau et Assainissement Vire Normandie fourniront annuellement à la Commune Nouvelle Vire Normandie un rapport sur ses activités effectuées en application de la présente convention.

A la demande de la Commune Nouvelle Vire Normandie, des bilans techniques intermédiaires pourront être réalisés (statistiques en cours, avancement des contrôles, programmation).

ARTICLE 6 – REMUNERATION

Les prestations effectuées par les Services Eau et Assainissement Vire Normandie, à l'exception de l'acquisition de matériel spécifique (logiciel...) acheté directement par la Commune Nouvelle Vire Normandie, feront l'objet d'une rémunération forfaitaire par type de prestation qui se définit de la manière suivante :

COUTS PRESTATIONS 2017 SEAVN € HT	86,84 €	58,67 €	67,35 €		115,01 €	115,01 €	182,57 €
			86,84 € + 67,35 €	58,67 € + 67,35 €			
			154,19 €	126,02 €			

L'acquisition de véhicules, d'ordinateurs, leurs frais de fonctionnement, les coûts d'affranchissement et de télécommunication sont compris dans ce forfait.

Le logiciel Contrôle A est mis à disposition des Services Eau et Assainissement Vire Normandie par la Commune Nouvelle Vire Normandie.

Ces coûts seront révisés au 1^{er} janvier de chaque année (tarifs publics votés par les Conseils d'Administration des SEAVN).

Le montant du par la Commune Nouvelle Vire Normandie sera versé annuellement aux Services Eau et Assainissement Vire Normandie le premier trimestre de chaque année à terme échu. Il se basera sur un état des prestations effectuées dans le cadre de la présente convention et validé contradictoirement.

ARTICLE 7 – TVA

Les coûts prévus à l'article 6 sont assujettis au taux de TVA en vigueur.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE

Les Services Eau et Assainissement Vire Normandie étant mis à disposition de la Commune Nouvelle Vire Normandie, les interventions sur propriétés privées, les déplacements et les rapports écrits de ce service, dans le cadre exclusif de l'assainissement non collectif, se feront sous l'entière responsabilité de la Commune Nouvelle Vire Normandie.

ARTICLE 9 – RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment de son exécution, à la demande de l'une ou l'autre des parties, sous réserve de respecter un préavis de six mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Vire Normandie, le

Pour le Maire de Vire Normandie

M. Marc ANDREU SABATER

Pour le Président des Services Eau et Assainissement Vire Normandie

M. Joël DROULLON



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Oblét :
Aménagement Rural

**Entente Noireau/Vère – Dépôt de la
Déclaration d'Intérêt Général –
Travaux de restauration et
d'entretien des cours d'eau du
bassin versant Noireau/Vère**

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Fernand CHENEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Vire Normandie, soucieuse de son cadre de vie et de l'atteinte des objectifs de bon état écologique fixés par la Directive cadre européenne sur l'eau (en 2021), a engagé une réflexion sur l'ensemble de son territoire pour la restauration des cours d'eau et la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

La présente délibération concerne le programme de travaux des sous-bassins versants de la Diane et de la Jouvine (affluents du Noireau). La Jouvine prend sa source dans la commune de Truttemer-le-Petit et conflue dans le Noireau à Montsecret-Clairefougère. La Diane prend sa source sur la commune de Truttemer-le-Grand et se jette dans le Noireau sur la commune de Saint-Pierre-d'Entremont.

Ces actions sont menées en deux étapes, la première consistant en un diagnostic et l'établissement de propositions d'actions, la seconde correspondant à la mise en œuvre des actions curatives par l'intermédiaire de travaux de restauration.

Le diagnostic mené par le bureau d'étude Hydrobio en 2011 et son actualisation par le technicien rivière ont abouti à un montant total de la dépense sur 5 ans évalué à 2 976 377,5 € H.T., soit 3 571 653 € T.T.C.

Chaque collectivité gardera la maîtrise d'ouvrage des travaux sur son territoire, chaque collectivité paiera donc uniquement les travaux qui se feront sur son territoire.

Pour Vire Normandie le montant total des travaux est estimé à 112 609 € T.T.C. sur 5 ans.

Coût des travaux en € T.T.C. par collectivité et par item pour le premier programme de travaux (5 tranches) – subventions non déduites :

Coûts en € TTC	Gestion ripisylve	Gestion embâcle	Gestion plâtriment	Clôtures	Ouv. Franch. Transv.	Ouv. Hydrauliques	Hydromorpho (min)	Hydromorpho (max)	Total (max)
Flers Agglo	109 782	13 230	285 600	118 015	456 980	120 000	206 160	343 404	1 446 991
Bocage d'Athis	14 882	7 440	51 840	37 296	23 520	109 920	0	0	244 898
Valdallière	22 996	1 890	166 800	30 757	71 880	15 840	0	0	310 163
Vire-Normandie	13 983	0	50 400	25 426	22 800	0	0	0	112 609
Tinchebray	64 513	5 850	348 000	174 497	260 340	139 580	457 968	484 232	1 456 992
Total	226 157	28 410	902 640	385 990	835 500	385 320	664 128	807 636	3 571 653

L'enveloppe consacrée aux ouvrages transversaux sera amenée à diminuer car le Conseil Départemental et les communes sont propriétaire d'ouvrages à aménager pour lesquels ces derniers devront assurer la maîtrise d'ouvrage.

.../...

La part relevant de Vire Normandie après application des subventions (taux attendu de 80% du montant T.T.C.) s'élève à 22 522 € T.T.C. pour le programme de 5 ans.

Coût des travaux en € T.T.C. par collectivité et par tranche de travaux – subventions déduites :

Reste à charge en € TTC	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Flers Agglo	69 767	59 670	61 329	60 597	38 035	289 398
Bocage d'Athis	3 600	4 800	13 122	27 458	0	48 980
Valdallière	20 094	41 939	0	0	0	62 033
Vire-Normandie	7 731	14 791	0	0	0	22 522
Tinchebray	74 296	65 502	54 229	48 500	48 871	291 398
Total	175 488	186 701	128 680	136 555	86 907	714 331

Préalablement à la réalisation de ce programme de travaux il convient de respecter plusieurs dispositions. En effet, les maîtres d'ouvrage ne peuvent pas engager de travaux financés par des fonds publics sur des terrains privés s'ils ne disposent pas d'une autorisation préfectorale délivrée après Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Ce document constitue le dossier de demande de DIG et de déclaration de travaux au titre de la Loi sur l'Eau. Ce programme de travaux en rivière est établi sur 5 ans et renouvelable une fois à l'identique soit 10 ans. L'objectif de ces travaux est de tendre vers un bon état écologique des cours d'eau du bassin versant du Noireau.

Suite au dépôt de cette Déclaration d'Intérêt Général (DIG), une délibération sera prise annuellement par chaque collectivité pour réaliser les tranches annuelles de travaux et solliciter les subventions.

Pour les travaux de restauration de milieux aquatiques sous maîtrise d'ouvrage publique qui n'entraînent pas de participation des riverains et pas d'expropriations, l'article L. 151-37 du Code Rural et de la Pêche Maritime permet de se dispenser d'enquête publique.

Aucune intervention ne se fera sans signature d'une convention avec le propriétaire ou l'exploitant (modèle en annexe).

Considérant l'intérêt général de ces travaux, la collectivité souhaite déposer un dossier de demande de DIG sans enquête publique dans le respect des textes réglementaires suivant :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la Directive Cadre sur l'Eau du 22 décembre 2000 qui fixe pour objectif d'atteindre le bon état écologique des eaux ;
- le Code Rural, et notamment les articles L151-36 à L151-40 ;
- le Code de l'Environnement et notamment les articles L211-7 ; R214-88 à 104 ;
- le décret n°93-1182 du 21 octobre 1993 modifié.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Environnement, Aménagement Rural » réunie le 30 novembre 2016, et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1 – D'APPROUVER le programme pluriannuel de restauration du Noireau, de la Vère et de leurs affluents ;
- 2 - D'AUTORISER M. le Maire à déposer auprès des services compétents le Dossier de Déclaration d'Intérêt Général et à signer tous documents y afférent ;
- 3 - D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de travaux avec les riverains concernés (**modèle en annexe**). »

Adopté à l'unanimité

Adopté en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte est notifié le 30 DEC. 2016 à l'exploitant pour l'objet de l'acte. Le Maire informe également que l'acte est notifié le 30 DEC. 2016 à l'exploitant pour l'objet de l'acte. Le Maire informe également que l'acte est notifié le 30 DEC. 2016 à l'exploitant pour l'objet de l'acte.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 75

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 29

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPÈRE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanesse TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Daniel LECLERCQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEIL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérémie MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TROEL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			M. BALLE
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttémier-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Hélène LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoit LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MÈNARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASNON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	

Programme pluriannuel de gestion du bassin du Noireau
CONVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU

- Exemple de propriétaire
- Exemple de l'exploitant
- Exemple de propriétaire/exploitant
- Exemple de maître d'ouvrage

Entre :

Le maître d'ouvrage

La collectivité Vire-Normandie, maître d'ouvrage de l'opération, représenté par son Maire, Monsieur Marc Andreu Sabater

Ci-après dénommé, « le maître d'ouvrage »

ET

Le propriétaire riverain

..... demeurant

Ci-après dénommé, « le Propriétaire » (Les propriétaires/l'exploitant)

propriétaire riverain des parcelles mentionnées ci-dessous :

Section - Parcelle	Commune	Cours d'eau

L'exploitant,

..... demeurant

Motifs de la convention :

L'arrêté préfectoral déclarant d'intérêt Général les travaux à réaliser sur le bassin du Noireau a été signé le

En application de l'article L215-18 du code de l'environnement, et pendant la durée des travaux, « les propriétaires sont tenus de laisser passer sur leurs terrains les fonctionnaires et agents chargés de la surveillance, les entrepreneurs et ouvriers, ainsi que les engins mécaniques nécessaires à la réalisation des travaux [...] ».

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette servitude légale, et préciser ses modalités d'application, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements de chacune des parties cosignataires dans le cadre de l'opération de restauration des cours d'eau du Noireau et ses affluents principaux, entreprise par le maître d'ouvrage.

Elle a pour but d'autoriser le maître d'ouvrage à entreprendre des travaux de restauration et d'entretien du lit et des berges, en intervenant sur la végétation rivulaire et les embâcles, en aménageant des clôtures, des abreuvoirs et des passages carrossables le long des cours d'eau afin de limiter l'impact du bétail sur les parcelles référencées ci-dessus.

Le propriétaire et l'exploitant autorise(nt) en conséquence :

- le libre passage sur les parcelles du prestataire chargé de réaliser les travaux,
- le libre passage occasionnel du technicien de rivière de la collectivité maître d'ouvrage, chargé de coordonner et de vérifier la bonne exécution des travaux sur le terrain,
- les visites de la parcelle à condition qu'elles soient encadrées par un membre du personnel du maître d'ouvrage ou de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique et/ou un animateur de la CATER.

Article 2 : Nature des travaux réalisables

Les travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau ont pour but de protéger la ressource en eau et de permettre le libre écoulement de l'eau.

Les travaux qui pourront être réalisés sont les suivants :

- Débroussaillage si nécessaire,
- Coupe sélective du bois des berges,
- Abattage de certains arbres morts ou risquant de basculer dans le lit du cours d'eau,
- Enlèvement de certains embâcles et des déchets dans le lit du cours d'eau,
- Pose de clôtures dans certains pâturages jouxtant le cours d'eau,
- Aménagement de points d'abreuvements pour les animaux,
- Plantations en berge,
- Aménagement ou remplacement d'ouvrage transversaux,
- Aménagement ou création de passages carrossables.

Les travaux à réaliser ont été déterminés en concertation entre le propriétaire, l'exploitant et le maître d'ouvrage, représenté par le technicien de rivière. Ces travaux font l'objet d'un descriptif annexé à la présente convention, dont un exemplaire est remis à chacune des parties. Le propriétaire et/ou l'exploitant ne pourra donc pas remettre en cause la nature des travaux prévus.

Article 3 : Réalisation et garantie des travaux

Les travaux seront réalisés partiellement ou en totalité par un prestataire compétent dans ce domaine, choisi par le maître d'ouvrage. Le propriétaire ne peut remettre en cause le choix du (des) titulaire(s) de la commande publique effectuée par le maître d'ouvrage. Ils seront exécutés conformément au descriptif annexé à la présente convention, et réalisés de manière à ne pas nuire aux exploitations. Le propriétaire et l'exploitant seront avertis en temps opportun du début des travaux. Les travaux seront réalisés de manière à ne pas nuire à l'exploitation.

Article 4 : Traitement des produits de coupe

Les débris végétaux du débroussaillage, de l'élagage ou de l'abatage ne présentant aucune valeur marchande seront broyés ou brûlés sur le site ou réutilisés pour consolider les berges par le/les prestataire(s). Les fûts des arbres présentant une valeur marchande seront disposés en retrait de la berge en un seul morceau. Le reste du bois ayant une valeur énergétique entreposé en tas le long de la rivière par le prestataire. Ces produits sont la propriété des riverains, il est cependant possible de le céder gracieusement à la collectivité qui réalise les travaux.

le propriétaire

l'exploitant

le propriétaire et l'exploitant

Choisi de

proposer gracieusement le bois à la collectivité maître d'ouvrage des travaux pour qu'elle le valorise. Si la collectivité ne souhaite pas le valoriser, l'entreprise se chargera d'enlever le bois.

garder le bois pour lui et s'engage(nt) à enlever ce bois dans un délai maximum de 2 mois et avant une montée des eaux prévisible pour éviter que le bois ne retourne à la rivière. Dans le cas contraire, la responsabilité du maître d'ouvrage ne saurait être engagée.

Article 5 : Financement des travaux

Le maître d'ouvrage procédera au règlement des travaux, avec la participation financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Régional et de tout autre partenaire éventuel. Aucune participation financière ne sera demandée aux propriétaires / exploitants des parcelles concernées par les travaux.

Article 6 : Maintien en bon état des aménagements

L'objectif majeur étant d'empêcher l'accès direct du bétail au cours d'eau, le propriétaire et/ou exploitant s'engage(nt) à maintenir les aménagements réalisés sur les parcelles concernées en bon état de fonctionnement. Ils en assurent l'entretien, notamment :

- le maintien de la fonctionnalité des abreuvoirs, en particulier par l'enlèvement des « lasses de crues » et sédiments,

- la maintenance en bon état des clôtures (tension, agrafage des fils...), en particulier par l'épavage ou la fauche régulière des abords des fils électrifiés contre les courts-circuits, - l'entretien éventuel de la ripisylve côté parcelle, en maintenant la végétation des berges dans l'état résultant des travaux effectués.

Article 7 : Droit de propriété

Les travaux réalisés par la collectivité n'entraînent aucune restriction du droit de propriété de l'avenir.

Les aménagements sont affiliés à la parcelle et doivent rester en place.

En cas de changement de propriétaire ou d'exploitant, les signataires avertiront le maître d'ouvrage et les nouveaux repreneurs afin de recontractualiser une nouvelle convention.

Article 8 : Modification éventuelle de la convention

La présente convention peut, par accord des trois parties, faire l'objet de modifications sous la forme d'avenants, notamment pour permettre la modification des aménagements.

Article 9 : Juridiction compétente en cas de litige

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être portée devant le tribunal administratif de Caen.

Article 10 : Durée de la convention

Cette convention est acceptée pour une période de 5 ans, à compter de la date mentionnée ci-dessous. Elle pourra être renouvelée de façon expresse par période successives de 3 ans.

Article 11 : Partage du droit de pêche

Selon l'article L.435-5 du code de l'environnement, lorsque l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé majoritairement par des fonds publics, le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé gratuitement pour une durée de 5 ans, par l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPMA) pour cette section du cours d'eau ou, à défaut, par la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

Pendant la période d'exercice gratuite du droit de pêche, le propriétaire conserve le droit d'exercer la pêche pour lui-même, son conjoint, ses ascendants et ses descendants.

L'exercice gratuit du droit de pêche entraîne l'obligation par l'AAPMA, bénéficiaire de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et de gérer les ressources piscicoles.

L'AAPMA bénéficiaire est également tenue de réparer les dommages subis par le propriétaire riverain ou ses ayants droits à l'occasion de l'exercice de ce droit.

ANNEXE A LA CONVENTION : LISTE DES TRAVAUX A REALISER

Fait à, le

Lu et approuvé,

L'exploitant

Lu et approuvé,

Le Propriétaire (ou un co-propriétaire, au nom des co-propriétaires)

Lu et approuvé,

Le maître d'ouvrage, ou son représentant

Designation	Unité	Quantité
Traitement sélectif de la végétation et plantation en berge		
Gestion de la végétation	ml	
Enlèvement d'embâcle naturel	u	
Coupe d'arbres	u	
Traitement des espèces végétales invasives	ml	
Aménagements		
Pompe de prairie	u	
Pompe de prairie vache allaitante	u	
Bac à eau	u	
Tranchées	ml	
Canalisation	ml	
Abreuvoir gravitaire	u	
Abreuvoir classique aux cours d'eau	u	
Modification a breuvoir classique existant	u	
Passage à gué classique	u	
Passage bétail	u	
Passage PEHD	u	
Passage Engin	u	
Clôtures classique à 2/3 rangs de ronces	ml	
Clôtures électriques Diam 1,8/2,5 ou 2 rubans	ml	
Clôtures électrifiées « high tensil »	ml	
Clôtures à moutons	ml	

Fait à, le

Lu et approuvé,

Le Propriétaire (ou un co-propriétaire, au nom des co-propriétaires)

Lu et approuvé,

L'exploitant

Lu et approuvé,

Le maître d'ouvrage, ou son représentant



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Aménagement Rural

Entente Noireau/Vère –
Tranche 1 du programme de travaux
de restauration et d'entretien des
cours d'eau du bassin versant
Noireau/Vère

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Fernand CHENEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du programme de gestion du bassin du Noireau, la première tranche de travaux concerne la Jouvine (affluents de la Diane). La Jouvine prend sa source sur la commune de Truttemer-le-Petit et conflue dans la Diane à Montsecret-Clairefougère.

La première étape consistera en la signature de convention avec les exploitants, la seconde correspondra à la mise en œuvre des travaux de restauration.

Par délibération, le conseil municipal a approuvé le programme pluriannuel de restauration du Noireau et à autoriser M. le Maire à déposer le dossier de DIG auprès des services de l'Etat.

Un dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) va être déposé auprès des services de la DDTM du Calvados. Ce document une fois validé par la Préfecture permettra de réaliser des travaux sur les cours d'eau.

Au vu des délais d'instruction de cette DIG, les travaux devraient pouvoir commencer à l'automne 2017.

Les travaux qui seront réalisés par Vire Normandie se feront en concertation avec les autres collectivités membres de l'Entente Noireau. Des groupements de commandes pourront être réalisés pour diminuer les coûts et assurer une cohérence des travaux.

Coût des travaux en € T.T.C. pour la tranche 1 – subventions non déduites :

Collectivités	Cours d'eau	Ripleyve	Embacles	Abreuvoirs	Clôtures	Ouvrages transversaux	Ouvrages Hydrauliques	Hydromorpho (min)	Hydromorpho (max)	Total (max)
Fiers Agglo	Le Piancaion	6 051	450	26 400	11 213	113 400	60 000	-	-	348 035
	Le Hanel	5 067	1 620	62 800	15 014	56 220				
	Total Fiers Agglo	11 118	2 070	79 200	26 227	169 620				
CDC du Bocage d'Athis de l'Orne	Vère et Noireau	-	-	-	-	-	18 000	-	-	18 000
CDC du Canton de Tinchebray	La Durance	4 703	630	66 000	31 261	2 880	60 000	-	-	371 482
	La Jouvine	5 298	180	6 000	15 854	74 040				
	Le Hanel	511	-	-	-	4 800				
	Le Vautige	9 726	450	56 200	22 559	11 400				
	Total Tinchebray	20 228	1 260	127 200	69 675	93 120				
Valdallière	La Jouvine	-	270	69 600	-	29 400	1 200	-	-	100 470
Vire-Normandie	La Jouvine	3 445	-	16 800	16 248	2 160	-	-	-	38 653
Total général		35 391	3 600	292 800	112 149	294 300	139 200	-	-	877 440

L'enveloppe consacrée aux ouvrages transversaux sera amenée à diminuer car le Conseil Départemental et les communes sont propriétaire d'ouvrages à aménager pour lesquels ces derniers devront assurer la maîtrise d'ouvrage.

La présente délibération concerne la réalisation de la première tranche de travaux sur la Jouvine d'un montant estimatif de 38 653 € TTC subventionné à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Régional de Normandie.

.../...

Suivant l'avis favorable de la Commission « Environnement, Aménagement Rural » réunie le 30 novembre 2016, et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1 – D'APPROUVER** la réalisation de la première tranche de travaux sur la Jouvine d'un montant de 38 653 € TTC
- 2- D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette tranche de travaux
- 3- DE SOLLICITER** des subventions pour la réalisation de la première tranche de travaux auprès des différents partenaires, notamment l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Région Normandie »

Adopté à l'unanimité

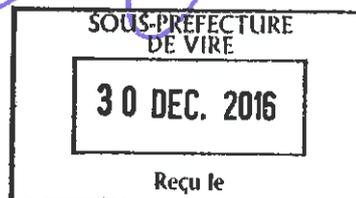
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte
peut être l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Caen
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous-préfecture le : 30 DEC. 2016
publié-notifié le : 30 DEC. 2016
A VIRE le : 30 DEC. 2016
Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 75

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 29

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Cécile HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît ROUX		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Emmanuel SEBERT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Daniel LECLERCQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jarine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVEIL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérémie MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Yaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER Mme ROBES
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Joël DROUILLON	<input checked="" type="checkbox"/>			M. GIRARD
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Charital HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Hélène LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain ALUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoit LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARVIÈRE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUN
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASNON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Philippe MALLEON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			M. PICOT
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Enfance, Jeunesse

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

**Signature de la convention
partenariale triennale avec la MJC**

Madame Valérie OLLIVIER donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Suite à la dissolution de la Communauté de Communes de Vire, la commune de Vire Normandie est devenue, depuis le 1^{er} janvier 2016, compétente en matière de « petite enfance, enfance, jeunesse » et « organisation et gestion des temps d'activités périscolaires liés à la réforme des rythmes scolaires ».

Ainsi, depuis cette date, l'organisation, la gestion et le financement de ces compétences sont assurés par la commune de Vire Normandie, en lieu et place de ses communes membres, conformément à la réglementation.

Pour ce faire, la commune de Vire Normandie dispose de moyens internes, notamment son service « enfance jeunesse », et fait appel également à des prestataires extérieurs pour la mise en œuvre des actions liées à ces compétences (CCAS de Vire pour le REPAM, MJC notamment).

L'ambition de la MJC, conformément à ses statuts est d'une part, de favoriser l'autonomie des personnes et faire que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et d'autre part, à animer un lieu d'expérimentation et d'innovation sociale au plus près des habitants de la cité, et d'offrir des services qui encouragent l'initiative, la responsabilité et la pratique citoyenne.

Ainsi la commune de Vire Normandie, souhaitant favoriser de telles initiatives en accord avec les politiques publiques notamment déclinées dans le Projet Educatif Territorial (PEDT), apporte son concours, tant par la mise à disposition de moyens (locaux, équipements notamment) que par le financement des missions qu'elle confie à la MJC, comme suit :

- Pour la commune de Vire Normandie, organisation et gestion :
 - des centres de loisirs maternel et élémentaire (3 / 11 ans),
 - de la ludothèque
 - du secteur jeunesse (12 / 18 ans),
 - des temps d'activités périscolaires du multi site Jean Moulin / SIVOS de Truttemer-Maisoncelles
 - de loisirs quotidiens à destination de tous les publics
 - de la voile scolaire.

Les modalités d'intervention de la M.J.C. feront l'objet d'une convention spécifique.

L'évolution de la carte scolaire sur la commune déléguée de Vire est susceptible d'entraîner une nouvelle affectation des sites à gérer à partir de l'année scolaire 2017 - 2018.

La MJC est également chargée d'organiser et de gérer des animations, manifestations diverses à destination de tous les publics ; ainsi Vire Normandie participe également au financement de ces évènementiels.

L'ensemble des missions confiées par la commune de Vire Normandie à la MJC est régi par une convention de partenariat, d'objectifs et de moyens triennale, pour l'exercice 2017-2019, jointe en annexe à la présente délibération. Cette convention fixe, outre les objectifs de ce partenariat, les moyens et financements qu'elles apportent à la MJC afin de concourir à la mise en œuvre des objectifs fixés.

.../...

Ainsi les concours financiers publics se répartissent comme suit pour l'exercice 2017-2019 (montants correspondant à une année d'exercice) :

- Subvention de fonctionnement part fixe : 439 194 €
 - Subvention de fonctionnement part variable : 156 180 €
- TOTAL des financements accordés à la MJC pour l'année 2017 : 595 374 €.

Etant précisé que Vire Normandie, versera la part de financement qui lui incombe suivant le calendrier des versements fixés à l'article IV 1.a) et son annexe à la convention.

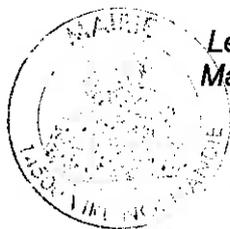
Suivant l'avis favorable de la Commission « Enfance, Jeunesse, Loisirs » et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2017-2019 avec la MJC, telle qu'annexée
- Autoriser le versement de la subvention de fonctionnement octroyée à la MJC par la commune de Vire Normandie, à hauteur de 439 194 €, telle que détaillée à l'article I de l'annexe relative aux dispositions financières de la convention.
- Procéder à l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 201 de la commune de Vire Normandie (Budget Principal). »

Adopté à l'unanimité

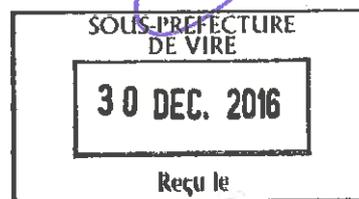
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal /
d'après la date de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné ATTESTE que

l'acte ci-dessus

publié en sous préfecture le : 30 DEC. 2016

publié-notifié le : 30 DEC. 2016

A VIRE le : 30 DEC. 2016

Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 31

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLIARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Daniel LECLERCQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEIL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérôme MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREQOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Meud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvia BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Yvonne BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystal ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUÉDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULOY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvia ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttamer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Héléne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemerle-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPTION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoit LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Norta KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINGENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



I. OBJET	5
1. LES ENGAGEMENTS DE LA M.J.C.	5
2. LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE VIRE NORMANDIE	6
II. MISSIONS	6
III. ACTIONS	8
1. LE SECTEUR ENFANCE	8
2. LE SECTEUR JEUNESSE	10
3. LE SECTEUR NAUTIQUE	12
4. LE SECTEUR LOISIRS QUOTIDIENS	13
5. EVENEMENTIELS	13
IV. MOYENS	14
1. DISPOSITIONS FINANCIERES	14
LA DIFFERENCE ENTRE LE COUT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET LA SURVENTION VERSEE PAR LA COMMUNALITE DE COMMUNES EST A LA CHARGE DES USAGERS DE LA M.J.C.	14
LA VILLE DE VIRE NORMANDIE ET LA M.J.C. S'ACCORDENT POUR QUE LES TARIFS APPLICABLES AUX USAGERS DE LA M.J.C. LORS DES PARTICIPATIONS AUX ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS SOIENT DETERMINES EN FONCTION DE LEUR LIEU DE RESIDENCE ET DE LEUR QUOTIENT FAMILIAL AFIN DE DISPOSER D'UNE POLITIQUE TARIFAIRE EGALITAIRE POUR LES USAGERS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.	14
PAR CONSÉQUENT, UNE UNITE TARIFAIRE DOIT ETRE PROPOSEE PAR LA M.J.C., POUR L'ENSEMBLE DES RESIDENTS DE LA VILLE DE VIRE NORMANDIE. UN TARIF DIFFERENCIE SERA ALORS APPLIQUE AUX USAGERS HORS TERRITOIRE VIROIS.	14
S'AGISSANT DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS BASE DANS LA MAISON DE QUARTIER LEONARD GILLE, AU REGARD DES SPECIFICITES DU PUBLIC ACCUEILLI, IL EST CONVENU D'UNE SIMPLE PARTICIPATION SYMBOLIQUE POUR LES FAMILLES.	15
B. LA LUDOMOBILE	15
LES ANIMATIONS ITINERANTES MISES EN PLACE DANS LE CADRE DE LA LUDOMOBILE SONT FACTUREES PAR LA M.J.C. AUX USAGERS QUI EN BENEFICIENT. LA VILLE DE VIRE NORMANDIE PREND EN CHARGE, DANS LE CADRE DE LA PRESENTE CONVENTION, L'INTERVENTION SUR L'ECOLE DE LA VILLE DELEGUEE DE SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE.	15
A L'EXCEPTION DES ACTIVITES DE VOILE SCOLAIRE POUR LES ECOLES DES COMMUNES DELEGUEES DE VIRE NORMANDIE, ET DES ACCUEILS PONCTUELS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DE LA M.J.C. ET DE LA VILLE DE VIRE NORMANDIE, L'ENSEMBLE DES ACTIONS MISES EN PLACE PAR LA M.J.C. SUR SON SECTEUR NAUTIQUE SUPPOSE UNE TARIFICATION DES USAGERS ACCUEILLIS.	15
LES TARIFS APPLICABLES SONT DECIDES ANNUELLEMENT PAR LA M.J.C., QUI DOIT VEILLER A L'EQUILIBRE ECONOMIQUE DE SON ACTIVITE.	15

CONVENTION DE PARTENARIAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

EXERCICES 2017 - 2019

2. Les engagements de la Ville de Vire Normandie

La Ville de Vire Normandie s'engage à participer dans la limite de ses moyens :

- à mettre à la disposition de la M.J.C. des bâtiments, durant les périodes de fonctionnement du service, à en assurer l'entretien, la maintenance et l'assurance (cf : Annexe relative aux aides matérielles) ;
 - à prendre en charge les travaux et entretien courant sur l'ensemble des bâtiments dont elle est propriétaire ;
 - à prendre en charge les dépenses relatives aux abonnements et consommables nécessaires à l'exploitation des services relevant de sa compétence : les consommations d'eau, d'assainissement, de chauffage, de gaz et d'électricité ;
 - à prendre en charge le nettoyage des locaux et les produits consommables d'entretien ménager (excepté le centre nautique de la Daitée) ;
 - à prendre en charge le nettoyage quotidien des locaux utilisés dans le cadre des ACM ;
 - à verser une subvention annuelle (cf : Annexe relative aux dispositions financières).
- S'agissant spécifiquement du site de la Daitée, il est convenu la répartition des charges suivantes :
- La M.J.C. prend à sa charge les coûts des fluides concernant la base nautique (eau, électricité) ;
 - La ville de Vire Normandie prend à sa charge les coûts des fluides du Point Accueil Jeunes ainsi que les travaux et entretien courant sur l'ensemble des bâtiments dont elle est propriétaire à la Daitée.

II. MISSIONS

La M.J.C. travaille sur les notions de vivre ensemble, de convivialité, de lien social, d'accompagnement, de citoyenneté, de service et de solidarité. Elle tend à promouvoir la mixité socioculturelle et les passerelles, entre les générations par exemple. Pour cela, la M.J.C. réalise toutes les actions utiles dans les domaines culturels, de loisirs, sociaux permettant, aujourd'hui ou à terme, une participation active des jeunes à la société.

A ce titre, la M.J.C. est chargée du pilotage, de la mise en œuvre et de l'animation d'actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Par "action en faveur de l'enfance et de la jeunesse", il est entendu un ensemble d'actions diverses en direction des jeunes de tout origine sociale. Il s'agit de développer des modes de relation pour permettre aux jeunes de réaliser des projets personnels et collectifs, de mettre en place des actions autour de l'apprentissage de la citoyenneté, des notions de droits et de devoirs. Cela nécessite la mobilisation de l'ensemble des dispositifs contractuels afférents aux dispositifs Enfance / Jeunesse.

L'action en faveur de la jeunesse, que ce soit en matière de loisirs ou de culture, pourra être mise en œuvre par des moyens les plus diversifiés : sorties, camps, séjours en Europe, expositions, éducation à l'image, pratiques musicales, information jeunesse,....

Au-delà de la stricte technicité de l'activité, "l'animation d'action en faveur de la jeunesse" a pour finalité la socialisation des participants, l'appropriation des règles et des étapes inhérentes à tout projet, la confrontation des idées, l'engagement personnel et le respect des autres.

La ville de Vire Normandie souhaite que plusieurs objectifs soient mis en avant par le projet éducatif de la M.J.C. :

- l'autonomie des jeunes ;
- la prévention ;
- la solidarité avec des rencontres intergénérationnelles autour de grandes manifestations ;
- la laïcité ;
- le respect des autres et de soi, mais aussi de l'environnement dans lequel les jeunes évoluent ;
- la tolérance et l'acceptation des différences sociales, culturelles, physiques, intellectuelles et morales entre les personnes.

La M.J.C. se doit donc de mettre en œuvre des activités à forte convivialité, favorisant la rencontre et l'implication dans la vie sociale et culturelle de la Ville de Vire Normandie. La participation de la M.J.C. à la dynamique d'animation locale et culturelle est indispensable en tant que facteur de cohésion et de bien-être social pour les habitants.

Ces actions se situent clairement en complémentarité avec les activités d'autres associations. Dans la mise en œuvre de ses actions, la M.J.C. recherchera donc la plus grande cohérence avec les différents partenaires associatifs et institutionnels de la Ville de Vire Normandie.

Dans cet esprit, la M.J.C. développera :

- une offre à forte convivialité sous forme de manifestations ;
- un programme d'animations basé sur le prolongement des activités jeunes ;
- une mise en valeur et une amélioration qualitative des animations locales.

Entre :

La commune de Vire Normandie
dont le siège est situé **rue Deslongrais 14500 VIRE NORMANDIE**
représentée par son Maire, **Marc ANDREU SABATER**,

La Maison des Jeunes et de la Culture de Vire Normandie
dont le siège est situé 1 rue des Halles, 14 500 Vire Normandie
représentée par sa Présidente,
dûment habilitée par décision du Conseil d'Administration en date du

Il est tout d'abord exposé ce qui suit :

VU l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12/04/2000, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (fixé à 23 000 € par décret n°2001-495 du 06/06/2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

VU par ailleurs l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, toutes associations qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenues de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité.

CONSIDERANT QUE ces textes de référence obligent ou incitent collectivités publiques et organismes subventionnés à faire preuve de transparence dans l'affectation, le montant et les modalités d'utilisation des fonds publics, il est apparu nécessaire de définir dans la présente convention les termes d'un partenariat entre la Ville de Vire Normandie et la M.J.C. de Vire Normandie.

Eu égard aux orientations éducatives de la ville définies dans le Projet Educatif Territorial et aux orientations de la M.J.C., en référence à son projet de structure, il est convenu un partage des valeurs éducatives suivantes :

- I. Favoriser l'accès de tous au sport, à la culture, aux savoirs ;
- II. Faire en sorte que les jeunes trouvent leur place dans la société ;
- III. Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la responsabilité ;
- IV. Permettre à chaque enfant de construire son parcours éducatif ;
- V. Promouvoir l'innovation en éducation pour s'adapter aux besoins des enfants et des jeunes ;
- VI. Porter une attention particulière aux publics fragilisés.
- VII. Continuer à être un carrefour d'échanges, de débats et d'expérimentation ;
- VIII. Respecter le pluralisme des idées et les principes de laïcité ;

I. OBJET

Conformément à ses statuts, l'ambition de la M.J.C. est de favoriser l'autonomie des personnes et de faire que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire. La démocratie se vivant au quotidien, sa mission est d'animer un lieu d'expérimentation et d'innovation sociale au plus près des habitants de la cité, d'offrir des services qui encouragent l'initiative, la responsabilité et la pratique citoyenne.

La ville de Vire Normandie, souhaitait favoriser de telles initiatives coïncidant avec ses objectifs, notamment dans le cadre du Projet Educatif Territorial, s'engage à soutenir les actions de la M.J.C. à condition qu'elles répondent aux objectifs définis entre les parties.

Par le biais de cette convention, la M.J.C. disposera de moyens suffisants à la réalisation des actions entrant dans le cadre des objectifs de la ville de Vire Normandie auquel elle apporte son concours. Toutefois, ayant réalisé ces objectifs prioritaires définis ci-après, la M.J.C. peut être amenée, suivant les besoins exprimés, à développer d'autres domaines d'activités.

1. Les engagements de la M.J.C.

La M.J.C. s'engage à participer activement au développement social et culturel de la ville de Vire Normandie.

La M.J.C. est tenue, à l'égard des usagers de la ville de Vire Normandie, de respecter la présente convention en répondant aux objectifs inscrits dans cette dernière par le biais d'actions diverses et variées, dans le respect des moyens alloués par ses partenaires et ce dans un souci de transparence et de bonne utilisation des deniers publics.

En cas d'interruption imprévue, pour quelle que cause que ce soit, de la réalisation des objectifs pour lesquels la M.J.C. s'est vue allouer des moyens, cette dernière devra prendre d'urgence les mesures nécessaires au rétablissement de la continuité du service et aviser le coordinateur jeunesse de la ville de Vire Normandie dans les délais les plus courts.

La M.J.C. doit tenir une comptabilité analytique par activités de dépenses et de recettes suivant les dispositions du Plan Comptable Général, adaptée aux conditions particulières d'exercice de l'association.

III. ACTIONS

Afin de déployer l'ensemble des missions de la présente convention, la M.J.C. s'appuie sur ses quatre grands secteurs d'activités.

Son action sur le territoire de la ville de Vire Normandie intervient également au travers d'événementiels.

1. Le secteur Enfance

Le secteur Enfance dirige, met en place et anime l'ensemble des actions de la M.J.C. à destination du public 03-14 ans.

a) Accueils Collectifs de Mineurs

La M.J.C. a pour mission la participation, la mise en place et la gestion de temps extrascolaires et périscolaires par le biais d'Accueils Collectifs de Mineurs. Conformément aux moyens mis à sa disposition, la M.J.C. met en œuvre, gère, organise et anime des Accueils Collectifs de Mineurs pour les vacances scolaires et les mercredis après-midi. L'inscription est ouverte à tous les enfants en fonction des disponibilités.

	Horaires	Activités	Tranche d'âge
Centre de Loisirs	12h30-17h30 Garde jusqu'à 18h15	Périscolaire Tous les mercredis	3-14 ans
Centre de Loisirs	07h30-18h00 Garde jusqu'à 19h00	Extrascolaire Toutes les vacances	3-14 ans

Les horaires et périodes pourront être revus au début de chaque année scolaire.

b) Temps d'Activités Périscolaires

La M.J.C. a pour mission la participation aux Temps d'Activités Périscolaires. Pour cela, la M.J.C. met en œuvre, gère, organise et anime des Accueils Collectifs de Mineurs associés aux écoles élémentaires et maternelles publiques, sur les lieux suivants :

- Groupe scolaire Jean MOULIN (Vire)
- Ecole Jacques PREYERT (Maisonnelles la Jourdan et Truttemer le Grand)

L'animation se déroule durant les jours de scolarisation définis par le calendrier de l'inspection académique et le calendrier applicable aux établissements concernés, tels qu'ils découlent des textes réglementaires relatifs à l'organisation dans les écoles maternelles et élémentaires. Les horaires d'animations des Temps d'Activités sont définis par la ville de Vire Normandie chaque année scolaire.

Le projet éducatif de la M.J.C. doit veiller à assurer la continuité entre l'univers scolaire et son environnement immédiat du quartier. A ce titre, la M.J.C. pourra mettre ses moyens au service de projets menés en coopération avec les établissements scolaires dans une perspective d'ouverture de

l'école sur son environnement et d'une complémentarité éducative, sociale et culturelle entre le temps scolaire et le temps périscolaire.

Les modalités d'intervention de la M.J.C. feront l'objet d'une convention spécifique.

L'évolution de la carte scolaire sur la commune déléguée de Vire est susceptible d'entraîner une nouvelle affectation des sites à gérer à partir de l'année scolaire 2017 - 2018.

c) Ludothèque

La M.J.C. met en œuvre, gère, organise et anime un projet d'animation pour un équipement culturel centré sur le jeu dans un espace dédié. La ludothèque est un lieu entièrement dédié au jeu libre ou animé, un espace aménagé pour différents publics en fonction des âges.

Il s'agit d'un lieu d'échange, de partage et de rencontres autour du jeu et du jouet pour le plaisir de tous. Il s'agit également d'un espace d'expérimentation des règles, du respect de l'autre et du bien collectif. La ludothèque y proposera, entre autres :

- un espace de jeu libre sur place ;
- un espace de jeu sur place animé ;
- un espace de prêt de jeu.

Cet espace ludothèque est géré sous le statut d'Accueil Collectif de Mineurs ou de structure d'accueil « libre » (avec la participation d'adultes qui accompagnent les enfants).

La M.J.C. met en œuvre, organise et anime la Ludomobile, un projet d'animation autour de l'activité ludothèque. La ludothèque y apportera sa spécificité et ses compétences en animations ludiques. Les lieux d'animation seront aménagés pour le plaisir des plus jeunes.

	Horaires	Activités	Tranche d'âge
Ludothèque	13h30-18h00	Périscolaire Tous les mercredis	4-13 ans
Ludothèque	13h30-18h00	Extrascolaire : Les 1 ^{er} mercredis de chaque période de vacances	4-13 ans
Ludomobile	16h30-18h00	Périscolaire	4-11 ans
Ludothèque	En fonction des projets		Grand public

Les horaires et périodes pourront être revus au début de chaque année scolaire.

2. Le secteur Jeunesse

Le secteur Jeunesse dirige, met en place et anime l'ensemble des actions de la MJC à destination du public 13-25 ans.

a) Accueils Collectifs de Mineurs

La M.J.C. a pour mission la participation, la mise en place et la gestion de temps extrascolaires par le biais d'Accueils Collectifs de Mineurs. Conformément aux moyens mis à sa disposition, la M.J.C. met en œuvre, gère, organise et anime des Accueils Collectifs de Mineurs pour les vacances scolaires dans lesquels sont proposés des animations thématiques à la journée, des stages, des mini-séjours, des accompagnements de projets, ... L'inscription est ouverte à tous les jeunes en fonction des disponibilités.

Horaires	Périodes	Tranche d'âge
Centre de Loisirs : 08h30-18h00	Extrascolaire	11-18 ans

Les horaires et périodes pourront être revus au début de chaque année scolaire.

b) Espace Jeunes

La M.J.C. met en œuvre, gère, organise et anime un espace pour les jeunes préadolescents et adolescents sur les temps périscolaires et extra scolaires. Il s'agit d'un lieu favorisant l'accueil des jeunes pour les rendre acteurs de leurs projets et les impliquer dans la vie locale.

Dans ce lieu, les jeunes accueillis peuvent rencontrer et échanger avec les professionnels de la M.J.C. afin de mettre en place :

- une animation « jeunesse » ;
- des séjours en France et en Europe ;
- un accompagnement de projets (concerts, loisirs, festivals, ...) ;
- des foires au projet ;
- ...

L'Espace Jeunes fonctionne en structure ouverte, c'est-à-dire que les jeunes sont libres d'aller et venir dans la structure durant les périodes d'ouverture.

Horaires	Périodes	Tranche d'âge
Espace Jeunes	Variable selon les demandes et les projets	11-18 ans
Espace Jeunes	Extrascolaire	11-18 ans

Les horaires et périodes pourront être revus au début de chaque année scolaire.

c) Animation du quartier Léonard Gille

La ville de Vire Normandie souhaite favoriser, dans le quartier Léonard Gille, tout ce qui permettra le développement des enfants et adolescents sur un plan individuel et collectif.

A ce titre, la M.J.C. met en œuvre, gère, organise et anime un Accueil Collectif de Mineurs (6 à 18 ans) dans ce quartier. Ce projet s'articule sur l'organisation d'activités de pratiques culturelles, ludiques, sportives, de loisirs et de rencontres. Il permet de fournir des réponses aux attentes du domaine socio-éducatif et culturel des habitants en :

- contribuant au mieux-être des personnes, en s'efforçant d'apporter une réponse à leurs besoins, en cherchant à favoriser la promotion individuelle et collective ;
- contribuant à une citoyenneté active en favorisant l'information, la formation et la démocratie participative ;
- favorisant une dynamique de vie de quartier tout en participant à l'animation de la Communauté de Communes ;
- facilitant un accès aux événements et aux structures culturelles ;
- permettant aux enfants de participer pleinement à la vie sociale et culturelle de l'ensemble du territoire communautaire, en favorisant une ouverture des habitants du quartier.

La M.J.C. met également en œuvre, gère et anime un projet d'animation pour les préados et ados afin que les jeunes participent activement à la vie de leur quartier, et plus globalement à la société.

Horaires	Périodes	Tranche d'âge
Maison de Quartier	14h00-18h00	Périscolaire Tous les mercredis
Maison de Quartier	16h00-18h00	Périscolaire : Deux soirs par semaine

Les horaires et périodes pourront être revus au début de chaque année scolaire.

d) Animation au collège du Val de Vire

En période scolaire, la M.J.C. met en œuvre, gère, organise et anime des activités éducatives et ludiques, deux fois par semaine, sur le temps du déjeuner, dans les locaux du collège du Val de Vire.

e) Actions en faveur de l'Europe

Un des objectifs de la M.J.C. en général, et de son secteur Jeunesse en particulier, est de permettre la mobilité des jeunes en Europe à travers l'apprentissage non formel. De ce fait, les jeunes sont accompagnés à travers plusieurs dispositifs comme :

- Les Services Volontaires Européens ;
- Les échanges de jeunes (Accueil et départs). Ces séjours combinent des moments de projets (ateliers, débats,...) et de loisirs (sorties, visites,...). Ils permettent aux jeunes de découvrir d'autres cultures, de vivre une expérience à l'étranger et d'appréhender les différents aspects de l'Europe.

f) Accompagnement des jeunes

Le secteur Jeunesse accompagne les jeunes entre 13 et 25 ans dans leurs projets de volontariat : Junior Association, Services Civiques, Services Volontaire Européen, ...

3. Le secteur Nautique

Le secteur Nautique dirige, met en place et anime l'ensemble des actions de la M.J.C. autour de la pratique et de la promotion des activités nautiques.

La Base Nautique de la M.J.C. est fermée au public de novembre à avril. Pendant cette période, la M.J.C. procède à l'inventaire et à l'entretien de l'ensemble du matériel nautique.

a) Voile Scolaire

La M.J.C. met en place gratuitement, sur le temps scolaire et en liaison avec l'Inspection Départementale de l'Éducation Nationale (I.D.E.N.), des séances d'initiation et de perfectionnement à la pratique de la voile pour les classes de CM2 et CM1/CM2 des écoles de Vire Normandie.

La M.J.C. établit le planning en liaison avec les écoles de Vire Normandie et l'I.D.E.N. Elle assure l'accueil et l'organisation pédagogique de l'activité voile afin qu'elle se déroule dans les meilleures conditions d'apprentissage et de sécurité (*cf. annexe budgétaire p.19*).

b) Accueil de groupes

La M.J.C. propose des stages et des séjours Voile pour des groupes constitués durant les vacances scolaires de printemps, d'été et de la Toussaint.

La M.J.C. accueille gratuitement les activités ponctuelles des Accueils Collectifs de Mineurs gérés par la M.J.C. et par la Ville de Vire Normandie en fonction des disponibilités.

c) Activités nautiques

La M.J.C. assure la gestion et le développement des activités nautiques (planche à voile, kayak, voile,...) et touristiques (pédalos,...) de la Base Nautique. A ce titre, elle :

- accueille les usagers qui souhaitent pratiquer les activités nautiques à la Daitée ;
- met en place et développe une école de voile affiliée à la Fédération Française de Voile et participe à des régates ;
- propose du matériel nautique en location pendant la période estivale.

d) Point Accueil Jeunes

Le Point Accueil Jeunes est un lieu labellisé par la DRDCS du Calvados II permet l'accueil sous tentes de groupes (classes, séjours,...).

Les PAJ visent les objectifs suivants :

- Permettre à des enfants dans le cadre du projet pédagogique d'un accueil collectif de mineurs de partir quelques jours, avec un encadrement qualifié, pour s'initier au camping. (monter une tente, vivre ensemble une aventure, préparer un repas, ...)
- Permettre à des enfants de participer à des activités physiques de proximité au-delà de la découverte (une sortie d'un jour) en progressant sur plusieurs jours.
- Valoriser et développer les activités socioculturelles et sportives du secteur où est implanté le Point Accueil Jeunes.
- Permettre de développer des activités qui touchent l'environnement et le patrimoine local.

12

- Permettre à des adolescents de partir en autonomie en construisant leur parcours en liaison avec des activités choisies.
- Favoriser des rencontres entre jeunes de groupes venant d'horizons différents.

L'accueil de jeunes est prioritaire. Il n'est pas autorisé l'accueil de groupes de jeunes et d'adultes simultanément. L'accueil d'adultes est possible uniquement quand aucun groupe de jeunes n'y est accueilli.

4. Le secteur Loisirs Quotidiens

La M.J.C. est chargée de proposer des activités artistiques, d'expression, de remise en forme, sportives, de création et de détente. Ces activités sont ouvertes à tous afin de favoriser les liens intergénérationnels sur le territoire.

La M.J.C. veille à la complémentarité des actions nouvelles avec celles proposées sur le territoire. Les objectifs partagés sont :

- favoriser les relations humaines ;
- développer des activités permettant l'épanouissement individuel et collectif ;
- instaurer un climat convivial.

5. Evénementiels

La M.J.C. organise des manifestations de découverte des activités ou de promotion de loisirs ou de festivités sur le territoire de la ville de Vire Normandie. L'objectif est de proposer aux vîrois des moments festifs, éducatifs favorisant les échanges intergénérationnels dans un souci de recherche de liens vivants ensemble.

La M.J.C. participe également à des manifestations organisées en partenariat sur le territoire de la Communauté de Communes par les associations ou institutions locales.

Parmi les événementiels dont elle est pilote, La M.J.C. met en œuvre, gère, organise, anime un Festival du Jeu au Centre Bertrand Le Chevreil. L'objectif de cette fête du jeu est, selon la charte mondiale de la fête du jeu : *« de faire reconnaître l'activité ludique comme un outil d'apprentissage et de transmission du savoir, une expression d'échange culturel entre les peuples et les générations, une occupation de loisirs et enfin (et surtout) une source de plaisir ».*

13

IV. MOYENS

Afin d'assurer les missions prévues par la présente convention, la M.J.C. bénéficiera de moyens matériels et financiers.

1. Dispositions Financières

a) Subvention de fonctionnement

Pour la réalisation de l'ensemble des missions entreprises à la M.J.C., la Ville de Vire Normandie alloue une subvention annuelle de fonctionnement telle que détaillée dans l'annexe financière.

La participation financière de la Ville de Vire Normandie sera déterminée selon un budget prévisionnel annuel qui devra intégrer les recettes, les participations des différents prestataires (CAF, MSA,...) et des familles.

La subvention annuelle de fonctionnement sera octroyée à la M.J.C. par la Ville de Vire Normandie, sous réserve du vote annuel des crédits à ouvrir aux budgets communal. Elle sera versée comme indiqué dans l'annexe qui sera revu tout les ans.

La subvention de fonctionnement aura une part fixe et une part variable (*cf annexe budgétaire p.18*).

La part variable sera ajustée en fonction du nombre de Journées-Enfants enregistrées pour la participation aux Accueils Collectifs de Mineurs.

Toute augmentation de la subvention annuelle de fonctionnement prévue dans la présente convention devra être formulée et justifiée par écrit par le Conseil d'Administration de la M.J.C. La Ville de Vire Normandie s'engage à y répondre par écrit.

b) Tarification aux usagers

a. Les Accueils Collectifs de Mineurs

La différence entre le coût des Accueils Collectifs de Mineurs et la subvention versée par le Communauté de Communes est à la charge des usagers de la M.J.C.

La Ville de Vire Normandie et la M.J.C. s'accordent pour que les tarifs applicables aux usagers de la M.J.C. lors des participations aux Accueils Collectifs de Mineurs soient déterminés en fonction de leur lieu de résidence et de leur quotient familial afin de disposer d'une politique tarifaire égalitaire pour les usagers sur l'ensemble du territoire.

Par conséquent, une unité tarifaire doit être proposée par la M.J.C., pour l'ensemble des résidents de la ville de Vire Normandie. Un tarif différencié sera alors appliqué aux usagers hors territoire Virois.

S'agissant de l'Accueil Collectif de Mineurs basé dans la Maison de Quartier Léonard Gille, au regard des spécificités du public accueilli, il est convenu d'une simple participation symbolique pour les familles.

b. La Ludomobile

Les animations itinérantes mises en place dans le cadre de la Ludomobile sont facturées par la M.J.C. aux usagers qui en bénéficient. La ville de Vire Normandie prend en charge, dans le cadre de la présente convention, l'intervention sur l'école de la ville déléguée de Saint Germain de Tallevende.

c. La Base Nautique de la Dathée

A l'exception des activités de Voile Scolaire pour les écoles des communes déléguées de Vire Normandie, et des accueils ponctuels des Accueils Collectifs de Mineurs de la M.J.C. et de la Ville de Vire Normandie, l'ensemble des actions mises en place par la M.J.C. sur son secteur Nautique suppose une tarification des usagers accueillis.

Les tarifs applicables sont décidés annuellement par la M.J.C., qui doit veiller à l'équilibre économique de son activité.

d. Les Loisirs Quotidiens

Etant donné les spécificités économiques de ces activités, dont l'équilibre budgétaire repose sur un effet de groupe, il est entendu qu'un tarif unique par activité sera appliqué à l'ensemble des usagers de l'association, quel que soit leur quotient familial ou leur commune de résidence.

e. Les Événementiels

La M.J.C. est seul maître de la tarification des événementiels qu'elle organise.

2. LOCAUX

La Ville de Vire Normandie contribue au fonctionnement des activités gérées par la M.J.C. en mettant à disposition à titre gracieux des locaux. Ces locaux ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins d'hébergement de jour comme de nuit, compte tenu de la catégorie de classement au titre des établissements recevant du public. Le détail de ces locaux est annexé à la présente convention.

Les locaux mis à disposition de la M.J.C. ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de l'association sans en informer la Ville de Vire Normandie qui donnera son accord dans les meilleurs délais.

La M.J.C. s'engage à gérer les bâtiments mis à sa disposition en « bon père de famille », notamment à assurer la préservation des lieux et à en assurer le rangement régulier. La M.J.C. est responsable des accidents causés par et à ses objets. La M.J.C. ne pourra faire, ni laisser faire, rien qui puisse détériorer

les locaux mis à disposition et devra, sous peine d'être personnellement responsable, avertir la ville de Vire Normandic, sans retard et par écrit de toute atteinte qui serait portée aux locaux.

La M.J.C. ne pourra exiger du propriétaire aucune réparation ni remise en état autres que celles qui seraient nécessaires pour que les lieux soient clos, couverts, salubres, conformes aux normes de sécurité imposées par la réglementation pour la catégorie de l'établissement. La M.J.C. ne sera pas admise à apporter une quelconque modification (telle que amélioration, démolition, construction,...) à la destination des installations confiées sans l'accord préalable et express de la ville de Vire Normandic.

En cas de dégradations ne relevant pas de l'usure normale du bâtiment, du matériel et du mobilier mis à sa disposition, la M.J.C. aura à sa charge les réparations nécessaires ou le remplacement.

Lorsque la mise en place d'activités nécessite l'utilisation de locaux non spécifiés dans la présente convention, la M.J.C. sollicitera la ville de Vire Normandic dans le cadre de la planification annuelle des installations pour une mise à disposition de ces locaux en précisant les horaires, le jour d'utilisation et l'usage.

La M.J.C. doit souscrire pendant la durée de la mise à disposition de locaux « annexes » non spécifiés dans la présente convention une assurance dommage aux biens-responsabilité civile couvrant l'intégralité des risques susceptibles de survenir durant le temps de leur occupation.

3. Personnel

a) Salariés de la M.J.C.

La gestion du personnel incombe à la M.J.C., qui s'engage à se mettre en conformité avec les dispositions du Code du Travail, de la Convention Collective de l'Animation Socioculturelle et la réglementation Jeunesse et Sports en vigueur, ainsi que toute autre question relative à leurs conditions de travail.

La M.J.C. instruira les personnels placés sous son autorité et travaillant dans les locaux affectés à l'exercice de ses activités, des précautions à prendre pour assurer leur propre sécurité et, le cas échéant, celle des autres personnes travaillant dans les locaux. A cet effet, la M.J.C. devra communiquer les informations, enseignements et instructions relatifs aux règles de sécurité, aux conditions de circulation dans les locaux, à l'exécution de leur travail et aux dispositions à prendre en cas d'accident ou de sinistre.

La rémunération et les conditions d'emploi de ce personnel sont définies par le contrat de travail intervenant entre la M.J.C. et son personnel, ceci sans que la responsabilité de la Ville de Vire Normandic ne puisse être jamais recherchée.

b) Personnel mis à disposition pour les TAP

En fonction des besoins et des demandes, la Ville de Vire Normandic pourra mettre à disposition de la M.J.C. du personnel intercommunal ou municipal pour la gestion du multisite TAP J. Moulin et Jacques Prévart. Les heures effectuées pour le compte de la M.J.C. seront facturées à l'association par les services financiers de la Ville de Vire Normandic.

4. Transports

Dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs, la Ville de Vire Normandic prend en charge les transports sur l'ensemble de la Ville de Vire Normandic, ainsi que sur le site de la Daitée.

Ces transports incluent notamment le déplacement des centres de loisirs vers le restaurant scolaire.

Le déplacement des classes vers la base nautique pour les séances de voile scolaire n'est pas à la charge de la M.J.C.

Le seuil maximum des transports est établi à 9 500 €.

V. SUIVI

La Ville de Vire Normandic veille à la bonne exécution de la présente convention par la M.J.C. Elle se réserve le droit de mettre fin aux moyens qu'elle aura attribués si les actions ne répondent pas aux objectifs de ce présent partenariat.

1. Relations entre la M.J.C., la Ville de Vire Normandic

a) Conseil d'Administration de la M.J.C.

Le maire, deux adjoints de la ville de Vire Normandic, un conseiller communal de la commune déléguée de Vire Normandic, membres de droit, participeront aux réunions du Conseil d'Administration de la M.J.C. Ces représentants ne pourront assumer des responsabilités de gestion dans cette instance (président, trésorier, secrétaire). La ville de Vire Normandic s'interdira de s'immiscer dans la gestion interne de l'association.

b) Référents techniques

Le Directeur et / ou le coordonnateur du service Jeunesse de la Ville de Vire Normandic et le directeur Sports/Animation/Associations de la ville veilleront au respect des axes du Projet Educatif Territorial et des obligations mises à la charge des parties. Ils sont désignés référent technique pour le compte de la Ville de Vire Normandic.

Le directeur et la directrice-adjointe de la M.J.C. sont désignés référents techniques de la M.J.C. Ils sont invités à participer au comité de pilotage du P.E.L., au comité de pilotage des Temps d'Activités Périscolaire, ainsi qu'à toute autre réunion où leur présence semblera importante.

c) Instance de concertation

Pour assurer la liaison et permettre un travail concerté, une instance de concertation est indispensable. Elle est composée

Pour la ville de Vire Normandie :

- L'adjoint en charge de la jeunesse
- L'adjoint en charge des Temps d'Activités Périscolaires
- La Directrice Générale des Services
- Le directeur vie associative et sport
- Le directeur de l'éducation

Pour la M.J.C

- Directeur et directrices adjoints
- Deux élus du C.A administration

Elle a en charge le suivi et l'évaluation de la convention d'objectifs et de moyens.

L'instance se réunira au minimum de trois fois par an : Octobre, Février et juin

d) Communication

La MJC s'engage à mentionner le concours de la ville de Vire Normandie sur les documents de communication édités dans le cadre d'actions dont la ville est partenaire

Lors de manifestations majeures de la MJC (festival du jeu, fête de la Dathée...), la ville de Vire Normandie s'engage à afficher, aux entrées de la ville déléguée de Vire, les événements réalisés par l'association.

2. Bilans

Chaque année, la M.J.C. devra fournir à la ville de Vire Normandie les documents financiers certifiés par son Commissaire aux Comptes, à savoir un compte de résultat, un bilan comptable ainsi qu'un bilan d'activité de la période. Elle devra en plus fournir un budget prévisionnel et les prévisions de fréquentation des enfants pour l'exercice suivant.

La M.J.C. présentera également à la Ville de Vire Normandie :

- un bilan quantitatif et qualitatif par année civile afin de l'insérer dans les bilans du Contrat Enfance Jeunesse signé entre la collectivité et la C.A.F. ;
- un bilan quantitatif trimestriel des activités proposées dans le cadre des Temps d'activité périscolaire et un bilan complet en fin d'année scolaire afin de les insérer dans les bilans réguliers liés à la prestation de service versée par la C.A.F. à la collectivité.

3. Evaluation

A la fin de l'année, dans un souci de transparence et de bonne gestion des deniers publics, la M.J.C. sera soumise à une évaluation sur la base d'indicateurs partagés. A ce titre, la M.J.C. pourra faire l'objet d'un contrôle de gestion interne ou externe.

Les indicateurs retenus sont les suivants :

- Transmission des rapports moraux/activités/financiers validés par l'Assemblée Générale
- Age et provenance géographique des adhérents
- Age, activité et provenance géographique des adhérents
- Liste des actions menées en partenariat avec d'autres structures
- Evolution financière des frais de siège
- Evolution du droit privé

VI. CLAUSES GENERALES

1. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

2. Modification de la convention

La présente convention pourra être modifiée de plein droit, dans les hypothèses suivantes : désengagement de la CAF, désengagement de l'état, changement de la politique Jeunesse de l'Etat

3. Règlement des différends et des litiges

La Ville de Vire Normandie et la M.J.C. conviennent que les litiges qui résulteraient du non-respect des termes de la présente convention, feront l'objet d'une tentative de conciliation amiable.

A défaut de conciliation, les litiges seront portés devant la juridiction territorialement compétente.

Fait à Vire Normandie, le

Pour la Ville de Vire
Normandie
(*Cachet et signature*)

Le Maire

Pour la M.J.C.
(*Cachet et signature*)

La Présidente

ANNEXE RELATIVE AUX DISPOSITIONS FINANCIERES

I. DETAIL SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL VIRE NORMANDIE	VERSEMENTS
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ANIMATIONS SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES	426 144 €	(part fixe) Mensuel
Surcoût Voile pour les écoles de Vire Normandie	4 050 €	(part fixe)
TOTAL	430 194 €	

SUBVENTION POUR ACM	TOTAL	VERSEMENTS
Aide aux familles	73 795 €	(part variable) Avril A régulariser en N+2 en fonction du réalisé

Gestion du TAP Multi site	TOTAL	(part variable)	VERSEMENTS
Subvention pour équilibre gestion multi-site	22 102 €		Octobre Versement en fonction des charges et recettes réelles du multi-site (bilan de gestion)
Aide Spécifique Rythmes Educatifs (A.S.R.E)	9 158 €	(part variable)	Reversement des recettes réelles perçues par Vire Normandie en fonction des dates de perception.
D.S.R.CIBLE (Etat)	5 600 €	(part variable)	Régularisation n°-1 pour YASRE
Fond d'amortissage (Etat)	14 900 €	(part variable)	
TOTAL	51 760 €		
TOTAL SUBVENTION de fonctionnement à la MIC	555 749 €	TOTAL	

AIDE A L'INVESTISSEMENT	9 000 €	(part fixe)	Avril
-------------------------	---------	-------------	-------

TOTAL SUBVENTION de fonctionnement + Investissement à la MIC	TOTAL
	564 749 €

Poste FONJEP affecté à la MIC	TOTAL	VERSEMENT
Versement de la Commune nouvelle à l'Etat	30 625 €	(part variable) Trimestriel

II. METHODES ANALYTIQUES DE CALCUL POUR DETERMINATION DE LA SUBVENTION 2017-2019 PART FIXE ET PART VARIABLE

Face à l'évolution du territoire, et afin de mettre en place gratuitement, sur le temps scolaire et en liaison avec l'Inspection Départementale de l'Éducation Nationale (I.D.E.N.), des séances d'initiation et de perfectionnement à la pratique de la voile pour les classes de CM2 et CMI/CM2 des écoles de Vire Normandie, la MJC disposera d'un budget supplémentaire à hauteur de 4050 € par année scolaire.

1. Participation au poste FONJEP

Dans le cadre du soutien à l'Éducation Populaire, la Ville de Vire Normandie verse au FONJEP (État), au trimestre, le montant de la part locale FONJEP pour un poste temps plein affecté à la M.J.C.

La part locale, estimée à 30 625 €, qui correspond à la différence entre le coût salarial total du poste et la part État

Le FONJEP accompagne la MJC pour mettre en œuvre des actions d'éducation populaire à hauteur d'un Equivalent Temps Plein.

Poste FONJEP affecté à la MIC	TOTAL	VERSEMENT
Versement de la CDC à l'État	30 625 €	Trimestriel

2. Aide pour l'encadrement des enfants qui participent aux A.C.M.

La Ville de Vire Normandie versera une aide pour l'encadrement des enfants qui participent aux A.C.M. organisés par la M.J.C.

Participation aux salaires des animateurs pour les années 2017-2019

Années de participation	Montant
Années de participation	1 € 79 par journée enfant
Années de participation	3 € 88 par journée enfant

3. Participation d'une aide supplémentaire au fonctionnement des Accueils Collectifs de Mineurs pour l'inscription et les repas

La Ville de Vire Normandie versera une aide supplémentaire lors de l'inscription des enfants résident de la Ville de Vire Normandie.

La Ville de Vire Normandie versera également une aide supplémentaire pour la participation aux repas. Pour les années 2017-2019, les montants sont fixés comme suit :

Années de participation	Montant
Années de participation	2 € 92 par inscription
Années de participation	1 € 56 par repas

L'aide aux repas sera revalorisée en fonction des augmentations de tarifs pratiquées par le restaurant scolaire.

4. Participation d'une aide supplémentaire au fonctionnement de l'Accueil Collectif de Mineur situé à la Maison de Quartier Léonard Gille

La Ville de Vire Normandie versera une aide supplémentaire lors de l'inscription des enfants résident le quartier Léonard Gille.

La Ville de Vire Normandie versera également une aide supplémentaire pour la participation aux repas. Pour les années 2017-2019, les montants sont fixés comme suit :

Accueil Mineurs	Mineurs Repas
2 € 92 par inscription	1 € 56 par repas

L'aide aux repas sera revalorisée en fonction des augmentations de tarifs pratiqués par le restaurant scolaire.

5. Participation aux entrées du centre aquatique

La Ville de Vire Normandie rembourse à la M.J.C. les entrées du centre aquatique de Vire pour les Accueils Collectifs de Mineurs pour les enfants de la Ville de Vire Normandie.

Le seul maximum d'entrées est établi pour un montant de 2 500 €

6. Remboursement des repas

Le temps de restauration fait partie des activités déclarée au titre des centres de loisirs sans hébergement (CLSH) par la M.J.C. Il poursuit des objectifs portant sur le vivre-ensemble, l'éducation, l'équilibre nutritionnel, et l'éveil du goût (découverte de différents aliments).

Durant ce temps, les animateurs veilleront :

- Prendre en charge et vérifier la présence des enfants
- Respecter les mesures d'hygiène avant et pendant le repas
- Accompagner l'organisation du service de salle
- Guider l'enfant vers plus d'autonomie
- Encourager les enfants à goûter à l'ensemble des plats afin d'éveiller le goût, la découverte des aliments et assurer leur équilibre alimentaire.

La Ville de Vire Normandie rembourse à la M.J.C. le prix des repas de l'équipe d'animation des Accueils Collectifs de Mineurs durant les périodes de vacances scolaires.

7. Participation aux Temps d'Activités Périscolaires

La Ville de Vire Normandie s'engage à reverser l'intégralité de l'Aide Spécifique aux Rythmes Éducatifs, de la Dotation de Solidarité Rurale cible et du fond d'amorçage perçus pour les Temps d'Activité Périscolaire sur les sites de Jean Moulin et Jacques Prévert.

Une régulation sera cependant faite sur la demande de subvention 2018 afin que les sommes versées correspondent au réalisé du multi-site.

ANNEXE RELATIVE AUX AIDES MATERIELLES

I. LOCAUX MIS A DISPOSITION DE LA MJC PAR LA VILLE DE VIRE NORMANDIE

1. Accueil Collectif de Mineurs Olivier Basselin

a) Destination

Les bâtiments sont destinés à l'activité des Accueils Collectifs de Mineurs périscolaire et extrascolaire.

b) Détail

Le Accueil Collectif de Mineurs Olivier Basselin est situé rue de la Chesnaie à Vire Normandie.

Bâtiment nommé « le moulin » constitué de :

- 2 salles au rez-de-chaussée
- 1 cuisine au rez-de-chaussée
- 1 salle à destination de régie au rez-de-chaussée
- 1 salle d'activités au 1er étage
- 1 salle en sous-sol destinée au stockage

Bâtiment nommé « chalet bois » constitué d'une grande pièce

Bâtiment nommé « nouveau chalet » composé de :

- 1 grande salle centrale
- 1 cuisine
- 6 salles d'activités
- 2 blocs sanitaires

Espaces extérieurs du site d'Olivier Basselin

2. Locaux de l'espace Bertrand Le Chevreil

a) Destination

Les bâtiments sont destinés à l'activité d'Accueils Collectifs de Mineurs périscolaire et extrascolaire, ainsi qu'à l'espace administratif de la M.J.C. et aux activités Loisirs Quotidiens.

Ils sont situés 1 rue des Halles à Vire Normandie.

b) Détail

Ces locaux se décomposent comme suit :

Locaux administratifs :

- 3 pièces au rez-de-chaussée
- les toilettes au rez-de-chaussée
- 1 local informatique au rez-de-chaussée
- 3 pièces à l'étage
- 1 local « cafétéria » à l'étage
- les toilettes à l'étage

Locaux de stockage et d'entretien :

- 3 pièces de stockage et d'atelier au sous-sol

Locaux d'animation :

- Espace Jeunes au sous-sol
- salle dite d'exposition au 2^e étage
- salle dite de danse au 2^e étage
- salle 201 au 3^e étage
- salle 202 au 3^e étage (sous les gradins)
- salle 203 au 3^e étage (sous les gradins)
- salle 204 au 3^e étage (sous les gradins)
- salle d'animation au fond de la ludothèque au 4^e étage
- la ludothèque au 4^e étage

3. Salle d'Arts Plastiques

a) Destination

La salle d'Arts Plastiques est située au-dessus de la salle Polinière. Elle sert aux activités artistiques de la M.J.C. (arts plastiques, créations artistiques, poterie, céramique).

Elle est située Place Sainte Anne à Vire.

b) Détail

Ces locaux se décomposent comme suit :

- 2 salles d'activités

4. Maison de Quartier Léonard Gille

a) Destination

Les bâtiments sont destinés à l'activité des Accueils Collectifs de Mineurs tout au long de l'année. Ils servent également à organiser des animations de quartier tout au long de l'année.

Ils sont situés Route de Caen à Vire Normandie.

b) Détails

Ces locaux se décomposent comme suit :

- 1 salle d'activités
- 1 salle commune avec le centre socioculturel CAF à usage de bureau

5. Base Nautique

La base nautique est située à la Dathée au bord du lac. Il est mis à la disposition de l'association :

- un bâtiment dont l'usage est le stockage de matériel, le vestiaire pour les classes et les groupes,
- le bureau et l'accueil de la base
- un enclos destiné au stockage de matériel
- une cabane pour la location de matériel nautique

Les bâtiments sont situés au lieu dit « La Cour » à Saint Manvieu Bocage.

6. Le Point Accueil Jeunes

a) Destination

Le Point Accueil Jeunes est un espace permettant l'accueil de jeunes, sous tentes. L'espace camping et les locaux y afférant permettent d'accueillir soixante personnes.

Les bâtiments sont situés au lieu dit « La Cour » à Saint Manvieu Bocage.

b) Détail

Le Point Accueil Jeunes se décompose comme suit :

- une grange
- un atelier,
- un garage
- un espace sanitaire
- un local pour les réfrigérateurs
- un espace « vaisselle »

c) Nettoyage

L'association doit prévoir le nettoyage afin de s'assurer de la qualité sanitaire de l'accueil de groupes.

Quand un groupe utilise la maison d'habitation située à proximité du Point Accueil Jeunes et utilise les sanitaires du Point Accueil Jeunes ou dans le cadre de manifestations pour lesquelles la M.J.C. n'est pas partenaire, c'est aux organisateurs de prendre en charge le nettoyage des sanitaires.

7. Ecole Pierre Mendès France

a) Destination

Afin de répondre aux normes de capacités d'accueil d'enfants, La ville Vire s'engage à mettre à disposition de la M.J.C. des locaux sur la période des vacances d'été. Ces locaux sont situés sur le site du groupe scolaire Pierre Mendès France rue des Noés Davy à Vire Normandie. Un état des lieux contradictoire sera effectué en présence d'un représentant de la Ville de Vire Normandie au début et à la fin des vacances d'été.

b) Détail

Ces locaux se décomposent comme suit :

- la salle polyvalente maternelle
- les sanitaires de l'école maternelle
- la cuisine de l'école maternelle
- la salle de repos située dans l'école maternelle
- le grand hall situé dans l'école maternelle
- la salle vidéo située dans l'école maternelle
- la salle polyvalente qui jouxte l'école maternelle
- les sanitaires élémentaires
- le grand hall situé dans l'école élémentaire rez de chaussée
- le petit hall situé dans l'école élémentaire au sous-sol
- Le petit hall situé dans l'école élémentaire au 1^{er} étage
- la cuisine de l'école élémentaire
- l'espace « enseignant » dans l'école élémentaire situé près du grand hall
- Le local de stockage près de la cour arrière
- Les espaces extérieurs des deux écoles

Un espace de stockage près de la cour arrière de l'école Pierre Mendès France est mis à disposition de la M.J.C. toute l'année.

1. Locaux pour l'accueil des préados et des ados

La Ville de Vire Normandie s'engage à mettre à disposition des locaux adaptés pour l'accueil des préados et des ados au mois de juillet.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

**Services Publics « Eau Potable » et
« Assainissement »**

**Règlement des services publics de
« l'Eau Potable » et de
« l'Assainissement »**

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Joël DROULLON donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

La commune nouvelle Vire Normandie a délégué la gestion des services de l'eau et de l'assainissement à deux régies, sous forme d'Etablissements Publics Locaux.

Conformément à l'article L2224-12 du CGCT, la commune nouvelle Vire Normandie, après avis de la commission consultative des services publics locaux, présente, pour les régies de l'eau et de l'assainissement, un règlement de service définissant, les prestations assurées par les deux services ainsi que les obligations respectives des régies, des abonnés, des usagers et des propriétaires.

Ces règlements ont également été présentés aux Conseils d'Administration des deux Etablissements Publics de l'eau et de l'assainissement. Ils seront distribués à chaque abonné et tenus à disposition des usagers.

Suivant la présentation faite à la Commission Communale des Services Publics Locaux (CCSPL) et au Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter ces règlements (Cf. document joint en annexe). »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

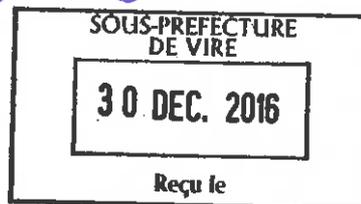
Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



**Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,**

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
le présent acte
a été enregistré en sous-préfecture le : 30 DEC. 2016
a été notifié le : 30 DEC. 2016
A VIRE le : 30 DEC. 2016
Le Maire





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 31

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLIARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Daniel LECLERCQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Julien LEWIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEIL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérémie MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TROOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-le-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttémier-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Hélène LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>				
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>			M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>				

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoît LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Angé HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASNON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Norta KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Philippe MALLEON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



Règlements des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Adopté en délibération par le Conseil Municipal de Vire Normandie en date du 15 décembre 2016
et applicables à compter du 1^{er} janvier 2017



**Services Eau et Assainissement
Vire Normandie**

1, rue de l'artisanat – Vire
14500 Vire Normandie

Tel. : 02.31.66.27.90

Assistance technique : 06.85.31.91.24

Table des matières

1. PREAMBULE	4	ARTICLE 16. OUVERTURE ET FERMETURE DE BRANCHEMENT D'EAU POTABLE	13
2. CE QU'IL FAUT SAVOIR !	5	ARTICLE 17. SUPPRESSION D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE	13
3. LE SERVICE DE L'EAU VIRE NORMANDIE	7	7. LE COMPTEUR ABONNE AU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	14
ARTICLE 1. LES REGLES D'USAGE DU SERVICE.....	7	ARTICLE 18. CARACTERISTIQUES DU COMPTEUR ABONNE.....	14
ARTICLE 2. PERTURBATION DE LA FOURNITURE D'EAU ET VARIATION DE PRESSION.....	7	ARTICLE 19. INSTALLATION D'UN COMPTEUR ABONNE.....	14
ARTICLE 3. REGLEMENT DES LITIGES.....	8	ARTICLE 20. VERIFICATION DU COMPTEUR ABONNE.....	14
4. LE CONTRAT D'ABONNEMENT A L'EAU	9	ARTICLE 21. ENTRETIEN ET RENOUELEMENT DU COMPTEUR ABONNE	14
ARTICLE 4. DEMANDE DE SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ABONNEMENT : COMMANDE DE FOURNITURE D'EAU.....	9	8. LES INSTALLATIONS PIVEES D'EAU POTABLE	15
ARTICLE 5. RESILIATION DU CONTRAT D'ABONNEMENT : CESSATION DE LA FOURNITURE D'EAU9	9	ARTICLE 22. CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS PIVEES D'EAU POTABLE	15
ARTICLE 6. INDIVIDUALISATION DES CONTRATS EN IMMEUBLE COLLECTIF D'HABITATION ET ENSEMBLE IMMOBILIER DE LOGEMENTS.....	9	ARTICLE 23. ENTRETIEN ET RENOUELEMENT DES INSTALLATIONS PIVEES D'EAU POTABLE... ..	15
5. LA FACTURE D'EAU	10	ARTICLE 24. INSTALLATIONS PIVEES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.....	15
ARTICLE 7. PRESENTATION DE LA FACTURE.....	10	9. LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT VIRE NORMANDIE	16
ARTICLE 8. ACTUALISATION DES TARIFS.....	10	ARTICLE 25. DEFINITION DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES.....	16
ARTICLE 9. ETABLISSEMENT DE LA CONSOMMATION D'EAU – CAS DES SURCONSUMMATIONS LIEES A DES FUTTES.....	10	ARTICLE 26. DEVERSEMENTS INTERDITS DANS LES RESEAUX D'EAUX USEES	17
ARTICLE 10. MODALITES ET DELAIS DE PAIEMENT	10	ARTICLE 27. EAUX DONT LE DEVERSEMENT VERS LE RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT EST SOUMIS A AUTORISATION.....	17
ARTICLE 11. EN CAS DE NON-PAIEMENT.....	11	10. LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT	19
6. LE BRANCHEMENT D'EAU POTABLE	12	ARTICLE 28. LE CONTRAT D'ABONNEMENT A L'ASSAINISSEMENT.....	19
ARTICLE 12. DESCRIPTION DU BRANCHEMENT D'EAU POTABLE	12	ARTICLE 29. REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES	19
ARTICLE 13. REALISATION, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE	12	ARTICLE 30. REDEVANCE APPLICABLES AUX EAUX USEES AUTRES QUE DOMESTIQUES	19
ARTICLE 14. FRAIS LIES A L'ETABLISSEMENT D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE.....	12	ARTICLE 31. PARTICIPATION FINANCIERE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGENDREES PAR LE DEVERSEMENT D'EAUX USEES NON DOMESTIQUES DANS LE RESEAU PUBLIC	19
ARTICLE 15. ENTRETIEN ET RENOUELEMENT DU BRANCHEMENT D'EAU POTABLE	13	11. LE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	20
		ARTICLE 32. LE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	20
		ARTICLE 33. REALISATION, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UN BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES.....	20
		ARTICLE 34. PARTICIPATIONS FINANCIERES DUES AU TITRE DU RACCORDEMENT DES EAUX USEES	21
		ARTICLE 35. RETROCESSION DE RESEAUX PIVEES	21
		ARTICLE 36. DEMANDE DE SUPPRESSION OU DE MODIFICATION DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES.....	21

12. LE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	22
ARTICLE 37. DEFINITION DU RACCORDEMENT	22
ARTICLE 38. DEMANDE DE RACCORDEMENT	22
ARTICLE 39. INSTRUCTION DE LA DEMANDE DE RACCORDEMENT	22
ARTICLE 40. OBLIGATION DE RACCORDEMENT	22
ARTICLE 41. DEROGATIONS A L'OBLIGATION DE RACCORDEMENT	22
ARTICLE 42. EXONERATION DE L'OBLIGATION DE RACCORDEMENT	23
ARTICLE 43. DELIVRANCE DE L'ARRETE DE PROLONGATION OU D'EXONERATION	23
ARTICLE 44. RACCORDEMENT DES EAUX USEES NON DOMESTIQUES	23
ARTICLE 45. DUREE DE L'AUTORISATION	23
ARTICLE 46. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE DES EAUX USEES NON DOMESTIQUES	23
ARTICLE 47. DELIVRANCE DE L'AUTORISATION DE RACCORDEMENT ET DE DEVERSEMENT	24
ARTICLE 48. AUTORISATION DES ENSEMBLES IMMOBILIERS	24
ARTICLE 49. REGULARISATION DES IMMEUBLES ET ETABLISSEMENTS RACCORDES SANS AUTORISATION	24
ARTICLE 50. CESSON ET TRANSFERT DE L'AUTORISATION DE DEVERSEMENT	24
ARTICLE 51. MODIFICATION DES CONDITIONS DE DEVERSEMENT	24
ARTICLE 52. REMBOURSEMENT DES DEPENSES ENGAGEES POUR L'EXECUTION DE LA PARTIE DU BRANCHEMENT SITUÉES SOUS DOMAINE PUBLIC	24
13. LES INSTALLATIONS PRIVEES D'ASSAINISSEMENT	25
ARTICLE 53. DISPOSITIONS GENERALES DES RESEAUX PRIVATIFS D'ASSAINISSEMENT	25
ARTICLE 54. SEPARATIVITE DES RESEAUX PRIVATIFS	25
ARTICLE 55. ACCESSIBILITE AUX RESEAUX PRIVATIFS D'ASSAINISSEMENT	26
ARTICLE 56. CONCEPTION ET REALISATION DES OUVRAGES ET CANALISATIONS – DISPOSITIONS GENERALES	26
ARTICLE 57. CONCEPTION ET REALISATION DES OUVRAGES ET CANALISATIONS - DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX EAUX USEES « NON DOMESTIQUES »	26
ARTICLE 58. OUVRAGES EN COPROPRIETE	26
ARTICLE 59. EQUIPEMENTS	26
ARTICLE 60. DESCENTE DE GOUTTIERES	27
ARTICLE 61. ETANCHEITE DES INSTALLATIONS ET PROTECTION CONTRE LE REFLUX DES EAUX ...	27
ARTICLE 62. SUPPRESSION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	27
ARTICLE 63. OBLIGATION D'ENTRETIEN ET DE MAINTIEN EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ..	27
ARTICLE 64. ACCES AUX PROPRIETES PRIVEES	28
ARTICLE 65. CONTROLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES EN DOMAINE PRIVE – ATTESTATION DE RACCORDEMENT	28
ARTICLE 66. ATTESTATION DE CONFORMITE DU RACCORDEMENT	28
ARTICLE 67. CONTROLE DES TRAVAUX DE BRANCHEMENTS DUMENT AUTORISES – CERTIFICAT DE CONFORMITE	28
ARTICLE 68. DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES AU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PUVIALES ET EAUX USEES AUTRES QUE DOMESTIQUES	29
ARTICLE 69. PARTICIPATION AUX FRAIS D'ATTESTATION DE CONFORMITE DU RACCORDEMENT	29
14. SANCTIONS ET VOIE DE RECOURS	30
ARTICLE 70. DISPOSITIONS GENERALES	30
ARTICLE 71. CAS DES DOMMAGES CAUSES PAR DES OUVRAGES SOUTERRAINS	30
ARTICLE 72. SANCTION FINANCIERE	30
ARTICLE 73. EXECUTION D'OFFICE DES TRAVAUX PAR LE SERVICE GESTIONNAIRE	30
ARTICLE 74. MESURES DE SAUVEGARDE	30
ARTICLE 75. EXCLUSIONS DE RESPONSABILITE	31
ARTICLE 76. SANCTIONS PENALES	31
ARTICLE 77. VOIES DE RECOURS	31

1. PREAMBULE

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. » (Article L 210-1 du Code de l'environnement)

Protéger et restaurer la qualité de l'eau nécessitent de prendre en compte le cycle de l'eau dans sa globalité. Seule une gestion équilibrée et durable de cette précieuse ressource permet de préserver la santé, le bien-être de la population et son environnement.

Le présent règlement définit le cadre des relations existantes entre les Services Eau et Assainissement Vire Normandie, d'une part et les abonnés et les usagers d'autre part. À ce titre, il rappelle les obligations légales et réglementaires, les droits et obligations de chacun, ainsi que les modalités d'exercice du service public de l'eau sur le territoire des Services Eau et Assainissement Vire Normandie.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les Services Eau et Assainissement Vire Normandie, Etablissements Publics Industriels et Commerciaux, sont en charge de la gestion de l'ensemble du service public de l'eau, depuis la captage jusqu'à la facturation en passant par la distribution de l'eau aux usagers, la collecte des eaux usées, leur traitement avant rejet dans le milieu naturel.

Les Services Eau et Assainissement Vire Normandie sont les interlocuteurs uniques des usagers pour la gestion de leur raccordement aux réseaux publics d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

La gestion des eaux pluviales restant de la compétence des communes.

La mise en place de cet opérateur public de l'eau garantit une gestion efficace et pérenne pour un service performant :

- Contrôle renforcé de la collectivité ;
- Efficacité d'un droit à l'eau ;
- Garantie de la qualité de l'eau ;
- Maîtrise du prix du service de l'eau ;
- Maintien des investissements sur le réseau et les ouvrages ;
- Mise en place d'une politique environnementale ;
- Protection et préservation de la ressource.

Tels sont les axes d'une gestion publique qui place l'usager au cœur du service et qui prend en compte tous les enjeux économiques, sociaux et environnementaux constitués du service public de l'eau et de l'assainissement le plus exigeant. Ce règlement est composé de deux volets : un concernant le service lié à l'eau potable et l'autre concernant le service lié à l'assainissement collectif.

Il a été soumis à l'approbation d'associations de protection des consommateurs locales.

Le règlement est remis à l'abonné, lors de l'accès au service ou sur simple demande, il peut également être adressé par un courrier postal ou électronique. Il est consultable et téléchargeable sur le site des Services de l'eau : www.eau-virenormandie.fr.

Le présent règlement d'eau et d'assainissement, répond aux évolutions législatives et réglementaires dans le domaine de l'Eau ; il est adopté conformément à l'article L.2224-12 du Code Général des Collectivités Locales et se substitue au règlement précédent adopté en 2004.

Il a été adopté par les Conseils d'Administration lors de la séance du 13 décembre 2016.

Tous les agents des services de l'eau et de l'assainissement travaillent chaque jour à assurer la distribution d'une eau de qualité et un service performant aux abonnés.
Nous vous remercions de la confiance que vous leur accordez au quotidien.

2. CE QU'IL FAUT SAVOIR !

Le contrat d'abonnement

L'accès au service public de l'eau est cadré par un contrat d'abonnement, constitué par le présent Règlement du Service de l'Eau et par les conditions particulières, qui vous engagent et engage la collectivité sur le respect des conditions fixées par ce règlement.

Le Contrat peut être souscrit ou résilié à tout moment, en prenant contact avec le Service Eau Vire Normandie.



Services Eau et Assainissement
Vire Normandie
1, rue de l'artisanat
14500 Vire
TEL : 02 31 66 27 90
contact@eau-virenormandie.fr

Accueil, du lundi au Vendredi : 8h30 – 12h00

En cas d'urgence (ex : fuite d'eau, égout bouché, ...) le service de l'eau offre une assistance technique aux usagers (24h/24 ; 7j/7) : **06.85.37.91.24**.

Les tarifs

Le prix du service de l'eau se compose d'un abonnement, de la part variable (qui dépend de votre consommation) ; et de taxes fixées par les organismes publics auxquels elles sont destinées (État, Agence de l'Eau...).

La recette correspondante permet le financement du fonctionnement du service et des investissements nécessaires (création d'ouvrage, renouvellement des réseaux,...).

Les tarifs du service public de distribution d'eau potable sont disponibles sur simple demande auprès du service et consultables sur son site Internet, ils sont fixés annuellement par les Conseils d'Administration.

Le compteur d'eau

Le compteur permet de mesurer votre consommation d'eau pour établir la facturation des services publics de distribution

d'eau potable et de l'assainissement collectif. Il est la propriété de la Collectivité, mais vous en avez la garde : vous devez en particulier le protéger contre le gel et les chocs. Vous ne devez ni en modifier l'emplacement ni en briser les scellés sans autorisation de la collectivité.

Le personnel des services eau et assainissement doit pouvoir accéder au compteur, même si celui-ci est positionné dans votre propriété. Le service est doté d'un dispositif de radio relève qui équipe la majorité des compteurs, ce système permet le relevé à distance, cependant, il est parfois nécessaire de parvenir jusqu'au compteur pour toute intervention technique qui serait nécessaire, notamment le remplacement du compteur quand celui-ci arrive en fin de vie.

La facturation

Sauf dispositions particulières, l'utilisation du service de distribution d'eau potable est facturée deux fois par an. La facture comprend le prix de l'abonnement au service et le prix des volumes d'eau consommés. Les deux factures se basent le plus souvent sur un relevé au compteur de votre consommation.

La sécurité sanitaire

Les installations que vous utilisez ou dont vous êtes propriétaire ne doivent pas porter atteinte à la qualité sanitaire du réseau, en particulier par un phénomène de retour d'eau. Si les installations comportent une ressource privée comme par exemple un puits, elles ne doivent en aucun cas communiquer avec le réseau public d'eau potable.

Si vous n'en avez pas la certitude, faites vérifier vos installations par un professionnel.

Provenance de l'eau

Les eaux qui alimentent les abonnés présents sur le territoire des Services Eau et Assainissement Vire Normandie sont prélevées uniquement en surface sur trois cours d'eau : La Vire, La Virène et la Sienne (import).

Cette ressource de surface est particulièrement sensible aux pollutions diffuses et aux changements climatiques. Chaque point de captage est protégé par des périmètres de protection.

En complément de cette protection physique, des actions sont conduites auprès des particuliers, des exploitants agricoles, des industriels, des collectivités locales concernées, afin de limiter les risques de pollution.

L'eau brute est reprise par des stations de traitement afin de la rendre potable. Deux d'entre elles se trouvent sur le territoire des Services Eau et Assainissement Vire Normandie, il s'agit de :

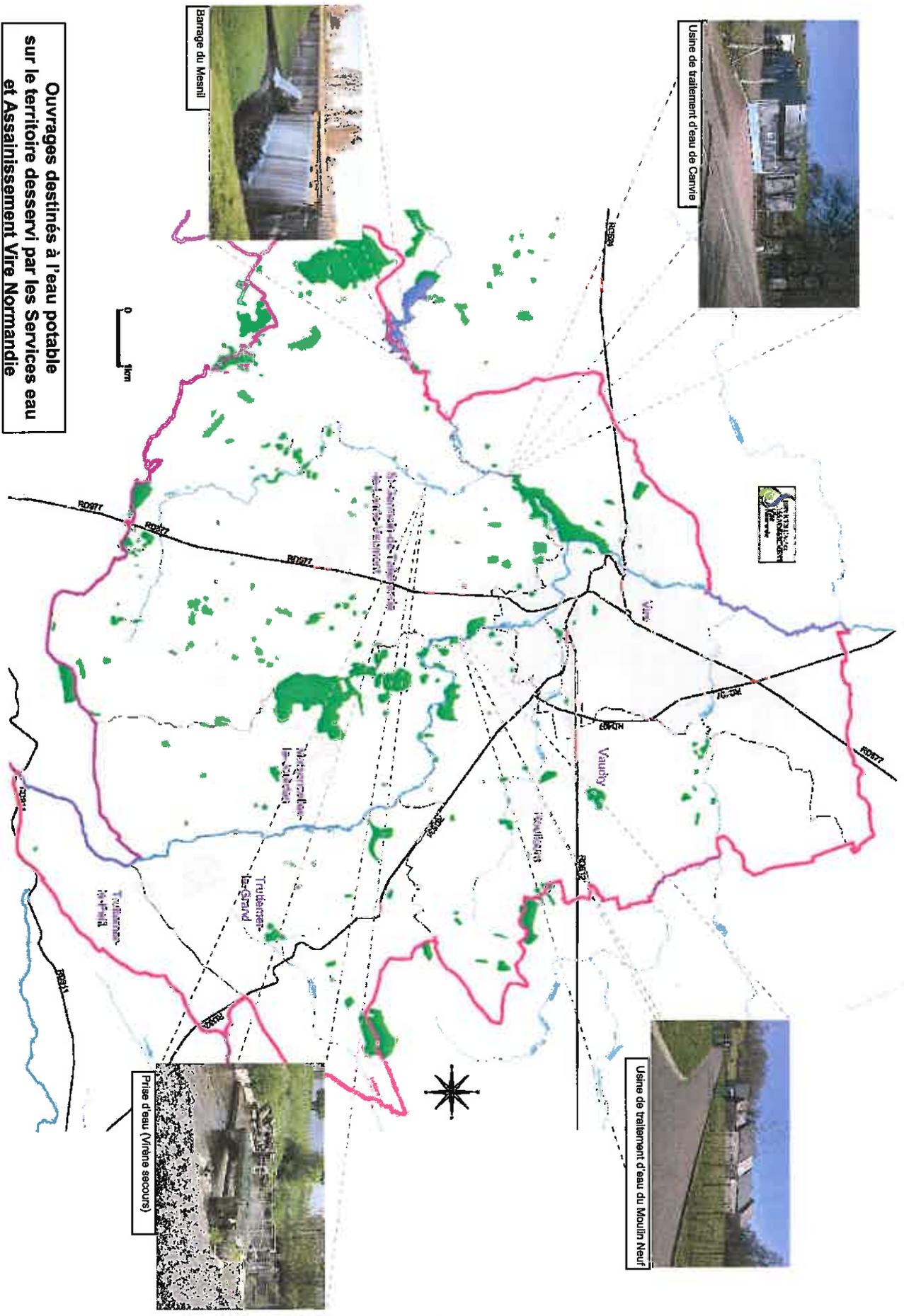
- la station de Canvie prélevant l'eau de la Virène après confluence avec la Dathée dont le débit est soutenu au barrage du Mesnil et son plan d'eau associé : la Dathée ;
- la station du Moulin Neuf située sur la commune déléguée de Roullours et qui peut prélever à la fois les eaux de la Vire située à proximité et de la Virène via une canalisation de plusieurs kilomètres ;
- la station de la Guermorderle : située à l'ouest de la forêt de Saint-Sever, produit de l'eau potable à partir du cours d'eau de la Sienne. Elle appartient au Syndicat de Production d'eau de la Sienne ;

Qualité de l'eau

L'eau distribuée est prélevée uniquement en surface, dans les cours d'eau de la Vire et de la Virène qui traversent les roches schisto-gréseuses et granitiques du Massif Armoricaïn qui composent notre bocage. Ces eaux contiennent du fer et du manganèse mais sont faiblement minéralisées, c'est une eau très douce.

Le service lié à l'eau, rendu par la collectivité, permet une potabilisation de la ressource et le transfert de cette eau jusqu'à votre domicile via un réseau de canalisation long de plus de 200 km.

Cette eau peut être bue par tous, tout au long de la vie, elle est écologique, économique et est transportée sans emballage.



**Ouvrages destinés à l'eau potable
 sur le territoire desservi par les Services eau
 et Assainissement Vire Normandie**

Règlement du service de l'eau potable

3. LE SERVICE DE L'EAU VIRE NORMANDIE

Le service de l'eau désigne l'ensemble des activités et installations nécessaires à la distribution de l'eau potable (traitement, distribution et contrôle de l'eau, service rendu aux usagers) sur le territoire du Service Eau Vire Normandie.

Les engagements du Service Eau Vire Normandie

La collectivité s'engage à :

- Mettre en œuvre des actions de protection des ressources à l'amont des captages d'eau ;
- Réaliser les extensions ou renforcement du réseau public de distribution d'eau potable ;
- Garantir la gestion patrimoniale des équipements du service ;
- Distribuer une eau conforme aux obligations réglementaires pour les eaux destinées à la consommation humaine ;
- Offrir une assistance technique 24h/24 et 7j/7, pour répondre aux urgences survenant sur le réseau public (délai de première intervention en cas d'incident sur le réseau ou en cas de fuite sur un branchement : 1 heure) ;

Article 1. Les règles d'usage du service

Les ressources en eau douce ne sont pas inépuisables. Chaque acteur doit participer à l'équilibre des milieux aquatiques. Les usagers peuvent contribuer à cet effort en veillant à une consommation sobre et respectueuse de l'environnement.

En bénéficiant du service public de distribution d'eau potable, l'abonné s'engage à respecter les règles d'usage de l'eau. Ces règles interdisent à l'abonné :

- d'utiliser l'eau autrement que pour son usage personnel. L'abonné ne doit pas en céder, sauf en cas d'incendie ou momentanément en cas d'incident de fourniture ;
- d'utiliser, de façon pérenne ou ponctuelle, l'eau pour d'autres usages que ceux usuels pour un abonné et que ceux déclarés lors de la souscription du contrat d'abonnement pour un abonné d'une autre catégorie, sauf s'il en a préalablement informé le Service d'eau pour que ce dernier lui communique les incidences techniques et financières du changement d'usage ;
- de prélever l'eau directement sur le réseau par un autre moyen que le branchement défini à l'article 4.1 ou à partir des appareils publics ;

De même, l'abonné s'engage à respecter les conditions d'utilisation des installations mises à sa disposition. Ainsi, il ne peut pas :

- modifier lui-même l'emplacement de son compteur et le cas échéant, des équipements nécessaires au relevé à distance, en gêner le fonctionnement ou l'accès, en briser les plombs ou cachets ;
- porter atteinte à la qualité sanitaire de l'eau du réseau public, en particulier par les phénomènes de retour d'eau ou l'aspiration directe sur le réseau public ;
- manœuvrer les appareils du réseau public, y compris les robinets sous bouche à clé ;
- relier entre elles des installations hydrauliques qui sont alimentées par des branchements distincts, et en particulier relier un puits ou forage privé ou des installations de réutilisation d'eaux de pluie aux installations raccordées au réseau public ;
- utiliser les canalisations d'eau du réseau public (ou d'un réseau intérieur relié au réseau public) pour la mise à la terre d'appareils électriques ;

Le non-respect de ces conditions peut entraîner la fermeture de l'alimentation en eau après l'envoi d'une mise en demeure

restée sans effet. La Collectivité se réserve le droit d'engager toutes poursuites judiciaires.

Dans le cas de dommages aux installations ou de risques sanitaires, l'alimentation en eau est immédiatement interrompue par le Service d'eau afin de protéger les autres consommateurs.

Si, après la fermeture de l'alimentation en eau, l'abonné n'a pas suivi les prescriptions de la Collectivité ou présenté des garanties suffisantes dans le délai fixé qui ne peut être inférieur à 8 jours, son contrat est résilié et son compteur enlevé.

Article 2. Perturbation de la fourniture d'eau et variation de pression

Le Service d'Eau Vire Normandie est responsable du bon fonctionnement du service. A ce titre, et dans l'intérêt général, il peut être tenu de réparer ou modifier les installations d'alimentation en eau, entraînant ainsi une interruption de la fourniture d'eau.

Pendant tout arrêt d'eau, les abonnés doivent garder leurs robinets fermés, la remise en eau intervenant sans préavis.

Le Service d'Eau Vire Normandie s'engage à assurer les travaux nécessaires au rétablissement de la distribution dans les plus brefs délais. Par tous les moyens dont il dispose, il informe les abonnés des interruptions du service quand elles sont prévisibles (travaux de renouvellement ou d'entretien). Il veille également à considérer comme prioritaires les usagers ayant des besoins particuliers ou qui en auront fait la demande (hôpitaux, dialyse à domicile, etc.).

Si l'abonné est un industriel qui utilise l'eau fournie par le réseau public dans un processus continu de fabrication, il doit disposer de réserves propres à pallier les éventuelles interruptions de service.

Cependant, en cas d'interruption prolongée de la fourniture d'eau la Collectivité s'engage à trouver le moyen d'alimenter provisoirement les usagers.

Les abonnés peuvent demander à être indemnisés des pertes et des dommages qu'ils ont subis du fait de l'interruption. Toutefois, la Collectivité ne pourra être contrainte à verser des indemnités aux abonnés dans les cas suivants :

- a) lorsque l'interruption ou la perturbation momentanée de la fourniture d'eau résulte d'un cas de force majeure (pollution de la ressource, casse sur ouvrage, coupures prolongées d'alimentation électrique, épuisement de la ressource ou

autres catastrophes naturelles) et qu'il a mis en place les mesures compensatrices adéquates ;

b) lorsque l'interruption de la fourniture d'eau a été nécessaire pour lutter contre un incendie ou dans le cadre d'un exercice de lutte contre l'incendie ;

c) dans les conditions de non-paiement des factures d'eau.

Le service de l'eau est tenu de délivrer, sauf mesure d'urgence ponctuelle ou incapacité technique, une pression totale minimale au branchement qui ne pourra être inférieure à 20 mètres au-dessus du sol (2 bars).

Il appartient aux abonnés de s'informer de la hauteur piézométrique du réseau public de distribution afin de s'adapter à la pression qui en résulte.

Si l'abonné souhaite modifier la pression sur son installation privée, il lui appartient de mettre en place, à ses frais, un appareil adapté type réducteur de pression ou suppresseur.

Dans l'intérêt général, la Collectivité peut être amenée à modifier le réseau public ainsi que la pression de l'eau.

En cas de force majeure ou de pollution de l'eau, le Service de l'eau a le droit d'imposer, à tout moment, en liaison avec les autorités sanitaires, une restriction de la consommation d'eau ou une limitation des conditions de son utilisation pour l'alimentation humaine ou les besoins sanitaires.

Article 3. Règlement des litiges

En cas de réclamation, l'usager peut contacter le Service de l'Eau.

Si l'usager n'est pas satisfait par la réponse, il peut s'adresser au plus haut niveau de recours interne, le Directeur des Services Eau et Assainissement Vire Normandie, pour lui demander le réexamen de son dossier.

Dans le cas où le plus haut niveau de recours interne ne lui aurait pas donné satisfaction, l'usager peut s'adresser au Médiateur de l'Eau (informations et coordonnées disponibles sur www.mediation-eau.fr) pour rechercher une solution de règlement à l'amiable.

Pour tout litige qui opposerait un usager aux Services Eau et Assainissement Vire Normandie, le Tribunal d'Instance de Vire Normandie est compétent.

4. LE CONTRAT D'ABONNEMENT A L'EAU

Pour être alimenté, même temporairement, en eau potable, l'utilisateur doit s'abonner au service public de distribution d'eau potable. Toute utilisation d'un compteur du service public de distribution d'eau potable doit faire l'objet d'un abonnement.

Article 4. Demande de souscription d'un contrat d'abonnement : commande de fourniture d'eau

Les demandes d'accès au service de l'eau peuvent être formulées auprès du Service Eau Vire Normandie. Sur la base des informations transmises par le demandeur lors de la prise d'abonnement, un contrat est établi.

L'utilisateur reçoit alors les informations précontractuelles relatives à son contrat de fourniture d'eau : le présent Règlement, les conditions particulières de son contrat, les informations sur le Service Eau Vire Normandie, une fiche tarifaire et les modalités d'exercice du droit de rétraction détaillées en annexe du présent Règlement.

Le règlement en annexe de la première facture adressée à l'utilisateur confirme l'acceptation des conditions particulières du contrat, du présent Règlement et vaut accusé de réception.

Le Service Eau Vire Normandie assure la gestion du fichier des abonnés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur relative à la liberté d'accès aux documents administratifs. Tout abonné a le droit de consulter gratuitement dans les locaux de la Collectivité, les informations à caractère nominatif le concernant.

Ce fichier a notamment pour finalité la gestion des contrats et la facturation. Toute personne dispose, s'agissant des informations personnelles le concernant, d'un droit d'information complémentaire, d'un droit d'accès ainsi que d'un droit de rectification dans l'hypothèse où ces informations s'avèreraient inexactes, incomplètes et/ou périmées.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Service Eau Vire Normandie doit procéder à la rectification de toute erreur

portant sur des informations à caractère nominatif qui lui est signalée par un abonné.

Article 5. Résiliation du contrat d'abonnement : cessation de la fourniture d'eau

Le contrat d'abonnement est souscrit pour une durée indéterminée.

Le contrat d'abonnement peut être résilié à tout moment par l'abonné : par écrit (courrier postal ou électronique) ou à l'accueil physique des abonnés du Service Eau Vire Normandie. La demande de résiliation doit comporter l'index relevé sur le compteur et une adresse valide pour la transmission de la facture d'arrêt de compte. La facture d'arrêt de compte vaut notification de la fin de l'abonnement. En l'absence de communication de l'index du compteur, le Service de l'Eau effectue un relevé exceptionnel du compteur, aux frais du demandeur conformément aux tarifs figurant en annexe du présent Règlement.

Suite à la résiliation, et quel que soit le motif de cette dernière, l'abonné doit s'acquitter auprès de la Collectivité de la facture d'arrêt de compte, qui comporte :

- a) la partie fixe du tarif pour la durée de l'abonnement écoulée depuis la dernière facturation ;
- b) la partie du tarif correspondant au volume d'eau réellement consommé.

A défaut de résiliation, l'utilisateur est également tenu au paiement des consommations effectuées après son départ.

Lors de son départ, l'utilisateur doit fermer le robinet d'arrêt situé avant le compteur abonné ou demander, en cas de difficulté, l'intervention du Service Eau Vire Normandie. La Collectivité ne pourra pas être tenue pour responsable des dégâts causés par les robinets des installations privées laissés ouverts.

Le contrat peut être résilié à l'initiative du Service Eau Vire Normandie dans les cas suivants :

- a) en cas de non-respect par l'abonné des règles d'usage de l'eau et des installations décrites à l'article 1 ;
- b) en cas de non règlement de la facture dans les 6 mois qui suivent la mise hors service du branchement de l'abonné.

Article 6. Individualisation des contrats en immeuble collectif d'habitation et ensemble immobilier de logements

Les syndicats des copropriétaires des immeubles collectifs d'habitation peuvent demander l'individualisation des contrats d'abonnement au service public de distribution d'eau potable. Le service public de distribution d'eau potable procède à cette individualisation dans le respect des prescriptions techniques et administratives prévues au contrat de délégation de service public avec la Collectivité. Ces prescriptions sont disponibles sur simple demande auprès du Service de l'Eau.

Si le contrat d'individualisation est résilié, les contrats individuels le sont aussi de plein droit et le propriétaire ou le syndicat des copropriétaires souscrit alors, pour l'immeuble, un contrat unique au Service Eau Vire Normandie.

5. LA FACTURE D'EAU

L'abonné reçoit au minimum deux factures par an (sauf s'il a demandé le paiement fractionné par prélèvements mensuels). Quand la facture n'est pas établie à partir de la consommation réelle, elle est basée sur une estimation de consommation.

Article 7. Présentation de la facture

La facture comporte, pour l'eau potable, les rubriques suivantes :

- La part fixe (abonnement)
- La part variable calculée en fonction de la consommation :
- les taxes et redevance perçues pour le compte d'autres organismes (Etat, Agence de l'Eau Seine Normandie,...).

La facture d'eau sert également de support à la facturation du service public d'assainissement.

Tous les éléments de la facture sont soumis à la TVA au taux en vigueur. En cas de modification de la réglementation en vigueur, la facture est adaptée.

Article 8. Actualisation des tarifs

Les tarifs des redevances et prestations de la collectivité sont fixés et actualisés en fin de chaque année civile, pour être applicables au 1^{er} janvier de l'année suivante, par délibération du Conseil d'Administration du Service Eau Vire Normandie.

Si de nouveaux frais, droits, taxes, redevances ou impôts étaient imputés au Service Public de Distribution d'Eau Potable, ils seraient répercutés de plein droit sur la facture après délibération du Conseil d'Administration du Service Eau Vire Normandie.

L'abonné est informé si des changements significatifs de tarifs ont lieu, au plus tard à l'occasion de la première facture appliquant le nouveau tarif.

Lorsque la consommation de l'abonné est à cheval sur plusieurs périodes tarifaires, le volume consommé correspondant à chaque période est calculé au prorata temporis et facturé au tarif en vigueur de la période.

Les tarifs sont joints en annexe du présent Règlement. Les tarifs actualisés sont tenus à la disposition des abonnés par le Service Eau Vire Normandie.

Article 9. Etablissement de la consommation d'eau – Cas des surconsommations liées à des fuites

La consommation d'eau est établie à partir du relevé du compteur abonné au service public de distribution d'eau potable.

Le relevé est effectué au moins une fois par an mais dans la majorité des cas deux fois par an. L'abonné doit faciliter l'accès des agents du Service chargés du relevé de son (ou ses) compteur(s) abonné(s).

En fonction des caractéristiques de la consommation d'eau, une fréquence spécifique de relevé et de facturation peut être proposée par le Service Eau Vire Normandie.

Pour les compteurs équipés du dispositif technique adapté, le relevé s'effectue à distance. L'abonné doit néanmoins faciliter l'accès des agents du Service Eau Vire Normandie chargés de l'entretien et du contrôle périodique du compteur abonné au service public de distribution d'eau potable et des éventuels équipements associés de transfert d'informations placés en propriété privée.

Si, au moment du relevé, l'agent ne peut accéder au compteur, l'abonné est invité à transmettre le relevé par courrier, courrier électronique, serveur vocal ou par téléphone ou par tout autre moyen permettant au Service Eau Vire Normandie d'obtenir l'information. En l'absence de relevé, la consommation est provisoirement estimée sur la base de celle de la période antérieure équivalente. Le compte est alors régularisé à l'occasion du relevé suivant.

Si le relevé du compteur ne peut être effectué par le Service d'Eau durant deux périodes consécutives, l'abonné est invité par courrier à permettre le relevé du compteur dans un délai de 30 jours. Si le Service d'Eau n'a pas pu accéder au compteur dans le délai fixé, il adresse à l'abonné une lettre recommandée demandant l'accès au compteur, les frais de cette relève étant à la charge de l'abonné conformément aux tarifs indiqués en annexe du présent Règlement. Si passé ce délai, le compteur n'a toujours pas pu être relevé, l'alimentation en eau peut être réduite ou interrompue et cela, aux frais de l'abonné conformément aux tarifs indiqués en annexe du présent Règlement.

Pour les compteurs équipés d'un dispositif de relevé à distance, en cas d'écart manifeste entre les valeurs fournies

par le dispositif de relevé à distance et le relevé direct, ce dernier est pris en compte pour le calcul de la consommation. En cas d'arrêt du compteur, constaté lors du relevé, la consommation de la période en cours est supposée être égale à celle de la période antérieure équivalente, sauf preuve du contraire apportée par l'abonné ou par le Service Eau Vire Normandie.

L'abonné peut contrôler lui-même la consommation indiquée au compteur par lecture directe du compteur.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, la Collectivité informe sans délai l'abonné par le moyen qu'il juge le plus approprié, s'il constate lors du relevé une augmentation anormale du volume d'eau consommé, au plus tard lors de l'envoi de la facture établie d'après ce relevé. A cette occasion le Service Eau Vire Normandie informe l'abonné des modalités de plafonnement de la facture d'eau en cas de fuite sur les installations privées de l'abonné(*) prévues par la réglementation en vigueur et de leurs conditions d'application pour un local d'habitation.

L'abonné ne peut demander d'autre réduction de la consommation facturée, en raison de fuites dans ses installations privées, que celle prévue par la réglementation en vigueur.

(*) Par fuite de canalisation d'eau potable, il faut entendre toute fuite sur une canalisation d'eau potable après compteur, à l'exclusion des fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage.

Article 10. Modalités et délais de paiement

Le paiement doit être effectué avant la date limite et selon les modalités indiquées sur la facture. Aucun escompte n'est appliqué en cas de paiement anticipé.

La facture comprend un abonnement (part fixe) payable d'avance. En cas de période incomplète (début ou fin d'abonnement en cours de période de consommation), l'abonnement est facturé ou remboursé au prorata temporis.

La consommation est facturée à terme échu. Pour chaque période sans relevé, le volume facturé est estimé à partir de la consommation annuelle précédente ou à défaut, des informations disponibles.

En cas de difficultés de paiement du fait d'une situation de précarité, il appartient à l'abonné d'en informer le Service Eau et Assainissement sans délai. Celui-ci s'engage à l'informer des dispositifs d'aide ou d'accompagnement en vigueur et à

l'orienter vers les services sociaux compétents. En l'absence de constitution par l'abonné d'un dossier d'aide auprès des services sociaux, la fourniture d'eau ne pourra être réduite. En cas d'erreur dans la facturation, l'abonné peut bénéficier, après étude des circonstances :

- d'un paiement échelonné si la facture a été sous-estimée,
- d'un remboursement ou d'un avoir, au choix de l'abonné, si la facture a été surestimée.

Article 11. En cas de non-paiement

Si, à la date limite indiquée, la facture n'a pas été réglée, le montant de celle-ci est majoré d'une première pénalité forfaitaire figurant en annexe du présent Règlement. L'abonné reçoit une facture de rappel portant sur le montant initial majoré de la pénalité forfaitaire. Si la facture de rappel n'a pas été réglée dans un délai de quinze jours, son montant est majoré d'une deuxième pénalité forfaitaire figurant en annexe du présent Règlement.

En outre, après l'envoi d'une lettre de rappel valant mise en demeure restée sans effet dans le délai mentionné, l'alimentation en eau peut être interrompue ou réduite jusqu'au paiement des factures dues dans les conditions fixées par la Loi n° 90-449 du 31 mai 1990, conformément à l'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles.

L'abonné est informé par le Service Eau Vire Normandie du délai et des conditions dans lesquels la fourniture d'eau risque d'être suspendue ou réduite à défaut de règlement selon les modalités définies par la réglementation en vigueur. La facturation de l'abonnement est maintenue durant l'interruption ou la réduction de l'alimentation en eau. Les frais d'intervention sur le branchement (réduction, interruption, remise en service de l'alimentation en eau) sont à la charge de l'abonné conformément aux tarifs indiqués en annexe du présent Règlement.

En cas de non-paiement, les Services Eau et Assainissement Vire Normandie poursuivent le règlement des factures par toutes voies de droit.

6. LE BRANCHEMENT D'EAU POTABLE

Le branchement est le dispositif qui va de la prise d'eau sur la conduite de distribution publique jusqu'au système de comptage inclus, compteur abonné individuel ou compteur général d'immeuble.

Article 12. Description du branchement d'eau potable

Le branchement comprend les éléments suivants :

- Un dispositif de raccordement au réseau public d'eau ;
- Une canalisation qui peut être située tant en domaine public qu'en propriété privée ;
- Le point de livraison regroupant tous les équipements jusqu'au joint après compteur (joint exclu) ou jusqu'au joint après clapet/purge (joint exclu) tels que le robinet d'arrêt du service situé avant compteur et le compteur ;
- Des éventuels équipements de relevé à distance et de transfert d'informations (modules intégrés ou déportés, répéteurs...).

Qu'ils soient situés en domaine public ou en propriété privée, les éléments du branchement font partie des ouvrages du service public de distribution d'eau potable.

Le joint après compteur (joint exclu) ou le joint après clapet/purge (joint exclu) constitue la limite entre le branchement public et les installations privées. Pour un immeuble collectif ou un ensemble immobilier de logements, le compteur du branchement est le compteur général d'immeuble. À défaut de compteur général, la limite du branchement est réputée s'arrêter à la limite cadastrale du domaine privé ou au pied de l'immeuble.

Suivant la nature et l'importance des risques de retour d'eau vers le réseau public, le Service Eau Vire Normandie peut demander au propriétaire ou au syndicat des copropriétaires et à leur frais d'installer un dispositif de protection contre les retours d'eau, d'un niveau adapté à la nature des risques, en plus du dispositif de protection qui fait partie du branchement.

Article 13. Réalisation, installation et mise en service d'un branchement d'eau potable

Le branchement d'eau potable est établi après acceptation de la demande par le Service Eau Vire Normandie et du devis par l'usager et après accord sur l'implantation et la mise en place de l'abri du compteur qui se trouve en propriété privée ou en cas de difficultés techniques sur le domaine public.

Les travaux d'installation peuvent être réalisés par le Service Eau Vire Normandie et sous sa responsabilité, à l'exception des dispositifs spécifiques de protection contre les retours d'eau.

Le réseau peut être réalisé par un prestataire choisi par le demandeur à ses frais et après validation par le Service Eau Vire Normandie, dans les conditions suivantes :

- Réalisation des Demandes de Travaux ;
- Validation du projet par le Service Eau Vire Normandie ;
- Réalisation des Déclarations d'intention de Commencer les Travaux (DICT) ;
- Réalisation des arrêtés de circulation routière ;
- Au besoin : demande des prescriptions de voirie ;
- Réalisation du branchement conformément aux prescriptions spécifiques du Service Eau Vire Normandie ;
- Constat Visuel par le Service Eau Vire Normandie avant fermeture des tranchées ;
- Réalisation d'un essai de compactage sur la tranchée ;
- Remise en état de la voirie conformément aux prescriptions de la Collectivité en charge de la voirie et à condition que le résultat de l'essai de compactage soit déclaré conforme ;
- Réalisation d'un essai de pression conformément aux normes en vigueur ;
- Purge et désinfection du branchement avant connexion au réseau principal ;
- Remise de plan de récolement au Service Eau Vire Normandie ;
- Réception des travaux par le Service Eau Vire Normandie ;

Le non-respect de ces conditions peut entraîner la fermeture de l'alimentation en eau après l'envoi d'une mise en demeure

restée sans effet. La Collectivité se réserve le droit d'engager toutes poursuites.

De plus, le demandeur devra communiquer les coordonnées complètes de l'entreprise et également présenter un engagement écrit de cette entreprise à se conformer aux prescriptions techniques formulées par le Service Eau Vire Normandie. En tout état de cause, le demandeur reste seul responsable de la réalisation des travaux de raccordement conformément à ces prescriptions techniques.

Le compteur est fourni et installé par le Service Eau Vire Normandie, si nécessaire dans un abri spécial conforme aux règles de l'art (assurant notamment la protection contre le gel et les chocs). Cet abri est réalisé aux frais du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires, soit par ses soins, soit par le Service Eau Vire Normandie.

Les travaux d'installation ne comprennent pas le percement et le rebouchage du mur de façade, ni toutes les autres démolitions, transformations et réfections à effectuer pour permettre la mise en place du branchement, sauf mention contraire sur le devis. Le propriétaire ou le syndicat des copropriétaires doit faire procéder à l'exécution de ces travaux et cela, à ses frais, risques et périls.

Nul ne peut déplacer cet abri ni modifier l'installation ou les conditions d'accès au compteur et le cas échéant, aux équipements associés de transfert d'informations, sans autorisation du Service Eau Vire Normandie.

Le branchement est établi de manière à permettre son fonctionnement correct dans des conditions normales d'utilisation.

Le Service Eau Vire Normandie peut différer l'acceptation d'une demande de branchement ou limiter le débit de celui-ci, si l'importance de la consommation ou sa localisation, nécessite des travaux de renforcement ou d'extension du réseau public existant. Ces travaux sont réalisés par la Collectivité selon les conditions décidées par elle et dans le respect de la réglementation en vigueur.

La mise en service du branchement est effectuée par le Service Eau Vire Normandie, après règlement intégral des travaux et souscription d'un contrat d'abonnement.

Article 14. Frais liés à l'établissement d'un branchement d'eau potable

Tous les frais nécessaires à l'établissement du branchement (travaux, fournitures, occupation et réflexion des chaussées et trottoirs) sont à la charge du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires.

Avant l'exécution des travaux, le Service Eau Vire Normandie établit un devis conformément aux prix unitaires annexés à ce règlement.

Les travaux seront facturés conformément à la réglementation en vigueur. En cas de défaut de paiement du solde de la facture dans le délai imparti, le Service Eau Vire Normandie poursuit le règlement par toute voie de droit.

Article 15. Entretien et renouvellement du branchement d'eau potable

Le Service Eau Vire Normandie prend à sa charge les frais d'entretien, de réparations et de renouvellement, ainsi que les dommages pouvant résulter de l'existence du branchement tel qu'il est défini à l'article 12.

En revanche, l'entretien et le renouvellement ne comprennent pas :

- Le déplacement ou la modification du branchement à la demande du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires,
- Les réparations résultant d'une faute de l'abonné.

Les frais occasionnés par ces interventions sont à la charge du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires.

Le propriétaire ou le syndicat des copropriétaires est chargé de la garde et de la surveillance de la partie du branchement située en propriété privée (compteur abonné et équipements de relevé à distance compris). En conséquence, le Service Eau Vire Normandie n'est pas responsable des dommages, notamment aux tiers, résultant d'un sinistre survenant en propriété privée et lié à un défaut de garde ou de surveillance.

Article 16. Ouverture et fermeture de branchement d'eau potable

Les frais de déplacement pour la fermeture ou l'ouverture de l'alimentation en eau, dont le montant figure en annexe du présent Règlement, sont à la charge de l'abonné. Ils sont fixés forfaitairement pour chaque déplacement.

La fermeture de l'alimentation en eau ne suspend pas le paiement de l'abonnement, tant que le contrat n'a pas été résilié.

Article 17. Suppression d'un branchement d'eau potable

En cas de mise hors service définitive d'un branchement, le Service Eau Vire Normandie peut à la demande du propriétaire, supprimer le branchement. Les frais de suppression du branchement, indiqués en annexe de ce règlement, sont à la charge du demandeur.

7. LE COMPTEUR ABONNE AU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le compteur abonné au service public de distribution d'eau potable est l'appareil qui permet de mesurer la consommation d'eau et d'établir la facturation du service public de distribution d'eau potable.

Article 18. Caractéristiques du compteur abonné

Les compteurs d'eau abonnés au service public de distribution d'eau potable, ainsi que les équipements de relevé à distance le cas échéant, sont la propriété de la Collectivité.

L'abonné en a la garde conformément à la réglementation en vigueur.

Les compteurs d'eau potable utilisés par le Service Eau Vire Normandie sont d'un modèle agréé par la réglementation en vigueur.

Le calibre du compteur est déterminé par le Service Eau Vire Normandie en fonction des besoins déclarés par l'abonné. S'il s'avère que la consommation de l'abonné ne correspond pas aux besoins déclarés, le Service Eau adapte si nécessaire le branchement et le compteur, aux frais de l'abonné, conformément aux tarifs indiqués en annexe du règlement et disponibles sur simple demande.

La Collectivité peut, à tout moment, remplacer à ses frais le compteur abonné par un compteur équivalent. L'abonné doit, si nécessaire, faciliter l'accès des agents du Service Eau Vire Normandie au compteur abonné.

Article 19. Installation d'un compteur abonné

Le compteur abonné (pour un immeuble collectif ou un ensemble immobilier de logements, le compteur général d'immeuble) est généralement placé en propriété privée, aussi près que possible du domaine public. Il est situé dans la mesure du possible à l'extérieur des bâtiments (ou sinon, à l'intérieur, dans un local parfaitement accessible pour toute intervention), et si nécessaire dans un abri spécial comme

stipulé à l'article 13 du présent Règlement. Nul ne peut déplacer cet abri ni modifier l'installation ou les conditions d'accès au compteur et le cas échéant, aux équipements associés de transfert d'informations, sans autorisation du Service Eau Vire Normandie.

Dans le cas où le branchement doit traverser une voie privée entre le domaine public et l'immeuble desservi, le compteur peut être installé en limite du domaine public avec l'accord des riverains empruntant cette voie, chargé au demandeur d'obtenir les autorisations et servitudes nécessaires.

Les compteurs d'eau potable des abonnés au service public de distribution d'eau potable, doivent être accessibles pour toute intervention, quelle que soit le type de propriété : logement individuel ; immeuble collectif ; ensemble immobilier de logements, dans lequel il est installé.

Article 20. Vérification du compteur abonné

Le Service Eau Vire Normandie peut procéder, à ses frais, à la vérification du compteur aussi souvent qu'il le juge utile. L'abonné peut demander à tout moment la vérification de l'exactitude des indications de son compteur. Le contrôle peut être effectué sur place, en présence de l'abonné, par le Service Eau Vire Normandie sous forme d'un jaugage (pour les compteurs de 15 ou 20 millimètres de diamètre).

Si l'abonné conteste la vérification effectuée par le Service Eau Vire Normandie, il peut, après avoir pris connaissance des frais susceptibles d'être portés à sa charge, demander la dépose du compteur en vue de sa vérification par un organisme agréé. Le montant de ces frais est indiqué en annexe du présent Règlement.

Si le compteur est reconnu conforme aux spécifications de précision en vigueur, les frais de vérification, indiqués en annexe du présent Règlement, sont à la charge de l'abonné. Ce dernier peut toutefois bénéficier d'un échelonnement de paiement si sa consommation a été exceptionnellement élevée.

Si le compteur se révèle non conforme aux spécifications de précision en vigueur, les frais de vérification sont à la charge du Service Eau Vire Normandie. La consommation de la période en cours est alors rectifiée depuis la période précédente, sur la base des consommations moyenne des années précédentes.

Article 21. Entretien et renouvellement du compteur abonné

L'entretien et le renouvellement du compteur abonné au Service Eau Vire Normandie ainsi que des équipements éventuels de transfert d'informations sont assurés par le Service Eau Vire Normandie, à ses frais.

Les précautions particulières à prendre par l'abonné pour assurer la protection du compteur abonné figurent en annexe du présent Règlement. L'abonné est tenu pour responsable de la détérioration du compteur abonné et/ou des équipements de relevé à distance, s'il est prouvé qu'il n'a pas respecté ces consignes de sécurité.

Si le compteur abonné et/ou les équipements de relevé à distance a (ont) subi une usure normale ou une détérioration dont l'abonné n'est pas responsable, il(s) est (sont) réparé(s) ou remplacé(s) aux frais du Service Eau Vire Normandie.

En revanche, il(s) est (sont) réparé(s) ou remplacé(s) aux frais de l'abonné dans les cas où :

- le plomb de scellement a été enlevé, • il(s) a (ont) été ouvert(s) ou démonté(s) ;
- il(s) a (ont) subi une détérioration anormale (incendie, introduction de corps étrangers, défaut de protection contre le gel et les retours d'eau chaude, chocs extérieurs, etc.) ;

Le système de comptage utilisé par le Service Eau Vire Normandie permet de déceler toute anomalie sur le comptage, y compris les retournements volontaires de compteurs. Dans le cas où une telle fraude serait constatée, elle serait retenue comme étant un vol d'eau au sens de la législation. Le Service Eau Vire Normandie se réserverait alors le droit de poursuivre tout contrevenant.

8. LES INSTALLATIONS PRIVÉES D'EAU POTABLE

Les installations privées sont les installations de distribution situées à partir du joint après compteur abonné au service public de distribution d'eau potable (ou compteur général d'immeuble) et les ouvrages de prélèvement, puits ou forages appartenant à l'utilisateur.

Article 22. Caractéristiques des installations privées d'eau potable

La conception et l'établissement des installations privées sont exécutés aux frais de l'utilisateur et par l'entrepreneur de son choix, conformément à la réglementation et aux normes en vigueur.

Afin de permettre à l'utilisateur une bonne utilisation de ses installations privées, la pose d'un robinet d'arrêt après compteur, d'une purge et éventuellement d'un réducteur de pression, sont nécessaires.

À défaut de compteur général, les installations privées sont réputées commencer à la pénétration dans l'immeuble, à l'exclusion des compteurs abonnés au service de distribution d'eau potable tels qu'ils sont décrits au chapitre 6 du présent Règlement.

Les installations privées ne doivent présenter aucun inconvénient pour le réseau public et doivent être conformes aux règles d'hygiène applicables aux installations de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, ainsi qu'aux règles d'usage du service.

Les équipements susceptibles de perturber la distribution d'eau tant au niveau quantitatif que qualitatif : installation incendie privée (poteaux ou bouches incendie, Robinet d'incendie Armé (RIA), réseau d'extinction automatique (Sprinkler)...); suppresseurs; vannes à fermeture automatique; robinets flotteurs... devront répondre aux prescriptions d'établissement et de fonctionnement communiquées par le Service Eau Vire Normandie visant à protéger le réseau (risque de pollution par retour d'eau, risque de coup de bélier...). Les utilisateurs devront avoir reçu l'accord écrit du Service Eau Vire Normandie avant d'installer ce type d'équipements et permettre aux agents du Service Eau Vire

Normandie l'accès aux installations privées afin que ceux-ci puissent vérifier après travaux le respect des prescriptions.

Des prescriptions techniques particulières sont applicables aux installations privées d'un immeuble collectif d'habitation ou d'un ensemble immobilier de logements ayant opté pour l'individualisation des contrats d'abonnement au service public de distribution d'eau potable.

La Collectivité peut contrôler les installations intérieures de distribution et des ouvrages de prélèvement, puits ou forages des usagers utilisant une autre ressource en eau prévue par la réglementation, celui-ci se fait sur demande écrite de la collectivité. La date du contrôle est fixée avec l'abonné, qui est tenu de permettre l'accès à ses installations privées aux agents du Service Eau Vire Normandie chargés du contrôle et d'être présent ou de se faire représenter lors du contrôle.

La Collectivité, en accord avec les autorités sanitaires, se réserve le droit d'imposer la modification d'une installation privée risquant de provoquer des perturbations sur le réseau public.

Si des travaux de mise en conformité sont imposés suite à la première visite, un nouveau contrôle est réalisé dans le mois qui suit l'information concernant l'achèvement des travaux. Les frais de contrôle, dont le montant est indiqué en annexe du présent Règlement, sont à la charge de l'abonné.

Si, malgré une mise en demeure de modifier les installations, le risque persiste, la collectivité peut limiter le débit du branchement ou le fermer totalement, jusqu'à la mise en conformité des installations. Les puits et forages dont l'eau est destinée à la consommation humaine ainsi que toute utilisation d'eau de pluie à l'intérieur d'un bâtiment doivent en outre être déclarés en Mairie. Toute communication entre ces installations et les canalisations de la distribution publique est formellement interdite.

Article 23. Entretien et renouvellement des installations privées d'eau potable

L'entretien, le renouvellement et le maintien en conformité des installations privées n'incombent pas au Service Eau Vire Normandie. Celui-ci ne peut être tenu pour responsable des dommages causés par l'existence ou le fonctionnement des installations privées ou par leur défaut d'entretien, de renouvellement ou de maintien en conformité, sauf la preuve d'une faute qui lui est directement imputable.

Article 24. Installations privées de lutte contre l'incendie

Pour alimenter les installations privées de lutte contre l'incendie, le propriétaire ou le syndicat des copropriétaires doit demander l'établissement d'un branchement spécifique au Service Eau Vire Normandie. Sa réalisation doit être compatible avec le fonctionnement du réseau public et avoir obtenu l'accord du service de lutte contre l'incendie. Le branchement est équipé d'un compteur et fait l'objet de la souscription d'un contrat d'abonnement au service public de distribution d'eau potable.

Le réseau d'alimentation en eau des installations de lutte contre l'incendie, raccordé à un branchement spécifique, doit être totalement isolé des autres installations de distribution d'eau et conçu de façon à éviter tout retour d'eau vers le réseau public. Lorsqu'un exercice de lutte contre l'incendie ou des essais de poteaux incendie sont prévus sur les installations privées, l'abonné doit en informer la Collectivité au moins trois jours ouvrables à l'avance. De même, en cas d'incendie, le Service Eau Vire Normandie doit en être immédiatement informé, si besoin par le biais du numéro d'astreinte, sans que cette information puisse engager sa responsabilité dans la lutte contre l'incendie. Les souscripteurs d'abonnements particuliers pour lutte contre l'incendie conservent la pleine et entière responsabilité de leur réseau privé de lutte contre l'incendie; ils renoncent à rechercher la Collectivité en responsabilité pour quelque cause que ce soit, en cas de fonctionnement insuffisant de leurs propres installations et notamment de leurs prises d'incendie; il appartient aux dits souscripteurs d'en vérifier aussi souvent que nécessaire le bon état de marche, y compris le débit et la pression de l'eau.

Règlement du service de l'Assainissement Collectif

9. LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT VIRE NORMANDIE

Le service de l'assainissement désigne l'ensemble des activités et installations nécessaires à la collecte des eaux usées et leur traitement sur le territoire du Service Assainissement Vire Normandie.

L'assainissement collectif se concentre sur les zones agglomérées du territoire de Vire Normandie, sur les communes historiques de Maissoncelles-la-Jourdan, Roullours, Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont, Truttemer-le-Grand, Vire et Vaudry.

Par ailleurs le Service Assainissement Vire Normandie traite les eaux d'assainissement collectif des communes historiques d'Etouvy et La Graverie.

Trois stations d'épurations récupèrent et traitent les eaux usées, les capacités de traitement des stations d'épuration se mesurent en équivalent habitants. Celle de Vire (50 000 Eq./hab), celle de Maissoncelles-la-Jourdan (250 Eq./hab), celle de Truttemer-le-Grand (400 Eq./hab).

Les eaux usées sont acheminées vers les stations d'assainissement soit gravitairement soit par relevage au moyen de pompes disposées dans des postes de refoulement.

Le présent règlement définit les prestations assurées par le service public d'assainissement :

- collecte, transport et traitement des eaux usées
- ainsi que les droits et obligations respectifs des personnes publiques en charge du Service Assainissement Vire Normandie ; de leurs usagers ; des propriétaires et plus généralement des maîtres d'ouvrage des opérations de construction ou d'aménagement des immeubles ou des établissements qui sont et qui seront raccordés aux réseaux publics d'assainissement.

Il définit en particulier les conditions et modalités auxquelles sont soumises toutes interventions sur les réseaux publics d'assainissement d'eaux usées situés à l'intérieur des périmètres du Service Assainissement Vire Normandie et notamment le branchement, le raccordement et le déversement des eaux usées.

Il appartient aux propriétaires d'immeubles connectés au réseau d'assainissement collectif de faire respecter les obligations qui lui incombent par les personnes autorisées à occuper l'immeuble.

Enfin, le présent règlement ne traite pas du service public d'assainissement non collectif.

Les engagements du Service Assainissement Vire Normandie

Le service public de l'assainissement des eaux usées a pour objet la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, dans des conditions permettant d'assurer la sécurité, l'hygiène, la salubrité publiques et la protection de l'environnement. Il présente un caractère obligatoire pour les propriétaires et occupants des immeubles d'habitation, qui doivent procéder aux rejets de leurs eaux usées domestiques vers le réseau d'assainissement public des eaux usées.

Le recours au service public d'assainissement collectif des eaux usées n'est pas obligatoire pour les propriétaires ou occupants d'immeubles ou d'établissements produisant des eaux usées autres que domestiques.

La collectivité s'engage à :

- Réaliser les extensions ou renforcement du réseau public de collecte des eaux usées conformément au plan de zonage collectif ;
- Garantir la gestion patrimoniale des équipements du service ;
- Collecter les eaux usées conformes aux déversements autorisés ;

- Offrir une assistance technique 24h/24 et 7j/7, pour répondre aux urgences survenant sur le réseau public (délai de première intervention en cas d'incident sur le réseau d'assainissement collectif ou en cas de bouchage d'un branchement : 1 heure) ;
- Mettre en œuvre des actions permettant de limiter les atteintes au milieu naturel à l'aval des rejets des stations d'épuration des eaux usées de son territoire ;

Les prescriptions du présent règlement ne font pas obstacle au respect de l'ensemble des réglementations en vigueur, notamment du Code de la Santé Publique, du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de l'Urbanisme, du Code de l'Environnement et du Règlement Sanitaire Départemental.

Article 25. Définition des eaux usées et des eaux pluviales

Au sens du présent règlement :

1. Les eaux usées domestiques comprennent les eaux ménagères (lessives, cuisines, douches, ...) et les eaux-vannes (toilettes,...).
2. Les eaux usées « non domestiques » ou « industrielles » sont classées dans les eaux industrielles, tous les rejets correspondant à une utilisation de l'eau autre que domestique et résultant d'activités industrielles, commerciales, artisanales ou autres. Leurs caractéristiques doivent être précisées dans une convention spéciale de déversement, valant autorisation de déversement lors du raccordement aux eaux usées. Cette autorisation est temporaire et doit être renouvelée suivant les clauses de la convention.
3. Les eaux pluviales sont celles qui proviennent des précipitations atmosphériques. Sont assimilées aux eaux pluviales, celles provenant des eaux d'arrosage et de lavage de voies publiques et privées, de jardins, de cours d'immeubles, des eaux de vidange des bassins de natation etc....

Le réseau de la collectivité est un réseau séparatif, ce qui signifie que les eaux usées doivent être en tout point du réseau, y compris en propriété privée, séparées des eaux pluviales.

Le Service Assainissement Vire Normandie n'a pas la compétence eau pluviale mais se doit de garantir la séparation avec les eaux usées.

Article 26. Déversements interdits dans les réseaux d'eaux usées

Quelle que soit la nature des eaux rejetées et du type de réseau d'assainissement, il est formellement interdit de déverser, tout corps solide ou non, susceptible de nuire :

- ✓ à la santé et à la sécurité du personnel d'exploitation des ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales,
- ✓ au bon état ou au bon fonctionnement du réseau d'assainissement et des ouvrages d'épuration,
- ✓ à la qualité des sous-produits du système d'assainissement, notamment les boues de la station d'épuration, en les rendant impropres à la valorisation organique,
- ✓ à la flore et à la faune aquatiques en aval des points de rejets des collecteurs publics, et notamment :
 - le contenu des fosses d'accumulation, les matières de vidange et plus généralement tous effluents issus des installations d'assainissement non collectif.
 - les boues et sables issus des curages des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales,
 - des ordures ménagères, même après broyage, et les lingettes, même celles portant la mention « biodégradable » (ou similaire),
 - toute substance pouvant dégager, soit par elle-même, soit après mélange avec d'autres effluents, des gaz ou vapeurs dangereux, toxiques ou inflammables,
 - des liquides ou solides inflammables ou toxiques, (hydrocarbures et leurs dérivés halogénés, hydroxydes d'acides et bases concentrées, résidus de peintures, acides, des bases, cyanures, sulfures...),
 - des produits encrassants (boues, sables, gravats, mortier, cendres, cellulose, collés, goudrons, huiles usagées, graisses, etc.),
 - des substances susceptibles de colorer anormalement les effluents collectés,
 - des effluents issus d'élevage agricole (lisier, purin...),
 - des effluents radioactifs,
 - des effluents de type bactéricide, phytosanitaires,
 - des effluents dont la température dépasse 30°C au droit du branchement,
 - les effluents issus des toilettes chimiques,

- des eaux de nappes,
- eaux d'exhaure.

En outre, il est interdit, sous réserve des dispositions de l'article 27 du présent règlement de déverser au réseau d'eaux usées :

- ✓ les eaux de vidange des bassins de natation,
- ✓ Le détournement permanent de la nappe phréatique ou des sources souterraines, directement ou via le drainage des parcelles ou des habitations.

Quelle que soit la nature des eaux rejetées et du type de réseau d'assainissement, les effluents ne doivent pas contenir les produits, composés et substances visés par les articles R.211-11-1 et suivants du Code de l'Environnement et ceux listés dans les arrêtés autorisant le fonctionnement et le rejet de la station d'épuration. L'absence impérative de ces produits correspond à une teneur inférieure à la limite de détection de la norme analytique en vigueur la plus précise.

Article 27. Eaux dont le déversement vers le réseau public d'assainissement est soumis à autorisation

Sont soumis à autorisation préalable écrite du Service Assainissement Vire Normandie et sous son contrôle, conformément aux règles et prescriptions techniques notamment de débit et de qualité fixées par le présent règlement, les déversements suivants dans le réseau d'assainissement d'eaux usées

- ✓ Selon leur typologie, les eaux usées non domestiques,
- ✓ Par dérogation les eaux de vidange des bassins de natation. Ces eaux peuvent être admises dans le réseau d'eaux usées sous réserve de l'obtention d'une autorisation spécifique de déversement.



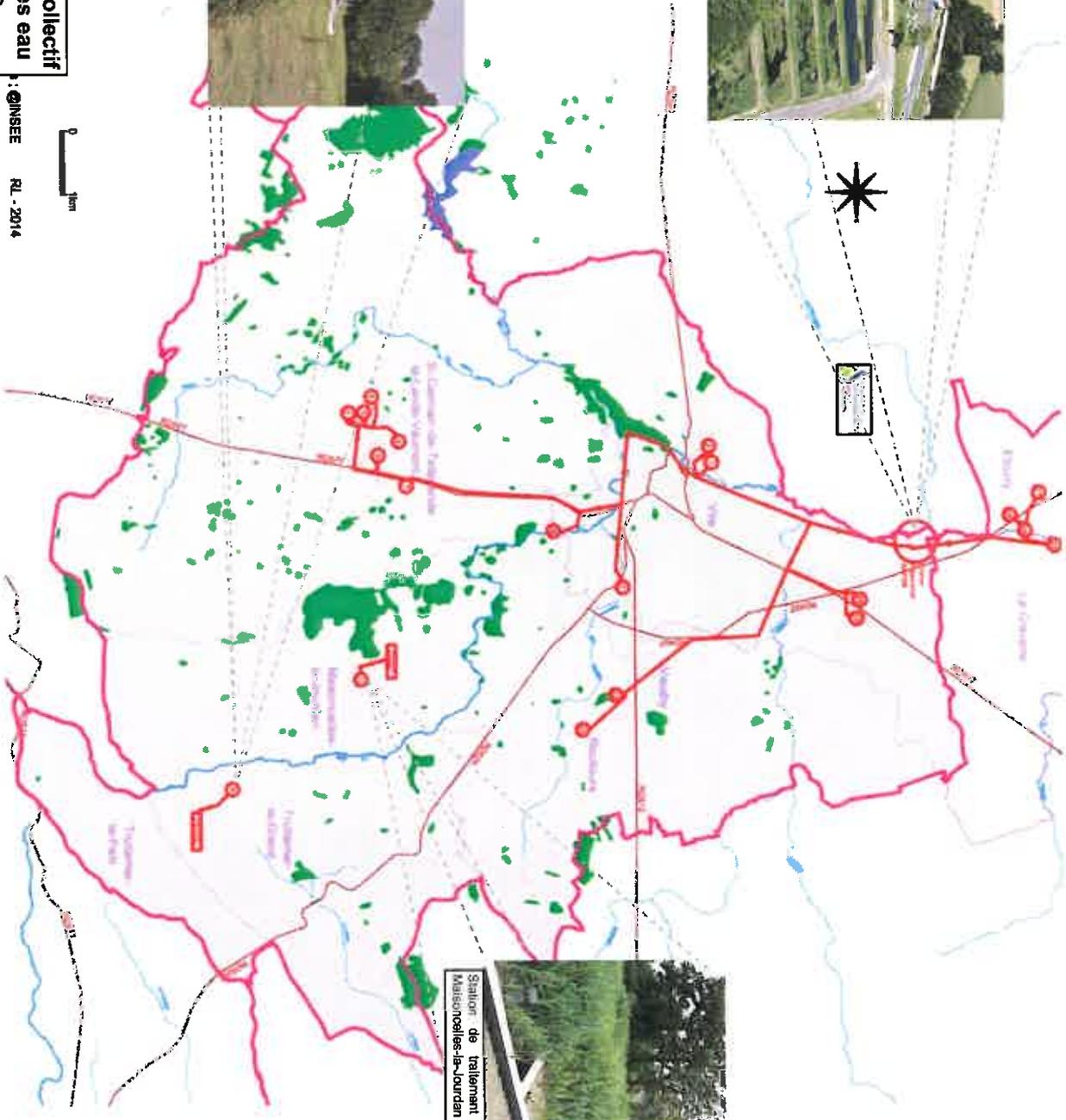
Station de traitement des eaux usées de Vire



Station de traitement des eaux usées de Truttenne-le-Grand



Station de traitement des eaux usées de Maisonselles-Jourdan



Ouvrages destinés à l'assainissement collectif sur le territoire desservi par les Services eau et Assainissement Vire Normandie

: @INSEE RL - 2014
 0 1 km

10. LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT

Article 28. Le contrat d'abonnement à l'assainissement

L'adhésion au contrat d'abonnement pour la fourniture de l'eau potable vaut pour engagement au niveau de l'assainissement collectif, à condition que la propriété soit raccordée ou raccordable au réseau d'assainissement collectif.

Cf. : Article 4 et suivants du présent règlement.

Article 29. Redevance d'assainissement collectif des eaux usées

En application de l'article R.2224-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en contrepartie des services d'assainissement qui lui sont rendus (collecte, transport et traitement des eaux usées), l'usager raccordé à un réseau public pour l'évacuation des eaux usées est soumis au paiement des redevances assainissement collectif.

La facturation des sommes dues par l'usager est faite au nom du titulaire de l'abonnement à l'eau potable ou à défaut au propriétaire de l'immeuble.

Le tarif unitaire de la redevance assainissement collectif est déterminé annuellement par délibérations du Conseil d'Administration du Service Assainissement Vire Normandie. Il en est de même pour les conditions dans lesquelles un dégrèvement sur les redevances d'assainissement peut être consenti à l'usager en cas de fuite après compteur d'eau.

Ce tarif s'applique au volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution d'eau potable et/ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'eaux usées.

Ce volume est calculé conformément à la réglementation en vigueur et en particulier conformément aux dispositions de l'article R 2224-19-4 du Code Général des collectivités territoriales.

Les moyens de comptage peuvent être contrôlés par le Service Assainissement Vire Normandie. Enfin, il est rappelé que toute personne soumise à l'obligation de raccordement visée à l'article 35 et qui s'alimente en eau en tout ou partie par le biais d'une autre source que le réseau public d'eau potable, doit en faire la déclaration en Mairie et au Service Assainissement Vire Normandie.

Article 30. Redevance applicables aux eaux usées autres que domestiques

Les établissements autorisés à déverser des eaux usées non domestiques dans un réseau public d'assainissement sont astreints au paiement des redevances d'assainissement collectif dans les conditions déterminées par les délibérations du Conseil d'Administration du Service Assainissement Vire Normandie.

Article 31. Participation financière aux dépenses d'investissement engendrées par le déversement d'eaux usées non domestiques dans le réseau public

Conformément à l'article L 1331-10 du code de la santé publique, si le rejet d'eaux non domestiques entraîne pour le réseau, les équipements du réseau et/ou la station d'épuration, des dépenses d'investissement, l'autorisation de déversement peut être subordonnée à la participation financière de l'usager à ces dépenses.

Le montant de cette participation sera fixé dans chaque autorisation de déversement ; les modalités de paiement pouvant le cas échéant être précisées au sein de la convention spéciale de déversement afférente.

11. LE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Article 32. Le branchement d'assainissement collectif

Le branchement d'assainissement collectif comprend, depuis la canalisation publique :

- ✓ un dispositif de raccordement au réseau public ;
- ✓ une canalisation de branchement, située sous le domaine public et arrivant en limite public/privé ;
- ✓ un ouvrage dit « regard de branchement » ou « boîte à passage direct », placé en limite de propriété, sous domaine public ou sous domaine privé ; il est conçu pour permettre le contrôle et l'entretien du branchement. Cet ouvrage doit être visible et accessible à tout moment aux agents du Service Assainissement Vire Normandie.

La responsabilité des branchements incombe au Service Assainissement Vire Normandie, son dimensionnement, doit respecter les prescriptions techniques et les normes en vigueur.

Qu'ils soient situés en domaine public ou en propriété privée, les éléments du branchement font partie des ouvrages du service public d'assainissement collectif.

Le joint après la boîte de branchement (joint exclu) constitue la limite entre le branchement public et les installations privées.

Pour un immeuble collectif ou un ensemble immobilier de logements ou un lotissement privé, le branchement public s'arrête en limite privative par un regard de raccordement dans lequel peut se connecter un réseau d'assainissement collectif privé sur lequel se raccorde un ou plusieurs branchements individuels.

Suivant la nature et l'importance des risques de retour d'eau vers le réseau public, le Service Assainissement Vire Normandie peut demander au propriétaire ou au syndicat des copropriétaires et à leur frais d'installer un dispositif de protection contre les retours d'eau, d'un niveau adapté à la nature des risques.

À défaut de boîte de branchement, la limite du branchement est réputée s'arrêter à la limite cadastrale du domaine privé ou au pied de l'immeuble.

Article 33. Réalisation, installation et mise en service d'un branchement d'assainissement des eaux usées

Le branchement d'assainissement des eaux usées est établi après acceptation de la demande par le Service Assainissement Vire Normandie et du devis par l'usager et après accord sur l'implantation et la mise en place de l'abri du compteur qui se trouve en propriété privée ou en cas de difficultés techniques sur le domaine public.

Les travaux d'installation peuvent être réalisés par le Service Assainissement Vire Normandie et sous sa responsabilité, à l'exception des dispositifs spécifiques de protection contre les retours d'eau.

Le réseau peut être réalisé par un prestataire choisi par le demandeur à ses frais et après validation par le Service Assainissement Vire Normandie, dans les conditions suivantes :

- Réalisation des Demandes de Travaux ;
- Validation du projet par le Service Assainissement Vire Normandie ;
- Réalisation des Déclarations d'Intention de Commencer les Travaux (DICT) ;
- Réalisation des arrêtés de circulation routière ;
- Au besoin : demande des prescriptions de voirie ;
- Réalisation du branchement conformément aux prescriptions spécifiques du Service Assainissement Vire Normandie ;
- Constat Visuel par le Service Assainissement Vire Normandie avant fermeture des tranchées ;
- Réalisation d'un essai de compactage sur la tranchée ;
- Remise en état de la voirie conformément aux prescriptions de la Collectivité en charge de la voirie et à condition que le résultat de l'essai de compactage soit déclaré conforme ;
- Réalisation d'un essai d'étanchéité à l'eau et à l'air conformément aux normes en vigueur ;
- Remise de plan de récolement au Service Assainissement Vire Normandie ;

- Réception des travaux par le Service Assainissement Vire Normandie ;
- Le non-respect de ces conditions peut entraîner la fermeture de l'alimentation en eau potable après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet. La Collectivité se réserve le droit d'engager toutes poursuites.

De plus, le demandeur devra communiquer les coordonnées complètes de l'entreprise et également présenter un engagement écrit de cette entreprise à se conformer aux prescriptions techniques formulées par le Service Assainissement Vire Normandie. En tout état de cause, le demandeur reste seul responsable de la réalisation des travaux de raccordement conformément à ces prescriptions techniques.

Les travaux d'installation ne comprennent pas le percement et le rebouchage du mur de façade, ni toutes les autres démolitions, transformations et réfections à effectuer pour permettre la mise en place du branchement, sauf mention contraire sur le devis. Le propriétaire ou le syndicat des copropriétaires doit faire procéder à l'exécution de ces travaux et cela, à ses frais, risques et périls.

Nul ne peut déplacer une boîte de branchement ni modifier l'installation ou les conditions d'accès à la boîte de branchement et, le cas échéant, aux équipements associés de transfert d'informations, sans autorisation du Service Assainissement Vire Normandie.

Le branchement est établi de manière à permettre son fonctionnement correct dans des conditions normales d'utilisation.

Le Service Assainissement Vire Normandie peut différer l'acceptation d'une demande de branchement ou limiter le diamètre de celui-ci, si l'importance du rejet ou sa localisation, nécessite des travaux de renforcement ou d'extension du réseau public existant. Ces travaux sont réalisés par la Collectivité selon les conditions décidées par elle et dans le respect de la réglementation en vigueur.

La mise en service du branchement est effectuée par le Service Assainissement Vire Normandie, après règlement intégral des travaux.

L'ensemble de ces éléments, ainsi que les coordonnées de ladite entreprise, doivent être transmis, par courrier au Service Assainissement Vire Normandie, par le demandeur, au plus tard quinze (15) jours avant la date prévisionnelle de démarrage des travaux. A défaut, aucun certificat de conformité ne sera délivré.

Article 34. Participations financières dues au titre du raccordement des eaux usées

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, les propriétaires des immeubles construits postérieurement à la mise en service des réseaux d'assainissement auxquels ces immeubles doivent être raccordés, peuvent être astreints à verser une participation financière. Cette participation est également due en cas d'extension, de changement de destination, d'aménagement, de reconstruction après démolition volontaire ou après sinistre de nature à inclure un supplément d'évacuation des eaux usées.

Le montant et les conditions de perception de cette participation financière sont déterminés par délibération du Conseil d'Administration du Service Assainissement Vire Normandie.

Pour être exigible, le montant de cette participation doit figurer expressément dans le permis de construire ou d'aménager afférent à l'opération.

Conformément à l'article L.1331-7-1 du Code de la Santé Publique, le propriétaire d'un immeuble ou d'un établissement dont les eaux usées résultent d'une utilisation de l'eau assimilable à un usage domestique peut être astreint à verser une participation financière dont le montant figure dans les tarifs de prestation de la collectivité.

Article 35. Rétrocession de réseaux privés

La rétrocession des réseaux privés ne peut se faire qu'à condition que la voirie sur laquelle se trouve le réseau d'assainissement soit rétrocédée à la collectivité compétente.

En outre, pour pouvoir être rétrocédé, le propriétaire du réseau devra en faire une demande écrite au Service Assainissement Vire Normandie, sa demande sera accompagnée des pièces suivantes :

- ✓ Essai de compactage des tranchées,
- ✓ Essai d'étanchéité à l'eau et à l'air sur le réseau principal et les branchements,
- ✓ Plans de récolement cotés en XY (RGF 93) et en Z (cote NGF),

La rétrocession de ces réseaux sera laissée à la seule appréciation du Service Assainissement Vire Normandie.

Article 36. Demande de suppression ou de modification des branchements d'assainissement des eaux usées

Dans le cas de la suppression totale ou la transformation du branchement résultant de la démolition ou de la transformation de l'immeuble ou de son utilisation, le propriétaire adresse au Service Assainissement Vire Normandie une demande. Cette demande est formulée et instruite dans les mêmes conditions que pour une demande de raccordement.

Plus particulièrement, lors d'opérations de requalification urbaine (opérations de démolition et reconstruction d'immeubles, d'aménagement de quartiers), les branchements existants pourront éventuellement être réutilisés, après avis du Service Assainissement Vire Normandie. Si ces branchements s'avèrent en mauvais état, leur reprise ou réhabilitation devront être réalisées.

12. LE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Article 37.

Définition du raccordement

Au sens du présent règlement, le raccordement désigne l'acte permettant de bénéficier du Service public de l'assainissement collectif des Eaux Usées.

Ce raccordement aux réseaux publics peut-être soit direct soit indirect (via un réseau privé).

Le raccordement devient effectif lorsque les travaux de branchement ont été exécutés et contrôlés conformes par le Service Assainissement Vire Normandie.

Article 38.

Demande de raccordement

Avant tout commencement de travaux de raccordement direct ou indirect aux réseaux publics d'eaux usées, le propriétaire de l'immeuble à raccorder ou s'il est différent, le maître d'ouvrage de l'opération de construction ou d'aménagement, adresse au Service Assainissement Vire Normandie une demande unique de raccordement aux réseaux publics.

Cette demande est signée par le demandeur dûment habilité. La demande de raccordement comprend :

- ✓ un plan masse de la parcelle privée et de la construction en faisant apparaître les réseaux et ouvrages existants et à créer ;
- ✓ un plan coté des installations d'assainissement faisant apparaître :
 - la délimitation des domaines privé et public,
 - le nombre de branchements
 - la position du(s) branchement(s), du(s) regard(s) de branchement et du(s) dispositif(s) de raccordement au(x) réseau(x) public(s),
 - la pente, les diamètres du(s) branchement(s),
 - le type de matériaux utilisés,
 - si nécessaire, les caractéristiques du système de pompage et de tout autre ouvrage,
 - éventuellement l'emplacement des arbres de haute tige
 - et tout élément nécessaire à la bonne compréhension du projet.

En outre,

- ✓ si le raccordement se fait par l'intermédiaire d'une servitude, la demande comprend l'engagement du propriétaire de disposer de ladite servitude.
- ✓ pour les ensembles immobiliers commerciaux, industriels, ou à usage d'habitations collectives ou individuelles, la demande de raccordement des réseaux réalisés par les aménageurs comprend tous les éléments propres aux réseaux et ouvrages qui pourraient être intégrés, à terme, au domaine public.
- ✓ pour les eaux usées autres que domestiques (assimilées domestiques et non domestiques), la demande comprend :
 - une note décrivant le dimensionnement de chaque dispositif particulier existant ou envisagé ;
 - la notice technique de chacun de ces dispositifs ;
 - une note décrivant l'entretien prévu ou réalisé sur ces dispositifs ;
 - une description des activités et procédés industriels ou artisanaux utilisés dans l'établissement.

Article 39. Instruction de la demande de raccordement

Le Service Assainissement Vire Normandie enregistre la demande de raccordement et l'instruit, dans ce cadre, le Service Assainissement Vire Normandie vérifie les données du dossier transmis et peut le cas échéant demander communication de tout autre document ou information jugés nécessaires pour instruire la demande. Une visite sur place pourra être organisée le cas échéant en présence et avec l'accord du demandeur.

A l'issue de l'instruction, le Service Assainissement Vire Normandie notifie au demandeur par courrier papier ou courrier électronique :

- ✓ son acceptation de la demande de raccordement, avec ou sans réserves
 - ou
 - ✓ son rejet de la demande de raccordement. Dans ce cas, la notification précisera les motivations de cette décision ainsi que les délais et voies de recours pouvant être mis en œuvre par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.
- Le demandeur ne peut commencer les travaux que si la demande est acceptée.

En cas d'acceptation, la notification comprend un exemplaire du présent règlement et fixe les prescriptions techniques pour la réalisation des raccordements.

Aussi, dans l'hypothèse où le demandeur ne réalise pas les travaux préalables susvisés, le Service Assainissement Vire Normandie se réserve le droit de mettre en œuvre les sanctions prévues au chapitre 14 du présent règlement.

La bonne exécution des travaux de branchement ainsi que la prise en compte des réserves et des prescriptions techniques font l'objet d'un contrôle par le Service Assainissement Vire Normandie.

Article 40.

Obligation de raccordement

Conformément aux dispositions de l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique, le raccordement des immeubles aux réseaux publics destinés à recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte.

Les immeubles construits après la mise en service des réseaux publics doivent être raccordés sans délai. Il en est de même pour tout immeuble modifié suite à autorisation ou déclaration au titre du code de l'urbanisme.

Pour un immeuble riverain de plusieurs voies, l'obligation de se raccorder est effective lorsque l'une de ces voies est pourvue d'un réseau public.

En cas de manquement à cette obligation le Service Assainissement Vire Normandie se réserve le droit de mettre en œuvre les sanctions prévues au chapitre 14 du présent règlement.

Article 41. Dérogations à l'obligation de raccordement

Le délai de deux (2) ans, laissé au propriétaire des immeubles édifiés avant la construction du réseau public d'assainissement pour se raccorder, peut être prolongé pour les immeubles ayant fait l'objet d'un permis de construire datant de moins de dix (10) ans, lorsque ces immeubles sont pourvus d'une installation d'assainissement non collectif autorisée par le permis de construire ou quand le propriétaire peut justifier de la construction ou la mise aux normes d'un assainissement non collectif datant de moins de dix (10) ans. L'installation d'assainissement non collectif doit alors recevoir l'ensemble des eaux usées domestiques de l'immeuble

concerné et être conforme à la réglementation en vigueur et en bon état de fonctionnement.
La prolongation de délai est basée sur une durée inversement proportionnelle à l'âge de l'installation en considérant un maximum de dix (10) ans.

Article 42. Exonération de l'obligation de raccordement

Peuvent être exonérés de l'obligation de raccordement des eaux usées domestiques, les propriétaires des immeubles édifiés avant la construction du réseau public d'assainissement et qui relèvent des catégories suivantes :

- ✓ Les immeubles faisant l'objet d'une interdiction définitive d'habiter, en application des articles L. 1331-26 et suivants du code de la santé publique ;
- ✓ Les immeubles régis par l'article L. 1331-17 du code de la santé publique, et dont l'acquisition, au besoin par voie d'expropriation, a été déclarée d'utilité publique ;
- ✓ Les immeubles frappés d'un arrêté de péril prescrivant leur démolition, en application des articles L.511-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;
- ✓ Les immeubles dont la démolition doit être entreprise en exécution des plans d'urbanisme définissant les modalités d'aménagement des secteurs à rénover, en application du décret n° 58-1465 du 31 décembre 1958 relatif à la rénovation urbaine
- ✓ Les immeubles difficilement raccordables, dès lors qu'ils sont équipés d'une installation d'assainissement autonome recevant l'ensemble des eaux usées domestiques et conforme aux dispositions de l'arrêté ministériel n° du 7 septembre 2009. La difficulté de se raccorder s'entend par la présence d'éléments techniques impliquant un coût disproportionné de travaux.

Article 43. Délivrance de l'arrêté de prolongation ou d'exonération.

La dérogation à l'obligation de raccordement doit être demandée par le propriétaire de l'immeuble ou s'il est différent, le maître d'ouvrage de l'opération de construction ou d'aménagement au Service Assainissement Vire Normandie.

Le Service Assainissement Vire Normandie étudie la demande, et effectue, éventuellement, une visite des installations.

Après que le Service Assainissement Vire Normandie ait constaté que les conditions prévues en la matière sont réunies, un arrêté de prolongation ou d'exonération de l'obligation de raccordement sera accordé au demandeur dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

La décision de prolongation ou d'exonération est précaire et révoquée. Cela signifie qu'elle est délivrée au regard de conditions techniques justifiant la dérogation. Aussi, en cas de modification importante de l'immeuble (notamment extension), une nouvelle demande de dérogation devra être déposée.

En cas de vente, le propriétaire d'un immeuble bénéficiant d'une dérogation est tenu d'en informer l'acquéreur.

Article 44. Raccordement des eaux usées non domestiques

Sans préjudice du respect des autres réglementations en vigueur, le raccordement au réseau public d'assainissement des immeubles ou établissements produisant des eaux usées non domestiques, n'est pas obligatoire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du Code de la santé publique, les exploitants d'établissements produisant des eaux non domestiques et souhaitant se raccorder au réseau public doivent être préalablement autorisés à déverser ces eaux par arrêté du Président du Service Assainissement Vire Normandie adopté dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Ainsi, elle doit être déposée pour chaque immeuble ou établissement produisant des eaux usées « non domestiques » et souhaitant se raccorder au réseau public de collecte soit directement soit indirectement (via un réseau privé).
L'arrêté d'autorisation définit les conditions administratives, techniques et financières d'admissibilité des eaux usées non domestiques.

L'arrêté autorise le raccordement et le déversement des eaux usées non domestiques et, le cas échéant, des eaux usées assimilées domestiques et d'eaux pluviales produites par l'établissement, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

En complément de l'autorisation, le Service Assainissement Vire Normandie peut décider de conclure une convention spéciale de déversement lorsqu'il s'avère nécessaire de

préciser des modalités d'application particulières aux obligations figurant dans l'arrêté d'autorisation.

Article 45. Durée de l'autorisation

L'arrêté d'autorisation est délivré pour une durée de 10 ans. Toutefois, elle peut être accordée pour une durée inférieure si la nature et les caractéristiques des rejets ou les activités exercées le rendent nécessaire.

Article 46. Conditions d'admissibilité des eaux usées non domestiques

Les rejets doivent respecter à minima les principales caractéristiques suivantes (liste non exhaustive) :

Paramètres	Valeur limite d'émission
Demande Chimique Organique (DCO)	2 000 mg/l
Demande Biologique en Oxygène à 5800 mg/l jours (DBO5)	3*
Rapport DCO/DBO5	150 mg/l
Azote global (NGL)	120 mg/l
Ammonium (NH4+)	50 mg/l
Phosphore total (PT)	5,5 < pH < 8,5
Potentiel Hydrogène (pH)	600 mg/l
Matières en suspension (MES)	0,2 mg/l
Cadmium (Cd)	0,5 mg/l
Chrome (Cr)	0,5 mg/l
Cuivre (Cu)	0,05 mg/l
Mercure (Hg)	0,5 mg/l
Nickel (Ni)	0,5 mg/l
Plomb (Pb)	2 mg/l
Zinc (Zn)	10 mg/l
Indices hydrocarbures	Extractibles à 150 mg/l
l'Hexane	500 mg/l
Chlorures	400 mg/l
Sulfates	

*si la concentration en DCO est supérieure à 500 mg/l

Toutefois, le Service Assainissement Vire Normandie peut décider d'imposer des conditions de déversement différentes si :

- ✓ la nature et les caractéristiques des rejets,

- ✓ les contraintes imposées par les procédés industriels et artisanaux,
 - ✓ les caractéristiques des ouvrages du réseau d'assainissement,
 - ✓ d'autres réglementations.
- Le permis ou le justificatif Le Service Assainissement Vire Normandie motive cette décision dans l'arrêté d'autorisation. L'autorisation de déversement peut prescrire un programme d'autosurveillance (mesures de la quantité et de la qualité des effluents déversés).
- La dilution des eaux usées est interdite. En aucun cas, elle ne doit constituer un moyen de respecter les valeurs fixées par l'arrêté d'autorisation et le présent règlement.

Article 47. Délivrance de l'autorisation de raccordement et de déversement

L'autorisation de raccordement et de déversement est accordée à titre personnel, préalable et révocable sans indemnité.

Conformément à l'article L 1331-10 du code de la Santé publique, l'absence de réponse du Service Assainissement Vire Normandie dans un délai de quatre mois à compter de la date de réception par le Service Assainissement Vire Normandie de la demande d'autorisation de déversement, vaut rejet de celle-ci.

Le demandeur ne peut commencer à déverser ses eaux usées non domestiques que si l'autorisation lui a été expressément notifiée.

Toute modification des conditions décrites dans la demande ayant permis la délivrance de l'autorisation ayant un impact sur la quantité ou la qualité des eaux usées rejetées devra être signalée et pourra entraîner la délivrance d'une éventuelle nouvelle autorisation qui prescrira, si nécessaire, la modification des installations privées.

Lorsque la signature d'une convention spéciale de déversement est prévue par l'arrêté d'autorisation de déversement, elle constitue une condition suspensive à la prise d'effet de l'arrêté d'autorisation.

En outre, il est précisé que les dispositions de l'arrêté d'autorisation peuvent être modifiées de manière temporaire ou définitive, notamment si les prescriptions applicables au service public d'assainissement venaient à être changées.

Article 48. Autorisation des ensembles immobiliers

Lorsque la demande de raccordement porte sur un ensemble immobilier (zone artisanale, commerciale, etc...) ayant vocation à accueillir des établissements soumis aux régimes des eaux non domestiques, l'autorisation est délivrée sous réserve du respect par ces établissements des dispositions du présent règlement.

L'autorisation de déversement délivrée au propriétaire ou gestionnaire de l'ensemble immobilier pourra prévoir un partage de responsabilités en cas de non-respect de la réglementation par les établissements présents dans cet ensemble.

Chaque établissement déversant des eaux usées non domestiques dans le réseau privé d'un ensemble immobilier raccordé au réseau public de collecte doit effectuer la demande prévue en vue d'obtenir une autorisation de déversement individuelle.

Article 49. Régularisation des immeubles et établissements raccordés sans autorisation

L'exploitant d'un établissement produisant des eaux usées non domestiques, raccordé au réseau public de collecte des eaux usées sans autorisation, présente au Service Assainissement Vire Normandie une demande de régularisation.

L'acceptation des eaux usées non domestiques dans le réseau public peut alors être totale ou partielle ; le cas échéant, la régularisation de ces raccordements et déversement ne prendra effet que sous réserve de mise en œuvre d'ouvrages ou d'installations permettant de satisfaire aux obligations du présent règlement.

Si l'exploitant de l'établissement demande la régularisation de son déversement dans le réseau public et que ce dernier est réalisé via des réseaux privatifs appartenant à un ensemble immobilier lui-même raccordé aux réseaux publics de collecte sans autorisation, le Service Assainissement Vire Normandie engage également une procédure de régularisation de l'ensemble immobilier.

Article 50. Cession et transfert de l'autorisation de déversement

L'autorisation ne peut être cédée, ni transférée au bénéfice d'un autre usager ou d'un autre établissement.

En cas de modification du statut juridique, de cession ou de fusion totale ou partielle de la société exploitant l'établissement, ce dernier en informe le Service Assainissement Vire Normandie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 51. Modification des conditions de déversement

Quel que soit le type d'eaux rejetées vers les réseaux publics, les propriétaires des immeubles ou établissements dont le raccordement a été accepté ou autorisé s'engagent à signaler au Service Assainissement Vire Normandie tous :

- ✓ travaux,
- ✓ changement de destination,
- ✓ extension de surfaces bâties ou non bâties,
- ✓ changement de raison sociale
- ✓ modification de l'activité,

ayant ou risquant d'avoir un impact sur la quantité ou la qualité des eaux rejetées. Le Service Assainissement Vire Normandie procède au réexamen des conditions d'acceptation des eaux suivant les modalités fixées au présent règlement.

Article 52. Remboursement des dépenses engagées pour l'exécution de la partie du branchement situées sous domaine public

Conformément à l'article L.1331-2 alinéa 1 du Code de la Santé Publique, le Service Assainissement Vire Normandie demande aux propriétaires le remboursement des dépenses entraînées par les travaux sur la partie des branchements située sous la voie publique, dans les conditions fixées par délibération du Conseil d'Administration du Service Assainissement Vire Normandie.

Les propriétaires en sont informés au préalable. Conformément à l'article L.1331-2 alinéa 2 du Code de la santé publique et à l'article 24 du présent règlement, le Service Assainissement Vire Normandie demande au propriétaire le remboursement des dépenses entraînées par les travaux sur la partie du branchement située sous la voie publique, effectués à sa demande, dans les conditions fixées par délibération du Conseil d'Administration du Service Assainissement Vire Normandie.

13. LES INSTALLATIONS PRIVEES D'ASSAINISSEMENT

Indépendamment du système public de collecte, chaque catégorie d'eaux définie ci-dessus fait l'objet d'un réseau distinct en propriété privée. La desserte intérieure de la propriété, parcelle ou unité foncière, sera donc constituée d'un réseau d'eaux usées et d'un réseau pluvial distinct, jusqu'en limite de propriété avec le domaine public. Dans le cas d'installations industrielles, un réseau d'eaux industrielles distinct des eaux usées sanitaires et des eaux pluviales, sera établi jusqu'en limite de propriétés avec le domaine public. Ce réseau pourra, suivant les prescriptions particulières de la convention spéciale de déversement, être assujéti à un branchement spécifique vers les réseaux publics.

Article 53. Dispositions générales des réseaux privatifs d'assainissement

L'ensemble des ouvrages en domaine privé doit respecter les dispositions du présent règlement.

Les installations privées sont conçues, réalisées et entretenues, à la charge et sous la responsabilité du propriétaire ou de l'utilisateur conformément aux dispositions du présent règlement et plus généralement suivant la réglementation sanitaire en vigueur, notamment les dispositions techniques des Documents Techniques Unifiés (DTU) relatifs à l'assainissement des bâtiments et de leurs abords.

Elles devront en outre respecter les prescriptions particulières énoncées notamment par les autorisations délivrées au titre du droit des sols (permis de construire, déclaration de travaux...) ou de toute autre demande d'autorisation administrative.

Article 54. Séparativité des réseaux privatifs

Indépendamment du système public de collecte, chaque catégorie d'eaux (usées, pluviales...) est collectée par le biais d'un réseau distinct, en propriété privée.

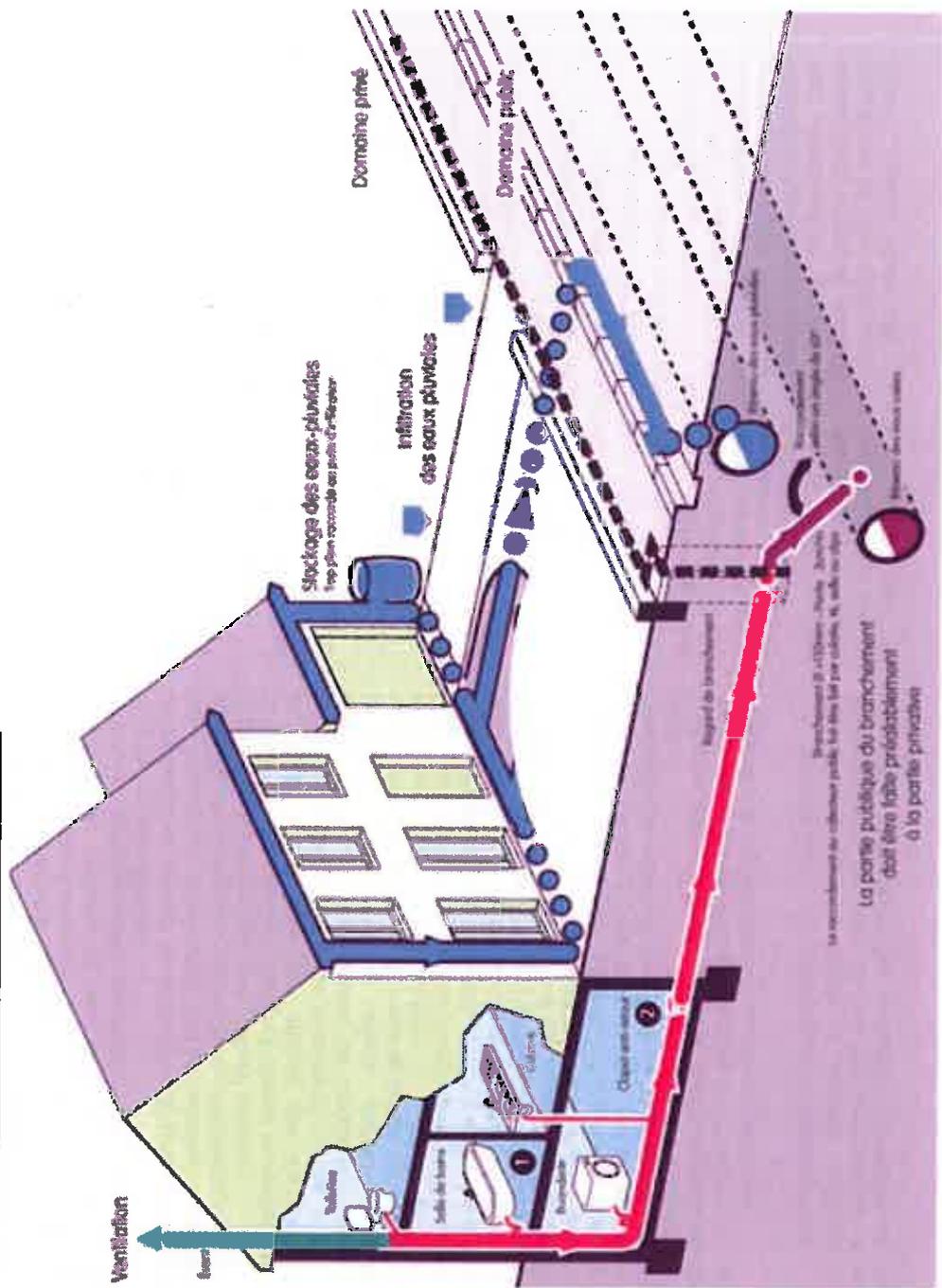
La desserte intérieure de la propriété privée sera constituée au minimum d'un réseau d'eaux usées et le cas échéant, d'un réseau d'eaux pluviales distinct jusqu'au regard de

branchement situé en limite de propriété sur le domaine public et/ou sur le domaine privé.

La séparativité des réseaux privatifs doit être respectée lors de tous travaux de construction ou de mise en conformité portant sur un bâtiment existant, neuf, en reconstruction ou en réhabilitation.

Sont interdits tous les dispositifs susceptibles de laisser les eaux usées ou les eaux pluviales pénétrer dans une conduite d'eau potable, soit par aspiration dû à une dépression accidentelle, soit par refoulement dû à une surpression.

Schéma de principe d'un réseau privatif d'assainissement



Article 55. Accessibilité aux réseaux

privatifs d'assainissement

L'ensemble des équipements du dispositif d'assainissement situés en domaine privé doit être visible et accessible en toutes circonstances aux agents des services d'assainissement et en particulier les regards de façade situés en propriété privée.

Article 56. Conception et réalisation des ouvrages et canalisations - dispositions générales

Tous les ouvrages appelés à recevoir des eaux usées ou des eaux pluviales doivent être construits en matériaux appropriés. Ils doivent être proportionnés aux quantités et qualités des effluents à recevoir.

Les pentes des canalisations, les rayons des parties courbes, les angles de raccordement sont choisis pour éviter toute stagnation et tout engorgement.

Les joints ne doivent pas être noyés dans la maçonnerie. Des regards facilement accessibles doivent être établis en nombre suffisant, disposés obligatoirement à chaque changement de direction. Ils sont fermés par des tampons hermétiques.

L'ensemble des installations doit être réalisé et maintenu en parfait état d'étanchéité.

Leurs parois intérieures doivent être lisses et imperméables. Les joints doivent être hermétiques.

Toutes dispositions doivent être prises pour éviter les effets du gel dans toutes les canalisations d'évacuation.

Article 57. Conception et réalisation des ouvrages et canalisations - dispositions particulières applicables aux eaux usées « non domestiques »

Conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique, le raccordement des immeubles ou des établissements produisant des eaux usées « non domestiques » est assorti de prescriptions particulières définies par l'autorisation spécifique de déversement.

Tout établissement générant des eaux usées « non domestiques » conçoit, construit et exploite des installations spécifiques lui permettant de rejeter ses eaux usées vers le réseau public, dans les conditions fixées par la

réglementation en vigueur, le présent règlement et l'autorisation spécifique de déversement.

En domaine privé, les eaux usées « non domestiques » et les eaux « assimilées domestiques » produites par un même établissement sont collectées par le biais de réseaux distincts. Chaque évacuation d'eaux non strictement domestiques d'un immeuble est matérialisée par un regard de visite.

La réunion des réseaux privatifs est réalisée au plus proche du regard de branchement.

Un dispositif de traitement ou de prétraitement des eaux usées non domestiques peut être imposé afin de respecter les valeurs limites d'émissions. Il est placé au plus proche de la source de pollution et une canalisation dédiée doit acheminer spécifiquement les eaux concernées jusqu'à l'ouvrage de prétraitement.

Un dispositif de mesure de débit et/ou de prélèvement des eaux rejetées peut être imposé à un emplacement adéquat et accessible à tout moment par le Service Assainissement Vire Normandie ou ses représentants dûment autorisés.

Un dispositif d'obstruction permettant d'isoler le réseau public du réseau privatif peut être imposé afin d'effectuer la fermeture temporaire en cas d'incidents ou de pollution particulière. De fait, des moyens de confinement (vannes, bassins, ...) sont mis en œuvre, entretenus, testés régulièrement et activés en tant que de besoin par l'usager, à sa charge et sous sa responsabilité.

Ces eaux confinées, de qualité ou de quantité différente de celles décrites dans l'autorisation de déversement, ne doivent pas, sans accord formel du Service Assainissement Vire Normandie, rejoindre le réseau public. Dans le cas contraire, et sans préjudice de la mise en œuvre par le Service Assainissement Vire Normandie des sanctions au titre des manquements au présent règlement, l'usager sera également chargé d'assurer à ses frais et sous sa responsabilité l'évacuation en centre de traitement ou de destruction de ces eaux.

Tout autre dispositif peut être imposé dans le cadre de l'arrêté d'autorisation de déversement susvisé afin d'assurer un rejet conforme à la réglementation et au présent règlement.

Article 58. Ouvrages en copropriété

Les branchements, ouvrages et réseaux communs à plusieurs unités foncières devront être accompagnés d'une convention, définissant les modalités d'entretien et de

réparation des branchements, des réseaux et des ouvrages, pour les eaux usées comme pour les eaux pluviales. L'ensemble des ouvrages et réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales appartenant à la copropriété sont maintenus en bon état de fonctionnement par la copropriété, à ses frais et sous sa responsabilité.

Article 59. Equipements

Les toilettes seront munies d'une cuvette siphonnée qui doit pouvoir être rincée par une chasse d'eau ayant un débit suffisant pour entraîner les matières fécales.

Les toilettes et cabinets d'aisance comportant un dispositif de désagrégation électromécanique ou de broyage des matières fécales, sont interdits dans tout immeuble neuf, quelle que soit son affectation.

Les immeubles bénéficiant d'une opération de rénovation ou réhabilitation, seront équipés de toilettes à effet de chasse, en lieu et place de ces dispositifs à broyeur ; les autorisations qui se rapportent à ces dispositifs seront alors supprimées.

Toutefois, à titre exceptionnel, en vue de faciliter l'aménagement de toilettes dans les logements anciens qui en sont totalement démunis, des autorisations pourront être accordées par le Service Assainissement Vire Normandie, dans les conditions techniques du règlement sanitaire départemental, en ayant notamment la garantie que :

- ✓ toutes les précautions ont été prises pour que l'installation ne provoque aucun reflux d'eaux vannes dans les appareils branchés sur le même réseau ;
- ✓ l'appareil soit conçu pour que son démontage en cas d'entretien ne puisse causer aucun dommage, ni inconvénient d'un point de vue sanitaire ;
- ✓ le raccordement ne soit en aucun cas effectué sur une canalisation réservée aux eaux pluviales ;

Les rejets au réseau d'assainissement collectif d'effluents issus de toilettes chimiques sont interdits.

Tous les appareils sanitaires raccordés doivent être munis de siphons empêchant la sortie des émanations provenant des réseaux publics et évitant l'obstruction des conduites par l'introduction de corps solides. Tous les siphons devront être conformes aux normes en vigueur.

Le raccordement de plusieurs appareils à un même siphon est interdit.

Aucun appareil sanitaire ne peut être raccordé sur la conduite reliant une cuvette de toilettes à la colonne de chute.

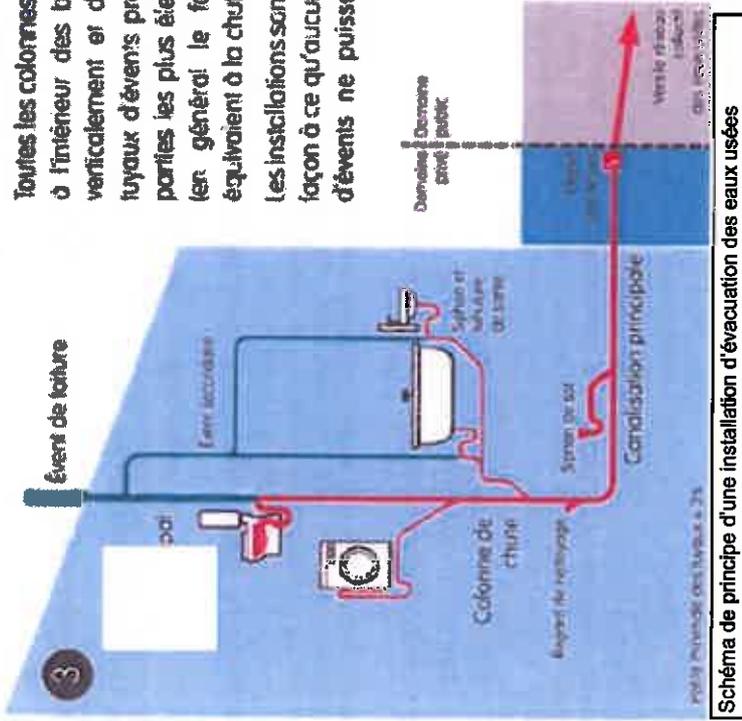


Schéma de principe d'une installation d'évacuation des eaux usées

Toutes les colonnes de chutes d'eaux usées à l'intérieur des bâtiments sont à poser verticalement et doivent être munies de tuyaux d'évents prolongés au-dessus des parties les plus élevées de la construction (en général le faîtage) d'un diamètre équivalent à la chute d'eaux usées.

Les installations sont conçues et réalisées de façon à ce qu'aucun siphonage des tuyaux d'évents ne puisse se produire, afin de ne pas permettre l'introduction de mauvaises odeurs à l'intérieur des habitations.

Article 61. Etanchéité des installations et protection contre le reflux des eaux

En vue d'éviter le reflux des eaux usées et pluviales dans les caves, sous-sols et cours lors de l'élévation exceptionnelle de leur niveau jusqu'à celui de la voie publique desservie, les réseaux privatifs en communication avec les réseaux publics - et notamment leurs joints - sont établis de manière à résister à la pression correspondante. De même, tous les regards situés sur des canalisations à un niveau inférieur à celui de la voie vers laquelle se fait l'évacuation doivent être normalement obturés par un tampon étanche résistant à ladite pression.

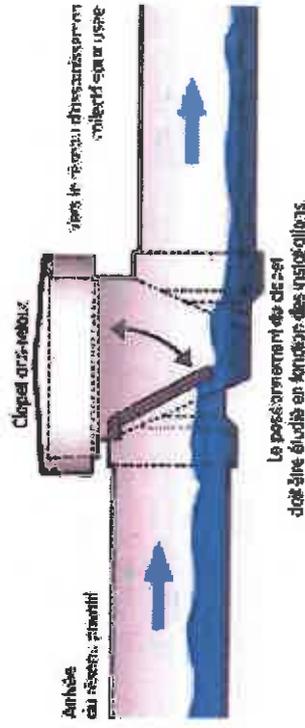
Lorsque des appareils d'utilisation sont installés à un niveau tel que leur orifice d'évacuation se trouve à un niveau inférieur à celui de la voie, toutes dispositions doivent être prises par le propriétaire pour s'opposer à tout reflux d'eaux usées ou

Article 60. Descente de gouttières
Les descentes de gouttières ne doivent servir en aucun cas à l'évacuation des eaux usées. Au cas où elles se trouveraient à l'intérieur de l'immeuble, les descentes de gouttières doivent être accessibles à tout moment, en étant munies de dispositifs adaptés.

Toutes les colonnes de chutes d'eaux usées à l'intérieur des bâtiments sont à poser verticalement et doivent être munies de tuyaux d'évents prolongés au-dessus des parties les plus élevées de la construction (en général le faîtage), d'un diamètre équivalent à la chute d'eaux usées. Les installations sont conçues et réalisées de façon à ce qu'aucun siphonage des tuyaux d'évents ne puisse se produire, afin de ne pas permettre l'introduction de mauvaises odeurs à l'intérieur des habitations. Le Service Assainissement Vire Normandie ne pourra être tenu responsable des désagréments dû à des manquements à ces dispositions techniques.

d'eaux pluviales provenant des réseaux publics en cas de mise en charge de celui-ci.

En toute circonstance, le propriétaire de l'immeuble est responsable du choix, de l'entretien et du bon fonctionnement des dispositifs de protection de ses installations (vannes, clapets anti-retour, relevage ou autres).



Article 62. Suppression des installations d'assainissement non collectif

En cas de raccordement d'un immeuble au réseau public d'eaux usées, l'installation d'assainissement non collectif existante est mise hors d'état de servir à cet usage, vidangée, désinfectée, puis comblée, démolie ou affectée à un autre usage par les soins et aux frais du propriétaire et ce dès l'établissement du branchement.

Dans l'hypothèse où le propriétaire ne respecte cette obligation, le Service Assainissement Vire Normandie se réserve le droit de mettre en œuvre les sanctions prévues au chapitre 14 du présent règlement.

Article 63. Obligation d'entretien et de maintien en bon état de fonctionnement

L'ensemble des ouvrages sous domaine privé nécessaires pour amener les eaux usées et le cas échéant les eaux pluviales à la partie publique du branchement doit être entretenu, maintenu en bon état de fonctionnement jusqu'au regard de branchement aux frais du propriétaire. Lorsque la desserte d'une construction exige la mise en place d'un système de relevage, les coûts de fonctionnement et d'entretien sont à la charge du propriétaire.

Lorsque les ouvrages privatifs comprennent des équipements nécessitant des modalités particulières d'entretien, de

réparation ou de renouvellement, elles doivent être mises en œuvre à une fréquence permettant de garantir leur fonctionnement optimal et l'absence d'atteinte à la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement. Outre l'application des prescriptions techniques des fabricants, des fréquences minimales d'entretien pourront être fixées par le Service Assainissement Vire Normandie dans le cadre des autorisations accordées.

Dans l'hypothèse où un manquement à la présente obligation serait constatée, le Service Assainissement Vire Normandie se réserve le droit de mettre en œuvre les sanctions prévues au chapitre 14 du présent règlement.

Article 64. Accès aux propriétés privées

Conformément aux dispositions de l'article L.1331-11 du Code de la Santé Publique, les agents du Service Assainissement Vire Normandie peuvent accéder aux propriétés privées pour :

1. fixer des prescriptions techniques pour la réalisation des raccordements des immeubles au réseau public de collecte des eaux usées et en contrôler l'application ;
 2. contrôler la qualité d'exécution et le maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement ;
 3. vérifier une fois le branchement réalisé, que les installations d'assainissement non collectif sont mises hors d'état de servir ou de créer des nuisances à venir,
 4. procéder d'office, aux frais du propriétaire défaillant, aux travaux indispensables de mise en conformité,
 5. assurer le contrôle des déversements d'eaux usées autres que domestiques et des utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique. En dehors des interventions d'urgence, un avis préalable de visite précisant le nom de l'agent du service est signifié à l'utilisateur.
- En cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions visées aux 1° à 4° du présent article, l'occupant est astreint à une sanction financière.
- En cas d'obstacle mis à l'accomplissement de la mission visée au 5° du présent article, le Service Assainissement Vire Normandie se réserve le droit, après une mise en demeure

restée sans effet, de mettre fin à l'autorisation accordée et de procéder à l'obturation du branchement.

Article 65. Contrôle des installations existantes en domaine privé – attestation de raccordement

En vertu de l'article L 1331-4 du code de la santé Publique le contrôle de raccordement au réseau public d'assainissement doit être effectué par la collectivité.

Ce contrôle est obligatoire pour les Services Eau et Assainissement Vire Normandie et sur l'ensemble de son territoire dans les conditions suivantes :

- Lors de toute modification des bâtiments (Déclaration d'Achèvement de Travaux) ;
- Lors de toute vente de bien immobilier ;
- Lors de la réalisation de raccordement sur la boîte de branchement si possible : opération réalisée tranchée ouverte permettant en cas de problème de corriger les défauts avant les travaux de finition ;
- Lors de l'achèvement de votre installation intérieure impérativement : opération visant à vérifier l'étanchéité, le bon écoulement de votre installation et la bonne séparation des eaux pluviales et des eaux usées.

Ces contrôles pourront être effectués à tout moment dans les regards de branchement ou en domaine privé, afin de vérifier si les effluents déversés dans les réseaux publics sont en permanence conformes aux prescriptions du présent règlement ou le cas échéant, des autorisations de déversement accordées.

En cas de non-conformité des installations, le Service Assainissement Vire Normandie adresse au propriétaire par écrit ses observations assorties d'un délai pour assurer la mise en conformité.

Dans l'hypothèse où le propriétaire ne réalise pas les travaux dans le délai imparti ou que les travaux ne sont pas réalisés conformément aux prescriptions fixées par le Service Assainissement Vire Normandie celui-ci adresse par écrit une mise en demeure au propriétaire détaillant de procéder aux travaux de mise en conformité de ses installations. Si cette mise en demeure n'est pas satisfaite dans le délai imparti, la mise en conformité sera effectuée d'office par le Service Assainissement Vire Normandie, aux frais du propriétaire.

Le contrôle de branchement en assainissement collectif est gratuit lors de la création du branchement, lors d'une demande pour Déclaration d'Achèvement de Travaux ou si l'

est réalisé à l'initiative de la collectivité ou lors d'une remise en conformité.

Il est en revanche payant en cas de vente du bien immobilier, conformément aux tarifs indiqués en annexe de ce règlement et disponible sur simple demande.

Article 66. Attestation de conformité du raccordement

Le contrôle est formalisé par une attestation de raccordement remis par les Services Eau et Assainissement Vire Normandie, dont la validité ne peut excéder trois années.

Article 67. Contrôle des travaux de branchements dûment autorisés – certificat de conformité

Le Service Assainissement Vire Normandie contrôle les travaux de raccordement aux réseaux publics durant leur exécution et vérifie les essais préalables à leur réception. Le propriétaire ou s'il est différent, le titulaire de l'autorisation de raccordement ou l'entreprise qu'il mandate prend rendez-vous avec le Service Assainissement Vire Normandie avant le début du remblaiement de la fouille, à défaut la conformité ne pourra pas être constatée.

Dans le cas où des désordres ou des anomalies seraient constatés sur les travaux en cours, le Service Assainissement Vire Normandie informe le propriétaire ou s'il est différent, le titulaire de l'autorisation de raccordement qu'il doit assurer les modifications nécessaires à la mise en conformité à ses frais.

Dans le cas où des désordres ou des anomalies seraient constatés par le Service Assainissement Vire Normandie, ce dernier adresse par écrit une mise en demeure au propriétaire de procéder aux travaux de modifications demandés. Si cette mise en demeure n'est pas satisfaite dans le délai imparti, la mise en conformité sera effectuée d'office par le Service Assainissement Vire Normandie aux frais du propriétaire.

Dans un délai d'un mois après la fin des travaux, le propriétaire devra fournir au Service Assainissement Vire Normandie un plan de récolement des travaux réalisés conformément aux prescriptions notifiées lors de l'acceptation du raccordement.

A l'issue de ce contrôle, un certificat de conformité est délivré si le raccordement respecte les prescriptions de l'autorisation de raccordement susvisée.

En l'absence de contrôle et/ou de récolement, il ne peut pas être délivré de certificat de conformité des travaux.

Article 68. Dispositions particulières relatives au contrôle des installations d'assainissement des eaux pluviales et eaux usées autres que domestiques

Dans le cadre des contrôles réalisés sur les immeubles raccordés aux réseaux publics afin de déverser leurs eaux pluviales, leurs eaux usées assimilées domestiques ou leurs eaux usées non domestiques, il peut aussi être demandé la mise à disposition d'éléments relatifs à l'entretien et au fonctionnement des installations spécifiques en place. Indépendamment de l'autosurveillance effectuée sur les rejets par l'usager au titre des autorisations de déversement, des prélèvements et contrôles pourront être effectués à tout moment par le service d'assainissement dans les regards de façade ou en domaine privé, afin de vérifier si les effluents déversés dans les réseaux publics sont en permanence conformes aux prescriptions du présent règlement ou des autorisations de déversement.

Article 69. Participation aux frais d'attestation de conformité du raccordement

En contrepartie de la mission de contrôle de conformité exercée par le Service Assainissement Vire Normandie, le demandeur est astreint à payer une participation financière fixée dans les conditions prévues par délibération du Service Assainissement Vire Normandie. En outre, en cas d'absence du demandeur au rendez-vous fixé d'un commun accord, un dédommagement financier forfaitaire sera imposé au demandeur, conformément aux tarifs en vigueur pour les prestations liées au Service Assainissement Vire Normandie.

14. SANCTIONS ET VOIE DE RECOURS

Article 70. Dispositions générales

Dans le cadre de l'application du présent règlement, les propriétaires seront tenus responsables du manquement aux obligations qui leur incombent même si ces manquements sont le fait de leurs locataires ou de manière générale des occupants de l'immeuble ou d'un tiers intervenant.

Les établissements titulaires d'une autorisation de déversement, qu'ils soient propriétaires ou locataires, sont responsables, à leurs frais, des manquements aux obligations imposées par cette autorisation et la convention spéciale de déversement qui, le cas échéant, la complète.

Par ailleurs, sous réserve des conditions prévues par la réglementation en vigueur les sanctions mises en œuvre au titre du présent règlement peuvent être cumulatives. Sauf dispositions contraires, elles sont précédées d'une mise en demeure adressée par écrit en recommandé avec accusé de réception à la personne concernée.

En tout état de cause, leur application ne fait pas obstacle, le cas échéant, à l'engagement de procédure contentieuse par le Service Assainissement Vire Normandie.

Enfin, en cas de manquements au présent règlement et en particulier, en cas de détériorations ou de dommages faits sur les réseaux et ouvrages publics, le Service Assainissement Vire Normandie se réserve le droit de mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour déterminer l'origine du dommage et le cas échéant faire cesser les faits à l'origine de ce manquement.

Le Service Assainissement Vire Normandie se réserve le droit de demander à ce que soit mis à la charge du contrevenant les dépenses de toutes natures, qu'il aura été amené à supporter.

Les sommes comprendront, le cas échéant :

- ✓ les frais d'analyses, de contrôles et de recherche du responsable.
- ✓ les frais de remise en état des ouvrages, de déplacements, de personnel.

En outre, s'il est prouvé que les dommages, y compris ceux causés aux tiers, sont dus à la négligence, à l'imprudence ou à la malveillance d'un usager, le Service Assainissement Vire Normandie se réserve le droit de demander la prise en charge

du coût des interventions publiques qui ont été nécessaires au titre de la réparation du dommage.

Article 71. Cas des dommages causés par des ouvrages souterrains

En cas de dommages causés aux réseaux et équipements d'assainissement, par toute intervention d'un gestionnaire d'ouvrages tel que défini aux articles R554-1 et R554-2 du Code de l'Environnement, ce dernier est mis en demeure de faire cesser le dommage. Il en est de même lorsqu'un incident sur un ouvrage entraîne un risque pour les réseaux et équipements associés d'assainissement.

La mise en demeure est accompagnée du rapport dressé par les services gestionnaires de l'assainissement constatant la présence desdits ouvrages dans l'emprise des réseaux d'assainissement ou la détérioration de ces derniers suite à une intervention quelconque liée auxdits ouvrages.

Le gestionnaire des ouvrages en cause est invité à constater le dommage. Les travaux de remise en état ou de déplacement des ouvrages en cause sont effectués par celui-ci à ses frais.

La remise en état des ouvrages d'assainissement endommagés est effectuée par le Service Assainissement Vire Normandie aux frais du gestionnaire des ouvrages en cause. Ces frais font l'objet d'un titre de recettes émis par le Trésor Public.

Article 72. Sanction financière

Conformément aux dispositions de l'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique, et sans préjudice des autres dispositions du présent règlement, le propriétaire qui ne s'est pas conformé aux obligations définies ci-dessous est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance d'assainissement.

Cette somme peut être majorée dans une proportion fixée et dans la limite de 100%, par délibération du Service Assainissement Vire Normandie, pour la ou les compétences qu'il exerce sur son territoire.

Cette sanction financière est appliquée dans les cas suivants

- ✓ en cas de non-respect de l'obligation de raccordement,
- ✓ en cas de non-respect des prescriptions techniques fixées pour la réalisation des raccordements des eaux usées domestiques,

- ✓ en cas de non-conformité aux conditions définies dans l'autorisation de raccordement d'eaux usées non domestiques,
- ✓ en cas de non-respect de l'obligation de mettre hors service les anciennes fosses et autres équipements d'assainissement non collectif,
- ✓ en cas de défaut d'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées.

Article 73. Exécution d'office des travaux par le service gestionnaire

Conformément aux dispositions de l'article L.1331-6 du Code de la Santé Publique, et sans préjudice des autres dispositions du présent règlement, si le Service Assainissement Vire Normandie constate l'un des manquements suivants :

- ✓ non-respect de l'obligation de raccordement des eaux usées domestiques,
- ✓ non-respect des prescriptions techniques fixées par le Service Assainissement Vire Normandie pour le raccordement des immeubles au réseau public de collecte des eaux usées,
- ✓ non-respect de l'obligation de mettre hors service les anciennes fosses et autres équipements d'assainissement non collectif,
- ✓ défaut d'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées,

Il adressera par écrit au propriétaire de l'immeuble concerné une mise en demeure de procéder, dans un délai déterminé, aux travaux indispensables de mise en conformité.

En cas de mise en demeure restée infructueuse, le Service Assainissement Vire Normandie pourra procéder d'office et aux frais du propriétaire aux travaux susvisés.

Le Service Assainissement Vire Normandie se fera ainsi rembourser l'ensemble des dépenses engagées par l'émission d'un titre de recettes.

Article 74. Mesures de sauvegarde

En cas de non-respect des conditions définies dans le présent règlement, portant atteinte à la sécurité du personnel d'exploitation, troublant gravement soit l'évacuation des eaux usées et/ou pluviales, soit l'état et/ou le fonctionnement des ouvrages, le Service Assainissement Vire Normandie pourra mettre en demeure l'usager par lettre recommandée avec accusé de réception, de cesser immédiatement tout déversement irrégulier.

En cas d'urgence ou lorsque les rejets sont de nature à constituer un danger immédiat, le branchement peut être obtenu sur-le-champ sur constat d'un agent du Service Assainissement Vire Normandie et aux frais du contrevenant ; l'usager en sera tenu informé.

Pour tout litige qui opposerait un usager au Service Assainissement Vire Normandie, le Tribunal d'Instance de Vire Normandie : 4, rue Berthout – BP 37 – 14504 Vire Normandie Cedex – Tél : 02 31 67 44 40, est compétent.

Article 75. Exclusions de responsabilité

En cas de dommages en propriété privée, tel que le reflux d'eaux usées, survenu notamment lors d'interventions d'entretien (par exemple curage), le Service Assainissement Vire Normandie ou ses représentants dûment habilités ne pourront être tenus pour responsables, si les installations privatives ne sont pas conformes aux prescriptions du présent règlement ou de l'autorisation de déversement.

En outre, en cas d'événements exceptionnels ayant les caractéristiques de la force majeure, le Service Assainissement Vire Normandie ne peut être tenu pour responsable des dommages qui en résulteront.

Article 76. Sanctions pénales

Les manquements au titre du présent règlement constitutifs d'une infraction pénale sont recherchés et constatés conformément à la réglementation en vigueur et pourront le cas échéant, donner lieu à des poursuites devant les juridictions compétentes.

Article 77. Voies de recours

Toute décision prise en application du présent règlement peut être contestée, dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant la juridiction compétente. Préalablement à la saisine de cette juridiction, un recours gracieux peut être adressé au Président du Service Assainissement Vire Normandie.

Sauf disposition contraire, toute demande adressée à l'administration n'ayant donné lieu à aucune réponse express dans le délai de deux mois à compter de sa réception, est réputée avoir fait l'objet d'une décision implicite de rejet susceptible d'être contestée selon les délais et voies de recours précitées.

Dans le cas où le plus haut niveau de recours interne ne lui aurait pas donné satisfaction, l'usager peut s'adresser au Médiateur de l'Eau (informations et coordonnées disponibles sur www.mediation-eau.fr) pour rechercher une solution de règlement à l'amiable.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Oblét :

**Affaires Foncières et Développement
Economique**

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

**Parc d'Activités « Les Neuvillières » -
Constitution de réserves foncières
au titre de l'extension future du parc**

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Le Parc d'Activités Les Neuvillières se déploie aujourd'hui sur 30 ha. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) prévoit des extensions à l'ouest jusqu'à la RD n° 109 (rue de la Sorrière) et au nord jusqu'à la RD 674 (route de Saint-Lô). A terme, le Parc est susceptible de se développer sur 43 ha environ supplémentaires et serait alors connecté aux parcs d'activités de la Papillonnière et du Gast via la voie de contournement ouest.

Au sein de l'emprise des futures extensions du parc d'activités Les Neuvillières, Mme Denise MERILLE est propriétaire, sur ces emprises du développement futur, d'un ensemble foncier de près d'un hectare qu'elle serait disposée à céder à la collectivité aux conditions suivantes :

Propriétaire vendeur	Mme Denise MERILLE																										
Acquéreur	Commune de Vire Normandie																										
Adresse des parcelles	Chemin rural de la Milousière – VIRE – 14500 VIRE NORMANDIE																										
Références cadastrales des parcelles à acquérir	<table border="1"> <thead> <tr> <th>SECTION</th> <th>PARCELLE</th> <th>SURFACE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>114</td> <td>7 950 m²</td> </tr> <tr> <td>A</td> <td>121</td> <td>260 m²</td> </tr> <tr> <td>A</td> <td>122</td> <td>290 m²</td> </tr> <tr> <td>A</td> <td>123</td> <td>480 m²</td> </tr> <tr> <td>AS</td> <td>15p</td> <td>730 m²</td> </tr> <tr> <td>AS</td> <td>16</td> <td>411 m²</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL surface</td> <td>10 121 m²</td> </tr> </tbody> </table>			SECTION	PARCELLE	SURFACE	A	114	7 950 m ²	A	121	260 m ²	A	122	290 m ²	A	123	480 m ²	AS	15p	730 m ²	AS	16	411 m ²	TOTAL surface		10 121 m²
SECTION	PARCELLE	SURFACE																									
A	114	7 950 m ²																									
A	121	260 m ²																									
A	122	290 m ²																									
A	123	480 m ²																									
AS	15p	730 m ²																									
AS	16	411 m ²																									
TOTAL surface		10 121 m²																									
Prix d'acquisition	15 200 € (1,50 €/m ²)																										
Autres conditions de l'acquisition	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Terrains libres de toute occupation notamment agricole. ▪ Frais de mutation à la charge exclusive de la commune de Vire Normandie. 																										
Etude notariale chargée de la transaction	Etude de Maître BASNIER, notaire à Vire Normandie.																										

Suivant l'avis favorable de la Commission « Affaires Foncières, Développement Economique, Tourisme » et du Bureau Municipal, Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider l'acquisition auprès de Mme Denise MERILLE des parcelles cadastrées n° A 114-121-122 – 123 et AS n° 15P – 16 aux conditions susmentionnées.

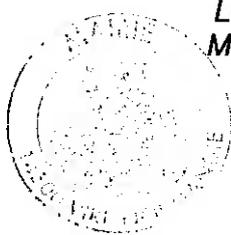
.../...

- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition en l'étude de Maître BASNIER, notaire à Vire Normandie, ainsi que tout document relatif à cette transaction.
- Habilitier Monsieur le Maire, ou son représentant, à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions permettant de réduire la charge financière de cette acquisition foncière et, le cas échéant, à signer les conventions s'y rapportant. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours par lequel le requérant doit être admis à l'annulation de l'acte dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

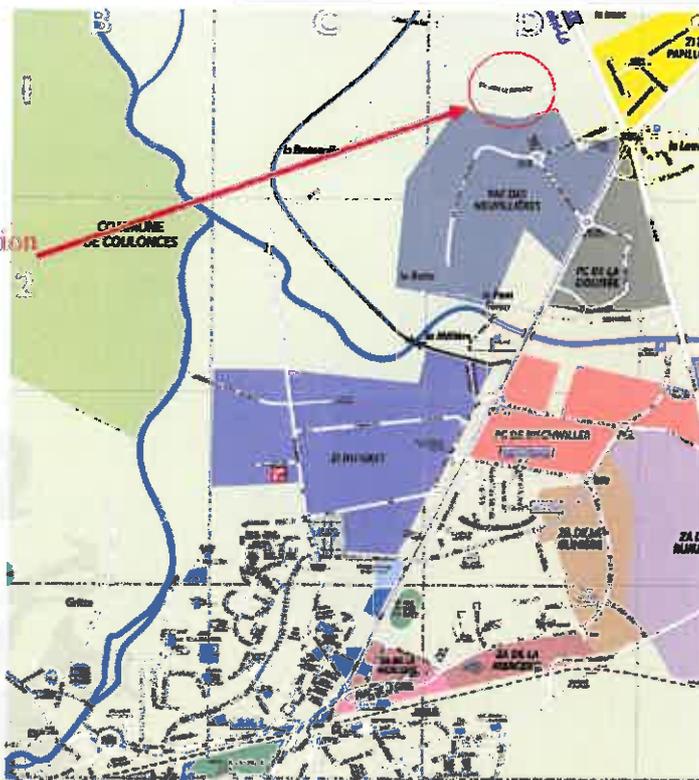
Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné certifie que
 l'acte ci-dessus a été adopté par le conseil municipal le 30 DEC. 2016
 et a été enregistré au registre de la commune le 30 DEC. 2016
 Le Maire 30 DEC. 2016

PLAN DE LOCALISATION

Projet d'acquisition foncière



ORTHOPHOTOPLAN





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 31

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coufontaines :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Emmanuel SEBERT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHALVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Daniel LECLERCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVEIL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérémie MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREAL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystal ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBBS
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBBS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttémel-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			M. GIRARD
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Héléne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Amaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoit LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			M. BIDEI
Madame Marie-José LARIVIERE	<input checked="" type="checkbox"/>			M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUN
Madame Cindy BAUDRON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINGENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

**Affaires Foncières et Développement
Economique**

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

**Parc d'Activités « La Papillonnière »
- Vente d'un terrain au bénéfice de la
SOFICOM –
Modification d'une condition de
cession**

Monsieur Serge COUASON donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Par délibération du 26 septembre 2016, le conseil municipal a décidé de céder à la SOciété Fiduciaire et COMptable (SOFICOM) un terrain de 1 720 m² sur le Parc d'Activités La Papillonnière en vue de permettre une extension de ses locaux d'activités.

Afin de maîtriser le délai de concrétisation du projet motivant la cession foncière, la vente ne peut intervenir qu'après obtention d'un permis de construire que l'acheteur doit obtenir dans un délai maximum de 12 mois compté à partir de la délibération du 26 septembre.

SOFICOM évalue le délai de concrétisation de son projet à plus de 12 mois. Aussi, elle sollicite une majoration du délai d'obtention de son permis de construire.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Affaires Foncières, Développement Economique, Tourisme » et du Bureau Municipal, Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider de majorer le délai d'obtention du permis de construire conditionnant la vente de 12 à 24 mois,
- préciser que les autres conditions de cession prévues à la délibération du 26 septembre 2016 demeurent inchangées. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 19 DEC. 2016

publié-notifié le : 19 DEC. 2016

A VIRE le : 19 DEC. 2016

Le Maire



*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Modification proposée au conseil municipal du 19.12.2016

Parc d'activités « La Papillonnière »
Schéma récapitulatif des délais de réalisation du programme de construction sur terrain d'activités à acquérir

Délibération Commune de Vire Normandie

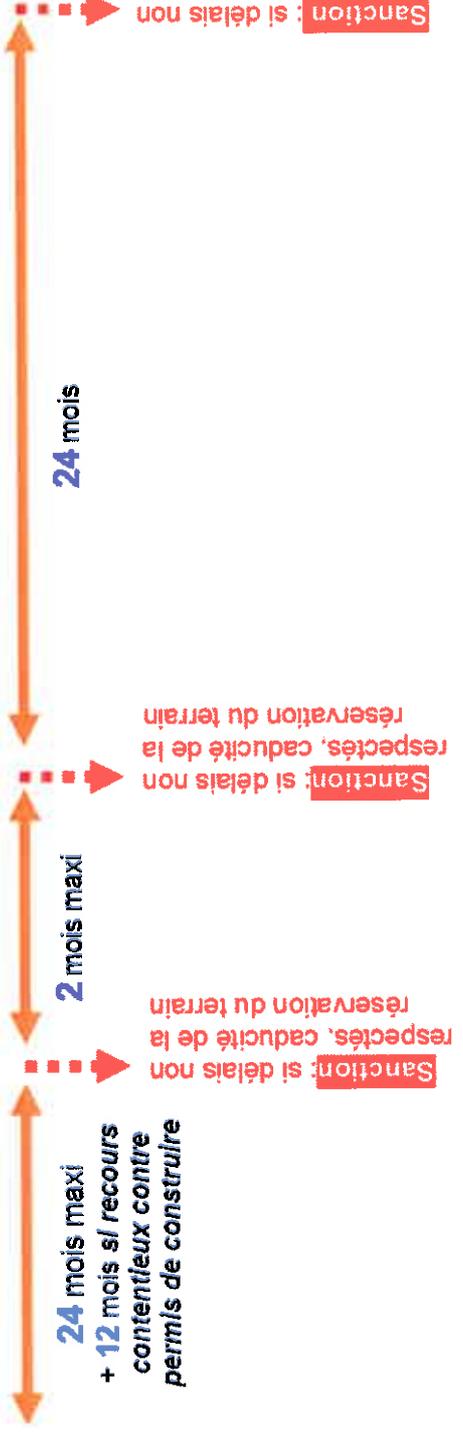
- valide le projet motivant l'implantation.
- décide la cession.

Dépôt – instruction puis délivrance du permis de construire et purge délais de recours

Vente de la parcelle réservée

Achèvement complet du programme de construction motivant l'acquisition de la parcelle réservée

- Certificat de conformité de construction à notifier à la Commune de Vire Normandie sous 2 mois suivant l'achèvement.



Point de départ du rétroplanning de cession



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 31

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, d'abord convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLIARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Daniel LECLERCQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVEIL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérôme MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREQOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Meud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Talleyende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystal ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU			<input checked="" type="checkbox"/>	M. BALLE
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttain-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Hélène LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Marcel LEGRAND		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Jocelyne LEPRINCE				
Monsieur Benoît LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			M. CHENEL
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		

Commune déléguée de Vauduy :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASNON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

**Affaires Foncières et Développement
Economique**

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

**Parc d'Activités « La Papillonnière »
- Vente d'un terrain au bénéfice de la
SOFICOM –
Modification d'une condition de
cession**

Monsieur Serge COUASON donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Par délibération du 26 septembre 2016, le conseil municipal a décidé de céder à la SOciété Fiduciaire et COMptable (SOFICOM) un terrain de 1 720 m² sur le Parc d'Activités La Papillonnière en vue de permettre une extension de ses locaux d'activités.

Afin de maîtriser le délai de concrétisation du projet motivant la cession foncière, la vente ne peut intervenir qu'après obtention d'un permis de construire que l'acheteur doit obtenir dans un délai maximum de 12 mois compté à partir de la délibération du 26 septembre.

SOFICOM évalue le délai de concrétisation de son projet à plus de 12 mois. Aussi, elle sollicite une majoration du délai d'obtention de son permis de construire.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Affaires Foncières, Développement Economique, Tourisme » et du Bureau Municipal, Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider de majorer le délai d'obtention du permis de construire conditionnant la vente de 12 à 24 mois,
- préciser que les autres conditions de cession prévues à la délibération du 26 septembre 2016 demeurent inchangées. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 19 DEC. 2016

publié-notifié le : 19 DEC. 2016

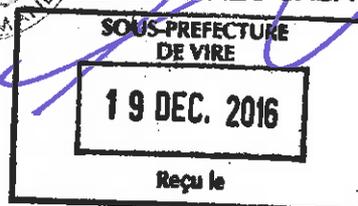
A VIRE le : 19 DEC. 2016

Le Maire



*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Modification proposée au conseil municipal du 19.12.2016

Parc d'activités « La Papillonnière »
Schéma récapitulatif des délais de réalisation du programme de construction sur terrain d'activités à acquérir

Délibération Commune de Vire Normandie

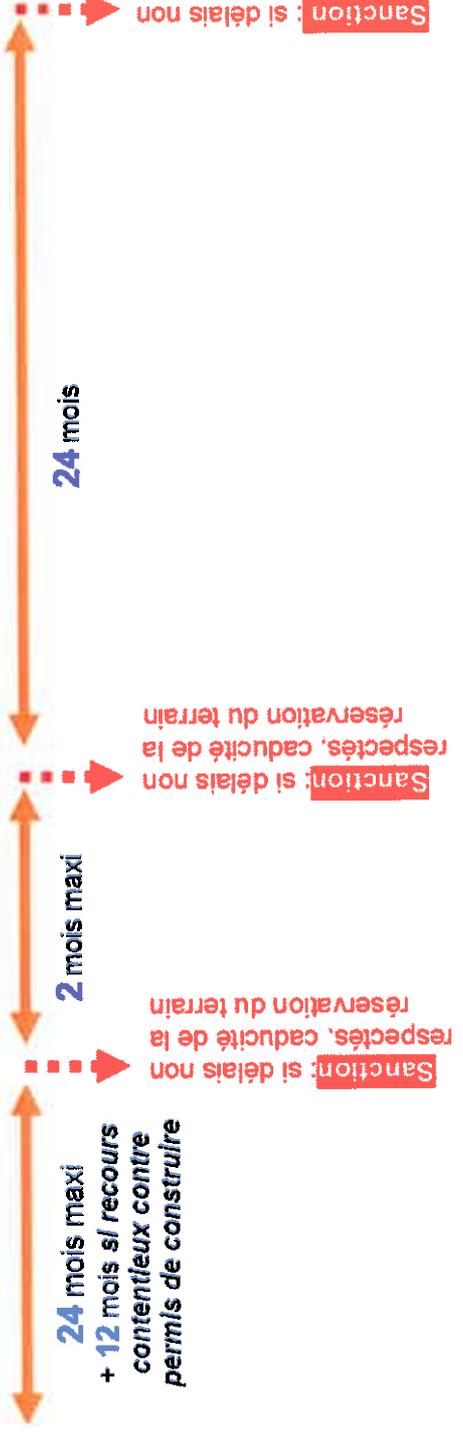
- valide le projet motivant l'implantation.
- décide la cession.

Dépôt – instruction puis délivrance du permis de construire et purge délais de recours

Vente de la parcelle réservée

Achèvement complet du programme de construction motivant l'acquisition de la parcelle réservée

- Certificat de conformité de construction à notifier à la Commune de Vire Normandie sous 2 mois suivant l'achèvement.



Point de départ du rétroplanning de cession



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 31

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, d'abord convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLIARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Daniel LECLERCQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVEIL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérôme MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREQOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Meud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Talleyende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystal ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU			<input checked="" type="checkbox"/>	M. BALLE
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttain-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Hélène LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Marcel LEGRAND		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Jocelyne LEPRINCE				
Monsieur Benoît LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			M. CHENEL
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		

Commune déléguée de Vauduy :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			Mme BIHEL
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN			<input checked="" type="checkbox"/>	M. MENARD
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASNON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

**Affaires Foncières / Développement
Economique**

**Parc d'Activités « La Papillonnière »
- Suppression totale du CR n°11 et
partielle du CR n°14**

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Par délibération du 26 septembre dernier, le conseil municipal a donné un avis de principe favorable à la mise en œuvre de la procédure de suppression du chemin rural n° 11 dit de la Millière et d'une partie du chemin rural n° 14 dit du Bosc, qui ne sont plus affectés à l'usage du public, en vue de les intégrer aux emprises cessibles du parc d'activités ou aux futures voiries et espaces verts du programme.

Conformément aux dispositions du code rural, la suppression de ces chemins ruraux a fait l'objet d'une enquête publique prescrite par arrêté du 28 septembre 2016. L'enquête, qui s'est déroulée du 15 au 31 octobre 2016, n'a suscité aucune observation du public.

A l'issue de cette enquête, Mme Catherine de la GARANDERIE, commissaire-enquêteur, a, dans ses conclusions du 17 novembre 2016, émis un avis favorable à la procédure de suppression du CR n° 11 et d'une partie du CR n° 14.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Affaires Foncières, Développement Economique, Tourisme » et du Bureau Municipal, Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider la suppression du chemin rural n° 11 dit de la Millière et d'une partie désaffectée du chemin rural n° 14 dit du Bosc,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la publicité de cette suppression de chemins ruraux. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



**Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,**

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné **ATTESTE** que

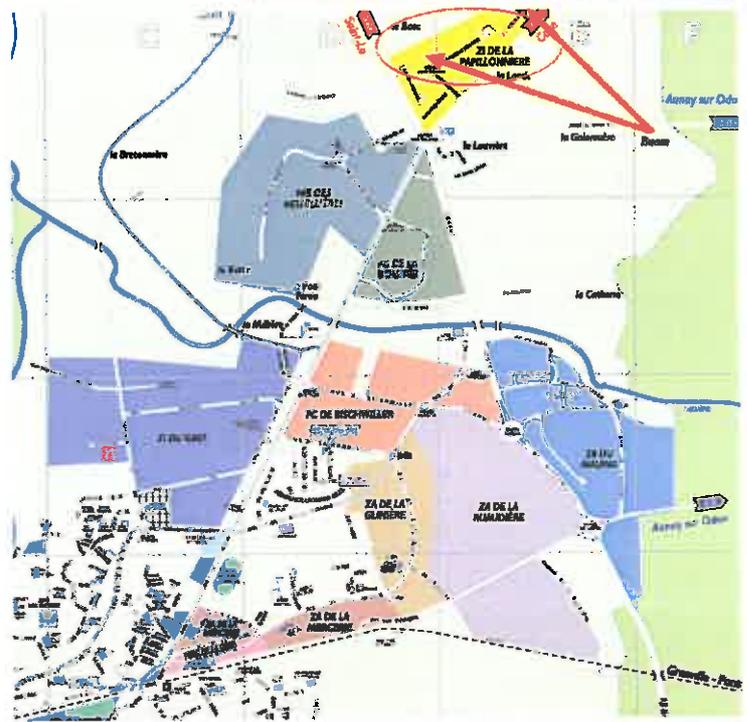
Le présent acte a été reçu par la Préfecture le : **30 DEC. 2016**

publié au Journal Officiel le : **30 DEC. 2016**

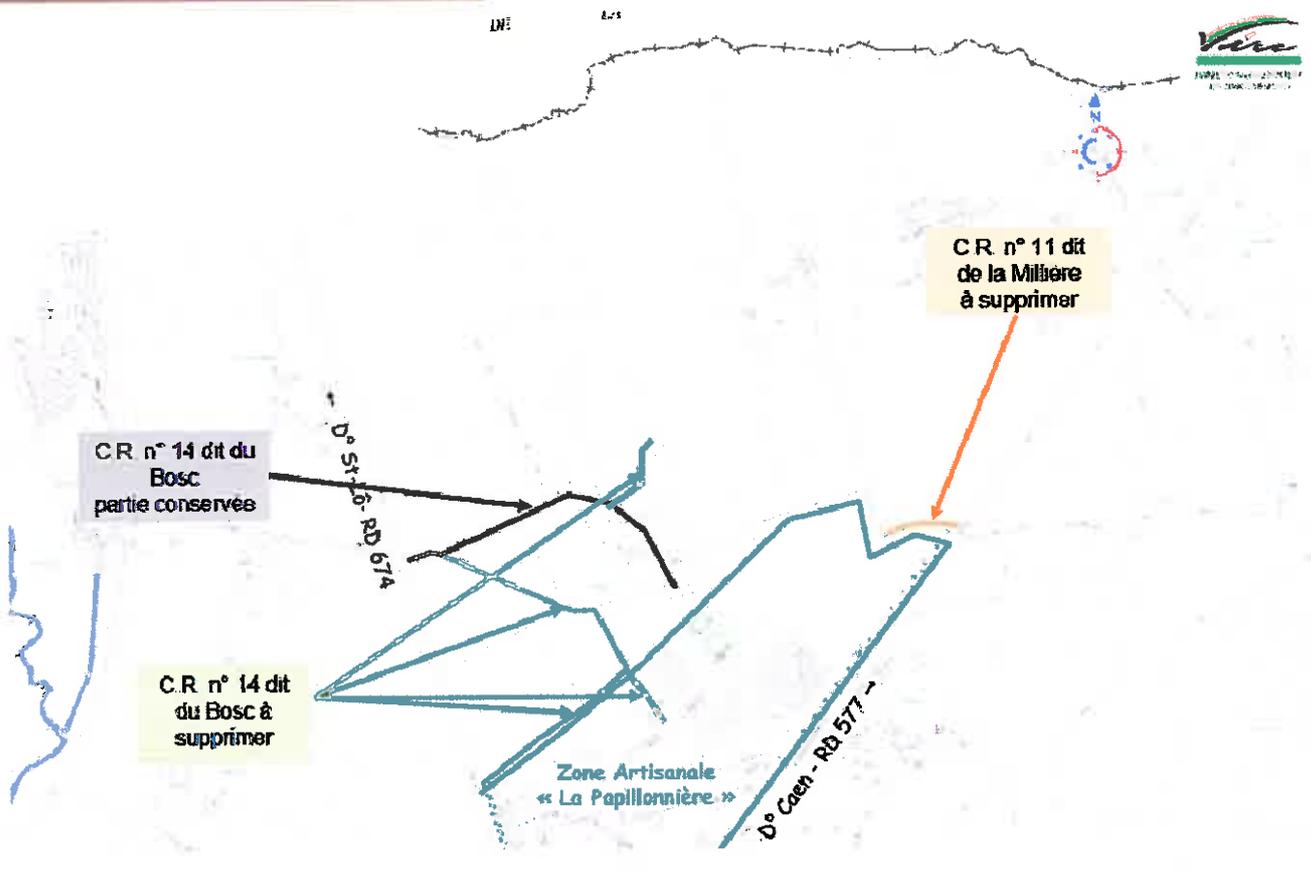
A VIRE le : **30 DEC. 2016**
Le Maire



PLAN DE SITUATION



PLAN MASSE





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 31

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Daniel LECLERCQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEIL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérémie MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREQOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNALT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER Mme ROBES
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marline ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvia ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truquemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Hélène LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Amaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie DESLANDES	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Marcel LEGRAND		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Jocelyne LEPRINCE	<input checked="" type="checkbox"/>			M. CHENEL
Monsieur Benoit LETINTURIER				
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUIER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			Mme SEGUIN
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Cindy BAUDRON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASNON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur JérémY FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

**Affaires Foncières / Développement
Economique**

**Programme PIPA –
Lancement des études
environnementales et du permis de
lotir**

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Le Maire informe au Conseil Municipal
peut faire l'objet d'un
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00



Mes Chers Collègues,

L'année 2016 s'est caractérisée par la concrétisation de nombreux projets économiques ayant fortement entamés les disponibilités foncières au sein des parcs d'activités.

Or, la production de terrains viabilisés prêts à l'emploi au sein d'un nouveau parc d'activités, même en disposant du foncier correctement localisé au Plan Local d'Urbanisme (PLU), implique, en amont, un important délai d'études urbaines et environnementales.

Les travaux de voirie du Pôle Environnement, en cours d'achèvement, ont permis de viabiliser, depuis la route de Caen (RD 577), les emprises dédiées aux trois programmes de valorisation des déchets : usine de méthanisation, déchèterie et plate-forme de compostage/quai de transfert.

Cette opération constitue la première tranche opérationnelle du programme de Parc Industriel de la Papillonnière (PIPA) qui se déploiera sur un foncier de 22 ha connecté, à l'ouest, à la route de Saint-Lô (RD 674), au sud à la ZA de la Papillonnière actuelle.

Ainsi, à terme, le Parc de la Papillonnière composé de la ZA actuelle, du Pôle Environnement et du PIPA, constituera un espace dédié à l'activité économique de 54 ha connecté aux deux principales routes départementales du territoire par trois giratoires.

En prélude à la réalisation des travaux de viabilisation du programme PIPA, la mise en œuvre de trois études est nécessaire sur cette emprise :

- l'étude d'impact,
- le dossier Loi sur l'eau (autorisation),
- le permis de lotir.

Le coût de ces études est évalué à 12 000 € HT.

Afin d'éviter de ne pas être en mesure d'accompagner des projets d'implantation ou de développement d'activités économiques, faute de foncier aménageable à brève échéance et suivant l'avis favorable de la Commission « Affaires Foncières, Développement Economique, Tourisme » et du Bureau Municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider de lancer des études urbaines et environnementales (permis de lotir, étude d'impact, dossier loi sur l'eau) nécessaires à l'aménagement futur du programme PIPA,

- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'instruction de ces trois dossiers,

- habiliter Monsieur le Maire, ou son représentant, à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions permettant de réduire la charge financière de ces études et, le cas échéant, à signer les conventions s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER



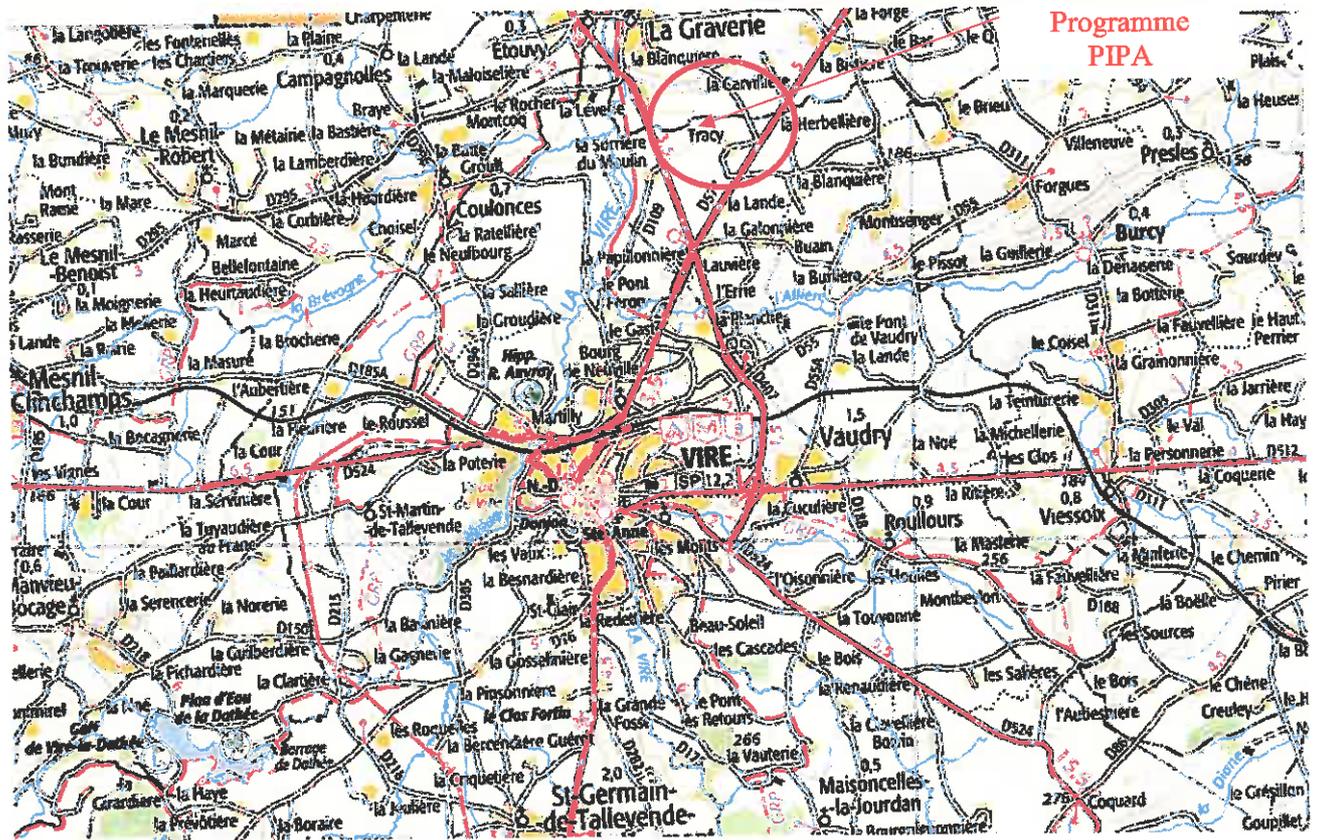
Reçu en sous-préfecture le : 28 DEC. 2016

Publié au Journal Officiel le : 28 DEC. 2016

A VIRE le : 29 DEC. 2016

Le Maire

PLAN DE SITUATION



PLAN MASSE





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 31

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, d'abord convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLIARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Daniel LECLERCQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVEIL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérôme MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumort :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystal ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUÉDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MUILOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttainville-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Hélène LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Christelle MARIE				
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Arnaud RAOULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Bernard VINCENT				

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Marcel LEGRAND		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Jocelyne LEPRINCE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît LETINTURIER				M. CHENEL
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			Mme BIHEL
Monsieur Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Angé HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			M. BIDEI
Madame Marie-José LARVIERE	<input checked="" type="checkbox"/>			M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE			<input checked="" type="checkbox"/>	Mme SEGUIN
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Cindy BAUDRON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			M. COUASNON
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Philippe MALLEON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Affaires Foncières / Développement Economique

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Programme PIPA –

Signature d'une convention de servitude avec ENEDIS pour la mise en souterrain de la ligne HTA surplombant AGRIGAZ

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Dans le cadre des travaux de desserte électrique du Pôle Environnement, il y a lieu de déplacer et d'enfouir un tronçon de la ligne haute tension aérienne surplombant le terrain dédié au projet d'unité de méthanisation Agrigaz.

Cette opération nécessite l'établissement d'une servitude sur les terrains communaux traversés par ce nouveau réseau en vue de permettre à ENEDIS la gestion ultérieure de ses équipements.

Cette servitude porterait donc sur :

NATURE DES TRAVAUX	EMPRISE CONCERNEE PAR LE PROJET DE SERVITUDE
Déplacement puis mise en souterrain de la ligne HTA	Parcelle A n° 258 et 780

La constitution de cette servitude s'opèrerait sans droit à indemnité et serait régularisée ultérieurement par acte authentique aux frais exclusifs de la société ENEDIS.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Affaires Foncières, Développement Economique, Tourisme » et du Bureau Municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude annexée à la présente, relative à l'opération ci-avant détaillée, puis l'acte authentique de régularisation de servitude auprès de l'étude notariale retenue par la société ENEDIS ainsi que tout document relatif à ce dossier. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'opposition pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire soussigné ATTESTE que

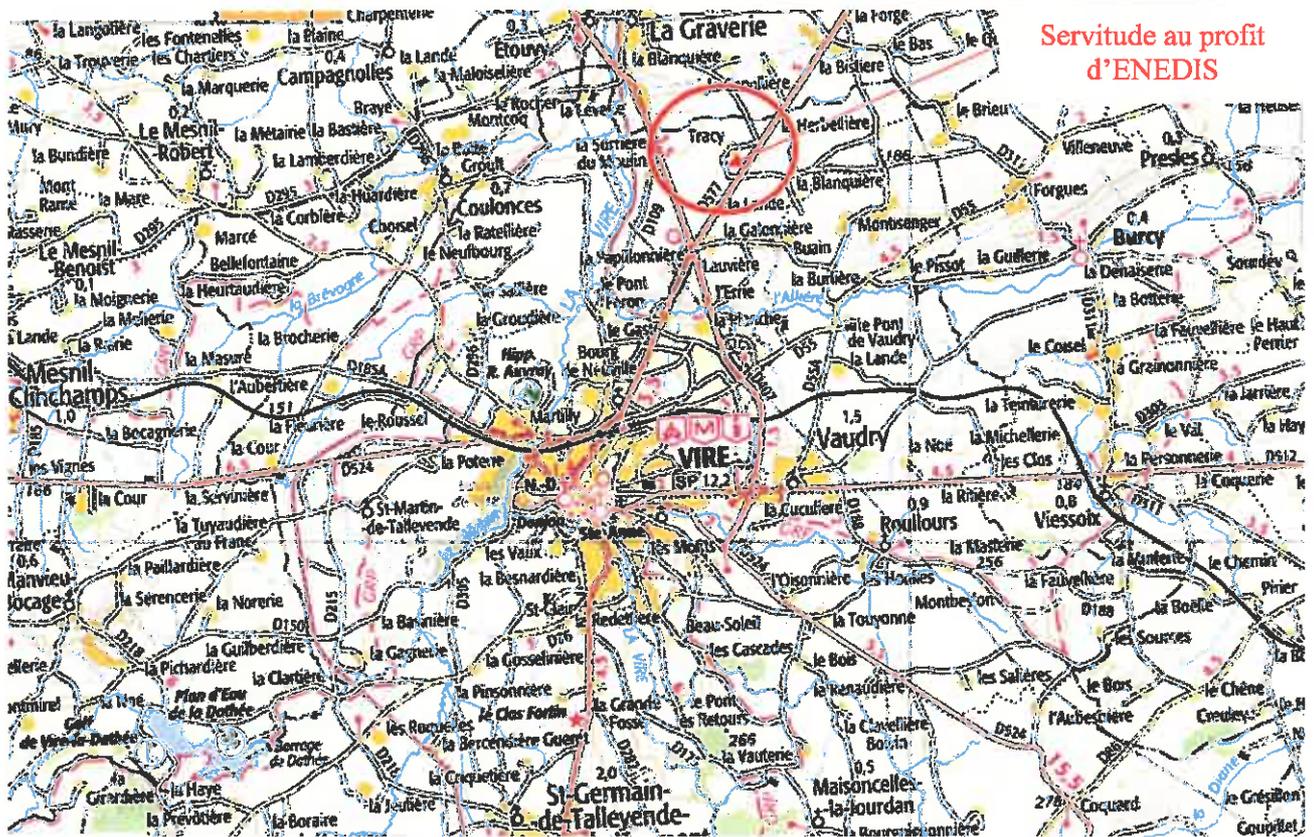
Le présent acte a été copié sous préfecture le : 30 DEC. 2016

publié-notifié le : 30 DEC. 2016

A VIRE le : 30 DEC. 2016

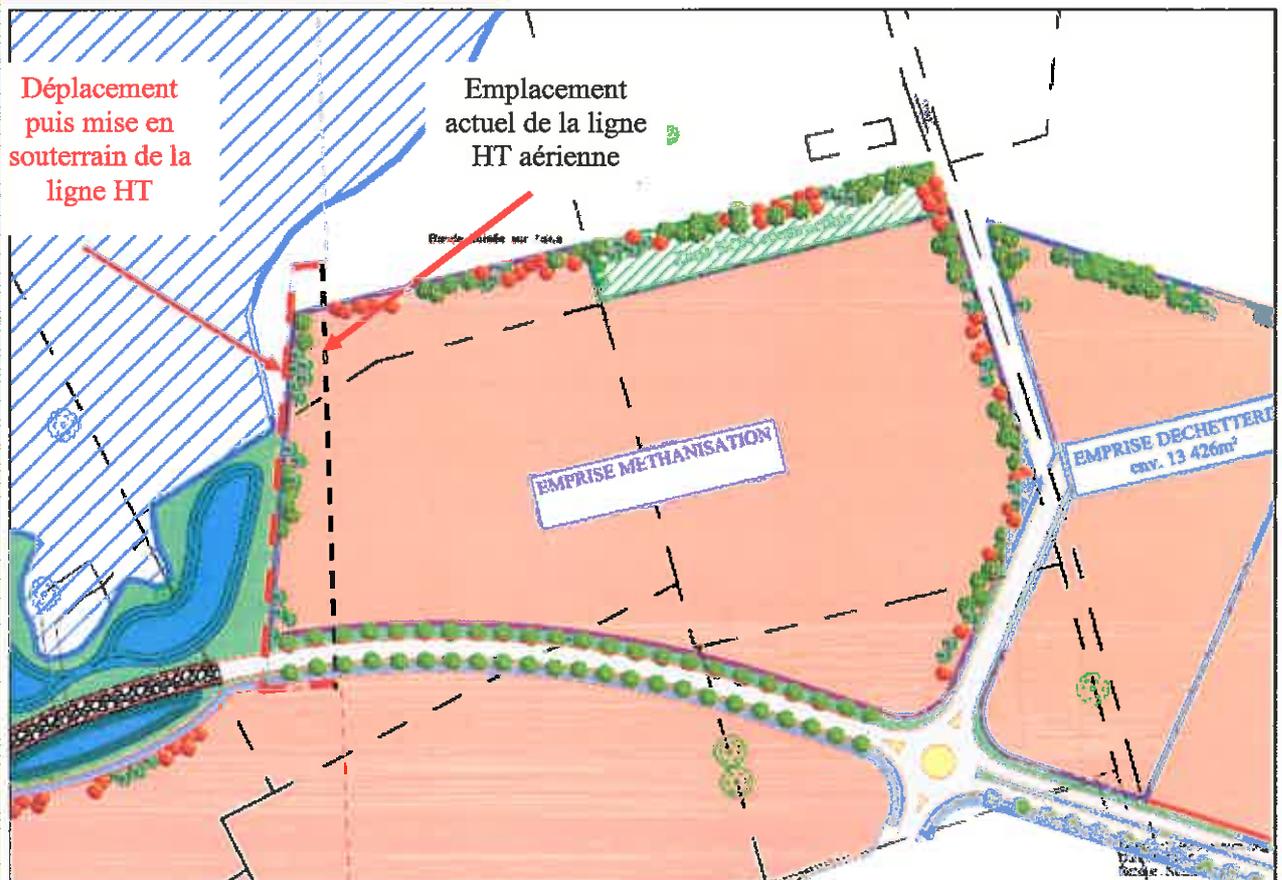
Le Maire

PLAN DE SITUATION



Servitude au profit d'ENEDIS

PLAN MASSE



Déplacement puis mise en souterrain de la ligne HT

Emplacement actuel de la ligne HT aérienne

EMPRISE METHANISATION

EMPRISE DECHETTERIE env. 13 426m²



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 31

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coufontaines :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalis LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANGREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-B-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHALVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Daniel LECLERCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVEIL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérémie MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TROEL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Yaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Christel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDÔT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULO	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Joël DROUILLON	<input checked="" type="checkbox"/>			M. GIRARD
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Héléne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	<input checked="" type="checkbox"/>			M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoit LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Angé HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			M. BIDEL
Madame Marie-José LARIVIERE	<input checked="" type="checkbox"/>			M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUN
Madame Cindy BAUDRON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Franche BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



CONVENTION DE SERVITUDES

PROJET

Commune de : Vire
 Département : CALVADOS

Ligne ligne électrique souterraine : 20 000 Volts

N° d'affaire Enedis : DB22DZ7067 Mise en souterrain ligne HTA site AGRIGAZ VIRE

Entre les soussignés :

Enedis, SA à direction et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 808 442- TVA Intracommunautaire FR 86444608442, représentée par M. Olivier Lagne, agissant en qualité d'Adjoint au directeur délégué rattachement et ingénierie, dûment habilité à cet effet, désignée ci-après par " Enedis "

Et
 d'une part,
 d'autre part,

Nom : **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VIRE** représenté(e) par son (sa) ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil en date du

Demeurant à : BP 70074, 73 RUE D AUNAY, 14500 VIRE

Téléphone(s) :

Né(e) à :

Agissant en qualité Propriétaire des bâtiments et terrains ci-après indiqués

(*) Si le propriétaire est une société, une association, un GFA, indiquer la société, l'association, représentée par M ou Mme suivi de l'adresse de la société ou association.

(*) Si le propriétaire est une commune ou un département, indiquer « représenté(e) par son Maire ou son président ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal ou du Conseil Général en date du.....

désigné ci-après par « le propriétaire »

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que les parcelles ci-après lui appartiennent :

Commune	Parcelles	Section	Numéro de parcelle	Lien(s)-file	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, passages, bois, forêt ...)
Vire		A	288	LE BOSQ.	
Vire		A	778	LE BOSQ.	

Le propriétaire déclare en outre, conformément au décret n° 70-492 du 11 juin 1970, que les parcelles, ci-dessus désignées sont actuellement (*) :

- non exploitée(s)
- exploitée(s) par-lui-même
- exploitée(s) par

qui sera indemnisé directement par Enedis en vertu dudit décret s'il les exploite lui de la construction de la/les lignes électrique(s) souterraine(s). Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur.

(* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité tant par les articles L.323-4 à L.323-9 du Code de l'Énergie que par le décret n° 70-492 du 11 juin 1970, vu le décret n° 67-888 du 5 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits, sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 - Droits de servitudes consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur les parcelles, ci-dessus désignées, le propriétaire reconnaît à Enedis, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

1./ Etablir à demeure dans une bande de 3 mètre(s) de large, 1 canalisation(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'arrivon 178 mètres ainsi que ses accessoires.

1.2/ Etablir et poser des bornes de repérage.

1.3/ Sans coffret

1.4/ Effectuer l'élagage, l'entretien, l'éclairage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages, gèrent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation, en vigueur.

1.5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Enedis veille à laisser toutes servitudes existantes dans un état similaire à celui qui existait avant l'intervention(s).

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1er.

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des

générale, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.
Le propriétaire s'engage également à porter atteinte à la sécurité desdits ouvrages.

Il pourra toutefois :

- élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et l'ouvrage(s) visé(s) à l'article 1er, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur
- planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fil soit à une distance supérieure à deux mètres des ouvrages.

ARTICLE 3 - Indemnités

3.1/ A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices matériels de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1er, Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 7 ci-après :

- au propriétaire qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro (0 €).
- Le cas échéant, à l'exploitant qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro (0 €).

Dans le cas des terrains agricoles, cette indemnité sera évaluée sur la base des protocoles agricoles¹ conclus entre la profession agricole et Enedis, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abutages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet d'une indemnité variable suivant la nature du dommage, soit au propriétaire soit à l'exploitant, fixés à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

¹ Protocoles "dommages permanents" et "dommages instantanés" relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles

ARTICLE 4 - Responsabilités

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 5- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 6 - Entrée en vigueur

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

En regard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

ARTICLE 7 - Formalités

La présente convention ayant pour objet de confier à Enedis des droits plus étendus que ceux prévus par l'article L323-4 du Code de l'énergie, pourra être authentifiée, en vue de sa publication au service de la Publicité Foncière, par acte notarié, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis.

Elle vaut, dès sa signature par le propriétaire, autorisation d'implanter l'ouvrage décrit à l'article 1er.

Nonobstant ce qui précède, le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées, par les ouvrages électriques définis à l'article

1er, les termes de la présente convention.

Fait en QUATRE ORIGINALS et passé à

Le

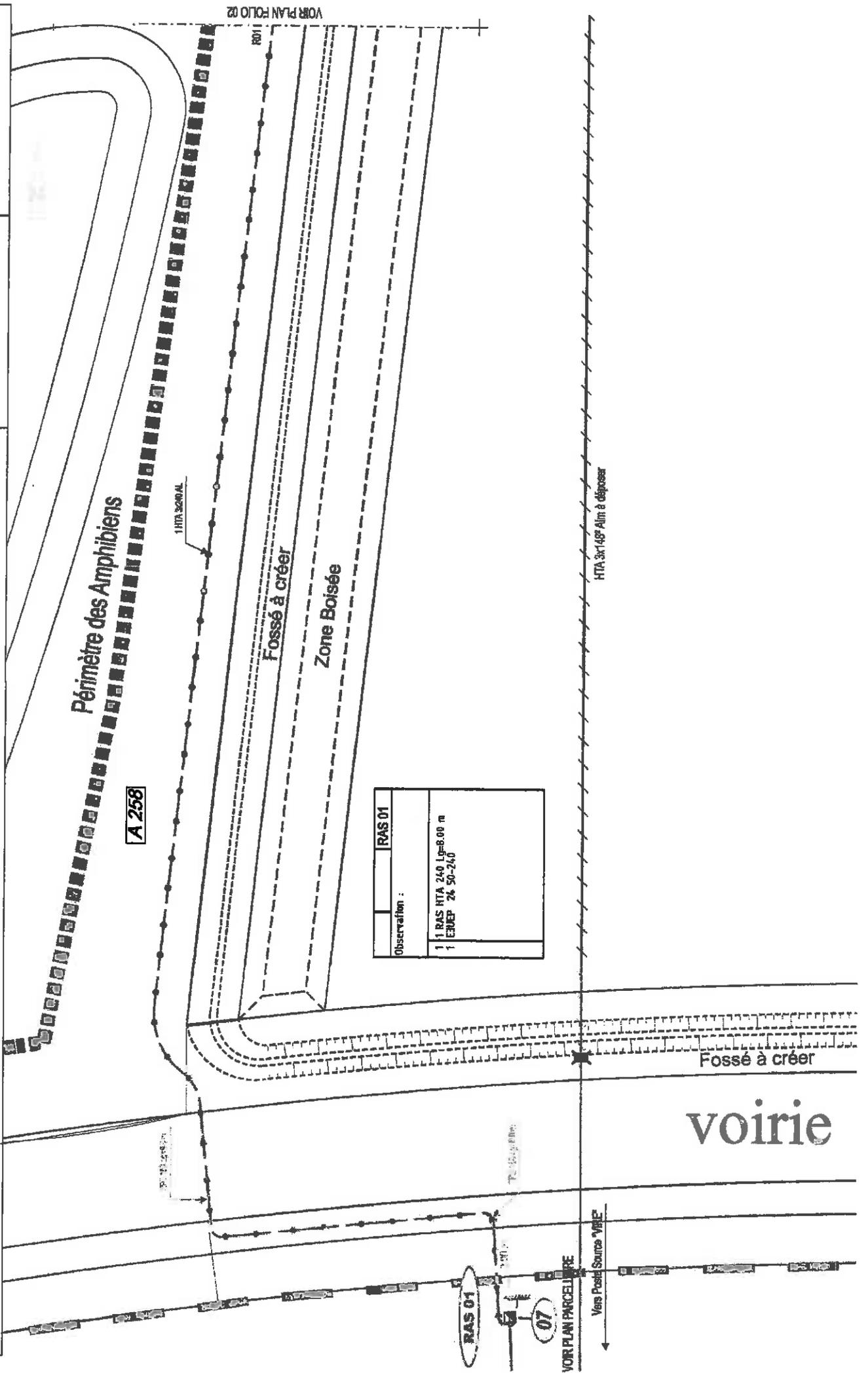
Nom Prénom	Signature
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VIRE représentée(s) par son (ses) ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du	

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"

(2) Parapher les pages de la convention et signer les plans

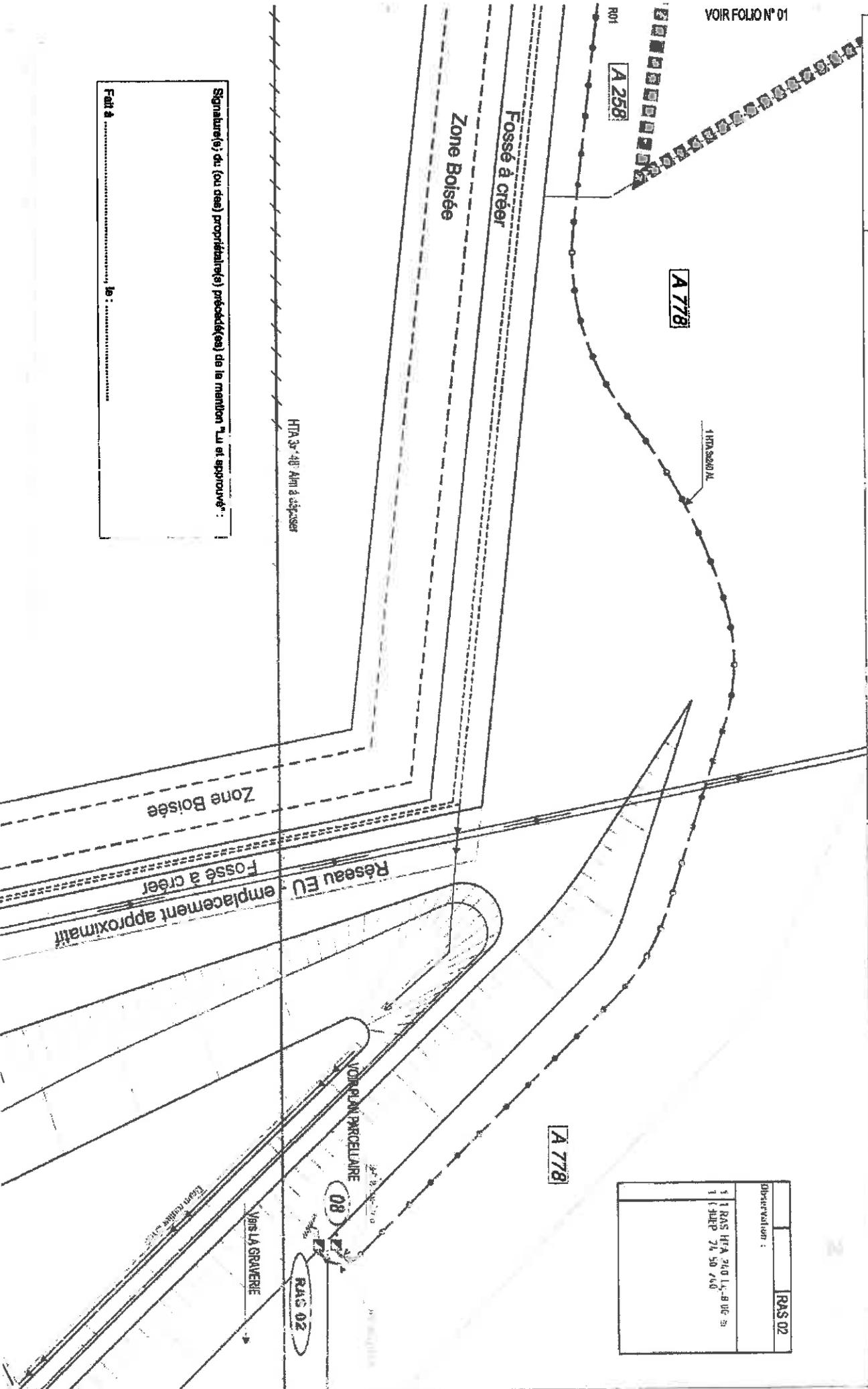
Cadre réservé à Enedis

A le



VOIR PLAN FOLIO 02

VOIR FOLIO N° 01



Signature(s) du (ou des) propriétaire(s) précédé(s) de la mention "Lu et approuvé" :
 Fait à :

Observation :	RAS 02
1 1 RAS HTA 2x0 Lx-B 06 50 1 1 RASP 75 50 1x0	



CONVENTION DE SERVITUDES

PROJET

Commune de : Vire
 Département : CALVADOS
 Des ouvrages électriques : 20 000 Volts
 N° d'affaire Enedis : DB22/027067 Mise en souterrain ligne HTA site AGRIGAZ VIRE

Entre les soussignés :

Enedis, SA à direction et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles, 92078 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442- TVA intracommunautaire FR 6644699442, représentée par M. Olivier Lagrel, agissant en qualité d'Adjoint au directeur délégué recouvrement et ingénierie, dûment habilité à cet effet, désigné ci-après par " Enedis "

Et
 d'une part,
 M., ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil en date du
 Demeurant à : BP 70076, 73 RUE D AUNAY, 14500 VIRE
 Téléphone :
 N°(s) à :
 Agissant en qualité Propriétaire des bâtiments et terrains ci-après indiqués

(*) Si le propriétaire est une société, une association, un GPA, Indiquer la société, l'association, représentée par M ou Mme suivi de l'adresse de la société ou association.
 (**) Si le propriétaire est une commune ou un département, indiquer « représenté(e) » par son Maire ou son président ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal ou du Conseil Général en date du.....
 désigné ci-après par « le propriétaire »

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :
 Le propriétaire déclare que les parcelles ci-après lui appartenant :

Casement	Profite	Section	Numéro de parcelle	Libre-dé	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, passages, bois, forêts...)
Vire		A	258	1.E.BOSQ.	
Vire		A	259	1.E.BOSQ.	

Le propriétaire déclare en outre, conformément au décret n° 70-492 du 11 Juin 1970, que les parcelles, ci-dessus désignées sont actuellement (*) :

- non exploitée(s)
- exploitée(s) par lui-même
- exploitée(s) par

qui sera indemnisé directement par Enedis en vertu du(du) décret s'il les exploite lors de la construction des ouvrages. Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur.

(* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terres agricoles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité tant par les articles L323-4 à L323-6 du Code de l'Énergie que par le décret n° 70-492 du 11 Juin 1970, vu le décret n° 87-888 du 8 octobre 1987, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits, sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 - Droits de servitudes consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur les parcelles, ci-dessus désignées, le propriétaire reconnaît à Enedis, que cette propriété soit classé ou non, bête ou non, les droits suivants :

- 1./ Etablir à demeure :
 - f support(s) (équipés ou non)
- et
- 0 ouvrages(s) pour conducteurs aériens d'électricité à l'extérieur des murs ou façades consistant sur la voie publique ou sur les talus ou terrasses des bâtiments.

Pour les supports, les dimensions approximatives au sol (fondations comprises) sont respectivement :

- Support n°1 : 1.50 cm x 1.50 cm
- Support n°2 : 5.20 cm x 3.20 cm

1.2/ Faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus des dites parcelles désignées sur une longueur totale d'environ mètre(s).

1.2/ Sans coffret

1.4/ Effectuer l'élagage, l'entretien, l'abattage ou le débranchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênant leur pose ou pourrissement, chute ou croissance occasionnant des dommages aux ouvrages, étant précisé que Enedis pourra effectuer ces travaux au propriétaire si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur.

1.5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété les agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages élab

Établis.

Enedis veille à laisser (au/les parcelle(s) concerné(s) dans un état similaire à celui qui existait avant son/ses) interventions au titre des présentes.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'annulation ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1er.

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'empresse des ouvrages définis à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité desdits ouvrages.

Il pourra toutefois :

- glaver des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et l'ouvrage(s) visé(s) à l'article 1er, les distances de protection prescrites par le règlementation en vigueur
- planter des arbres de part et d'autre de la nappe des conducteurs aériens, à condition que la somme d'un arbre, supposé tomber perpendiculairement sur cette nappe de conducteurs, reste toujours, au cours de la chute, à une distance supérieure à celle prescrite par le règlementation en vigueur.

ARTICLE 3 - Indemnités

3.1/ A titre de compensation temporaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1er, Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 7 ci-après :

- au propriétaire qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro (0 €).
- Le cas échéant, à l'agriculteur qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro (0 €).

Dans le cas des terrains agricoles, cette indemnité sera évaluée sur la base des protocoles agricoles¹ conclus entre la profession agricole et Enedis, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abrisages et élagages d'arbres indennisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire soit à l'exploitant, fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

¹ Protocoles "dommages permanents" et "dommages instantanés" relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles

ARTICLE 4 - Responsabilités

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'installable.

ARTICLE 5 - Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 6 - Entrée en vigueur

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

En égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

ARTICLE 7 - Formalités

La présente convention ayant pour objet de conférer à Enedis des droits plus étendus que ceux prévus par l'article L.323-4 du Code de l'énergie, pourra être authentifiée, en vue de sa publication au service de la Publicité Foncière, par acte notarié, les frais du dit acte restant à la charge d'Enedis.

Elle vaut, dès sa signature par le propriétaire, autorisation d'implanter l'ouvrage décrit à l'article 1er.

Nonobstant ce qui précède, le propriétaire s'engage, dès maintenant, à signer la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquerront des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de localité.

Il s'engage, en outre, à faire ressortir dans tout acte relatif aux parcelles concernées, par les ouvrages électriques définis à l'article 1er, les termes de la présente convention.

Fait en QUATRE ORIGINAUX et passé à.....

Le.....

Monsieur Nom Prénom	Signature
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VIRE représentée(e) par son (sa) ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du	

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVÉ"

(2) Parapher les pages de la convention et signer les plans

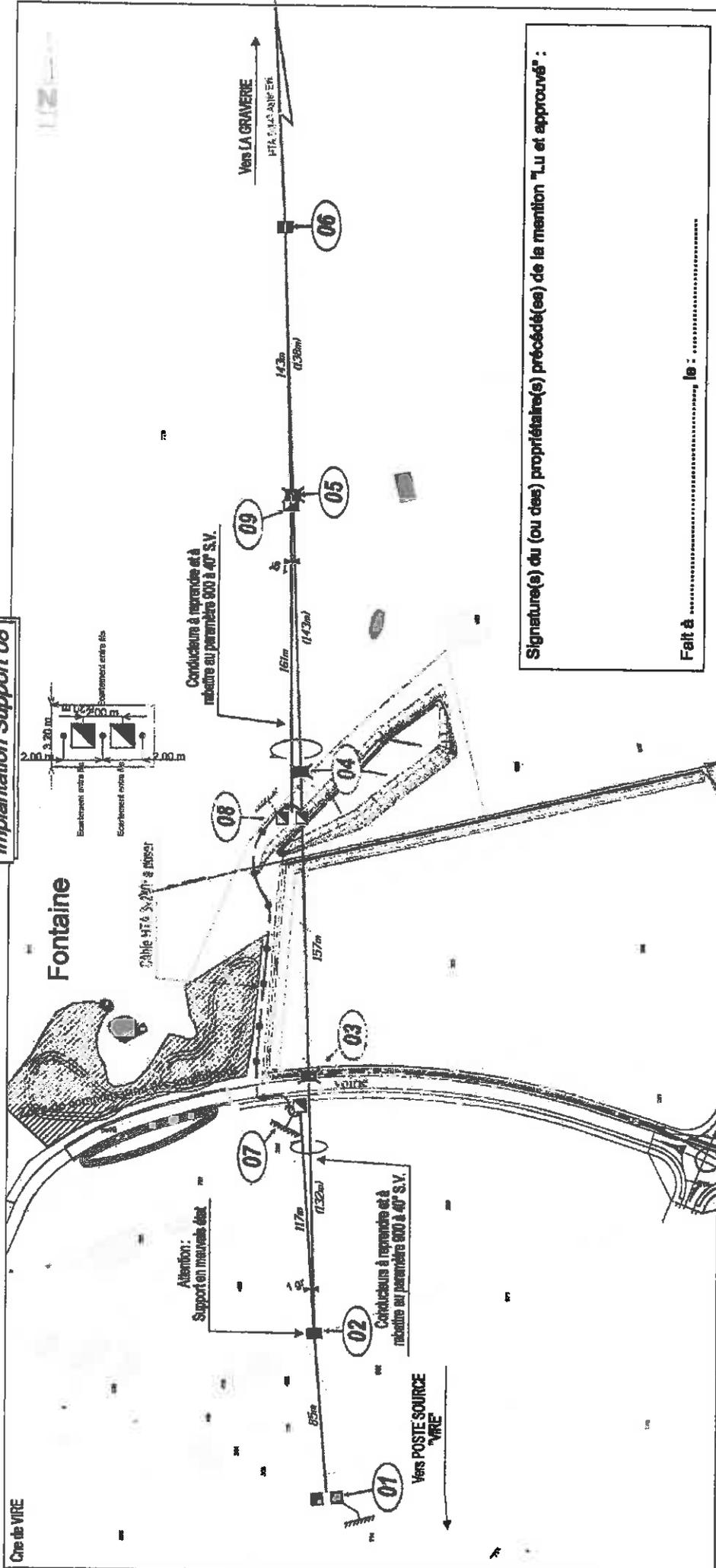
Cet/les réservé/s à Enedis A..... le	
---	--

Mise en Souterrain Ligne HTA Aérienne
PLAN PARCELLAIRE

AFFAIRE N°: HX160286

AFFAIRE ENEDIS N°:
DB22/027067

Echelle: 1/2000



Signature(s) du (ou des) propriétaire(s) précédé(e) de la mention "Lu et approuvé":

Fait à

Echelle 1/2000

- EXISTANT**
PE 20
01
A CONSULTER:
1 POUSTRE
3 ET CT 175
3 DAC
1 BMS HTA
- EXISTANT**
14
AR 650
02
A CONSULTER:
1 MV 1
- A DEPOSER**
13
AR 400
03
MISE:
1 MV 1
3 ET CT 175
- A IMPLANTER sur A208**
E 70 Kn
07
MISE:
1 BMS HTA
3 Châssis d'ouvrage
3 Câbles HTA 175-140
6 CD 140 G
3 Poutres guide 140 x 2
1 ED pour RAS
Batteries, câbles, parafoudre, jerrycans
de construction
1 Démontage Bto 249
1 POUTRE des Plaines
- A IMPLANTER sur A778**
D 6,5 Kn
09
MISE:
1 BMS HTA
3 Châssis d'ouvrage
3 Câbles HTA 175-140
3 ED
- A DEPOSER**
13
AR 400
04
Consult:
1 MV 1
3 ET CT 175
- A DEPOSER**
14
AR 400
05
MISE:
1 MV 1
3 ET CT 175
- CONSTANT**
13
AR 400
06
A CONSULTER:
1 MV 1
3 ET CT 175
- A IMPLANTER sur A208**
E 70 Kn
08
MISE:
1 BMS HTA
3 DAC 1400 S
3 Châssis d'ouvrage
3 Câbles HTA 175-140
3 ED 140 G
3 Poutres guide 140 x 2
1 ED pour RAS
Batteries, câbles, parafoudre, jerrycans
de construction
1 Démontage Bto 249
1 POUTRE des Plaines



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

**Affaires Foncières / Développement
Economique**

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

**Pôle Environnement –
Signature d'un bail à construction
avec promesse de vente avec la
SAS AGRIGAZ**

Monsieur Serge COUASON donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

La SAS Agrigaz Vire travaille depuis plusieurs années à la conception d'une unité de méthanisation qui permettra de produire en biométhane l'équivalent de 12 % de la consommation en gaz de la commune déléguée de Vire, voire plus à terme.

Outre la production d'une énergie renouvelable issue d'effluents et de sous-produits agricoles et la réduction des gaz à effet de serre, le projet participe au maintien de la cohésion du tissu rural constituant une composante forte de notre territoire.

Pour ces raisons, la commune de Vire Normandie a souhaité accompagner cette ambitieuse opération dont l'implantation est prévue sur la première tranche opérationnelle du Parc Industriel de la Papillonnière dédiée au Pôle environnement qui, outre l'unité de méthanisation, accueillera la nouvelle déchèterie, un quai de transfert pour déchets ménagers et une plate-forme de compostage.

La mise à disposition du foncier nécessaire à l'unité de méthanisation s'opèrerait selon les principales modalités suivantes :

Localisation	Parc de la Papillonnière, secteur Pôle Environnement, commune déléguée de Vire – 14500 VIRE NORMANDIE
Destination du lot, objet de la convention	Construction et exploitation d'une unité de méthanisation.
Montage Juridique	Location puis vente d'un terrain de 3,3 ha environ (parcelles section A n° 251p - 252p – 258p – 259p – 771 - 779) au travers un bail à construction avec promesse de vente au profit du preneur.
Bailleur	Commune de Vire Normandie
Preneur	SAS Agrigaz Vire
Durée du bail	65 ans
Différé de loyer	Différé de la totalité des loyers des 5 premières années de bail reporté sur les 60 années restantes (loyer de 9 000 € HT/an durant 60 ans soit 750 €/mois).
Montant total des loyers à verser par la SAS Agrigaz durant la location-vente	Valeur du foncier : 540 000 € HT = montant total des loyers à verser par la SAS Agrigaz à Vire Normandie Loyer : 9 000 € HT/an durant 60 ans soit 750 €/mois.

.../...

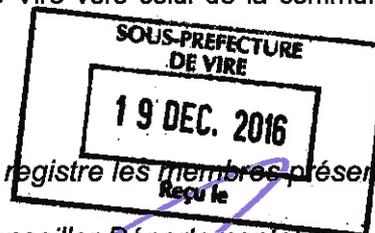
2 options au bénéfice de la SAS Agrigaz Vire à l'issue des 5 années de différé de loyers	Option ① : Possibilité est donnée à Agrigaz, au bout des 5 ans, d'autoriser la commune de Vire Normandie à entrer au capital d'Agrigaz à hauteur du différé de loyer (41 538 €). Option ② : Possibilité est donnée à Agrigaz, au bout des 5 ans, d'accepter d'introduire, dans le calcul du loyer, une part variable de loyer indexée sur la valeur ajoutée dégagée par Agrigaz permettant de réduire la durée de paiement des loyers.
Destination du foncier loué	Construction d'une unité de méthanisation.
Frais	Les frais liés à l'élaboration du bail à construction (frais d'actes, géomètres...) seront à la charge de SAS Agrigaz Vire.
Frais de raccordement	Le terrain est desservi par les réseaux usuels communs à tout Parc d'Activités (électricité, gaz, téléphonie, eaux pluviales, eau potable, eaux usées) jusqu'en limite de la voirie du parc d'activités. Les frais de raccordement aux réseaux seront à la charge exclusive de l'acquéreur.
Préservation et entretien du merlon planté	A la charge de SAS Agrigaz Vire.
Sort du terrain à l'issue du bail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition du foncier à l'euro symbolique par la SAS Agrigaz Vire. A défaut : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Remise en état du site telle que prévue au dossier ICPE.

En application de l'article L.2241 du code des collectivités territoriales, le service du Domaine a été consulté pour avis. Cet avis, en date du 22 novembre 2016, confirme que le montant total des loyers à percevoir n'est pas inférieur à la valeur vénale du foncier d'assiette de l'opération.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Affaires Foncières, Développement Economique, Tourisme » et du Bureau Municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Décider la signature, avec la SAS Agrigaz Vire, ou toute autre société ou tout établissement de crédit se substituant à elle, d'une promesse synallagmatique de bail à construction intégrant une promesse de vente annexée à la présente, puis du bail à construction assorti d'une promesse de vente dont les principales caractéristiques ont été détaillées ci-avant,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la promesse puis le bail à construction et la promesse de vente en l'étude de Maître POULIN, notaire à Vire Normandie, ainsi que tout document relatif à cette opération et, notamment, l'acte administratif ou authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction du patrimoine de l'ancienne commune de Vire vers celui de la commune nouvelle de Vire Normandie. »

Adopté à l'unanimité



Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que

L'acte ci-dessus

a été reçu en sous préfecture le : 19 DEC. 2016

publié-notifié le : 19 DEC. 2016

A VIRE le : 19 DEC. 2016

Le Maire



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE

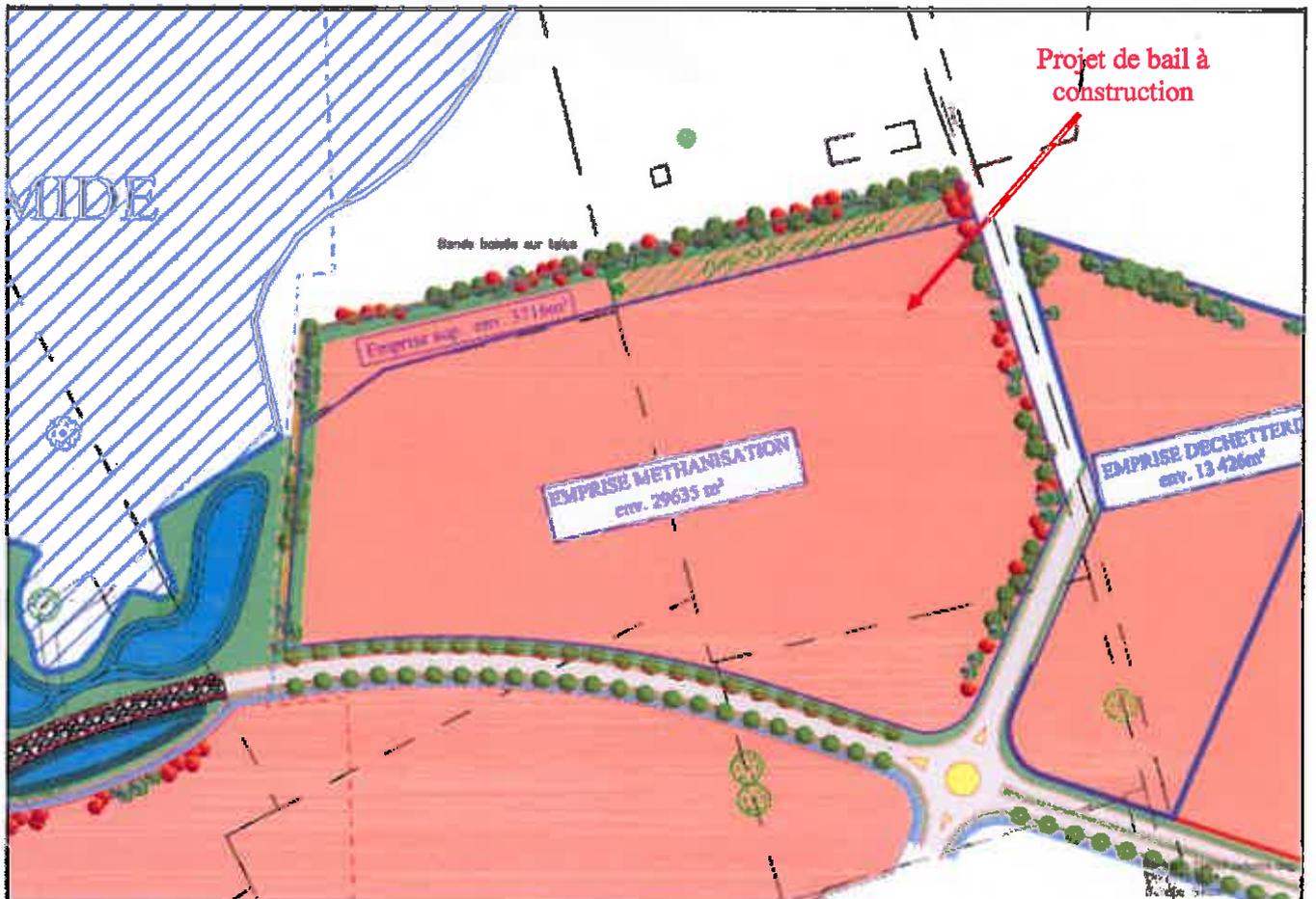
Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte
peut être l'objet d'un record
extérieur devant le tribunal
Administratif de CAEN
de l'arrondissement de Vire à compter
de sa notification ou de sa publication

PLAN DE SITUATION



PLAN MASSE





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 31

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 16

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h.00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Daniel LECLERCQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEIL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérémie MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLMIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttamer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Héliène LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY				
Monsieur Marcel L'EGRAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoît LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Anges HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASNON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémy FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Personnel

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité de 3 mois (magasin général)

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent document a été approuvé en sous-préfecture le 30 DEC. 2016
publié-notifié le : 30 DEC. 2016
A VIRE le : 30 DEC. 2016
Le Maire

Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le magasin général permet de centraliser l'ensemble des commandes et d'assurer un contrôle quant à la gestion comptable et au suivi des fournitures.

L'organisation de la collectivité actuellement en cours n'a pas pu encore aboutir quant à la structuration du magasin. Celle-ci devrait être opérante début 2017.

Un CAE travaille depuis plus de 2 années au sein de ce magasin, corrèle aux besoins de la collectivité et afin de ne pas perturber l'équilibre de ce magasin, il a été proposé de le conserver sous forme contractuelle pendant 3 mois afin de permettre de trouver une solution lors du CM de mai et de septembre de cette année. Une nouvelle proposition est faite au conseil municipal de perdurer durant 3 mois afin d'assurer l'efficience des missions de ce magasin.

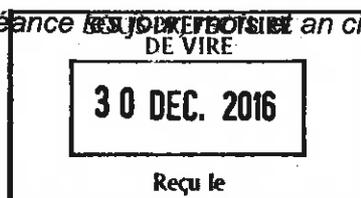
Il est proposé au conseil municipal de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de magasinier à temps complet dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Personnel, Communication » et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir décider :

- De créer un emploi non permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2017.
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance le 30 décembre 2016 et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que il n'est pas en présence
pour
pour faire l'objet
de
à compter
dans un délai de
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 31

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Rouffours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Daniel LECLERCQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVEIL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérémie MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Joël DROUILLON	<input checked="" type="checkbox"/>			M. GIRARD
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Héléna LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoît LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cécile CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASSON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUJOMT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GOBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINGENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Personnel

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Création d'un emploi d'agent des affaires funéraires pour une mission déterminée

Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le service citoyenneté et formalités administratives gère les 4 cimetières de la commune déléguée de Vire Normandie, cela représente 7 500 concessions.

La gestion dans ce secteur a évolué et doit conduire à passer d'une gestion manuelle et scripturale à une gestion informatisée. Ce changement de méthode de travail implique une instruction de la base de données manuscrite dans le logiciel et des recherches approfondies afin d'avoir une gestion sécurisée et dématérialisée.

L'agent en charge de cette fonction a souhaité prendre une disponibilité afin de valider un projet professionnel dans le privé. Ainsi, aux fins de réaliser cette mission, il est évalué pour une durée de 2 années le travail restant à réaliser. A l'issue de cette mission, un départ en retraite devrait intervenir et conditionner la question de l'organisation afférente aux cimetières et à l'entretien des espaces verts de ces zones.

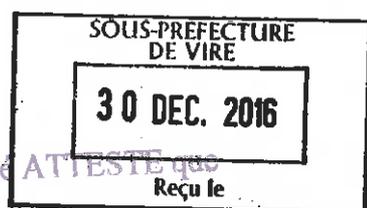
Suivant l'avis favorable de la Commission « Personnel, Communication », et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de :

- ☐ Créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 2 années.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire soussigné **ATTESTE** que
Le présent acte
a été reçu en sous-préfecture le : **30 DEC. 2016**
publié-notifié le : **30 DEC. 2016**
A VIRE le : **30 DEC. 2016**
Le Maire



*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE-NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet de recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 72

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 32

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHALVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Daniel LECLERCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérémie MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TROLO			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULO	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROUILLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Héléne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Benoît LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MÈNARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Franche BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Philippe MALLEON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Personnel

Créations d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité de 3 semaines et de 3 mois (Service déchets/ déchèterie)

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été enregistré en préfecture le :

30 DEC. 2016

pour être notifié le :

30 DEC. 2016

A VIRE le :

Le Maire 30 DEC. 2016

Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le service des ordures ménagères aux fins de solder les congés de ses agents avant le transfert au nouvel EPCI de la Vire au Noireau sollicite le recours à un agent du grade des adjoints technique de 2^{ème} classe CDD du 19 décembre 2016 au 07 janvier 2017 inclus. Soit un recours à un agent pour 3 semaines.

Ce service dispose d'un agent en maladie sur lequel un agent contractuel est positionné. Afin de permettre le transfert à l'EPCI de ce service et le traitement de ce dossier, il est proposé de créer un besoin occasionnel pour une durée de 3 mois à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est proposé au conseil municipal de créer deux emplois non permanent pour accroissements temporaires d'activité de rumeur à temps complet.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Personnel, Communication », et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de :

- De créer un emploi non permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour un accroissement temporaire d'activité du 19 décembre 2016 au 07 janvier 2017 inclus à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire.
- De créer un emploi non permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de trois mois.

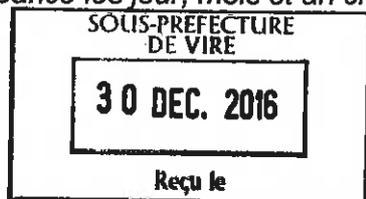
Décider que les rémunérations sont fixées sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Décider que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 19 décembre 2016 jusqu'au 7 janvier 2017 pour le besoin de 3 semaines et à compter du 1^{er} janvier pour le besoin de 3 mois.

Dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)
 Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen.
 Le présent acte sera publié dans un délai de 15 jours à compter de sa notification ou de sa publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 72

Quorum (69) : Ateint

Nombre de membres excusés : 32

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 78

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Daniel LECLERCQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérémie MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREQOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Meud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-le-Lande-Vaurmont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULOY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttémier-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Hélène LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Marcel LEGRAND		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Jocelyne LEPRINCE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoit LETINTURIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roger MOREL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUIER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			Mme SEGUIN
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Cindy BAUDRON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASNON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noëlle KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINÉ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		M. PICOT
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Personnel

Séance du Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 00

**Convention de mises à disposition
des services et moyens**

Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les EPIC eau et assainissement VIRE NORMANDIE, le C.C.A.S. VIRE NORMANDIE et la Commune VIRE NORMANDIE se sont engagés dans une démarche d'économie d'échelle et de cohérence des moyens et des ressources mis en œuvre sur le territoire.

Dans ce cadre, les EPIC eau et assainissement et le C.C.A.S. ont décidé de confier à VIRE NORMANDIE les services supports suivants :

- Les ressources humaines,
- La commande publique,
- Le conseil juridique,
- Le courrier
- Et l'accueil/physique et téléphonique pour un premier niveau d'information pour les EPIC eau et assainissement.

De plus, les services techniques de la commune sont mis à disposition, en tant que de besoin.

Une convention, annexée à la présente délibération, est conclue entre les EPIC, le C.C.A.S. et la commune qui met à disposition les services. Elle décrit les services mis à disposition, les modalités de calcul des coûts de fonctionnement des services et de suivi de cette mise à disposition.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des services et moyens (**jointe en annexe**).

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous-préfecture le : 30 DEC. 2016

publié-notifié le : 30 DEC. 2016

A VIRE le : 30 DEC. 2016

Le Maire



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Vire Normandie
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 72

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 32

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 18

Nombre de membres absents : 32

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le quinze du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du neuf décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christian BELLIARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BACHELET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Daniel LECLERCQ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Michel LELARGE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Julien LEMIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Janine LEVARDON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Isabelle LEVEIL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jérémie MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TROEL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Talleyende-la-Lande-Yaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystiel ESNAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme OLLIVIER
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme ROBES
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Nicolas MOREAU		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BALLE
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BOUVET

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GIRARD
Monsieur Joël DROULLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques FAUDET		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme LETELLIER
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Héliène LEPRINCE		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Arnaud RAOULT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Jocelyne LEPRINCE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoit LETINTURIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Roger MOREL			<input checked="" type="checkbox"/>	M. CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN		<input checked="" type="checkbox"/>		M. MENARD
Madame Marie-Ange HENNEQUART		<input checked="" type="checkbox"/>		M. BIDEL
Madame Jacqueline HUET		<input checked="" type="checkbox"/>		M. GOETHALS
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Wilfrid LAURENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		M. COUASNON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémy FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GOBBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Philippe MALLEON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			M. PICOT
Madame Olivia NEEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES et de MOYENS

Entre, d'une part, Vire Normandie
Représentée par M Marc Andreu Sabater, Maire de Vire Normandie

Et d'autre part

- Les EPIC Eau et Assainissement Vire Normandie
Représenté par M Joël Drouillon, Président des EPIC de l'eau et de l'assainissement

Et d'autre part

- Le CCAS Vire Normandie
Représenté par Mme Catherine MADELAINE, Vice Présidente du CCAS de Vire Normandie

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°86-15 portant création de Vire Normandie,
Vu l'avis favorable du comité technique, en date du 15 décembre 2016,

Considérant l'objectif d'optimisation des moyens des collectivités territoriales et de réaliser des économies d'échelle à terme, cette convention précise les modalités de mise en œuvre des mises à disposition et les conditions de remboursement des frais de fonctionnement des services suivants :

- ressources humaines
- commande publique
- magasin général
- Conseil juridique
- Courrier
- Accueil physique et téléphonique

1. Mise à disposition du service des ressources humaines

1. a Principe

Considérant que dans le cadre d'une bonne organisation des services, c'est-à-dire la recherche d'une plus grande cohérence dans les politiques de gestion des ressources humaines et d'économies d'échelle conduisant les établissements publics industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement, Vire Normandie et son CCAS à confier la gestion des ressources humaines à une seule direction spécialisée, commune et partagée.

Critère de diffusion : Ce document, propriété de la ville de Vire. Il ne peut être communiqué ou reproduit, même partiellement, sans autorisation écrite.

Cette direction des ressources humaines partagée sera positionnée administrativement au sein du siège administratif de Vire Normandie soit au 11 rue Deslongrais, Vire, 14500 Vire Normandie.

La mutualisation des services prévue par le code général des collectivités territoriales et son article L5211-4-1 et D. 5211-16 permet de conforter les prestations de gestion et de conseil des ressources humaines. Cette mutualisation favorise la veille et la mise en place des dispositifs législatifs et réglementaires fortement fluctuants et propres au droit privé et public.

1. b Le calcul du coût de fonctionnement du service

Le remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement constatées dans la gestion de l'établissement public ou de l'EPIC bénéficiaire de la mise à disposition de services.

La détermination du coût unitaire de fonctionnement

La collectivité ayant mis à disposition un service déterminera le coût unitaire de son fonctionnement chaque année.

Les dépenses devront comprendre :

- les charges de personnel ;
- les fournitures (électricité, fournitures de bureau et informatiques, etc.) ;
- le coût de renouvellement des biens et les contrats de services rattachés ;
- Les coûts afférents aux locaux

D'autres dépenses pourront être comprises dans le coût unitaire, à la condition que les deux parties l'acceptent, par voie d'avenant, et qu'elles aient un lien avec le fonctionnement du service.

1. c le remboursement des frais de fonctionnement

- Frais de fonctionnement = ((nombre d'heures de la DRH X coût unitaire)/nombre de bulletins de paie annuel total) X nb de bulletin de paie de la collectivité ou de l'établissement)

2 Mise à disposition du service de la commande publique

2. a Principe

Le principe de la mutualisation est de mettre à la disposition du CCAS et du service Eau et Assainissement les moyens humains et matériels afin d'effectuer la passation et l'exécution administrative des marchés publics, ainsi que les missions relatives à la gestion des commandes de fournitures via le magasin général.

2. b le calcul du coût de fonctionnement

► Pour le service commande publique :

- Coût des charges de personnel,
- Frais de fonctionnement (fournitures, copies, maintenance du logiciel MARCOWEB, etc.),
- Frais de publication,
- Frais de dématérialisation des DCE et des réponses des procédures.

- » Pour le magasin général :
- Coût des charges de personnel,
 - Frais de fonctionnement (fournitures, copies, chauffage, etc.)

La répartition du coût du service

Les clés de répartition s'organisent de la manière suivante :

Coût de mise à disposition de la cellule « matériels publics »	
✓ Coût unitaire du service	28,8 de l'heure
✓ Frais de fonctionnement :	
- Procédure < 90 000€ HT	35€
- Procédure entre 90 000€ HT et 200 000€ HT	55€
- Procédure < 200 000€ HT	85€
- Procédure formalisée	110€
✓ Frais de publication des procédures	
	Les prix varient en fonction du seuil de mise en concurrence, mais aussi du nombre de publication réalisée et du choix de l'annonceur.
	Le paiement se fera en conformité avec la concurrence réalisée (paiement de la ou des facture(s))
✓ Frais de dématérialisation des DCE et des réponses électroniques	Le prix varie en fonction des plateformes choisies mais aussi du niveau de dématérialisation (DCE et/offres électroniques). Au dessus de 90 000€ HT, la dématérialisation du DCE et des offres des candidats est prévue. En dessus, il n'y a pas d'obligation.
	Le paiement se fera en fonction du choix effectué et de la facture en conséquence

La répartition par collectivité, et la participation financière annuelle se fera au service fait sur une fréquence annuelle.

3 Conseil juridique

3. a Principe

Considérant que dans le cadre d'une bonne organisation des services, c'est-à-dire la spécialisation et la recherche d'économies d'échelle conduisent les établissements publics industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement, Vire Normandie et son CCAS à

confier la fonction conseil juridique et assurance à une seule direction spécialisée, commune et partagée.

Considérant que concernant les déclarations de sinistres, chaque entité fera affaire des rapports avec son propre contrat d'assurance. Les EPIC de l'eau et de l'assainissement et le CCAS pourront néanmoins s'ils le souhaitent faire appel aux compétences du service pour obtenir conseils sur l'adéquation de la police d'assurance avec le sinistre à déclarer, la procédure à utiliser, le règlement des litiges.

3. b le calcul du coût de fonctionnement

Le remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'heures constatés par la communauté ou la commune bénéficiaire de la mise à disposition dépendant du nombre et de la technicité afférente à chaque dossier.

Bilan annuel et actualisation des coûts

La prestation de service peut évoluer et ainsi faire varier le coût de fonctionnement. Un bilan annuel des heures devra donc être établi correspondant au nombre de dossier et à la technicité nécessaire au traitement de ces dossiers.

4 Courrier

EPICS :

Le courrier entrant des EPICS de l'eau et de l'assainissement arrive en Mairie, à l'exception des recommandés qui sont remis par la poste en main propre aux agents des EPICS habilités situés 1 rue de l'artisanat à Vire Normandie.

Le courrier entrant des EPICS est lié au siège social déclaré pour le fonctionnement de ces établissements. Ainsi, le courrier n'est pas ouvert par les agents de la Mairie mais uniquement réceptionné et trié.

Par le biais du vaguemestre de Vire Normandie, le courrier entrant est acheminé tous les après-midi du lundi au vendredi, au 1 rue de l'artisanat, emplacement physique des EPICS. Le vaguemestre récupère en parallèle de cette action, les courriers internes entre les EPICS et les services de la commune de Vire Normandie, ainsi que tout courrier sortant en direction des usagers et partenaires des EPICS à affranchir et envoyer par le biais de la poste. L'affranchissement se fait par le vaguemestre sur la machine à affranchir disposée à l'hôtel de ville, puis le courrier est déposé par ce dernier au centre de tri de la poste avant l'heure de la levée.

CCAS :

Le vaguemestre de la commune de Vire Normandie, va tous les jours au CCAS pour acheminer le courrier interne entre les services de Vire Normandie et le CCAS et en parallèle de cette action, il récupère les courriers internes du CCAS vers la commune de Vire Normandie, ainsi que le courrier sortant pour les usagers et les partenaires du CCAS qui est déjà affranchi par le CCAS.

Le vaguemestre dépose ce courrier au centre de tri de la poste.

A compter du 1^{er} janvier 2017, le CCAS ne disposera plus de machine à affranchir et le vaguemestre de la commune de Vire Normandie, effectuera leur affranchissement.

Le CCAS a d'ors et déjà résilié le contrat de machine à affranchir.

Par conséquent, il est convenu ce qui suit :

10min par jour du temps de travail du vaguemestre sera facturé aux 2 entités pour l'ensemble de la prestation + la facturation aux frais réels de leur affranchissement courrier.

Pour cela, des codes ont été créés sur la machine à affranchir permettant une comptabilité analytique détaillée des consommations.

Les EPICS ont néanmoins demandé qu'un seul code pour les 2 entités. Les EPICS feront leur affaire des frais de refacturation entre leurs entités respectives.

5 Mise à disposition des services techniques

Le principe de la mutualisation est de mettre à la disposition du CCAS et du service Eau et Assainissement les moyens humains et matériels afin d'effectuer :

- l'entretien/maintenance des véhicules du CCAS et du service Eau et Assainissement,
- l'accueil du service Eau et Assainissement,
- les missions relatives à la gestion des commandes de fournitures via le magasin général,
- la commande d'études VRD / réseaux divers et de relevés de géomètre,
- l'entretien / maintenance / éclairage et chauffage, des locaux occupés par le service de l'eau.

5. a Le calcul du coût de fonctionnement

- ▶ Pour l'accueil / secrétariat :
 - Coût des charges de personnel (agents administratifs avec accueil téléphonique et physique),
- ▶ Pour le magasin général :
 - Coût des charges de personnel,
 - Frais de fonctionnement (fournitures, copies, chauffage, etc.)

Pour l'atelier mécanique:

- Coût des charges de personnel,
- Frais de fonctionnement (fournitures, copies, chauffage, etc.)

Pour le technicien VRD et le géomètre :

- Coût des charges de personnel,

5. b La répartition du coût du service

Les clés de répartition s'organisent de la manière suivante :

Coût de mise à disposition des agents du magasin		
	Service Eau et Assainissement	CCAS
✓ Coût horaire	25% du temps des agents du magasin	26.23€ de l'heure

Coût de mise à disposition à l'heure

- ✓ Coût horaire - mécanicien
- ✓ Coût horaire - agent d'accueil
- ✓ Coût horaire - technicien VRD
- ✓ Coût horaire - géomètre

Selon coûts annuels actualisés par la DRH

- 29.97€ de l'heure
- 24.64€ de l'heure
- 28.25€ de l'heure
- 27.72€ de l'heure

Frais de fonctionnement

- ✓ Calcul du pourcentage à payer par le service eau pour les fluides (eau, électricité, chauffage) et le ménage :

$$P = (Se + 25\%Sm + 20\%Sa) / ST$$

Se : surface occupée au sein des services techniques par le service eau,

Sm : surface occupée par le magasin,

Sa : surface occupée par l'atelier

ST : surface totale des services techniques

$$P = X \% - A \text{ CALCULER}$$

Soit au prorata des surfaces occupées pour les dépenses en fluides et en ménage.

Les frais de gros entretien / maintenance des locaux doivent être pris en charge par le service eau au prorata de la surface occupée.

Frais de location des bureaux

La répartition par collectivité, et la participation financière annuelle se fera au service fait.

6 Bilan annuel et actualisation des coûts

6. a Délai de calcul du montant du remboursement

Le coût unitaire sera porté à la connaissance des bénéficiaires de la mise à disposition de services chaque année.

6. b Délai de remboursement

Le remboursement prévu au présent article s'effectuera chaque année, à compter de la date de notification du montant du remboursement à la collectivité bénéficiaire.

6. c Comité de suivi

Un comité de suivi est créé pour :

- réaliser un bilan annuel de la mise en œuvre de la présente convention ;
 - examiner les conditions financières de ladite convention ;
 - le cas échéant, être force de proposition pour améliorer la mutualisation des services.
- Elle est composée des adjoints en charge des ressources humaines et des finances de la commune, des directeurs généraux des services des deux collectivités ainsi que des organisations syndicales.

Bilan annuel et actualisation des coûts

La prestation de service peut évoluer et ainsi faire varier les coûts de fonctionnement. La présente convention pourra être modifiée, par voie d'avenant, accepté par les deux parties.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, suite à une délibération de son assemblée ou de son organe délibérant, pour un motif lié à la bonne organisation des services de la collectivité, notifiée au cocontractant, par voie de lettre recommandée avec accusé réception. Cette dénonciation ne pourra avoir lieu que dans le respect du préavis d'un exercice budgétaire.

Un bilan annuel devra donc être établi afin de vérifier la corrélation des coûts au regard des évolutions organisationnelles et juridiques afférentes à chaque structure. Ainsi, si des évolutions poignent, elles devront être évaluées et intégrées à la modification des coûts.